



Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3

12 | 2024

Francophonie numérique et diversité culturelle : dynamiques centrifuges et centripètes

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1527>

Référence électronique

« Francophonie numérique et diversité culturelle : dynamiques centrifuges et centripètes », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], mis en ligne le 15 juillet 2024, consulté le 09 juillet 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1527>

Droits d'auteur

CC BY

DOI : 10.35562/rif.1527



INTRODUCTION

L'équipe de la *Revue internationale des francophonies* est ravie de vous proposer ce numéro spécial qui porte sur le thème « Francophonie numérique et diversité culturelle : dynamiques centrifuges et centripètes ». Les contributions scientifiques sont principalement issues du colloque international consacré à ce thème, qui s'est tenu à Tunis les 28 et 29 novembre 2022, à l'occasion du XVIII^e Sommet de la Francophonie à Djerba. Ce colloque a été organisé conjointement par l'université de Tunis et l'Institut international pour la Francophonie (2IF) de l'université Jean Moulin Lyon 3 sous la direction scientifique de Sonia MBAREK RAIS et de Hong Khanh DANG qui dirigent également ce numéro.

Rédactrices invitées :

- Sonia MBAREK RAIS, docteure en science politique, habilitée à diriger des recherches (HDR), enseignante-chercheuse, Institut supérieur de musique de Tunis (ISMT), université de Tunis (Tunisie), enseignante invitée, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- Hong Khanh DANG, docteure en science politique, directrice adjointe chargée de la recherche, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)

Comité scientifique du numéro

- Koffi Ganyo AGBEFLE
Docteur en sciences du langage, université de Lomé (Togo), enseignant-chercheur, Département de français, université du Ghana, Legon (Ghana)
- Prisca Hélène ASSIENE BISSOSSOLI
Ph.D en science politique, enseignante-chercheuse, Centre d'études et de recherches en dynamiques administratives et politiques (CERDAP), Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun)
- Benjamin BOUTIN
Maître de conférences associé, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- Hong Khanh DANG
Docteur en science politique, directrice adjointe chargée de la recherche, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- François DAVID
Professeur des universités en histoire, université du Littoral Côte d'opale (France)
- Kanel ENGANDJA-NGOULOU
Docteur en science politique, université Jean Moulin Lyon 3 (France), coordonnateur Transversalité Jeunesse, spécialiste de programme « Radio

- Jeunesse Sahel » (RJS), Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté (UJSC), Organisation internationale de la Francophonie (France)
- Caroline GENDRON-MARCOUX
Docteure en études urbaines, Institut national de la recherche scientifique (INRS) (Montréal), professeure associée, Département de musique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) (Canada)
 - Sonia MBAREK RAIS
Docteure en science politique, habilitée à diriger des recherches (HDR), enseignante-chercheuse, Institut supérieur de musique de Tunis (ISMT), université de Tunis (Tunisie), enseignante invitée, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)
 - Evariste NGARLEM TOLDE
Docteur en science politique, université Jean Moulin Lyon 3 (France), titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, université de Ndjaména (Tchad)
 - Samuel NGUEMBOCK
Docteur en science politique, enseignant permanent à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), université de Yaoundé II-Soa (Cameroun)
 - Emmanuel NGUE UM
Maître de conférences, École normale supérieure, université de Yaoundé 1 (Cameroun)
 - Ousmanou NWATCHOCK A BIREMA
Docteur en science politique, ancien attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France), maître-assistant du Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES) et enseignant permanent à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), université de Yaoundé II-Soa (Cameroun)
 - Ribio NZEZA BUNKETI BUSE
Directeur du Département Culture, université Senghor d'Alexandrie (Égypte)
 - Nicolae POPA
Professeur des universités, Département de géographie, Faculté de chimie, biologie et géographie, université de l'Ouest de Timisoara (Roumanie)
 - Leila REZK
Ancienne maître de conférences associé, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)
 - Cem SAVAŞ
Docteur en relations internationales, Professeur assistant, Département de sciences politiques et de relations internationales, université Yeditepe, Istanbul (Turquie)
 - Christel Dior TAMEGUI
Docteur en science politique, université de Rennes-1, ancien attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France), chercheur à l'Observatoire du politique en Afrique (AYEN), Yaoundé (Cameroun)

- Hela ZAHAR
P.h.D. Professeure agrégée et responsable du pôle d'études et de recherche
en cultures numériques, université de l'Ontario français, Toronto (Canada)

SOMMAIRE

Sonia Mbarek Rais et Hong Khanh Dang

Texte introductif. La diversité culturelle et le numérique : enjeux et opportunités en Francophonie

Dossier : Francophonie numérique et diversité culturelle : dynamiques centrifuges et centripètes

Saoussen Fray Amor

Le cyberspace et la transformation de l'agir militant : les femmes activistes à l'heure du numérique

Caroline Marcoux-Gendron

Saisir l'interrelation des technologies numériques et de la musique dans l'expérience migratoire : les parcours de personnes immigrantes maghrébines au Québec

Abed-Nego Oubda

Contribution du numérique dans la stratégie d'insertion de l'économie burkinabè dans les chaînes de valeur nationales et internationales

Pierre Michelot Jean Claude

Communication du patrimoine culturel dans les pays du Sud dans le contexte de l'explosion numérique. Une étude de cas en Haïti

Adila Mehyaoui

Pistes didactiques pour un dispositif de télécollaboration interculturelle en ligne entre apprenants du français langue étrangère

Textes essentiels

XVIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement

des pays ayant le français en partage

Déclaration de Djerba (Tunisie), 19 et 20 novembre 2022

Jean Musitelli

Les valeurs de la Francophonie au service de la diversité culturelle

Recension d'ouvrage

Ayrton Aubry

Recension : Paul Zang Zang, Venant Eloundou Eloundou, Sanda-Maria Ardeleanu, Louis Hervé Ngafomo (dir.), *La reconstruction de l'Afrique et de la francophonie dans les discours politiques de la France*, Paris, L'Harmattan, 2022, 240 pages

Texte introductif. La diversité culturelle et le numérique : enjeux et opportunités en Francophonie

Sonia Mbarek Rais et Hong Khanh Dang

DOI : 10.35562/rif.1594

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Le paradigme de la diversité culturelle
 - I.1. Quelques préalables théoriques
 - I.1.1. Évolution contemporaine de la culture versus diversité culturelle
 - I.1.2. Mondialisation et diversité culturelle
 - I.2. Reconnaissance internationale du principe de la diversité culturelle
 - I.2.1. La promotion et la défense de la diversité culturelle : l'exception culturelle
 - I.2.2. L'importance de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- II. La gouvernance de la diversité culturelle à l'ère du numérique
 - II.1. Le droit d'accès à la diversité culturelle à l'épreuve des transformations numériques
 - II.1.1. Complexité d'adaptation de la convention sur la diversité culturelle à l'environnement numérique
 - II.1.2. Fracture numérique, un défi majeur en Francophonie
 - II.2. Le numérique, nouveau référentiel de gouvernance de la diversité culturelle
 - II.2.1. Mise en œuvre actualisée du droit d'accès au numérique
 - II.2.2. Directives opérationnelles sur le numérique
- III. Les nouvelles stratégies numériques en Francophonie au service de la diversité culturelle
 - III.1. Les stratégies numériques de l'OIF : principes et objectifs
 - III.1.1. La stratégie Horizon 2020
 - III.1.2. La Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026
 - III.2. Le cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 : impacts stratégiques en devenir
 - III.2.1. La défense de la diversité culturelle et linguistique
 - III.2.2. Le soutien aux industries culturelles et créatives francophones
- IV. Regards croisés sur les contributions
- V. Conclusion

TEXTE

- 1 Dans le monde globalisé, et hautement interconnecté d'aujourd'hui, il ne suffit pas de s'arrimer aux défis du numérique, uniquement d'un point de vue discursif.
- 2 Dans une large mesure, la transition numérique est chargée d'un potentiel émancipateur, bien qu'elle semble de plus en plus traduire, une diversité des approches des mobilisations et des enjeux¹, plus particulièrement dans l'univers francophone. Dans ce texte introductif, il s'agit d'une part de saisir l'impact de la transition numérique dans l'espace francophone dans toute sa complexité et son hétérogénéité et d'autre part, d'interroger la capacité de la Francophonie à domestiquer les dynamiques complexes du numérique au regard de la diversité culturelle. Cette capacité est par conséquent à mettre en lien avec un ensemble de problématiques dont les transitions sociétales, en particulier celles liées à l'économie, l'éducation et aux politiques culturelles, occupent une place stratégique.
- 3 En contribuant activement aux consultations sur le Pacte numérique mondial² dont l'adoption est prévue lors du Sommet des Nations unies en septembre 2024, la Francophonie institutionnelle affiche clairement sa volonté de relever au moins deux défis de taille : d'un côté, contribuer au renforcement des capacités numériques comme composante indispensable pour réaliser la connectivité universelle, et de l'autre, réduire la fracture numérique dans l'espace francophone, tout en défendant la diversité culturelle et linguistique dans l'espace numérique à travers une forte mobilisation en faveur de la « découvrabilité » des contenus en ligne. Ces engagements renouvelés de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), entrent en résonance avec le nouveau cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 adopté lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Djerba (Tunisie), les 19 et 20 novembre 2022.
- 4 Conformément à ce nouveau cadre, l'OIF réaffirme l'importance capitale des nouvelles technologies de l'information et de la

communication (NTIC) à promouvoir le développement humain durable dans tout l'espace francophone. Ce cadre s'inscrit dans la continuité des deux stratégies du numérique adoptées par l'OIF : une première dénommée « Horizon 2020 : Agir pour la diversité de la société de l'information » approuvée lors du XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa en octobre 2012, réitérant la fondamentale du droit d'accès à la diversité des expressions culturelles. Une deuxième qui lui est consécutive intitulée « Francophonie numérique 2022-2026 », adoptée lors de la 39^e session de Conférence ministérielle de la Francophonie en décembre 2021, a pour objectif d'accélérer la transformation numérique comme vecteur de développement, de solidarité et de connectivité dans l'espace francophone.

- 5 Cette double reconnaissance récente s'accorde avec les recommandations des Rapports en 2018 de l'OIF sur l'état de la Francophonie numérique³. Recommandations qui soulignent l'importance de comprendre l'impact du numérique sur divers secteurs majeurs dont la diversité linguistique et l'évolution de l'éducation et de l'enseignement scientifique, les politiques culturelles, en particulier les industries culturelles et créatives. Cette démarche vise à optimiser les opportunités offertes par le numérique pour la reconnaissance effective de la diversité des expressions culturelles tout en gérant les défis qui en découlent.
- 6 De tout ce qui précède, nous essayerons dans ce texte d'apporter les réponses aux questions suivantes : dans quelle mesure et selon quelles modalités, le numérique peut-il promouvoir la diversité culturelle en Francophonie ? Et par quels instruments la Francophonie peut-elle s'adapter aux défis de l'accès équitable au droit de la diversité culturelle dans l'environnement numérique ? Comment articuler les exigences des droits universels au respect de ce droit, avec une gouvernance actualisée de la Francophonie numérique englobant à la fois les niveaux nationaux, régionaux et internationaux, et mobilisant tous les acteurs étatiques et non étatiques dans leur pluralité ?
- 7 Ces interrogations sont d'une importance à la fois théorique, politique, géopolitique et pratique dans la mesure où, elles impliquent une meilleure compréhension à la fois, de l'évolution de la

gouvernance mondiale de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique, plaçant sur le même pied d'égalité les défis et opportunités géopolitiques et géoéconomiques et géoculturels, et les multiples dynamiques en jeu plus précisément dans l'espace Francophone.

- 8 Initialement deux constats principaux s'imposent : d'abord d'un point de vue conceptuel, l'idée, le principe et le droit de la diversité culturelle, sont en mutation permanente, ce qui complexifie leur mise en œuvre effective tant au niveau national, qu'au niveau régional et international, d'autant que, les politiques qui s'y réfèrent, dépendent de plus en plus des contextes et de représentations politiques économiques et/ou culturelles aussi complexes que plurielles.
- 9 En conséquence, et d'un point de vue pratique, l'accès équitable à la diversité culturelle et linguistique par le prisme du numérique, a du mal à se matérialiser, étant donné la fracture numérique⁴ prégnante et structurelle entre les pays Francophones du Nord et du Sud, et en dépit de la volonté politique et des politiques publiques mises en œuvre pour y remédier.
- 10 Autant dire que le positionnement de la Francophonie dans le monde est tributaire de la capacité d'ajustement et de régulation nécessaire pour réduire les disparités entre les pays Francophones. Une capacité qui requiert un renforcement de la coopération francophone par la mobilisation de tous les acteurs étatiques et non étatiques. Il s'agit donc du lien entre capacité à promouvoir une diversité culturelle riche et accessible à tous, et la mise en place d'un écosystème numérique solidaire et équitable. Cette perspective d'une transition numérique en lien avec la reconnaissance du droit à la diversité culturelle, reste l'un des points d'entrées crucial pour saisir l'une des principales dynamiques de la Francophonie⁵ d'aujourd'hui.
- 11 Par conséquent l'objectif est double : il s'agit d'un côté de recentrer le regard sur la capacité des États francophones à s'adapter aux nouveaux enjeux globaux et locaux du droit de la diversité culturelle dans l'environnement numérique. Il s'agit de l'autre côté d'analyser les nouveaux rééquilibres de ce droit, afin de s'inscrire dans la Francophonie de demain⁶.

- 12 À cet égard, dans ce texte introductif sur le thème de la diversité culturelle et le numérique, les enjeux et opportunités en Francophonie, nous souhaitons tout d'abord porter une réflexion profonde sur le paradigme de la diversité culturelle, en prenant la mesure des mutations et dynamiques complexes qu'ils occasionnent⁷ à l'ère du numérique (I.). Nous nous interrogeons ensuite sur la gouvernance de la diversité culturelle adaptée aux transformations numériques (II.) et sa capacité à maîtriser les inégalités multiples⁸, en adoptant les nouvelles stratégies du numérique et pour renforcer la manière dont le potentiel francophone est mobilisé pour le traitement de l'accessibilité et de l'interconnectivité (III.). Enfin, sera dévoilée une présentation des différentes contributions (IV.).

I. Le paradigme de la diversité culturelle

- 13 Dans une large mesure, le concept de diversité culturelle est polysémique, d'abord parce qu'il se définit fondamentalement par référence à l'évolution permanente de la notion de culture. La culture est partout puisqu'on la retrouve dans la plus banale des manifestations quotidiennes comme dans la complexité du politique, l'éthos de la religion et la créativité et l'innovation artistique. Autant dire que l'homme est un animal social et politique et que c'est bien grâce à la culture qu'il se sociabilise. Depuis les travaux de Max Weber, Pierre Bourdieu et bien d'autres, la culture constitue à l'époque contemporaine une variable explicative stratégique, un capital qui se développe à la croisée de l'anthropologie, de la sociologie, des sciences politiques, de l'économie et du droit⁹.

I.1. Quelques préalables théoriques

- 14 Lors de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, célébrée le 21 mai 2024, les Parties et gouvernements ont à l'unanimité réitéré l'importance de la reconnaissance du principe de la diversité culturelle en tant que moteur essentiel de la croissance économique, de l'épanouissement intellectuel, affectif, moral et spirituel des individus et pilier

incontournable pour l'éradication de la pauvreté et la réalisation du développement durable pour faire face à la mondialisation.

- 15 Notre analyse s'appuie sur une approche holistique de la diversité culturelle et de sa gouvernance face à l'environnement numérique en nous appuyant sur les débats internationaux tenus à l'UNESCO, et à l'OIF, et les reconfigurations actuelles de la gouvernance mondialisée de la diversité culturelle. Ces travaux intègrent trois questions majeures en rapport direct avec les technologies du numérique : diversité culturelle et développement durable, politiques et stratégies de mise en œuvre d'une approche transversale de la diversité culturelle, le respect de la diversité culturelle comme levier favorisant la paix et le respect des droits humains fondamentaux.
- 16 Par conséquent, la mutabilité profonde de la diversité culturelle est en lien avec un ensemble de dynamiques à la frontière du politique, du culturel, de l'économique du juridique et liées à la fois aux transitions sociétales¹⁰, la mondialisation¹¹, et la reconnaissance internationale de la diversité culturelle¹². Ces mutations sont accélérées depuis les dernières décennies, par de nouvelles dynamiques différentielles de mise en œuvre du numérique en tant que carrefour et écosystème de la diversité¹³.
- 17 C'est pourquoi l'analyse de la diversité culturelle sera formulée à travers deux axes principaux qui s'entremêlent : l'évolution contemporaine de la culture versus diversité culturelle (I.1.1.) et la diversité culturelle comme l'un des enjeux majeurs de la mondialisation (I.1.2).

I.1.1. Évolution contemporaine de la culture versus diversité culturelle

- 18 Dès son acte fondateur adopté en 1945, l'UNESCO évoque dans son article I-3 le droit des États membres « à l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures ». Le terme de diversité culturelle s'inspire alors de la biodiversité en écologie, et vise à protéger la diversité des patrimoines culturels comme les langues en voie d'extinction, et à reconnaître que la richesse culturelle est bénéfique à l'humanité.
- 19 À partir des années 1960, l'idée de diversité culturelle insufflé une nouvelle vision du développement culturel, particulièrement dans les

pays décolonisés, dont le projet francophone, qui se dessine, est particulièrement emblématique.

20 Cet enchevêtrement originel, en Francophonie, des principes et des valeurs de diversité dans l'unité, est voulu par les pères fondateurs¹⁴ et se matérialise par la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) à Niamey le 20 mars 1970, dont la mission principale consiste en la diffusion de la langue française comme langue de coopération culturelle multilatérale et de solidarité. Cette mission reste jusqu'à aujourd'hui l'une des préoccupations majeures de l'OIF. Elle repose sur l'idée d'une société francophone repensée autour des principes de singularité, de réciprocité et de communalité et « comme un devoir d'ouverture et une approche de l'interculturalité comme l'horizon indépassable de la Civilisation de l'Universel »¹⁵.

21 Il s'agit au niveau international de procéder à des adaptations nécessaires des systèmes de reconnaissance de la réalité pluriculturelle, en concordance avec la définition anthropologique donnée par l'UNESCO dans la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, qui définit la culture comme : « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »¹⁶. En d'autres termes, la culture se manifeste de manière spécifique selon la diversité des sociétés humaines.

22 En 1988, le secrétaire général des Nations Unies, Javier Perez de Cuellar, et le directeur général de l'Unesco, Federico Mayor, inaugurent ensemble la « Décennie mondiale du développement culturel », où le principe de diversité culturelle semble faire consensus. À cet égard, la diversité culturelle se manifeste par la reconnaissance des différentes langues, histoires, religions, traditions, modes de vie ainsi que toutes les particularités attribuées à une culture. Dans cette perspective, la reconnaissance de la diversité culturelle vise avant tout, à promouvoir la reconnaissance mutuelle des identités culturelles plurielles et des valeurs fondamentales des droits de l'Homme dans leur indivisibilité, en recentrant l'attention sur l'être humain.

- 23 Principe reconnu comme une alternative à l'approche apocalyptique du « choc des civilisations » popularisé par Samuel Huntington¹⁷, et pour désamorcer la conflictualité irréversible entre les civilisations qu'il annonce¹⁸. Il s'agit au contraire de maîtriser la dialectique d'un humanisme universaliste dans le respect des identités plurielles et diversifiées, qui doivent être consolidées et préservées à toute épreuve¹⁹.

I.1.2. Mondialisation et diversité culturelle

- 24 Depuis trois décennies au moins, le principe de diversité culturelle suscite un intérêt croissant et peut être considéré comme l'un des enjeux majeurs autour de la mondialisation.
- 25 Avec l'accélération de la mondialisation et la fin de la guerre froide, la diversité culturelle se transforme en modèle de gouvernance culturelle mondialisée. Pour certains, la mondialisation des échanges culturels entraîne une standardisation et une uniformisation de la culture. Pour d'autres, elle favorise une plus grande diversité culturelle et engendre, des phénomènes contradictoires sur les identités culturelles, la « marchandisation de la culture »²⁰ ainsi que des changements majeurs au niveau des politiques et stratégies nationales et régionales dédiées à la culture et bien au-delà. Par conséquent, la mondialisation ne se résume pas à la réduction des échelles politiques à une seule entité englobante : elle se caractérise par l'interdépendance de ces échelles.
- 26 Ce processus souligne la nature polymorphe et multidirectionnelle de la reconnaissance de la diversité culturelle, complexifiée par les difficultés de gouvernance de la diversité culturelle face à l'évolution vertigineuse du numérique. L'analyse de la diversité culturelle, de sa reconnaissance et particulièrement de sa gouvernance constituent des défis et des enjeux majeurs pour toutes nos sociétés, situés à l'intersection de la culture et de la politique. On observe aujourd'hui un va et vient incessant entre une transition progressive de dynamiques universalistes, favorisant la rencontre des cultures et des langues, vers des dynamiques particularistes, axées sur la nécessaire reconnaissance des identités culturelles plurielles.

I.2. Reconnaissance internationale du principe de la diversité culturelle

- 27 L'une des initiatives lancées pour promouvoir la diversité culturelle est incarnée par l'émergence du concept d'exception culturelle. Ce concept a été lancé dans le débat public international, à la fin de la guerre froide pour défendre la diversité culturelle, grâce aux efforts des États membres et gouvernements de l'OIF et l'UNESCO, en réaction aux menaces posées par la mondialisation et la libéralisation des échanges commerciaux sur les biens et services culturels.

I.2.1. La promotion et la défense de la diversité culturelle : l'exception culturelle

- 28 En 1993, lors du sommet de la Francophonie à Maurice, les pays francophones, notamment la France, le Canada, et plusieurs pays africains, se mobilisent pour revendiquer l'adoption du principe d'exception culturelle. Ce concept vise à reconnaître et à préserver la spécificité des biens et services culturels face aux dynamiques de mondialisation, nécessitant des normes juridiques spécifiques. À cet effet et dans le cadre des négociations commerciales sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS/GATS) pendant le Cycle d'Uruguay du GATT²¹, une résolution en faveur de l'exception culturelle est adoptée. Cette résolution s'appuie sur le principe que les œuvres artistiques et les produits culturels ne peuvent être traités comme de simples produits commerciaux. Elles requièrent donc un soutien spécifique de l'État, par la mise en place d'un cadre réglementaire englobant tous les secteurs de la culture, pour promouvoir la diversité des biens et services culturels.
- 29 Par ailleurs et en écho aux conclusions de la Commission mondiale de la culture et du développement, telles que présentées dans le rapport « Notre diversité créatrice » publié par l'UNESCO en 1995, l'UNESCO a renforcé la reconnaissance de la diversité culturelle ainsi que la pluralité des normes qui la protègent. Ce renforcement s'appuie sur le respect intégral des droits humains, couvrant les dimensions politiques, civiles, culturelles, économiques et sociales.

- 30 Dans la continuité de ce processus, l'UNESCO adopte lors de la Conférence de Stockholm en 1998, un plan d'action axé sur les politiques culturelles pour le développement, mettant en avant la nécessité de protéger la spécificité des produits culturels. Cependant, un tournant majeur a eu lieu en 2001 avec l'adoption par l'UNESCO de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle.
- 31 Cette nouvelle orientation introduit une équation nouvelle au principe de reconnaissance de la diversité culturelle impliquant un triple processus d'humanisation, de socialisation et de singularisation. La déclaration érige ainsi le respect de la diversité des cultures comme un outil essentiel d'interculturalité pour « la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles », considéré comme « l'un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales » (préambule, §7).

I.2.2. L'importance de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

- 32 Poursuivant cette démarche, l'UNESCO se dote d'un instrument normatif contraignant en adoptant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles le 20 octobre 2005, à l'occasion de la 33^e Conférence générale de l'UNESCO. Cette convention illustre une volonté ferme de transformer les principes de la déclaration universelle sur la diversité des expressions culturelles en actions concrètes. Ainsi, la protection des cultures et des identités devient un enjeu majeur nécessitant un cadre juridique renforcé. Ce tournant décisif, où l'UNESCO attribue un cadre juridique contraignant à la « protection et promotion de la diversité des expressions culturelles », résulte de négociations globales menées de 1972 à 2005. La Convention de 2005 va au-delà de la simple protection des intérêts économiques dans le secteur culturel. Elle répond avant tout à la nécessité de s'adapter au contexte post-guerre froide, marqué par un déplacement de l'accent du « politique » vers le « culturel ».
- 33 Comme l'observe la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, les processus de mondialisation, accélérés

par les avancées rapides des technologies de l'information et de la communication, ont créé des conditions inédites d'interaction entre les cultures. Toutefois, ces processus posent également un défi majeur pour la préservation de la diversité culturelle, en exacerbant les risques de déséquilibres entre les pays riches et les pays en développement. Dans ce contexte, la diversité culturelle émerge comme un instrument essentiel pour protéger les cultures nationales face à la domination d'un modèle culturel globalisé. Dans son préambule, la Convention de 2005 affirme que « la diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et constitue un moteur essentiel pour le développement durable des communautés, des peuples et des nations »²². Entrée en vigueur le 18 mars 2007, la Convention met en avant l'unicité des biens et services culturels, porteurs d'identité, de valeurs, et de signification, tout en réaffirmant le droit souverain des États à définir leurs propres politiques culturelles nationales.

34 De plus, la Convention souligne la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière culturelle, en intégrant la diversité culturelle comme un élément stratégique dans les politiques internationales et nationales de développement, en tenant compte également de la Déclaration du Millénaire de l'ONU (2000)²³. A ce titre, la Convention insiste sur « la reconnaissance de l'égale dignité et du respect de toutes les cultures » (Article 2, « Principes directeurs ») comme fondement de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles. Bien que la Convention de 2005 ne fasse pas mention directe aux numériques, elle évoque dans son préambule les « technologies de l'information et de la communication » ainsi que « les nouvelles technologies », en établissant une jonction entre diversité culturelle et accès équitable au numérique. Dès lors, peu importe la manière dont sont associés les termes diversité culturelle et numérique, l'aboutissement révèle une relation d'interdépendance structurelle dans leur gestion, au triple niveau international, régional, national.

35 Une interdépendance qui repose sur un certain nombre de facteurs communs, tels que la reconnaissance de la culture comme pilier du développement durable, du droit d'accès équitable à la diversité des expressions culturelles, les droits et les libertés qui en découlent et la

gouvernance démocratique qu'elles supposent, et la mise en œuvre effective de la convention sur la diversité des expressions culturelles, ainsi que les actions qui en découlent, dans l'environnement numérique.

- 36 La mise en œuvre concrète de ces actions est fondamentale pour la reconnaissance effective de la diversité des expressions culturelles.
- 37 Cependant, l'intégration de tous ces aspects dans les stratégies de coopération progresse lentement, confrontée à divers défis, notamment quand l'engagement social et la reconnaissance du rôle de la culture dans le progrès social restent faibles. Enfin, le manque de ressources économiques et le soutien limité freinent l'intégration de la culture dans les priorités internationales de développement durable²⁴.
- 38 L'actualité du sujet rejoint l'importance théorique et pratique que revêt la question de la gouvernance de la diversité culturelle à l'ère du numérique puisqu'elle implique la gestion de dynamiques complexes marquées par des enjeux géopolitiques, géoéconomiques et géoculturels enchevêtrés.

II. La gouvernance de la diversité culturelle à l'ère du numérique

- 39 Depuis plusieurs années, les enjeux liés aux technologies numériques et aux droits d'accès à la diversité culturelle occupent une place centrale dans les débats internationaux, notamment à l'Organisation mondiale du commerce, à l'UNESCO et à l'OIF. À ce titre, Jean Musitelli rappelle que « la diversité culturelle est un enjeu perpétuel, exacerbé par les mutations technologiques ». ²⁵
- 40 Les défis de gouvernance de la diversité culturelle se manifestent, d'une part, par les mutations des droits d'accès à la culture et leurs liens intrinsèques avec le développement durable et les droits culturels. D'autre part, ces défis sont amplifiés par les bouleversements internationaux causés par le nouvel écosystème numérique et sa complexité. La compréhension de cette trajectoire a pour mérite d'enrichir les débats autour des enjeux et défis du numérique, en prenant au sérieux le dialogue entre des dynamiques

matérielles et symboliques, et la capacité d'adaptation différentielle des pays et gouvernements à la révolution numérique.

II.1. Le droit d'accès à la diversité culturelle à l'épreuve des transformations numériques

- 41 Aujourd'hui, l'essor des technologies numériques transforme le paysage culturel, renforçant la pertinence et l'importance de la Convention de 2005. *A contrario*, le numérique complexifie l'application de la Convention sur la diversité des expressions culturelles par les États.

II.1.1. Complexité d'adaptation de la convention sur la diversité culturelle à l'environnement numérique

- 42 Plus de 20 ans après la promulgation de la Convention sur la diversité culturelle et sa ratification par 153 Parties, la mise en œuvre du droit d'accès à la diversité culturelle reste complexe, surtout dans les domaines du numérique. L'impact des transformations numériques complexifie l'application de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, surtout dans les pays en développement, où la mise en œuvre de la convention sur la diversité culturelle est confrontée à une multitude de résistances et de défis, comme en attestent un certain nombre de rapports des Parties à la convention.
- 43 Ces défis sont particulièrement marqués par des inégalités d'accès et d'usage des technologies, relatives en particulier, à la diversité linguistique, l'audiovisuel, et des industries culturelles et créatives. Elles reflètent des disparités sociales plus larges, multidimensionnelles nécessitant des adaptations constantes des politiques nationales dans les nouvelles technologies et des investissements dans l'innovation et l'économie culturelle, souvent hors de portée des ressources limitées de ces pays.
- 44 Selon Véronique Guèvremont²⁶, cette complexité est accentuée par quatre défis majeurs particulièrement prégnants dans les pays émergents : premièrement, il existe une méconnaissance notable de

la Convention parmi les gouvernements et la société civile. Deuxièmement, les capacités institutionnelles limitées et variables pour développer et financer des politiques de développement technologique, illustrées par les budgets restreints des ministères de la technologie et de la culture et des arts, représentent un obstacle significatif. Troisièmement, la faiblesse des cadres juridiques adaptés à la professionnalisation des métiers de l'art, ainsi que l'absence d'un écosystème viable. Enfin le développement des industries culturelles et créatives, indispensables à la promotion de la diversité des expressions culturelles, est confronté aux défis de l'implémentation effective dans un contexte où les dynamiques géopolitiques et économiques peuvent parfois contrarier les idéaux de coopération et de solidarité internationale.

- 45 Dans ce contexte, trois tendances majeures influencent le droit d'accès équitable à la diversité des expressions culturelles : la mondialisation, les mutations vertigineuses des technologies numériques et la concentration du pouvoir dans les industries culturelles numériques. Cette concentration favorise certaines expressions culturelles et langues au détriment d'autres en imposant des contenus qui influencent la diffusion et la production des œuvres. Actuellement, 95 % de l'économie des applications numériques est concentrée dans dix pays, et sept des dix premières entreprises par capitalisation boursière reposent sur des plateformes numériques, phénomène connu sous le terme de « plateformisation » des industries culturelles.

II.1.2. Fracture numérique, un défi majeur en Francophonie

- 46 La Francophonie en tant qu'espace politique et culturel diversifié est également confrontée à cet objet qui lui pose un nouveau défi : l'émergence d'une société basée sur les réseaux numériques. La fracture numérique « peut être définie comme une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les TIC »²⁷. Le fossé numérique exacerbe donc les défis existants des pays en développement, notamment les déséquilibres commerciaux et

l'incapacité à accéder aux marchés culturels, accessibilité à l'éducation et aux industries culturelles.

- 47 Cette fracture numérique se révèle à travers cinq facteurs principaux : la disponibilité des infrastructures, l'accessibilité financière des équipements technologiques et de la connectivité Internet, l'adéquation des outils et des plateformes avec les besoins réels et potentiels des populations, les compétences en NTIC, et enfin, l'appropriation sociale de ces technologies. Une approche globale est donc nécessaire pour réduire cette fracture, en tenant compte de l'ensemble de ces facteurs interdépendants.
- 48 En outre, la Francophonie s'est activement impliquée, alignant ses principes de coopération culturelle et de renforcement des industries culturelles des pays du Sud avec les objectifs de la Convention. La Francophonie doit relever le défi de la société numérique en adaptant ses politiques culturelles et en gérant des dynamiques géopolitiques, géoéconomiques et géoculturelles complexes. À ce sujet, le numérique offre aussi des opportunités significatives, surtout dans les régions avec peu d'infrastructures de communication traditionnelles. Il permet un saut technologique, facilitant la production et l'accès aux expressions culturelles. Des équipements abordables et des politiques innovantes peuvent promouvoir la créativité et l'innovation qui sont fondamentales pour la croissance économique.

II.2. Le numérique, nouveau référentiel de gouvernance de la diversité culturelle

- 49 On peut dire que, les technologies numériques ont profondément transformé la création, la production, la distribution et la consommation des biens et services culturels, les plaçant au cœur des débats internationaux dans des forums tels que l'Organisation mondiale du commerce, l'UNESCO et l'OIF.

II.2.1. Mise en œuvre actualisée du droit d'accès au numérique

- 50 Les transformations numériques obligent les États à revoir leurs approches et modèles de gouvernance des politiques nationales. Il est primordial de développer des politiques publiques adaptées, pour protéger et promouvoir la diversité culturelle en intégrant cette priorité dans les politiques culturelles, les systèmes éducatifs et d'enseignement scientifique, tout en facilitant l'accès équitable au numérique.
- 51 À cet effet, il convient de distinguer trois aspects essentiels pour la gouvernance de la diversité culturelle : les conditions matérielles d'accès au numérique, les potentialités économiques, sociales et culturelles offertes par cet accès, et les réalisations effectives de ces potentialités. Pour que la Convention, dans sa forme actuelle, puisse réellement représenter un changement décisif, il est indispensable que les États s'engagent résolument et mettent en œuvre les moyens nécessaires.
- 52 C'est pourquoi l'UNESCO a mis en place une stratégie proactive pour promouvoir une « culture en réseaux », renforçant ainsi son leadership dans la gouvernance culturelle numérique. Cette stratégie consiste à la mise en place des « mécanismes de suivi », tels que la Conférence des Parties et le Comité intergouvernemental, pour renforcer l'application de la Convention sur la diversité des expressions culturelles. Ces efforts ont été considérablement enrichis par une série de rapports publiés entre 2013 et 2015, plaidant pour l'accès au droit à la diversité culturelle à l'ère numérique. Ce plaidoyer a été particulièrement soutenu par le rapport de Louise Beaudoin, intitulé *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : Impacts et enjeux du numérique*, soumis à l'OIF en avril 2014, et se distingue par son analyse des contextes nationaux et internationaux. Cette dynamique a conduit à l'élaboration de directives opérationnelles spécifiques au numérique.

II.2.2. Directives opérationnelles sur le numérique

- 53 Depuis 2013, les Parties à la convention²⁸ ont présenté quatre mesures prioritaires. Premièrement, adopter une approche intégrée pour le numérique, en reconnaissant la nécessité d'une approche globale pour aborder les enjeux du numérique, face à la croissance rapide des marchés et aux pressions économiques qui pourraient impacter la promotion de la diversité culturelle.
- 54 Deuxièmement, investir dans les infrastructures numériques et réduire la fracture numérique en renforçant les capacités technologiques et en offrant un accès égal aux technologies. Il s'agit concrètement d'échanger les meilleures pratiques dans le secteur culturel en fournissant une base de données constamment mise à jour sur les politiques et les initiatives impactant la diversité culturelle. Troisièmement, renforcer les compétences des gouvernements, des acteurs culturels, des industries culturelles et du public, en investissant dans les infrastructures de communication et en transférant des connaissances et des technologies pour la gestion culturelle.
- 55 Quatrièmement, le renforcement du droit des États à élaborer des politiques pour promouvoir la diversité culturelle dans l'environnement numérique, tout en facilitant l'accès aux expressions culturelles mondiales, en améliorant l'accès des œuvres aux canaux de distribution nationaux et mondiaux, en maîtrisant les technologies numériques par les créateurs et les populations²⁹.
- 56 Il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser les Parties à la convention à l'adoption de politiques publiques adaptées aux circonstances spécifiques de chaque pays, et à l'évolution rapide des technologies dans le secteur culturel³⁰. Pour se faire, il est essentiel d'établir la neutralité technologique de la convention et de mettre en place une directive numérique globale qui influence l'ensemble des normes et les modalités d'application de la convention³¹. Il est également important pour les États de se doter de mesures adéquates pour protéger tout en promouvant la diversité, l'inclusion, l'égalité entre les sexes, ainsi que la diversité culturelle et

linguistique, ceci passe entre autres par le respect des valeurs démocratiques et les libertés fondamentales en ligne et hors ligne.

III. Les nouvelles stratégies numériques en Francophonie au service de la diversité culturelle

- 57 Depuis 1995, l'OIF a pris conscience de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC), amorçant une réflexion approfondie sur ce sujet lors du VI^e Sommet de la Francophonie. Cette démarche s'inscrit dans une vision ambitieuse de la Francophonie numérique, qui vise à promouvoir une société respectueuse du droit international, des droits de l'Homme, et des principes de l'État de droit, tout en garantissant un accès équitable à la diversité des expressions culturelles.
- 58 Les chefs d'État et de gouvernement francophones ont exprimé leur engagement résolu en faveur d'un espace francophone dynamique, reconnaissant pleinement la richesse de la diversité culturelle qui le compose. Cet engagement s'est progressivement renforcé, notamment après le Sommet de Beyrouth, qui a marqué une étape clé en permettant une participation active de la Conférence ministérielle francophone de Rabat au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Lors du X^e Sommet, les dirigeants ont réaffirmé leur soutien au SMSI, consolidant ainsi une dynamique qui a culminé au XIII^e Sommet par l'adoption d'une déclaration officielle. Celle-ci a chargé l'OIF d'élaborer une stratégie TIC renouvelée, destinée à garantir un cyberspace libre, accessible, et riche en contenus francophones.
- 59 Dans ce cadre, l'OIF a élaboré plusieurs stratégies pour les périodes 2012-2020, 2022-2026 et 2022-2030. Ces plans d'action ambitieux et ciblés, ont pour but de répondre à des objectifs précis dans le domaine du numérique. Ils abordent des enjeux variés, tels que l'informatique, les télécommunications, et les programmes éducatifs, tout en garantissant un accès équitable aux technologies pour l'ensemble des membres de la communauté francophone, dans la diversité de leurs expressions culturelles. Une évaluation approfondie

de ces initiatives a été réalisée lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie organisé à Djerba ³², au cours duquel a été lancé un nouveau cadre numérique pour la période 2022-2030.

- 60 L'adoption de ce nouveau cadre illustre la détermination constante de l'OIF à s'adapter aux avancées technologiques, tout en consolidant la coopération entre les pays francophones. Ces multiples stratégies visent à combler les disparités significatives en matière d'accès aux transformations numériques ³³, pour harmoniser les politiques de développement numérique au sein de l'espace francophone en sauvegardant la diversité des expressions culturelles.

III.1. Les stratégies numériques de l'OIF : principes et objectifs

III.1.1. La stratégie Horizon 2020

- 61 La première stratégie numérique de l'OIF, initiée lors du XV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa en 2012 et intitulée « Agir pour la diversité dans la société de l'information », visait à répondre aux bouleversements provoqués par le développement rapide des TIC. Elle avait pour objectif de définir les axes d'intervention de l'OIF à l'horizon 2020, en vue de créer une société de l'information démocratique, inclusive, ouverte et transparente.
- 62 En s'alignant sur les valeurs humanistes de la Francophonie, notamment le partage, le respect de la diversité et la solidarité, la stratégie numérique « Horizon 2020 » de l'OIF se concentre précisément sur plusieurs objectifs clés visant à promouvoir la diversité culturelle et linguistique au sein de ses pays membres. Elle répond d'abord aux besoins d'intégration de la Francophonie dans l'économie numérique mondiale et à la prolifération du digital dans les domaines économiques, culturels et sociaux, dans la mesure où le développement des infrastructures numériques est essentiel non seulement pour la justice sociale, mais aussi en tant que moteur du développement économique et vecteur de la construction d'une société de la connaissance.
- 63 En outre, elle favorise le multilinguisme en soutenant le développement numérique dans tous les États de l'OIF, facilitant ainsi

les échanges et la coopération entre les peuples autour des valeurs de la Francophonie.

- 64 L'analyse des divers rapports dédiés à l'évaluation de cette stratégie révèle une insuffisance persistante des infrastructures de base dans de nombreux pays francophones. L'accès à ces infrastructures et leur qualité sont intrinsèquement liés à la réalisation d'objectifs sociaux, politiques et économiques.

III.1.2. La Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026

- 65 La Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 a été adoptée par les chefs d'État à l'occasion du XVIII^e sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Djerba ³⁴. Cette stratégie est en lien avec le thème du Sommet : « La Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone », elle offre un nouveau cadre d'action pour accélérer la transformation numérique de l'espace francophone et son intégration dans l'économie numérique mondiale, dans le respect des droits humains et de la démocratie. La Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 identifie des axes d'intervention pour guider l'action des pays francophones dans le domaine du numérique jusqu'à 2026. Elle intervient dans un contexte de transitions et bouleversements multiples et majeurs : vers une mondialisation plus équitable, une maturité numérique accrue et un développement écologique durable. La pandémie de Covid-19 a accentué les défis liés à la transformation numérique, notamment en matière de droits humains, d'inclusion, de diversité et de cybersécurité ³⁵.
- 66 Pour répondre à ces défis, la stratégie 2022-2026 de l'OIF met l'accent sur la lutte contre les fractures numériques, par des initiatives pour la promotion de la diversité linguistique face à la domination de l'anglais sur Internet, et la gestion des risques numériques tels que la cybersécurité, le cyberharcèlement et la manipulation de l'information. En somme, elle vise à renforcer la présence et l'influence de la langue française dans l'espace numérique, tout en capitalisant sur le potentiel du numérique pour le développement et la solidarité au sein de la Francophonie.

- 67 La stratégie encourage également la production et la promotion de contenus francophones, en soutenant les nouvelles formes d'expression numérique pour éviter tout retard susceptible de freiner la créativité artistique francophone.
- 68 À cet effet, la stratégie propose trois mesures clés :
- 69 La première mesure a pour objectif principal de renforcer les capacités d'action et de régulation des politiques publiques des États membres, ainsi que des autorités locales et nationales, afin d'adapter les cadres réglementaires et les politiques publiques sectorielles, en vue de favoriser la diversité culturelle et linguistique, d'améliorer la connectivité et l'accès au numérique, notamment dans les domaines de la culture et de l'éducation, de renforcer l'identité et la confiance numériques, ainsi que de soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat, et le commerce numérique. Cela contribue, en outre, à consolider la souveraineté numérique des pays francophones.
- 70 La deuxième mesure en liaison avec la première introduit des nouveautés telles que l'amélioration de la découvrabilité des contenus numériques francophones. Ces efforts sont essentiels d'un côté pour renforcer l'influence et la présence du français dans le paysage numérique mondial, et de l'autre, elles permettent de mettre en lumière les travaux des chercheurs francophones en ligne³⁶.
- 71 De plus, la stratégie vise à développer une propriété intellectuelle francophone en collaboration avec des organisations internationales comme l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Cela inclut des questions cruciales telles que les brevets, les droits d'auteur, et la protection des contenus locaux multilingues, ainsi que des patrimoines culturels et des savoirs traditionnels.
- 72 Enfin la troisième mesure a pour objectif principal la stimulation de l'innovation au service de l'humain. Cet objectif se matérialise particulièrement par l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes, le développement des écosystèmes des TIC, la labellisation des solutions d'utilité francophone, et la mise en place de financements et de partenariats ciblés. En outre, il s'agit de soutenir la recherche, en particulier celle des jeunes chercheurs et des femmes chercheuses, pour promouvoir l'inclusion, l'égalité des sexes,

la non-discrimination, et le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

- 73 En somme, ces objectifs visent à promouvoir l'éducation, la diversité culturelle et linguistique, et l'employabilité, tout en assurant un développement numérique responsable et éthique.
- 74 *In fine*, les deux stratégies partagent des fondations communes, notamment la promotion de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que la création d'un espace numérique inclusif, solidaire et responsable. Elles ciblent également des publics prioritaires comme les jeunes, les femmes et les filles. Toutefois, la première stratégie pose des objectifs généraux sans détailler de plan d'action spécifique et pragmatiques, alors que la seconde stratégie présente des objectifs plus concrets et détaillés.
- 75 Elle inclut par exemple des initiatives précises comme la formation aux droits numériques et l'éducation aux médias, ainsi que la lutte contre la malveillance et la haine en ligne.
- 76 Si le numérique offre de nombreuses opportunités pour une Francophonie riche culturellement, socialement et économiquement, il favorise une diffusion plus large de l'information, facilite les synergies entre les divers acteurs de la Francophonie (internationaux, étatiques, régionaux et locaux), et permet l'accès à des ressources partagées, même pour des acteurs géographiquement éloignés. Le numérique peut cependant, devenir un vecteur d'exclusion lorsque certains pays ou utilisateurs ne bénéficient pas des mêmes conditions ou ne disposent pas des moyens nécessaires.
- 77 Dans cette perspective, ces stratégies mettent un accent particulier sur l'inclusion, en ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes, dont l'accès à la connaissance demeure inégal. Elle s'engage ainsi dans une démarche de démocratisation de l'accès au numérique et, plus largement, à la culture.
- 78 La Francophonie joue ainsi un rôle capital dans la coopération et la concertation pour relever les défis numériques à l'échelle mondiale.

III.2. Le cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 : impacts stratégiques en devenir

- 79 Lors du XVIII^e Sommet à Djerba, les chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie ont adopté des textes clés pour guider l'OIF dans les années à venir, comme le « Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 ».

III.2.1. La défense de la diversité culturelle et linguistique

- 80 Le Cadre stratégique met en avant des priorités telles que la promotion de la langue française, y compris dans l'espace numérique, la défense de la diversité culturelle et linguistique, et le soutien aux industries culturelles francophones. La Déclaration de Djerba, quant à elle, aborde la régulation des services en ligne, en insistant sur la collaboration avec les plateformes pour modérer les contenus dangereux et sur l'importance d'une régulation adaptée confiée à des autorités indépendantes.
- 81 La Francophonie numérique aspire à une civilisation respectueuse du droit international relatif aux droits de l'Homme et des prérogatives de l'État de droit. Cette vision prône le respect et la protection des valeurs démocratiques ainsi que des libertés fondamentales, en ligne comme hors ligne.
- 82 Elle valorise également la diversité, l'inclusion, l'égalité des sexes, et la diversité culturelle et linguistique.

III.2.2. Le soutien aux industries culturelles et créatives francophones

- 83 Lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie à Djerba, les industries culturelles et créatives francophones sont abordées par les Parties prenantes. Elles sont perçues comme des moteurs essentiels de compétitivité et de l'économie du savoir désormais au centre des préoccupations internationales régionales et nationales.

- 84 Les industries culturelles et créatives (ICC) ont connu une croissance annuelle quatre fois supérieure à celle du secteur manufacturier dans de nombreux pays de l'OCDE et en développement³⁷. Au cours des 30 dernières années, les ICC³⁸ ont été reconnues comme des moteurs clés du développement économique et de la cohésion sociale. Leur croissance soutenue, leur résilience face aux crises économiques, leur synergie avec l'innovation technologique, et leur capacité à générer des emplois, notamment pour les jeunes, renforcent l'idée que les ICC pourraient offrir une voie alternative pour atténuer les défis des pays en développement et accélérer leur transformation socio-économique³⁹, plus particulièrement dans l'espace francophone.
- 85 Elles seront au cœur des discussions du XIX^e Sommet à Villers-Cotterêts, placé sous le thème « Créer, innover, entreprendre en français ». L'objectif est d'explorer les opportunités offertes par ce secteur en matière d'employabilité et de croissance économique mettant en lumière le lien entre le numérique, la créativité et l'entrepreneuriat. Parmi les ambitions communes inscrites dans le cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, on retrouve le soutien aux industries culturelles et créatives comme objectif stratégique majeur pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans le monde. Dans ce contexte de transformation numérique et de révolution de l'intelligence artificielle, la créativité devient une compétence clé. À l'ère de la numérisation, les industries culturelles et créatives (ICC) jouent un rôle central en réaffirmant la capacité humaine à innover. Face aux défis internationaux liés aux ICC, il est crucial pour les pays francophones de s'adapter à ces évolutions et de réfléchir à des stratégies d'échange de bonnes pratiques.
- 86 Cette dynamique nécessite une collaboration accrue entre les institutions de la Francophonie, les gouvernements, et les acteurs de terrain, afin d'intégrer le numérique comme un pilier central du projet francophone, tout en préservant la diversité culturelle et patrimoniale de cet espace.

IV. Regards croisés sur les contributions

- 87 Les contributions scientifiques de ce numéro spécial sont principalement issues du colloque international consacré au thème « Francophonie numérique et diversité culturelle : dynamiques centrifuges et centripètes », qui s'est tenu à Tunis les 28 et 29 novembre 2022, à l'occasion du XVIII^e Sommet de la Francophonie à Djerba. Ce colloque a été organisé conjointement par l'université de Tunis et l'Institut international pour la Francophonie (2IF) de l'université Jean Moulin Lyon 3 sous la direction scientifique de Sonia Mbarek Rais et de Hong Khanh Dang⁴⁰ qui dirigent également ce numéro.
- 88 La première contribution de ce numéro est proposée par Saoussen Fray Amor. Elle questionne comment les caractéristiques des réseaux sociaux numériques influencent la façon dont les femmes engagées dans la cause féministe agissent pour défendre leurs valeurs. En menant des cas d'études précis dans le contexte tunisien, l'auteur démontre l'émergence d'une nouvelle vague de militantisme féminin avec des acteurs qui ont développé de nouvelles formes d'activisme en tirant parti des avancées technologiques pour promouvoir la cause féminine. Selon l'auteur, les réseaux sociaux numériques ont considérablement accentué la distance perçue entre les jeunes féministes et les organisations féministes traditionnelles en ce qui concerne leur approche de l'activisme. Ces jeunes militantes accordent une grande importance à la démocratie et rejettent fermement les contraintes. Elles représentent une nouvelle génération profondément influencée par la nature démocratique de l'espace virtuel, ce qui les pousse à éviter l'engagement au sein des structures traditionnelles du militantisme, souvent dépourvues de démocratie interne. Elles ont exploité les opportunités offertes par les médias sociaux pour promouvoir leur cause, transformant ainsi le cyberspace en un outil efficace pour organiser des campagnes militantes.
- 89 Le deuxième article sous la plume de Caroline Marcoux-Gendron nous entraîne sur le terrain jusqu'ici trop rarement abordé de l'interrelation des technologies numériques et de la musique dans la

vie de personnes immigrantes. En s'appuyant sur une enquête auprès de personnes nées au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et vivant à Montréal (Québec, Canada), l'auteur étudie le rapport entre les technologies numériques et la musique dans la vie de personnes immigrantes dont les écoutes et pratiques liées à la musique ont été appréhendées comme des vecteurs de socialisation et de sociabilités multiples. L'auteur démontre la manière dont les technologies numériques et la musique se combinent pour actualiser une diversité culturelle vécue au quotidien. Par leur interrelation, elles sous-tendent des interactions sociales et musicales multisituées, donnant lieu à une forme de « pluri-ancrage », sociomusical et géoculturel, chez les personnes immigrantes rencontrées à Montréal.

- 90 Le troisième article consacré au Burkina Faso et développé par Abed-Nego Oubda s'intéresse à la contribution du numérique dans la stratégie d'insertion de l'économie burkinabè dans les chaînes de valeur nationales et internationales. L'auteur propose une approche globale de l'économie burkinabè en prenant en compte des secteurs prioritaires dans les différents maillons du processus de création de richesse (production, transformation et commercialisation) aux niveaux national et international. Il démontre le déficit de compétences professionnelles et la dépendance des solutions techniques et technologiques importées, ce qui entraîne une sous-capacité permanente des équipements installés et un alourdissement des coûts fixes. Dans la politique de *Transformations industrielles et artisanales*, le gouvernement burkinabè a pour ambition, à l'horizon 2027, de disposer d'un secteur secondaire dynamique performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, porteur de croissance durable et emplois décents. Selon l'auteur, la réussite d'une telle stratégie ne pourrait se faire sans l'implication du numérique. Le développement des technologies numériques pourrait renforcer la résilience économique du pays et créer de nouvelles opportunités de croissance par des gains de productivité, d'innovation et d'inclusion.
- 91 Abordant l'étude de cas sur l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN) en Haïti, la quatrième contribution de ce numéro, proposée par Pierre Michelot Jean Claude, vise à expliquer comment valoriser adéquatement les objets culturels patrimoniaux dans un contexte de crise patrimoniale généralisée. Cet auteur s'intéresse au

rôle des pratiques communicationnelles dans la mise en valeur du patrimoine culturel dans les pays du sud. L'article fait état de la volonté des dirigeants haïtiens de promouvoir le patrimoine culturel et démontre la nécessité de définir une stratégie de communication patrimoniale et de mettre en place une politique culturelle adéquate. Il aborde à la fois les atouts offerts par les moyens de communication pour la mise en valeur des richesses culturelles et les conséquences de la fracture numérique pour les pays du Sud comme Haïti. À partir de ces analyses, l'auteur insiste sur l'urgence d'inscrire des pratiques communicationnelles adéquates dans le cadre global d'une politique culturelle face aux défis de construction identitaire, de développement et de nouveaux rapports avec le monde.

- 92 Enfin, la cinquième et dernière contribution de ce numéro, produite par Adila Mehyaoui, questionne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement et son impact sur l'ensemble de la société de l'information et de la connaissance. À travers une expérience inédite relative à un public d'apprenants universitaires roumains avides de l'apprentissage de la langue, l'auteur porte une réflexion spécifique au contexte francophone en analysant le rôle des nouvelles technologies pour la transmission de l'information et la diffusion du savoir en milieu académique. Il souligne la nécessité de moderniser les moyens utilisés dans l'enseignement imposant une interaction entre les différents acteurs impliqués dans la croisée d'une coopération interdisciplinaire.
- 93 Ce numéro de la *Revue internationale des francophonies* est complété par deux textes essentiels. Le premier est la Déclaration de Djerba du 19 et 20 novembre 2022 dans le cadre du XVIII^e sommet de la Francophonie ayant le thème « La Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone ». Dans ce document, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage engagent à promouvoir le numérique comme outil au service de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l'espace francophone. Ils œuvreront à la préservation de la diversité dans l'espace francophone en tant que source pérenne de richesse créatrice d'opportunités, dans la perspective d'une mondialisation plus équitable, plus inclusive, propice au dialogue entre les cultures, à la

compréhension et au respect mutuels à travers, notamment, un usage innovant du numérique. Le deuxième texte essentiel est l'article « Les valeurs de la Francophonie au service de la diversité culturelle » de Jean Musitelli dans le numéro 71 de *La Revue internationale et stratégique* en 2008⁴¹. Dans cet article, l'auteur a analysé sous différents angles les atouts de la Francophonie pour devenir un des acteurs majeurs de la diversité culturelle. Enfin, la recension d'ouvrage réalisée par Ayrton Aubry conclut cette livraison. Elle porte sur l'ouvrage collectif *La reconstruction de l'Afrique et de la francophonie dans les discours politiques de la France* dirigé par Paul Zang Zang, Venant Eloundou Eloundou, Sanda-Maria Ardeleanu, Louis Hervé Ngafomo.

V. Conclusion

- 94 À l'heure où nous écrivons ces lignes se prépare le XIX^e sommet de la Francophonie et qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2024, à la Cité internationale de la langue française, à Villers-Cotterêts. Ce sommet sera consacré au thème « Créer, innover, entreprendre en français », couvrant ainsi les enjeux politiques, économiques, numériques et culturels dans la diversité de l'espace francophone.
- 95 Il s'agira de porter plus haut cette priorité numérique concrétisée progressivement dans les stratégies de la Francophonie numérique et dans la continuité du Sommet de Djerba, afin de s'adapter aux mutations globales induites par la diversité culturelle, désormais au cœur des processus transnationaux et au contexte de l'évolution vertigineuse de l'intelligence artificielle (IA). Les défis sont nombreux pour neutraliser la radicalisation en ligne sous fond de repli identitaire, ou encore pour s'ouvrir au plurilinguisme, à travers une approche interculturelle effective et efficiente. L'enjeu stratégique majeur consiste à renforcer les compétences des acteurs culturels, en particulier dans les domaines du numérique, de la création, de la diffusion, de la distribution, et de la promotion des contenus francophones en ligne. Pour cela, il est crucial de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et de valoriser les succès à travers une médiation concertée.
- 96 En somme, la gestion de la diversité culturelle à l'ère numérique devrait être intrinsèquement liée à la construction de la citoyenneté

au sein de la Francophonie. Cet espace gagnerait à être perçu comme un lieu de négociation ouvert, où la participation active des acteurs publics, privés et civils est essentielle pour permettre aux citoyens de réinvestir l'espace francophone et de créer des sociétés plus participatives et inclusives. Cela nécessite un engagement résolu en faveur de la libre circulation des personnes, des idées, et des projets culturels, afin de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre l'extrémisme violent. La répartition des pouvoirs entre des instances multiples et hétérogènes et surtout la gouvernance de cet espace sont autant de défis que la Francophonie tente de relever, en donnant un sens à cette société en quête d'une réorientation pragmatique pour la défense de la diversité culturelle ⁴².

BIBLIOGRAPHIE

- Collés (Luc), « Mondialisation, diversité culturelle et francophonie », dans Collés (Luc), *Passage des frontières. Études de didactique du français et de l'interculturel*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, p. 43-50, disponible sur : <http://books-openedition-org.ezscd.univ-lyon3.fr/pucl/2013>.
- Cuche (Denys), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, Découverte, coll. « Repère », 2004, 157 p.
- Elie (Michel), « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 861, 2001, 83 p.
- Ferréol (Gilles), Jucquois (Guy) (dir.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin, coll. « Dictionnaire », 2005, 354 p.
- Granjon (Fabien), « Inégalités numériques et reconnaissances sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée », dans Kiyindou (Alain) (dir.), *Les Cahiers du numérique*, 2009/1, vol. 5, dossier « Fracture numérique et justice sociale », p. 19-44.
- Guèvremont (Véronique), « Réflexions préliminaires sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique », présenté lors de la quatrième conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, UNESCO, Paris, 11-14 juin 2013.
- Hall (Stuart), *Identités et cultures : politiques des cultural studies*, Paris, Amsterdam, 2017.
- Huntington (Samuel), *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon and Schuster, 1996.

Marzouki (Meryem) et Méadel (Cécile), « Francophonie et gouvernance d'internet », *Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique*, 2004, n° 40, dossier « Francophonie et mondialisation », p. 228-232.

Mattelart (Tristan) (dir.), *La mondialisation des médias contre la censure*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2002, 307 p.

Musitelli (Jean), « Les valeurs de la Francophonie au service de la diversité culturelle », *La Revue internationale et stratégique*, automne 2008, n° 71, dossier « L'avenir de la Francophonie », p. 73-78.

Musitelli (Jean), « L'invention de la diversité culturelle », *Annuaire français de droit international*, 2005, vol. 51 p. 512-523.

OIF, *La contribution de la Francophonie au Pacte numérique mondial (PNM) - Synthèse*, 2023, disponible sur :

https://www.francophonie.org/sites/default/files/2024-02/PNM_SYNTHESE_contribution_OIF.pdf.

Ouvrard-Servanton (Marie) et al., *Repenser les frontières de l'espace numérique*, Actes du colloque « Frontières numériques », Fès, Maroc (18-19 novembre 2014), p. 142-155.

Rasse (Paul) (dir.), *La diversité culturelle*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les Essentiels d'Hermès », 2013, 230 p.

Rasse (Paul), *La rencontre des mondes : diversité culturelle et communication*, Paris, Armand Colin, coll. « Sociétales », 2006, 335 p.

Sedda (Paola), « La mobilisation numérique : entre émancipation et rationalisation », *Approches Théoriques en Information-Communication*, 2021, vol. 2, n° 3, p. 53-74.

Semprini (Andréa), *Le multiculturalisme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 3236, 1997, 127 p.

Senghor (Léopold Sédar), *Liberté 3. Négritude et Civilisation de l'Universel*, Paris, Seuil, 1977, 573 p.

UNESCO, *Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique*, approuvées par la Conférence des Parties lors de sa sixième session, 2017, 13 p.

Warnier (Jean-Pierre), *La mondialisation de la culture*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2017, 128 p.

Wolton (Dominique), *Demain la Francophonie*, Paris, Flammarion, 2006, 196 p.

NOTES

1 Paola Sedda, « La mobilisation numérique : entre émancipation et rationalisation », *Approches Théoriques en Information-Communication*,

2021, vol. 2, n° 3, p. 53-74.

2 OIF, *La contribution de la Francophonie au Pacte numérique mondial (PNM) - Synthèse*, 2023, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2024-02/PNM_SYNTHESE_contribution_OIF.pdf.

3 OIF, *Rapport 2018 sur l'état de la Francophonie numérique*, 2018, disponible sur : <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/rapport-2018-etat-francophonie-numerique.pdf>.

4 Le concept « fracture numérique » traduit de l'expression anglo-saxonne "digital divide" a vu le jour à la fin des années quatre-vingt-dix avec l'émergence de la société mondiale de l'information (SMSI). La fracture numérique est définie dans le *Rapport de 2014 sur l'état de la Francophonie numérique*, comme l'écart général dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

5 Paul Rasse, *La rencontre des mondes : diversité culturelle et communication*, Paris, Armand Colin, coll. « Sociétales », 2006.

6 Dominique Wolton, *Demain la Francophonie*, Paris, Flammarion, 2006.

7 Luc Collés, « Mondialisation, diversité culturelle et francophonie », dans Luc Collés, *Passage des frontières. Études de didactique du français et de l'interculturel*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, p. 43-50, disponible sur : <https://books-openedition-org.ezscd.univ-lyon3.fr/pucl/2013>.

8 Voir Fabien Granjon, « Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée », dans Alain Kiyindou (dir.), « Fracture numérique et justice sociale », *2009/1, vol. 5*, p. 19-44 ; Joëlle Farchy, *Gouvernance de l'Internet et Francophonie*, 2017.

9 Voir Denys Cuche, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, Découverte, coll. « Repère », 2004 ; Gilles Ferréol, Guy Jucquois, (dir.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin, coll. « Dictionnaire », 2005.

10 Andréa Semprini, *Le multiculturalisme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 3236, 1997 ; Stuart Hall, *Identités et cultures : politiques des cultural studies*, Paris, Amsterdam, 2017.

11 Tristan Mattelart (dir.), *La mondialisation des médias contre la censure*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002.

12 Paul Rasse (dir.), *La diversité culturelle*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les Essentiels d'Hermès », 2013.

- 13 Marie Ouvrard-Servanton *et al.*, *Repenser les frontières de l'espace numérique*, Actes du colloque « Frontières numériques », Fès, Maroc (18-19 novembre 2014), p. 142-155.
- 14 Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie), Norodom Sihanouk (Cambodge) et Hamani Diori (Niger).
- 15 Léopold Sédar Senghor, *Liberté 3. Négritude et Civilisation de l'Universel*, Paris, Seuil, 1977.
- 16 Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet-6 août 1982.
- 17 Samuel Huntington, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon and Schuster, 1996.
- 18 *Idem.*
- 19 Dominique Wolton, *Demain la Francophonie*, Paris, Flammarion, 2006.
- 20 Jean-Pierre Warnier, *La mondialisation de la culture*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2017.
- 21 Les discussions du GATT ont conduit à la création de l'Organisation mondiale du commerce suite à l'accord de Marrakech en 1994.
- 22 Préambule de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005).
- 23 Le Sommet du Millénaire de 2000 a réuni un nombre très important de dirigeants mondiaux et a abouti à l'adoption de la Déclaration du Millénaire par 189 États membres. Celle-ci a fixé huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ont redéfini les priorités mondiales, en ciblant la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes, la santé, et la durabilité environnementale. Ce sommet a marqué un tournant majeur vers une gouvernance mondiale plus intégrée, avec un engagement commun à répondre aux défis globaux par des actions concertées.
- 24 Par exemple l'application très limitée de l'article 13 de la Convention sur la diversité des expressions culturelles impose aux États parties d'intégrer la culture dans leurs politiques de développement à tous les niveaux, afin de favoriser un développement durable tout en protégeant et promouvant la diversité culturelle.
- 25 Jean Musitelli, « L'invention de la diversité culturelle », *Annuaire français de droit international*, 2005, vol. 51 p. 512-523.

- 26 Véronique Guèvremont, « Réflexions préliminaires sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique », présenté lors de la quatrième conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, UNESCO, Paris, 11-14 juin 2013.
- 27 Elie Michel, « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 861, 2001, p. 32.
- 28 UNESCO, *Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique*, approuvées par la Conférence des Parties lors de sa sixième session, 2017.
- 29 *Idem*
- 30 UNESCO, *Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 4^e session, 11-13 juin 2013, disponible sur : <https://www.unesco.org/creativity/fr/fourth-ordinary-session-conference-parties>.
- 31 *Idem*.
- 32 Le XVIII^e Sommet de la Francophonie s'est tenu à Djerba (Tunisie) les 19 et 20 novembre 2022, autour du thème « La Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace Francophone ».
- 33 Disparités particulièrement mises en lumière, par le dernier rapport sur l'état de la Francophonie numérique publié par l'OIF en 2018.
- 34 Des discussions préliminaires ont eu lieu lors de la 39^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie le 10 décembre 2021.
- 35 Conférence ministérielle de la Francophonie, 39^e session, 10 décembre 2021.
- 36 À titre d'exemple, l'OIF et Smart Africa se mobilisent ensemble pour développer sur le continent Africain la connectivité, le renforcement de la formation au numérique.
- 37 Selon le rapport 2018 de la CNUCED, le marché mondial des biens culturels et créatifs a connu une expansion substantielle, passant de 208 milliards de dollars en 2002 à 509 milliards de dollars en 2015.
- 38 L'Unesco définit les industries culturelles et créatives comme « l'ensemble en constante évolution des activités de production et d'échanges culturels soumises aux règles de la marchandisation, où les

techniques de production industrielle sont plus ou moins développées, »
Les industries culturelles et créatives englobent ainsi les industries
culturelles, à l'intersection du secteur artistique et du numérique.

39 Rapport de l'UNESCO et du PNUD, *Creative Economy: Widening development pathways*, 2013.

40 Nous exprimons notre profonde gratitude à nos deux équipes de l'université de Tunis et de l'Institut international pour la Francophonie (2IF) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ainsi qu'à tous nos partenaires dont la précieuse contribution a rendu possible l'organisation de ce colloque à Tunis, à savoir l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Institut de la formation à distance de la Francophonie (IFIC), le ministère des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, l'ambassade de Suisse en Tunisie, le bureau de coopération suisse en Tunisie, l'ambassade de France en Tunisie, la Fondation arts et culture de l'Union internationale des banques, l'hôtel Novotel Mohammed V et enfin la bibliothèque nationale de Tunis où s'est tenu le colloque, ainsi que tous les étudiants et enseignants qui ont contribué bénévolement à ce colloque.

41 Jean Musitelli, « Les valeurs de la Francophonie au service de la diversité culturelle », *La Revue internationale et stratégique*, automne 2008, n° 71, dossier « L'avenir de la Francophonie », p. 73-78, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-3-page-73?lang=fr> et <https://www.iris-france.org/publications/la-revue-internationale-et-strategique-n71-automne-2008/>. Le comité éditorial de la *Revue internationale des francophonies* remercie vivement l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) pour son aimable autorisation de reproduction.

42 Meryem Marzouki et Cécile Méadel, « Francophonie et gouvernance d'internet », *Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique*, 2004, n° 40, dossier « Francophonie et mondialisation », p. 228-232.

AUTEURS

Sonia Mbarek Rais

Sonia Mbarek Rais est docteure en science politique, habilitée à diriger des recherches (HDR), enseignante-chercheuse à l'Institut supérieur de musique de Tunis (ISMT) de l'université de Tunis (Tunisie) et enseignante invitée à l'Institut international pour la Francophonie (2IF) de l'université Jean Moulin Lyon 3 (France).

IDREF : <https://www.idref.fr/228905338>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000020450843>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13984934>

Hong Khanh Dang

Hong Khanh Dang est docteure en science politique et directrice adjointe chargée de la recherche à l'Institut international pour la Francophonie (2IF) de l'université Jean Moulin Lyon 3 (France).

IDREF : <https://www.idref.fr/197287352>

Dossier : Francophonie numérique et
diversité culturelle : dynamiques
centrifuges et centripètes

Le cyberspace et la transformation de l'agir militant : les femmes activistes à l'heure du numérique

Saoussen Fray Amor

DOI : 10.35562/rif.1531

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

I. L'évolution continue du féminisme

I.1. L'évolution des mouvements féministes à travers l'histoire

I.2. Les femmes et la technologie

I.3. Les préoccupations féministes dans le contexte du monde arabe

II. Un espace public alternatif : les femmes et l'appropriation du cyberspace pour agir

II.1. Le numérique et l'activisme : comprendre leur interaction

II.2. Un espace démocratique !

II.3. Modes d'organisation horizontaux

Conclusion

TEXTE

1 L'engagement militant, en tant qu'expression de la participation citoyenne à des actions collectives visant à promouvoir des causes ou à lutter contre la violation des droits¹, revêt diverses formes, telles que le syndicalisme, l'implication associative, la participation politique au sein des partis, ainsi que la participation aux mouvements de grève et aux manifestations. Ces formes d'engagement militant sont profondément influencées par le contexte socio-historique spécifique dans lequel elles s'inscrivent. En effet, les acteurs engagés adaptent leurs méthodes d'action et leurs approches militantes en fonction des défis et des enjeux propres à leur époque.

2 Les avancées technologiques dans le domaine numérique au cours des dernières décennies ont ouvert la voie à une nouvelle approche

militante, où les activistes et les militants reconnaissent l'importance d'utiliser les nouvelles formes de communication pour exprimer leurs idées, revendications et mobiliser leur audience.

- 3 Bien que le débat sur la disparité numérique entre les sexes soit en cours, avec des préoccupations concernant la moindre maîtrise des technologies numériques par les femmes, ces dernières ont néanmoins saisi les opportunités offertes par les avancées technologiques pour s'engager dans la sphère publique et défendre leurs droits, particulièrement dans les sociétés patriarcales où leurs droits sont souvent bafoués. En d'autres termes, elles ont exploité ce nouvel espace pour remettre en question les normes sociales existantes et transformer leurs méthodes d'activisme.
- 4 En effet, le féminisme en tant que mouvement prônant l'émancipation d'un rôle que la société considère comme naturel a tiré parti de ces évolutions². D'après Judy Wajcman, l'essor des nouvelles technologies a conduit de nombreuses féministes à croire que les technologies de l'information et de la communication peuvent profiter aux femmes et transformer les relations de genre.
- 5 Ces féministes sont davantage enclines à croire que les nouvelles technologies ont un potentiel de transformation intrinsèque, étant donné leur nature flexible et les nouveaux sens ainsi que les usages qu'elles génèrent³.
- 6 Les féministes ont véritablement tiré parti de l'espace numérique pour évoluer dans leurs pratiques et stratégies, en s'adaptant aux caractéristiques uniques de cet environnement. Elles ont exploité les opportunités offertes par les médias sociaux en ligne, ainsi que par les publications numériques telles que la presse et les revues, afin de diffuser efficacement les idées féministes⁴. À titre d'exemple, Facebook en tant que réseau social privé a constitué une opportunité alternative d'expression dont les féministes se saisissent largement, le blogue en tant que nouvel outil de communication plusieurs y ont vu un espace de démocratie directe à cause de sa facilité d'utilisation⁵, et Youtube comme espace de diffusion de conférences, films documentaires, interviews, capsules de sensibilisation, etc.⁶
- 7 Ces réseaux numériques servent de plateformes publiques pour l'argumentation et la délibération sur des questions liées au genre,

connectant ainsi des femmes engagées dans l'émancipation de leur sexe, parfois à travers les frontières internationales et les continents.

- 8 Cet article repose sur les résultats d'une enquête qualitative que nous avons menée en 2020, en utilisant la plateforme numérique Facebook comme terrain d'étude. Cette enquête a été réalisée dans le contexte particulier du confinement, nécessitant l'utilisation d'outils technologiques pour répondre aux contraintes imposées par cette période. Notre recherche a débuté par l'exploration des réseaux sociaux, avant de se poursuivre par des entretiens avec des femmes qui ont généreusement partagé leurs témoignages.
- 9 Dans le cadre de cette enquête, nous avons adopté une méthodologie ethnographique en menant des observations au sein de groupes privés de femmes tunisiennes sur Facebook en utilisant notre profil personnel. L'objectif était de documenter les diverses formes de violences subies par les femmes en raison des mesures de confinement. Cette étude visait à comprendre comment les femmes abordaient ces violences au sein de ces groupes privés.
- 10 Nous avons sélectionné deux groupes pour notre échantillon. Le premier groupe, intitulé « Femmes Imparfaites »⁷, est un groupe privé affichant 161 500 membres dans les résultats de recherche, tous étant des femmes. Il sert de plateforme pour les discussions où les femmes partagent et débattent de leurs expériences et préoccupations liées aux relations avec les hommes et aux relations familiales. Le deuxième groupe, appelé « Entre Femmes Uniquement »⁸, est également un groupe privé pour les femmes, comptant 117 200 membres dans les résultats de recherche. Les sujets de discussion abordés dans ce groupe sont similaires à ceux du groupe « Femmes Imparfaites ». Dans ces espaces de discussion privés, les femmes ont l'occasion de s'exprimer, de partager leurs expériences et d'échanger leurs idées en toute liberté, sans aucune contrainte.
- 11 Nous définissons un groupe privé sur Facebook comme un espace virtuel où vous avez la possibilité de rejoindre une communauté partageant un intérêt commun. Ces groupes sont généralement visibles dans les résultats de recherche. Toutefois, pour publier du contenu ou voir les publications des autres membres, une demande d'adhésion doit être approuvée par un administrateur.

- 12 En scrutant attentivement les publications et les commentaires dans ces deux groupes, nous avons observé la présence régulière d'un noyau de femmes engagées. Il s'avère que ces mêmes individus interviennent de manière constante, que ce soit en réagissant aux commentaires ou en partageant des publications visant à promouvoir les idées féministes. Ces groupes ont ainsi évolué pour devenir des espaces de dialogue centrés sur les questions de genre.
- 13 Nous considérons ce phénomène comme une nouvelle facette du féminisme, exploitant les avancées technologiques pour promouvoir les valeurs féministes. Dans cet article, nous nous attacherons à étudier ces nouvelles formes d'engagement militant en mettant en lumière les femmes qui ont joué un rôle central dans les débats sur les questions de genre au sein de ces deux groupes. Il est essentiel d'analyser les stratégies d'action de ces actrices afin de comprendre comment l'engagement militant a évolué à la suite de l'avènement de l'espace virtuel.
- 14 La nature de notre sujet nous conduit à adopter une approche qualitative compréhensive. Dans cette perspective, la démarche inductive se révèle la plus pertinente car elle met l'accent sur la signification du phénomène social. Cette approche considère les individus comme des acteurs actifs de la construction sociale, détenteurs d'une connaissance précieuse. Elle postule que les personnes ordinaires ont beaucoup à nous enseigner et vise à élucider les logiques sous-jacentes à leurs actions⁹.
- 15 Cinq entretiens individuels approfondis ont été menés avec des femmes actives participant aux deux groupes de discussion. Ces entretiens ont été réalisés via la plateforme Messenger. Pour respecter les souhaits de confidentialité des participantes, nous avons préservé leur anonymat en utilisant des pseudonymes et en supprimant toute information personnelle identifiable.
- 16 Eu égard à ce qui précède, il est important, nous semble-t-il, de poser les questions suivantes : comment la nature du cyberspace a-t-elle influencé l'émergence de nouvelles formes d'activisme chez les femmes, et quelles logiques sous-tendent leurs choix d'actions militantes dans ce contexte ?

- 17 Pour ce faire, nous entamerons d'abord notre exploration en abordant le premier axe, intitulé « L'évolution constante du mouvement féministe ». Dans ce cadre, nous examinerons l'histoire des différentes vagues de féminisme à l'échelle mondiale, tout en accordant une attention particulière au contexte spécifique du monde arabe. Cette démarche vise à mettre en évidence comment chaque époque a engendré ses propres méthodes d'activisme féminin.
- 18 Ensuite, dans le deuxième axe de notre étude intitulé « Un espace public alternatif : les femmes et l'appropriation du cyberspace pour agir », nous analyserons les caractéristiques des réseaux sociaux numériques. Nous tenterons également de démontrer, à travers les résultats de notre enquête qualitative, comment ces caractéristiques ont remodelé les modalités d'engagement des militantes féministes en Tunisie au cours de ces dernières années.

I. L'évolution continue du féminisme

- 19 Nous allons explorer ci-dessous l'évolution des mouvements féministes à travers le monde, en mettant en lumière le contexte unique du monde arabe. Cette approche nous permettra de démontrer comment chaque période a généré ses propres formes d'engagement féminin.

I.1. L'évolution des mouvements féministes à travers l'histoire

- 20 Le féminisme représente diverses mobilisations visant à lutter contre les oppressions subies par les femmes. Dans un sens plus large, il englobe les efforts déployés pour instaurer l'égalité entre les sexes et promouvoir les droits des femmes. Au fil du temps, le féminisme a pris de nombreuses formes et a été porté par différents mouvements et combats. Dans cette présentation, nous retracerons l'histoire du féminisme en mettant en lumière les différentes vagues qui ont marqué ce mouvement.

- 21 Nous entendons par vague « un "moment" du féminisme, durant lequel le mouvement se reconfigure et se transforme rapidement en réponse à l'évolution de la sociologie de ses militantes et du contexte social. »¹⁰
- 22 Dans cette optique, le féminisme a traversé trois vagues distinctes, mais aujourd'hui, avec l'avènement des technologies numériques et leur utilisation par les militantes féministes pour promouvoir leur cause, certains auteurs évoquent l'émergence d'une quatrième vague de féminisme. Il est à signaler que les vagues féministes successives ne sont pas en opposition les unes avec les autres, mais doivent plutôt être comprises comme une réactualisation et une réappropriation des idées et traditions féministes par une génération qui vit un contexte particulier favorable à un renouveau du militantisme. Dans ce sens, chaque vague de mobilisation militante se manifeste au sein d'un contexte particulier et représente un nouveau cycle de militantisme.
- 23 Il est intéressant de noter que les différents vagues du féminisme sont étroitement liées à des périodes spécifiques de l'évolution des médias. Chaque vague féministe a élaboré des stratégies médiatiques spécifiques¹¹.
- 24 La première vague féministe prend racine pendant la Troisième République et trouve son apogée avec le mouvement des suffragettes au début du XX^e siècle en Angleterre. Ces militantes, avec le soutien de certains hommes, ont réussi à obtenir d'importants acquis politiques dont le droit de vote, le droit d'accéder à des postes publics et la reconnaissance de leur pleine citoyenneté en tant qu'individus. En réalité, les féministes de cette époque se sont principalement engagées dans la lutte pour l'égalité civique. Elles ont organisé des rassemblements au cours desquels elles ont élaboré des arguments, des projets et des programmes. Certaines militantes ont également recouru à des actes de violence, allant de manifestations à des attaques à la bombe dans les stades, à la dégradation de tableaux dans les musées, voire à des agressions contre des parlementaires¹².
- 25 Ces actions ont donné lieu à une loi répressive en 1908, entraînant des poursuites pénales et des peines d'emprisonnement. Plutôt que de payer des amendes, les suffragettes ont préféré l'incarcération, marquant ainsi le début d'une série d'arrestations qui ont suscité la

sympathie du public envers leur cause. Elles ont commencé à incendier des institutions symbolisant la suprématie masculine, telles qu'une église ou un terrain de golf réservé aux hommes. Par la suite, des grèves de la faim ont éclaté dans les prisons, et en 1913, les suffragettes ont subi leur première perte tragique lorsqu'Emily Davison a perdu la vie en tentant d'arrêter le cheval du roi George V lors d'une course de derby. Finalement, en 1918, elles ont obtenu le droit de vote, bien que de manière limitée, et ce droit s'est élargi à toutes les femmes en 1928¹³.

- 26 La fin du XIX^e siècle a été une période décisive sur la scène médiatique, marquée par le mouvement des suffragettes qui revendiquaient le droit de vote à travers l'Europe. En France, malgré de nombreuses mobilisations entre les deux guerres mondiales, le droit de vote pour les femmes n'a été acquis qu'en 1944. Les actions médiatiques de Louise Weiss dans les années 1930 illustrent cette période avec les membres de son association, La Femme nouvelle, distribuant des tracts à des endroits emblématiques tels que le champ de courses de Longchamp ou lors de la finale de la coupe de France de football en 1936¹⁴.
- 27 La deuxième vague du mouvement féministe, qui émerge au cours des années suivantes, met en lumière une transformation significative des normes sociales et des perceptions : son objectif central devient la prise de contrôle du corps féminin en matière de reproduction. La période du baby-boom, parfois décrite comme une époque marquée par un moindre engagement féministe, représente en réalité une phase d'exploitation des avancées féminines. Les années de prospérité des Trente Glorieuses (1945-1975) ont attiré un nombre croissant de femmes vers les professions du secteur tertiaire, ce qui a contribué à améliorer les conditions de vie au sein des foyers et à renforcer leur indépendance financière. Par conséquent, de plus en plus de femmes ont exprimé le souhait de limiter leur nombre d'enfants.
- 28 Afin de promouvoir l'abrogation des lois restrictives entravant l'accès à la contraception et de lutter contre les avortements clandestins, un groupe de pionnières a créé l'association Maternité heureuse. Dans les premières années des années 1960, cette association a évolué pour devenir le Mouvement français pour le planning familial (MFPF).

- 29 Parallèlement, le livre de Simone de Beauvoir, intitulé *Le Deuxième Sexe*, a révolutionné la pensée féministe en remettant en question la sacralisation de la maternité : elle y dissocie la femme de la notion de mère. Cette avancée théorique stimule une nouvelle génération de militantes, plaçant au cœur de leurs revendications : la maîtrise de la fécondité et la liberté sexuelle.
- 30 Les revendications de ces militantes ont émergé après mai 1968, dans un contexte politique qui favorisait les revendications et les réformes. Inspirées par les idées de Simone de Beauvoir, ces féministes ont entrepris une analyse du patriarcat en tant que système global d'oppression masculine, remettant en question la notion que le sexe est une donnée naturelle, et affirmant plutôt qu'il s'agit d'une construction culturelle modifiable. Le féminisme s'est ainsi engagé à déconstruire tous les éléments idéologiques entravant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁵.
- 31 Les militantes de cette génération s'appuyaient sur les médias de masse pour amplifier leurs causes. Un exemple emblématique de cette stratégie remontait à 1971, lorsque *Le Nouvel Observateur* publiait le manifeste des 343 femmes affirmant avoir eu recours à l'avortement. De plus, elles exploitaient les nouvelles technologies, notamment la vidéo, pour diffuser leur discours critique¹⁶.
- 32 Dans les années 1980, grâce aux efforts des militantes de la deuxième vague, les textes juridiques sont en place. Légalement, les femmes bénéficient des mêmes droits que les hommes et ont le droit de décider de ce qui concerne leur propre corps. Cependant, les attitudes et les perceptions traditionnelles persistent fortement dans la société. Après quelques années, la troisième vague émerge.
- 33 La troisième vague féministe se caractérise par une vaste gamme de revendications politiques et d'expressions artistiques qui ont émergé dans les années 1990 aux États-Unis avant de se répandre dans le reste du monde occidental grâce à l'activisme de militantes féministes. Cette vague se distingue particulièrement par sa dimension transnationale. Les activistes s'étaient activement engagées dans les domaines des médias et de la culture, tout en reconnaissant l'importance de l'inclusion des hommes dans leur lutte commune. Contrairement à la deuxième vague féministe, qui avait cherché principalement à donner voix indépendante aux femmes, ces

militantes féministes avaient revendiqué la nécessité d'une mixité sociale¹⁷.

- 34 En encourageant un dialogue ouvert entre les femmes et les hommes, ces féministes s'alignent souvent sur les principes de la première vague, visant à remettre en question les normes traditionnelles de genre. Le féminisme postmoderne remet en question la notion de différence des genres masculin et féminin, ainsi que les catégories traditionnelles de sexualités (hétérosexualité, bisexualité, homosexualité). En articulant les luttes contre diverses formes d'oppression, que ce soit en tant que personnes transgenres, femmes, lesbiennes, gays, travailleuses du sexe, et bien d'autres, cette troisième vague du féminisme critique les féministes égalitaristes héritières de la deuxième vague, les accusant de réduire les femmes à une catégorie homogène et d'occulter d'autres formes de domination telles que le racisme, l'hétérosexisme et la domination de classe¹⁸.
- 35 Les féministes de cette génération ont trouvé dans les nouvelles technologies une réponse à leur désir d'un militantisme moins hiérarchisé. Elles ont intégré les nouveaux médias et les réseaux sociaux au cœur de leurs actions militantes.
- 36 Dans un article intitulé « L'essor du féminisme en ligne : symptôme de l'émergence d'une quatrième vague féministe », David Bertrand mobilise le concept de vague féministe pour mieux cerner la transformation des pratiques et idées du féminisme sous l'influence de l'utilisation croissante d'internet. Il soutient dans cet article l'idée que le fort activisme numérique des féministes et la grande visibilité des *hashtags* #metoo et #Balancetonporc, qui a permis au public de prendre conscience de la force des mouvements féministes en ligne, est une manifestation de l'émergence récente d'une quatrième vague féministe¹⁹.

I.2. Les femmes et la technologie

- 37 D'après Coralie Richaud, les technologies numériques peuvent apparaître comme une « source de pouvoir »²⁰ pour les femmes, dans le sens où elles offrent des nouvelles possibilités pour développer la puissance d'agir des femmes et des mobilisations féministes. À cet effet, nous pouvons remarquer qu'il y a une

augmentation de l'appropriation par les femmes de l'espace numérique pour militer et pour défendre la cause féminine.

38 Dans cette optique, plusieurs féministes affirment qu'internet pose les fondations technologiques d'une nouvelle société, libératrice pour les femmes et elles considèrent que le lien traditionnel entre technologie et privilège masculin est enfin rompu ²¹.

39 En effet, alors que les femmes ont été traditionnellement marginalisées dans l'espace public physique, Internet a favorisé leur prise de parole en ligne. Certaines préfèrent vivre leur féminisme en ligne et avoir de l'impact via les réseaux sociaux, grâce à leur argumentaire, plutôt que de sortir manifester dans les rues. Grâce au web, les internautes ne sont pas condamnés à l'alternative entre militantisme ou silence, mais s'énoncent au contraire explicitement, à travers des prises de parole et débats sans limites et sans complexe.

40 Il convient de préciser que le cyberspace offre une vaste panoplie de moyens d'actions, tels que les mails, les réseaux sociaux numériques (Facebook, Instagram, Twitter), les listes de diffusion et les pétitions en ligne. Chaque moyen d'action impose des modalités d'actions différentes. Par analogie, dans les forums et les groupes de discussions privées, les femmes prennent la parole, témoignent de leur expérience et confrontent leurs idées librement et sans contrainte ; dans les pages et les groupes publics, elles organisent des campagnes de sensibilisation et de revendication pour défendre les droits des femmes.

41 Ces différents moyens d'action ont engendré des pratiques d'usage diversifiées de cyberspace par les femmes. À titre d'exemple, les femmes ont investi les plateformes numériques pour participer à la création de l'opinion publique en exprimant des avis portant sur la chose publique.

42 Dans ce sens, Coralie Le Caroff en interrogeant les modalités de prises de parole profanes autour de l'actualité sur Facebook et le rôle du genre dans la différenciation de l'expression politique, indique que « nous assistons à une communication autour du politique moins systématiquement genrée que celle repérée dans les espaces spécifiquement dédiés à la parole publique » ²². En fait, l'informalité des échanges sur ce dispositif favorise la participation des femmes

dans les discussions autour de l'actualité politique. Ce facteur influe sur le comportement politique des femmes.

- 43 En outre, ces réseaux sociaux numériques constituent un espace public d'argumentation et de délibération autour des questions du genre qui relie à distance, parfois à travers les continents, des femmes engagées dans l'émancipation de leur sexe. À titre d'exemples, les blogs d'information américains, tels que Feministing.com ou Jezebel.com, extrêmement populaires, proposant une analyse de l'actualité dans une perspective de genre ainsi que le lancement des différentes campagnes revendicatives tels que #AgressionsNonDénoncées, #TamponTax ou #BrickBackOurGirls²³.
- 44 En réalité, les femmes ont pleinement intégré le langage des plateformes numériques et l'ont activement utilisé pour créer une diversité d'initiatives individuelles et collectives visant à lutter contre la violence et les différentes formes d'exclusion. Cela inclut le soutien aux victimes, la promotion de la participation à des actions collectives et la documentation de la cause.

I.3. Les préoccupations féministes dans le contexte du monde arabe

- 45 Le féminisme arabe trouve ses origines à la fin du XIX^e siècle, avec ses premières manifestations incarnées par des figures emblématiques du monde arabe telles que Qasim Amin, Houda Shaarawi et Fatima Mernissi. Dans leurs écrits, ils ont vivement critiqué la situation de soumission imposée aux femmes arabes, remettant en question une condition dans laquelle le mâle y règne en souverain²⁴. Ils ont appelé les femmes arabes à revendiquer leurs droits et à accéder à l'éducation, considérant que l'accès des femmes à la connaissance et à l'instruction constituait la première étape essentielle pour le progrès des sociétés arabes, qui présentaient un écart considérable par rapport à l'Occident en termes de progression dans le développement culturel et social. Pour eux, l'amélioration de la condition des femmes arabes serait synonyme d'amélioration de la famille arabe, considérée comme le pilier fondamental de la société, et représenterait ainsi le premier pas vers l'indépendance nationale. Ils ont perçu l'amélioration de la condition des femmes arabes comme un devoir envers la nation.

- 46 La naissance des États arabes postcoloniaux s'est accompagnée de mouvements d'émancipation de la femme. Par exemple, en Tunisie sous le régime de Bourguiba, le modèle de la famille traditionnelle a subi des transformations radicales après la promulgation du Code du statut personnel en 1956. De manière similaire, l'Algérie, le Maroc, l'Égypte et d'autres pays arabes ont également connu d'importantes évolutions en ce qui concerne la condition des femmes au sein de leurs sociétés. Après l'année 2011, les femmes arabes ont joué un rôle significatif dans les événements du Printemps arabe. Elles ont participé aux manifestations aux côtés des hommes et ont également joué un rôle prépondérant dans l'espace numérique en militant contre l'autoritarisme et la dictature qui caractérisaient les régimes au pouvoir dans ces pays, tels que la Tunisie, l'Égypte, le Yémen, la Syrie, la Libye, etc. Certaines d'entre elles sont devenues des figures emblématiques du « Printemps arabe », comme Tawakkol Karman, qui a été en première ligne dans la contestation contre le président yéménite Ali Abdallah Saleh, devenant ainsi la première femme arabe à recevoir le prix Nobel de la paix²⁵.
- 47 En Tunisie, les femmes cyberactivistes étaient des actrices de premier plan sur les réseaux sociaux numériques, et elles avaient utilisé les TIC comme moyens de renouvellement de la critique sociale. Henda Chennaoui, Amira Yahyaoui et Lina Ben M'henni constituaient des exemples de ces actrices.²⁶ Elles avaient joué un rôle de premier plan lors « des différents moments clés de la résistance sociale sur le cyberspace ». ²⁷ Les formes d'actions de ces femmes dans le cyberspace avaient été diversifiées, elles avaient contribué au processus électoral en participant à la sensibilisation des citoyens à l'importance des votes. Elles avaient pris l'initiative aussi pour aider les Tunisiens à comprendre le processus électoral en leur expliquant des notions clés telles que le régime politique, le mode de scrutin, l'assemblée constituante, la démocratie, la liberté, la citoyenneté, la justice transitionnelle pour faire face à l'indécision et au doute des électeurs²⁸.
- 48 Comme précédemment évoqué, les femmes du monde entier ont adopté le numérique comme un moyen de défendre leurs causes et de s'engager dans la sphère publique. Dans le contexte du monde arabe, de nombreuses femmes ont acquis les compétences numériques nécessaires après l'expérience du Printemps arabe, leur

permettant ainsi d'utiliser l'espace numérique comme moyen de militantisme et d'expression de leur voix.

49 En fait, dans la région arabe, marquée par la domination d'une structure patriarcale qui exclut les femmes en raison d'une conception traditionaliste de leur rôle, l'engagement des femmes est devenu de plus en plus visible grâce à l'utilisation des réseaux sociaux numériques. Les femmes activistes ont mobilisé internet pour animer le cyberespace, surtout sur le volet protestataire revendicatif. Elles ont organisé plusieurs campagnes revendicatives sur différents objets comme :

- la campagne « *je vais moi-même conduire ma voiture* »²⁹ dans l'Arabie saoudite en 2011 ;
- la campagne « *des rues sécurisées pour tous* » contre le harcèlement sexuel en Égypte en 2007³⁰ et les campagnes de sensibilisation contre la circoncision des femmes dans le même pays ;
- la campagne « *je soutiens le soulèvement des femmes dans le monde arabe* »³¹ lancée sur Facebook en 2012 et qui a pour objectif d'encourager les femmes arabes à se soulever pour réclamer le respect de leurs droits ;
- la campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes lancées par le ministère des Femmes et de la famille en Tunisie en 2016 « *YEZZI* »³² ;
- la campagne #parceque je suis un homme lancée par ONU Femmes en Tunisie ayant appelé les hommes à s'engager pour l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes et les inégalités accentuées pendant le confinement ;
- la campagne « *sois une femme libre* » lancée par les Marocaines en réaction à un post Facebook invitant les hommes marocains à « interdire à leurs femmes de sortir dans des tenues indécentes »³³.

50 En Algérie, les réseaux sociaux numériques ont permis aux femmes de participer activement à la vie politique en se présentant aux élections locales et législatives. En effet, la participation politique était traditionnellement réservée aux hommes dans la société algérienne qui stigmatise la femme qui s'engage politiquement. Ces réseaux ont participé à la sensibilisation politique des femmes³⁴.

- 51 En considération de ce qui a été mentionné précédemment, nous pouvons tirer la conclusion que les féministes ont toujours adapté leurs luttes en fonction des particularités de chaque contexte dans lequel elles militent. À l'ère contemporaine, les technologies numériques sont devenues emblématiques de notre époque, et il est crucial pour les féministes de s'emparer de cet élément caractéristique. Cela s'applique également aux féministes du monde arabe, qui ne peuvent échapper à cette réalité.

II. Un espace public alternatif : les femmes et l'appropriation du cyberspace pour agir

- 52 Dans cette partie, nous commencerons par analyser comment le caractère démocratique de ces réseaux influence la redéfinition des stratégies des femmes activistes. Ensuite, nous explorerons les diverses motivations qui guident leurs décisions en matière d'action.

II.1. Le numérique et l'activisme : comprendre leur interaction

- 53 L'avènement d'Internet et la prolifération des technologies numériques au cours des dernières décennies ont été perçus comme une révolution majeure aux niveaux culturel, économique et politique au sein des sociétés contemporaines. Il s'agit d'une avancée technologique qui a profondément changé les modes de communication entre individus, tout en accélérant considérablement la diffusion de l'information. Le terme « cyberspace » est utilisé pour désigner un « ensemble de données numérisées en un milieu d'information et de communication, lié à l'interconnexion mondiale des ordinateurs »³⁵.
- 54 Ces développements technologiques ont considérablement affecté les pratiques militantes et ont transformé les modes d'engagement militant partout dans le monde. À ce sujet, Fabien Granjon indique qu'il y a des liens entre les usages de ces nouveaux outils et l'évolution contemporaine des formes d'engagement militant. En fait, lorsqu'il a commencé à travailler sur le sujet de l'Internet militant, il a constaté

que « certains mouvements politiques et/ou sociaux semblaient s'approprier les technologies d'information et de communication (TIC) liées au Net beaucoup plus vite que les grands partis politiques ou les grandes centrales syndicales »³⁶.

- 55 Dans cette optique, les réseaux sociaux numériques se sont métamorphosés en un espace de contestation puissant et alternatif, où les formes traditionnelles de militantisme se sentent parfois déplacées, contrairement à leur environnement habituel dans l'espace réel.
- 56 En Tunisie, les cyberactivistes ont constitué un acteur politique et social qui a contribué largement à l'acte révolutionnaire de 2011. En fait, « internet a contribué, via les différents supports, à effectuer un travail d'information, de communication, qui aurait dû être proposé par les médias traditionnels »³⁷ ; et les cyberactivistes ont joué un rôle primordial en termes de mobilisation et de diffusion d'informations à travers l'utilisation des TIC.
- 57 Le terme « cyberactivisme » désigne une pratique contestataire utilisant le Web comme moyen d'expression et de diffusion de l'information portant sur la chose politique³⁸.
- 58 En fait, les jeunes internautes n'ont pas cessé d'animer cet espace public alternatif en ligne par les revendications, que soit sous la forme d'une action individuelle ou sous la forme d'une mobilisation collective. Ainsi, ils ont exploité « la sphère virtuelle comme espace de contestation »³⁹ et de mobilisation ; ce qui a permis d'animer l'espace matériel. En effet, cet « espace public alternatif d'expression »⁴⁰ est « en rapport dialectique avec l'espace public matériel »⁴¹. D'après Romain Lecomte, nous pouvons qualifier cet espace de « sphère de contre public » au sens de Nancy Fraser, puisqu'il s'agit d'un espace constitué par des acteurs « élaborant de nouveaux styles de comportements politiques et de nouvelles normes de discours publics »⁴².
- 59 Ces nouveaux médias ont permis aux activistes tunisiens de rassembler les populations, de fédérer des causes et ainsi de faire une démonstration de force devant les autorités⁴³. En fait, le contrôle de l'information constitue un levier stratégique pour assurer le maintien de tout régime autoritaire. En Tunisie, l'État qui a longtemps

contrôlé les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision) a été privé de cet avantage stratégique après l'émergence du cyberspace⁴⁴.

60 Romain Lecomte indique que « les usages citoyens et contestataires d'internet par les tunisiens » remontent à la fin des années 1990. Ils ont connu trois âges :

- « L'âge de la cyberdissidence » fin 1990-2005 ;
- « L'âge des blogs citoyens » à partir de la seconde moitié des années 2000 ;
- « L'âge des réseaux sociaux » dès 2008⁴⁵.

61 Parmi les caractéristiques de l'espace numérique qui ont contribué à transformer les pratiques militantes, on peut notamment souligner la possibilité offerte par les plateformes numériques de partager des informations de manière illimitée et transfrontalière. Cela constitue un outil puissant de mobilisation politique pour les activistes.⁴⁶ En réalité, cette fonctionnalité permet la diffusion en direct d'événements en partageant des photos et des vidéos, ce qui permet ensuite d'atteindre un vaste public. En fait, des actes de revendication qui étaient auparavant isolés et locaux se retrouvent aujourd'hui devant un public, grâce à la circulation d'images que permet Internet.

62 Ce renouveau permet de toucher à la fois une plus grande partie de la population, mais aussi de transmettre des informations et des messages de revendication qui n'auraient jamais eu pareil auditoire, tout en permettant une influence beaucoup plus grande dans l'espace social et peut-être même politique. Le féminisme n'échappe pas à cette virtualisation du militantisme⁴⁷.

63 En outre, les outils numériques permettent aux militants d'organiser et de suivre les événements en temps réel et de publiciser leur lutte. À titre d'exemple, dans l'organisation des manifestations, le caractère immédiat de ces technologies permet aux manifestants de rester en permanence connectés à internet ainsi qu'aux autres manifestants présents sur place⁴⁸.

64 En fait, le recours aux TIC dans l'organisation des campagnes revendicatives avait des avantages considérables :

-

Premièrement, le fonctionnement de ce réseau basé sur l'hyper interactivité amplifiait le phénomène contestataire.

- Secondairement, au niveau des manifestations, elles s'effectuaient d'une manière plus facile grâce aux réseaux sociaux numériques qui permettaient d'atteindre une meilleure visibilité, puisqu'ils assuraient aisément la communication avec les gens, les organisations et les associations.

65 Ces différentes caractéristiques des réseaux sociaux numériques ont engendré la montée de l'activisme en ligne et le recours à ces réseaux comme les nouveaux espaces de la contestation ⁴⁹.

66 Ainsi, les diverses caractéristiques techniques de l'espace numérique lui confèrent un caractère démocratique. En effet, il s'agit d'un espace où chaque acteur se sent compétent pour exprimer une opinion ou créer un événement ; Facebook par exemple, représente un espace de démocratie directe grâce à sa facilité d'utilisation.

67 Dans ce sens, Dominique Cardon affirme que les technologies de l'information et de la communication ont souvent été considérées comme un dispositif habile au renforcement ou à la mise en place de la démocratie et aux débats politique et public ⁵⁰.

II.2. Un espace démocratique !

68 Notre enquête auprès des femmes activistes a révélé que celles-ci appartiennent principalement à la génération Y, ce qui signifie qu'elles sont âgées de 25 à 35 ans, nées entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990. Ce facteur est déterminant dans l'explication du rapport original que cette génération établit avec le média-culture. En fait, ces femmes ont grandi avec les ordinateurs et internet et ont utilisé les médias sociaux pour interagir avec les autres de manière significative ⁵¹.

69 Dans ce contexte, il est clair que ces activistes accordent une grande valeur à la démocratie et sont résolument opposées aux limitations. Elles font partie intégrante d'une nouvelle génération fortement imprégnée de la dimension démocratique de l'espace numérique, ce qui les amène à rejeter les formes traditionnelles d'engagement militant, caractérisées par l'absence de principes démocratiques.

- 70 Dans cette perspective, nos personnes interviewées ont révélé que l'avènement des réseaux sociaux numériques a considérablement influencé leur perception de l'engagement militant. Madame Héra, à cet égard, souligne que l'adoption de ces nouvelles formes d'activisme est inévitable compte tenu du contexte actuel. Il est important de noter que Madame Héra ne s'identifie pas comme féministe car elle estime que son action est sporadique et se limite principalement à des groupes restreints. Selon elle, pour se qualifier de féministe, il est nécessaire de s'engager au sein de grandes organisations féministes telles que l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), qui milite en faveur des droits des femmes depuis les années 1980.
- 71 Malgré l'absence d'expérience de Madame Héra dans les organisations féministes, elle exprime des opinions sur ces structures basées sur ses impressions. Elle exprime sa préférence pour un environnement où elle se sent plus à l'aise, mettant en avant l'importance d'influencer les mentalités. Elle explique que l'espace virtuel lui permet de critiquer ouvertement le conservatisme social, le sexisme et les stéréotypes de genre. En contraste, elle perçoit les structures de militantisme classique comme contraignantes, où les individus semblent se diluer et se heurtent à diverses restrictions limitant leur action. Elle se souvient d'une réunion où la rédaction d'un communiqué pour le congrès de l'Union générale des étudiants de Tunisie a pris quatre heures à débattre de la nature du système politique en Tunisie, qu'il soit qualifié de quasi féodal ou libéral. Pour Madame Héra, peu importe le nom du système, l'essentiel réside dans l'obtention des droits et l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens.
- 72 Quant à Madame Souad, elle rejoint l'avis de Madame Héra, en indiquant que les modes d'actions sur les réseaux sociaux numériques sont plus pragmatiques et plus efficaces. En fait, ces nouvelles formes d'action sur le web cherchent l'obtention des résultats concrets de leurs actions⁵², c'est-à-dire en prenant la parole en s'adressant directement aux femmes concernées, elle considère que ce fait peut influencer plus efficacement les mentalités de ces femmes, plus que le fait de faire une campagne de sensibilisation contre la normalisation de la violence contre les femmes dans la vie conjugale. Elle ajoute aussi que cette forme d'agir permet aussi de dépasser les clivages idéologiques, ce qui permettra par la suite d'être plus

pragmatique. Pour notre personne interviewée, les divisions idéologiques de gauche et de droite ne comptent plus. Le plus important, c'est l'entente à un certain moment pour défendre une cause bien précise et pour savoir comment agir pour influencer. Elle indique dans ce sens :

« J'ai un ami proche qui est fortement libéral, en contrepartie, moi, je fais partie des sociaux-démocrates. Malgré cette différence, nous étions côte à côte dans ces groupes Facebook, pour écrire, réagir et défendre les valeurs féministes. En fait, nous avons des problèmes extrêmement urgents dans notre société qui nécessitent des solutions rapides. »

- 73 Selon Anne Muxel, le temps de l'engagement aujourd'hui est celui de l'urgence et de l'efficacité⁵³. Dans cette perspective, nous considérons que l'émergence des réseaux sociaux numériques a renforcé la disparité de perception de l'engagement militant entre ces jeunes féministes et les organisations féministes traditionnelles.
- 74 Dans cette optique, Madame Alya, que nous avons interviewée, a partagé son expérience de plusieurs mois au sein d'une association féministe renommée. Selon elle, ces entités semblent incapables de saisir la réalité sociale contemporaine. Elle explique sa décision de quitter l'association en ces termes : « J'ai décidé de mettre fin à mon adhésion car j'ai pris conscience que ces structures et organisations semblent étouffer leurs membres, et je suis quelqu'un qui déteste les contraintes ! »
- 75 Elle souligne que grâce aux réseaux sociaux numériques, elle se sent plus indépendante et en première ligne car elle maîtrise Internet. Par conséquent, elle refuse catégoriquement que les leaders exercent un contrôle sur elle.
- 76 En considération des éléments précédents, il est évident que les réseaux sociaux numériques contribuent de diverses manières au renforcement de la démocratie en favorisant la participation directe des citoyens et en promouvant la transparence. Par exemple, Facebook en tant qu'opportunité alternative d'expression offre l'une des libertés fondamentales démocratiques à tout internaute, qui est la liberté d'expression. Les internautes, avec leurs usages citoyens de

Facebook, constituent alors l'opinion publique et forment un « contre-public » important sur la chose publique et politique⁵⁴.

- 77 En outre, il est important de noter que nos personnes interviewées ont exprimé leur conviction quant à l'efficacité des médias sociaux numériques en tant qu'outil puissant, qui devrait être pleinement exploité. Elles soulignent également qu'il ne faut pas se cantonner à agir uniquement dans des espaces en ligne restreints, mais qu'il est tout à fait possible d'utiliser activement les réseaux sociaux pour concrétiser leurs actions dans le monde réel. Ces conclusions découlent de leur observation de nombreuses initiatives de revendication qui ont débuté sur des plateformes telles que Facebook, pour ensuite se matérialiser sous la forme de manifestations et de campagnes revendicatives dans l'espace public physique.
- 78 En interrogeant Amira au sujet d'une transposition des actions des groupes privés sur Facebook à la sphère publique, elle a souligné que de nombreuses actions de diffusion d'informations et de coordination de différentes campagnes ont déjà été menées avec l'utilisation d'outils en ligne et de téléphones mobiles. Les réseaux sociaux ont été un moyen essentiel pour propager leur message, et elle considère que c'est un objectif louable. Cependant, elle exprime également ses inquiétudes quant aux risques de cette transition. Pour elle, s'engager dans l'espace public est perçu comme dangereux, et elle ne se sent pas prête à assumer les conséquences qui pourraient découler d'un militantisme ouvert. Elle craint d'être exposée au grand public, c'est pourquoi elle préfère agir et exprimer ses opinions au sein des groupes privés, où elle se sent mieux protégée.
- 79 À travers les déclarations de Mme Amira, nous constatons que grâce à Internet, les internautes ne sont pas contraints de choisir entre le militantisme et le silence, mais au contraire, ils s'expriment ouvertement à travers des discours et des débats sans entraves ni réserves.
- 80 Par conséquent, cette situation a encouragé l'émergence d'une nouvelle perspective sur les groupes. En effet, une des particularités de ce mode d'engagement est de rendre plus accessible le féminisme, sur Twitter et Facebook, dans les blogs et les chaînes Youtube⁵⁵. Et

par conséquent, le féminisme se retrouve sous des multiples formes et traite de multiples thèmes.

- 81 En accord avec ce qui a été exposé précédemment, il existe actuellement une multitude de réseaux féminins présents sur la toile numérique, englobant une diversité de groupes, allant des militantes radicales (telles que les femmes cyberactivistes et les lesbiennes) aux groupes féministes plus traditionnels œuvrant dans des domaines tels que la recherche et l'art. De plus, on retrouve également des groupes institutionnels, dont certains sont soutenus par les Nations unies. En effet, au sein de cet espace virtuel, chaque femme a la possibilité de trouver aisément le mouvement qui correspond le mieux à ses convictions et aspirations.
- 82 À la lumière des éléments précédents, nous pouvons observer que cette nouvelle génération a redéfini les formes d'engagement militant en fusionnant deux dynamiques essentielles : celle de l'héritage et celle de l'expérimentation. Le militantisme de cette génération s'articule autour de la réconciliation d'une part, avec l'héritage culturel militant dont elle est issue, et d'autre part, avec les conditions d'expérimentation dictées par le contexte historique et politique qui la façonne⁵⁶. Un exemple probant de cette réinvention réside dans l'expérience de nos personnes interviewées au sein de groupes privés sur Facebook où des féministes ont élaboré une approche novatrice pour influencer positivement les mentalités des femmes tunisiennes. Elles ont utilisé les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme un espace public pour débattre et argumenter sur des questions liées au genre, déployant ainsi une « puissance d'agir » à travers l'usage « raffiné et intelligent des TIC »⁵⁷. En effet, Serge Proulx a considéré les TIC comme des outils qui ont favorisé l'émancipation sociale et ont maximisé la puissance d'agir des citoyens⁵⁸.
- 83 En résumé, l'aspect démocratique inhérent à cette plateforme en ligne alternative, ainsi que ses caractéristiques techniques, ont influencé la façon dont ces femmes perçoivent leur engagement militant. Il serait pertinent d'explorer davantage les implications de la structure horizontale de cette plateforme sur les stratégies d'engagement adoptées par ces femmes.

II.3. Modes d'organisation horizontaux

- 84 Parmi les facteurs qui ont joué un rôle dans l'appropriation du numérique pour militer, l'architecture des espaces numériques qui se fonde sur les principes de l'horizontalité des échanges et de nivellement hiérarchique⁵⁹. En effet, la génération Y ne se reconnaît plus dans les grands réseaux déjà existants tels que les syndicats ou les grands mouvements avec de fortes idéologies, préférant s'engager dans des réseaux d'individus horizontaux, et non plus verticaux et hiérarchisés⁶⁰.
- 85 Les nouveaux outils de communication permettent aux jeunes de la génération Y de s'exprimer en accordant beaucoup plus de légitimité à l'individualité, sans nécessité d'un « Nous »⁶¹. En fait, ils permettent de valoriser les compétences individuelles telles que la prise de parole en nom propre ou le refus de la délégation⁶².
- 86 Nous entendons par horizontalité, le refus de toute organisation hiérarchique et centralisé. Autrement dit, ne pas s'assujettir à un organigramme, à un chef, à un programme, à un système, à une doctrine⁶³.
- 87 Le mode d'organisation horizontal renvoie à une structure organisationnelle très flexible marquée par l'égalité des statuts et le libre choix de ses modalités et intensités d'engagement, ce qui permet à chacun d'apporter et d'agir à son échelle. Sa transversalité structurelle, aussi bien dans l'aspect organisationnel que dans son champ d'action, le fait sortir du cadre établi des mobilisations classiques⁶⁴.
- 88 L'horizontalité des réseaux sociaux numérique dépasse la verticalité et la hiérarchisation des structures classiques. En effet, les relations dans les cadres classiques de militantisme s'inscrivent dans une logique verticale. Or, la relation de verticalité est mise à l'épreuve via les réseaux sociaux qui supposent l'horizontalité des relations entre ses utilisateurs car dans le rapport horizontal ainsi créé, les représentants sont placés au même niveau virtuel que les représentés⁶⁵.
- 89 Ces nouvelles formes d'action collective reposent sur un engagement du groupe, mais aussi sur un mode de fonctionnement plus

individualisé. Une nouvelle forme d'engagement où l'adhésion des membres à un groupe se fait désormais de manière plus large et qui nécessite moins d'implication physique et de temps. Les réseaux d'individus sont maintenant horizontaux, et non plus verticaux et hiérarchisés, favorisant la parole individuelle⁶⁶.

- 90 Dans cette optique, Fabien Granjon indique qu'internet, fondé sur la notion de réseau et d'horizontalité, correspondait pleinement aux formes d'engagement matériel ou personnel des militants de ces nouveaux mouvements organisés en réseaux, faisant preuve d'une grande défiance vis-à-vis des procédures de délégation et défendant une prise de parole aussi horizontale que possible⁶⁷.
- 91 La lecture des données collectées révèle que la période actuelle, caractérisée par la démocratisation des réseaux sociaux numériques, a favorisé l'émergence de l'horizontalité et l'absence de hiérarchie. En effet, nos entrevues indiquent que les personnes interrogées ne tolèrent plus l'absence de démocratie et les méthodes autoritaires de gestion dans les cadres conventionnels du militantisme.
- 92 À ce sujet, Madame Alya déclare :
- « La hiérarchie s'efforce de réprimer le pouvoir créatif des jeunes qui peuvent apporter des idées nouvelles. Ils semblent s'acharner à faire taire et à étouffer notre voix sous prétexte que nous n'avons pas suffisamment d'expérience. On nous demande parfois de suivre aveuglément les directives de quelqu'un qui a 30 ans d'expérience. C'est pourquoi je pense que l'organisation horizontale représente la solution. »
- 93 Elle ajoute que son expérience au sein de l'association l'a amenée à ne plus tolérer les structures hiérarchiques et les processus de prise de décision excessivement centralisés.
- 94 Ainsi, Madame Amira est convaincue que l'approche organisationnelle horizontale représente la méthode d'action la plus efficace. Elle estime que cette approche offre une grande liberté à chacun, empêchant ainsi toute imposition de volonté. Dans cette perspective, tous les citoyens sont égaux, et aucune autorité supérieure ne prévaut. De plus, ces groupes sont ouverts à tous, sans aucune

exclusion. En d'autres termes, chaque femme a le droit d'agir sans nécessiter d'approbation préalable.

« D'après mon expérience personnelle au sein de ces groupes Facebook, tous les membres participent activement aux discussions, sans la bureaucratie qui caractérise souvent les organisations traditionnelles avec leurs comités centraux et conseils nationaux pour prendre des décisions par vote. »

- 95 À la lumière des éléments précédents, nous constatons que ces femmes manifestent une attitude critique à l'égard des modèles conventionnels de militantisme féminin. De plus, elles ont bénéficié de l'architecture horizontale des réseaux sociaux numériques pour élaborer de nouvelles formes d'action caractérisées par des modes d'organisation décentralisés.

Conclusion

- 96 Tout au long de cet article, nous avons exploré la question de l'engagement des femmes sous de nouvelles formes. Nous avons commencé par retracer l'histoire du féminisme à l'échelle mondiale à travers ses différentes vagues, puis nous avons examiné sa spécificité dans le contexte du monde arabe. De plus, nous avons analysé la relation complexe qui lie les femmes à la technologie. Parfois, cette dernière est perçue comme un instrument renforçant la domination masculine dans la société, tandis que dans d'autres cas, elle est considérée comme un outil de militantisme entre les mains des femmes pour défendre leurs causes.
- 97 Ensuite, nous avons examiné la relation entre les caractéristiques techniques des réseaux sociaux numériques et la manière dont les femmes réorientent leurs formes d'engagement pour défendre leurs causes. Pour aborder cette question, nous avons opté pour une méthodologie qualitative dans une approche compréhensive. Dans ce cadre, nous avons commencé par présenter les caractéristiques de l'espace numérique qui ont influencé les pratiques militantes en général. À ce stade, nous avons observé que la nature immédiate et l'hyper-interactivité de l'environnement virtuel ont encouragé les femmes à s'approprier cet espace pour défendre leurs causes.

- 98 En conséquence, notre analyse ultérieure a révélé une corrélation entre la nature démocratique de cet espace en ligne alternatif et son adoption par les femmes activistes pour promouvoir et défendre les valeurs féministes. En effet, la démocratisation de cet espace a favorisé l'émergence de formes d'organisation horizontales, ce qui correspond davantage aux préférences de nos interlocutrices, qui rejettent les contraintes et accordent une grande importance à leur individualité.
- 99 Cependant, il convient de noter qu'en dépit de la prédominance d'Internet et des technologies numériques dans tous les aspects de la vie des individus à travers le monde, de nombreuses femmes n'ont pas accès à ces ressources. Parfois, cela s'explique par l'indisponibilité des moyens financiers nécessaires pour acquérir des outils numériques tels qu'un ordinateur ou un smartphone. D'autres fois, même si elles disposent des moyens nécessaires, elles ne possèdent pas les compétences numériques requises pour naviguer dans cet univers. Par conséquent, il est essentiel de tempérer nos attentes concernant l'impact de l'activisme féministe en ligne car, malgré son efficacité et ses avantages, Internet demeure un outil limité dans son accessibilité pour toutes.

BIBLIOGRAPHIE

- Ayari (Michaël), *Le prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire : gauchistes et islamistes sous Bourguiba et Ben Ali (1957-2011)*, Tunis- Paris, IRMC-Karthala, 2017, 372 p.
- Ben Salem (Maryam), « Femmes tunisiennes et usages différenciés de la sphère du Web comme outil de participation politique », dans Najar (Sihem) (dir.), *Le cyberactivisme au Maghreb et dans le monde arabe*, Tunis-Paris, IRMC-Karthala, 2013, p. 141-148.
- Bouhdiba (Abdelwahab), « Point de vue sur la famille tunisienne actuelle », Tunis, CERES, octobre 1967, p. 173.
- Challougui (Lilia), « Les jeunes et l'expérience de l'engagement citoyen », dans Jouili (Mohamed) et Ben Salem (Maryem) (dir.), *Engagement citoyen et jeunesse plurielle en Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 67-113.
- Denieuil (Julien), « L'essor de la presse numérique en Tunisie : d'une soif d'expression démocratique à un modèle économique », dans Najar (Sihem) (dir.), *Les réseaux*

sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques, Tunis-Paris, IRMC-Karthala, 2013, p. 121-134.

Ion (Jacques), « Un engagement pragmatique », dans Ion (Jacques), Franguiadakis (Spyros), Viot (Pascal) (dir.), *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement, 2005, p. 10-29.

Ion (Jacques), *En finir avec l'intérêt général : l'expression démocratique au temps des ego*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du croquant, 2017, 88 p.

Kaufmann (Jean-Claude), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996, 128 p.

Kerrou (Mohamed), *Les nouveaux acteurs de la révolution et de la transition politique*, Tunis, Observatoire tunisien de la transition démocratique, 2011, p. 224-248.

Lecomte (Romain), « Les usages citoyens d'internet dans le contexte autoritaire tunisien : analyse de l'émergence d'un nouvel espace public de la critique », dans Najjar (Sihem) (dir.), *Le cyberactivisme au Maghreb et dans le monde arabe*, Tunis-Paris, IRMC-Karthala, 2013, p. 55-75.

Najar (Sihem), « Introduction : Mouvements sociaux en ligne face aux mutations sociopolitiques et au processus de transition démocratique », dans Najjar Sihem (dir.), *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Tunis, Paris, IRMC-Karthala, 2013, p. 17-33.

Najar (Sihem), « Les femmes cyberactivistes et les revendications d'un changement démocratique en Tunisie », dans Najjar (Sihem) (dir.), *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Tunis-Paris, IRMC-Karthala, 2013, p. 149-173.

Neveu (Érik), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011, 127 p.

Proulx (Serge), « Agir dans un monde fortement connecté : l'émergence de nouvelles cultures militantes dans la société de contrôle », dans Najjar (Sihem) (dir.), *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Tunis-Paris, 2013, p. 135-155.

Références électroniques

Abu Amara (Nisrin), « Le débat sur le harcèlement sexuel en Égypte : une violence sociale et politique », *Égypte/Monde arabe*, 31 décembre 2012, disponible sur : <http://journals.openedition.org/ema/3012>, consulté le 25 février 2022.

Bertrand (David), « L'essor du féminisme en ligne. Symptôme de l'émergence d'une quatrième vague féministe ? », *Réseaux*, 2018, vol. 2-3, n° 208-209, p. 232-257, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2018-2-page-232.htm>, consulté le 25 mars 2022.

Blandin (Claire), « Présentation. Le web : de nouvelles pratiques militantes dans l'histoire du féminisme ? », *Réseaux*, 2017, vol. 1, n° 201, p. 9-17, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2017-1-page-9.htm>, consulté le 14 mai 2024.

Dagorn (Johanna), « Les trois vagues féministes – une construction sociale ancrée dans une histoire. », dans *Diversité*, 2011, n° 165, dossier « Enjeux contemporains de

la mixité », p. 15-20, disponible sur : https://www.persee.fr/doc/diver_1769-8502_2011_num_165_1_8017, consulté le 22 septembre 2023.

Gomes (Véronica), « Exploration du féminisme en ligne. Le cas du blogue Québécoise je suis féministe », Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, février 2016, disponible sur : <https://archipel.uqam.ca/8591/>, consulté le 19 avril 2022.

Granjon (Fabien), « L'Internet militant. Entretien avec Fabien Granjon », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2005, n° 79, dossier « Internet et mouvements sociaux : nouvelles pratiques militantes, nouvelles sources pour l'histoire » p. 24-29, disponible sur : <https://doi.org/10.3406/mat.2005.1036>, consulté le 24 mars 2022.

Jouët (Josiane), Niemeyer (Katharina), Pavard (Bibia), « Faire des vagues. Les mobilisations féministes en ligne », *Réseaux*, 2017, vol. 1, n° 201, p. 21-57, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2017-1-page-21.htm>, consulté le 25 mars 2022.

Larzillière (Pénélope), « Jeunesses arabes. Du Maroc au Yémen : loisirs, cultures et politiques. Paris, La Découverte, 2013, 373 pages. », dans *Critique internationale*, 2014, vol. 3, n° 64, p. 153-156, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2014-3-page-153.htm>, consulté le 26 mai 2021.

Le Caroff (Coralie), « Le genre et la prise de parole politique sur Facebook », *Participations*, 2015, vol. 2, n° 12, p. 109-137, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-participations-2015-2-page-109.htm>, consulté le 10 mars 2022.

Manga (Edimo), Ruth (Mireille), « Les TIC, nouvelles formes d'action politique. Le cas des diasporas camerounaises », *Afrique contemporaine*, 2010, vol. 2, n° 234, p. 127-140, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-2-page-127.htm> consulté le 16 mars 2022.

Manrique (Manuel), « Réseaux sociaux et médias d'information », *Confluences Méditerranée*, 2011, vol. 4, n° 79, p. 81-92, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2011-4-page-81.htm>, consulté le 25 mars 2022.

Muxel (Anne), « L'engagement politique dans la chaîne des générations », *Revue Projet*, 2010, vol. 3, n° 316, p. 60-68, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2010-3-page-60.htm>, consulté le 14 mai 2024.

Nabli (Béligh), « La vague néo-féministe », *L'économiste maghrébin*, 26/11/2019, disponible sur : <https://www.leconomistemaghrebin.com/2019/11/26/vague-neo-feministe-feminisme/>, consulté le 7 mai 2024.

Pilote (Anne-Marie), A. Hübner (Lena), « Femmes autochtones et militantismes en ligne : usages de Facebook et Twitter pour contrer les violences sexuelles dans la foulée du scandale policier de Val-d'Or », dans *Recherches féministes*, 2019, vol. 32, n° 2, p. 167-196, disponible sur : <https://id.erudit.org/iderudit/1068345ar>, consulté le 10 mars 2022.

Pleyers (Geoffrey), « Horizontalité et efficacité dans les réseaux altermondialistes », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, automne 2009, p. 89-110, disponible sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2009-v41-n2-socsoc3594/039260ar/>, consulté le 26 mai 2021.

Richaud (Coralie), « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017, vol. 4, n° 57, p. 29-44, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-29.htm>, consulté le 24 mars 2022.

Sayoud (Dounia), « Les mobilisations horizontales : tentative de compréhension d'un phénomène nouveau », *Humanitaire*, 2015, n° 41, disponible sur : <http://journals.openedition.org/humanitaire/3231>, consulté le 25 mars 2022.

Seymour (Michel), « L'individualisme en philosophie politique », dans *Profession philosophe* Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, disponible sur : <http://doi.org/10.4000/books.pum.224>, consulté le 26 mai 2021.

Soutou (Georges-Henri), « Éditorial », *Stratégique*, 2017, vol. 4, n° 117), p. 9-12, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-strategique-2017-4-page-9.htm>, consulté le 24 mars 2022.

Theviot (Anaïs), « Facebook, Twitter, Youtube. Vers une "révolution" de la participation et de l'engagement politique en ligne ? », *Idées économiques et sociales*, 2018, vol. 4, n° 194, p. 24-33, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2018-4-page-24.htm>, consulté le 10 mars 2022.

Wacjman (Judy), Tronc (Hélène), « 41. Genre, technologie et cyberféminisme », dans Maruani (Margaret) (éd.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, coll. « Hors collection Sciences Humaines », 2013, p. 428-436, disponible sur : <https://www.cairn.info/travail-et-genre-dans-le-monde--9782707174567-page-428.htm>, consulté le 14 mai 2024.

Weil (Armelle), « Vers un militantisme virtuel ? Pratiques et engagement féministe sur Internet », *Nouvelles Questions Féministes*, 2017, vol. 36, n° 2, p. 66-84 disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2017-2-page-66.htm>, consulté le 10 mars 2022.

Références en arabe

دور الاعلام الاجتماعي في تمكين المرأة العربية، تقرير الاعلام الاجتماعي العربي، كلية دبي للإدارة الحكومية، الاصدار الثالث، نوفمبر 2011. ص 1-25.

(Le rôle des médias sociaux dans le renforcement des capacités de la femme Arabe)

عجو فوزية، "دور مواقع التواصل الاجتماعي في تفعيل المشاركة السياسية لدى المرأة، دراسة ميدانية على عينة من الموظفات بمستغانم"، مجلة الدراسات الاعلامية، المركز الديمقراطي العربي، العدد الاول، يناير 2018. ص. 34-52.

(Le rôle des sites des médias sociaux dans la concrétisation de la participation politique de la femme, une enquête empirique sur un échantillon de femmes salariées dans la ville de Mostaganem.)

NOTES

- 1 Michaël Ayari, *Le prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire : gauchistes et islamistes sous Bourguiba et Ben Ali (1957-2011)*, Tunis- Paris, IRMC- Karthala, 2017, p. 159.
- 2 David Bertrand, « L'essor du féminisme en ligne. Symptôme de l'émergence d'une quatrième vague féministe ? », *Réseaux*, 2018, vol. 2-3, n° 208-209, p. 232-257, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2018-2-page-232.htm>, consulté le 7 mai 2024.
- 3 Judy Wajcman, Hélène Tronc, « 41. Genre, technologie et cyberféminisme », dans Margaret Maruani (éd.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, coll. « Hors collection Sciences Humaines », 2013, p. 428-436, disponible sur : <https://www.cairn.info/travail-et-genre-dans-le-monde--9782707174567-page-428.htm>, consulté le 14 mai 2024.
- 4 *Ibid.*
- 5 Coralie Le Caroff, « Le genre et la prise de parole politique sur Facebook », *Participations*, 2015, vol. 2, n° 12, p. 109-137, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-participations-2015-2-page-109.htm>, consulté le 10 mars 2022.
- 6 Anaïs Theviot, « Facebook, Twitter, Youtube. Vers une "révolution" de la participation et de l'engagement politique en ligne ? », *Idées économiques et sociales*, 2018, vol. 4, n° 194, p. 24-33, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2018-4-page-24.htm>, consulté le 10 mars 2022.
- 7 Les femmes imparfaites : <https://www.facebook.com/groups/127618184612651/>
- 8 Entre femmes uniquement (كولني ناكلك نساء) صافي : <https://www.facebook.com/groups/120461955087452/>
- 9 *Ibid.*
- 10 David Bertrand, *op. cit.*
- 11 Claire Blandin « Présentation. Le web : de nouvelles pratiques militantes dans l'histoire du féminisme ? », *Réseaux*, 2017, vol. 1, n° 201, p. 9-17,

disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2017-1-page-9.htm>
consulté le 23 septembre 2023.

12 Johanna Dagorn, « Les trois vagues féministes – une construction sociale ancrée dans une histoire. », dans *Diversité*, 2011, n° 165, dossier « Enjeux contemporains de la mixité », p. 15-20, disponible sur : https://www.persee.fr/doc/diver_1769-8502_2011_num_165_1_8017, consulté le 22 septembre 2023.

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*

15 *Ibid.*

16 Claire Blandin, *op. cit.*

17 Johanna Dagorn, *op. cit.*

18 *Ibid.*

19 David Bertrand, *op. cit.*

20 Anne-Marie Pilote, Lena A. Hübner, « Femmes autochtones et militantisme en ligne : usages de Facebook et Twitter pour contrer les violences sexuelles dans la foulée du scandale policier de Val-d'Or », dans *Recherches féministes*, 2019, vol. 32, n° 2, p. 167-196, disponible sur : <https://iderudit.org/iderudit/1068345ar>, consulté le 10 mars 2022.

21 Judy Wajcman, Hélène Tronc, *op. cit.*

22 Coralie Le Caroff, *op. cit.*

23 Armelle Weil, « Vers un militantisme virtuel ? Pratiques et engagement féministe sur Internet », *Nouvelles Questions Féministes*, 2017, vol. 36, n° 2, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2017-2-page-66.htm>, consulté le 10 mars 2022.

24 Abdelwahab Bouhdiba, « Point de vue sur la famille tunisienne actuelle », Tunis, CERES, octobre 1967, p. 173.

25 Bélig Nabli, « La vague néo-féministe », *L'économiste maghrébin*, 26 novembre 2021. <https://www.leconomistemaghrebin.com/2019/11/26/vague-neo-feministe-feminisme/>, consulté le 7 mai 2024.

26 Sihem Najar, « Les femmes cyberactivistes et les revendications d'un changement démocratique en Tunisie », dans Sihem Najar (dir.), *Le cyberactivisme au Maghreb et dans le monde arabe*, Tunis- Paris IRMC-Karthala, 2013, p. 159-162.

27 Sihem Najar, *ibid.*, p. 149.

28 *Ibid.*, p. 163.

29 دور الاعلام الاجتماعي في تمكين المرأة العربية، تقرير الاعلام الاجتماعي العربي، كلية دبي للإدارة 2011 (Le rôle des médias sociaux dans le renforcement des capacités de la femme Arabe)

30 Nisrin Abu Amara, « Le débat sur le harcèlement sexuel en Égypte : une violence sociale et politique », Égypte/Monde arabe, 31 décembre 2012, disponible sur : <https://journals.openedition.org/ema/3012>, consulté le 25 février 2022.

31 « Facebook, le soulèvement des femmes arabes et la censure », *La Presse*, 12 novembre 2012, disponible sur : <https://www.lapresse.ca/international/a-illeurs-sur-le-web/201211/12/01-4592744-facebook-le-soulevement-des-femmes-arabes-et-la-censure.php>, consulté le 25 février 2022.

32 « Tunisie, #Yezzi, la campagne de sensibilisation contre la violence à l'égard des femmes », *Webdo.tn*, 25 novembre 2016, disponible sur : <https://www.webdo.tn/2016/11/25/tunisie-yezzi-campagne-de-sensibilisation-contre-violence-a-legard-femmes/>, consulté le 25 février 2022.

33 « « Sois une femme libre » : au Maroc, une campagne s'indigne contre le machisme et l'obscurantisme », *Le Temps*, 27 juillet 2018, disponible sur : <https://www.letemps.ch/monde/sois-une-femme-libre-maroc-une-campagne-sindigne-contre-machisme-lobscurantisme>, consulté le 25 février 2022.

34 فوزية عبو، "دور مواقع التواصل الاجتماعي في تفعيل المشاركة السياسية لدى المرأة، دراسة ميدانية على عينة من الموظفات بمستغانم"، مجلة الدراسات الاعلامية، المركز الديمقراطي العربي، العدد الاول، يناير 2018 . (Le rôle des sites des médias sociaux dans la concrétisation de la participation politique de la femme, une enquête empirique sur un échantillon de femmes salariées dans la ville de Mostaganem).

35 Georges-Henri Soutou, « Éditorial », *Stratégique*, 2017, vol. 4, n° 117), p. 9-12, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-strategique-2017-4-page-9.htm>, consulté le 24 mars 2022.

36 Fabien Granjon, « L'Internet militant. Entretien avec Fabien Granjon », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2005, n° 79, dossier « Internet et mouvements sociaux : nouvelles pratiques militantes, nouvelles sources pour l'histoire » p. 24-29, disponible sur : <https://doi.org/10.3406/mat.2005.1036>, consulté le 24 mars 2022.

37 Julien Denieuil, « L'essor de la presse numérique en Tunisie : d'une soif d'expression démocratique à un modèle économique », dans Najar

(Sihem) (dir.), *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Tunis-Paris, IRMC-Karthala, 2013, p. 122.

38 Maryam Ben Salem, « Femmes tunisiennes et usages différenciés de la sphère du Web comme outil de participation politique », dans Najar (Sihem) (dir.), *Le cyberactivisme au Maghreb et dans le monde arabe*, op. cit., p. 142.

39 Ibid.

40 Ibid.

41 Sihem Najar, « Introduction : Mouvements sociaux en ligne face aux mutations sociopolitiques et au processus de transition démocratique », dans Najar Sihem (dir.), *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Tunis, Paris, IRMC-Karthala, 2013, p. 13.

42 Romain Lecomte, « Les usages « citoyens d'internet dans le contexte autoritaire tunisien : analyse de l'émergence d'un nouvel espace public de la critique », dans Najar (Sihem) (dir.), *Le cyberactivisme au Maghreb et dans le monde arabe*, op. cit., p. 56.

43 « Dounia Sayoud, « Les mobilisations horizontales : tentative de compréhension d'un phénomène nouveau », *Humanitaire*, 2015, n° 41, disponible sur : <http://journals.openedition.org/humanitaire/3231>, consulté le 25 mars 2022.

44 Manuel Manrique, « Réseaux sociaux et médias d'information », *Confluences Méditerranée*, 2011, vol. 4, n° 79, p. 81-92, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2011-4-page-81.htm>, consulté le 25 mars 2022.

45 Romain Lecomte, op. cit., p. 55.

46 Edimo Manga, Mireille Ruth, « Les TIC, nouvelles formes d'action politique. Le cas des diasporas camerounaises », *Afrique contemporaine*, 2010, vol. 2, n° 234, p. 127-140, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-2-page-127.htm>, consulté le 16 mars 2022.

47 Véronica Gomes, « Exploration du féminisme en ligne. Le cas du blogue Québécoise je suis féministe », Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, février 2016, disponible sur : <https://archipel.uqam.ca/8591/>, consulté le 19 avril 2022.

48 Manuel Manrique, op. cit.

49 Coralie Richaud, « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017, vol. 4, n° 57, p. 29-44, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-29.htm>, consulté le 24 mars 2022.

50 Cardon Dominique, « Vertus démocratiques de l'internet », *lavedesidees.fr*, 10 novembre 2009, disponible sur : <https://lavedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet>, consulté le 18 juillet 2024.

51 Véronica Gomes, *op. cit.*

52 *Ibid.*, p. 11.

53 *Ibid.*

54 Coralie Richaud, *op. cit.*

55 Voici quelques exemples de pages Facebook et de chaînes YouTube créées et utilisées par les féministes pour promouvoir leurs droits sur les plateformes numériques :

- Déclaration (بيان), « EnaZeda », le 24 avril 2024, disponible sur : https://www.facebook.com/hashtag/enazeda/?_epa=SEARCH_BOX&_eps=SERP_TOP_TAB&_eep=3_ppy, consulté le 11 juin 2024.

- La Carologie, « Un féminisme Décolonial », le 5 novembre 2020, disponible sur : <https://youtu.be/5taQwQo71U8>, consulté le 3 juin 2024.

- Page Facebook « Chaml (شمل) », le 19 janvier 2015, disponible sur : <https://www.facebook.com/collectif.chaml/>, consulté le 3 juin 2024.

- Page Facebook « Jeem (جيم) », le 20 juin 2018, disponible sur : <https://www.facebook.com/JeemJeemJ/>, consulté le 3 juin 2024.

56 Anne Muxel, « L'engagement politique dans la chaîne des générations », *Revue Projet*, 2010, vol. 3, n° 316, p. 60-68, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2010-3-page-60.htm>, consulté le 14 mai 2024.

57 Serge Proulx, « Agir dans un monde fortement connecté : l'émergence de nouvelles cultures militantes dans la société de contrôle », dans Najjar (Sihem) (dir.), *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Tunis-Paris, 2013, p. 138.

58 *Ibid.*, p. 138.

59 Josiane Jouët, Katharina Niemeyer, Bibia Pavard, « Faire des vagues. Les mobilisations féministes en ligne », *Réseaux*, 2017, vol. 1, n° 201, p. 21-57, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2017-1-page-21.htm>, consulté le 25 mars 2022.

60 Véronica Gomes, *op. cit.*

61 *Ibid.*

62 Fabien Granjon, *op. cit.*

63 Jean-Marc Gavanon, « La démocratie horizontale », Le club de Mediapart, 23 mai 2011, disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-gavanon/blog/230511/la-democratie-horizontale>, consulté le 3 juin 2024.

64 Dounia Sayoud, *op. cit.*

65 Coralie Richaud, *op. cit.*

66 Véronica Gomes, *op. cit.*

67 Fabien Granjon, *op. cit.*

RÉSUMÉS

Français

Dans cet article, nous souhaitons examiner comment les caractéristiques des réseaux sociaux numériques influencent la façon dont les femmes engagées dans la cause féministe agissent pour défendre leurs valeurs. Les réseaux sociaux numériques se distinguent par leur structure horizontale et leur forte interactivité, ce qui a facilité l'émergence de nouvelles formes d'engagement militant féminin dans l'espace public. En effet, cette nature démocratique de l'espace en ligne a permis aux activistes d'apporter une contribution novatrice à la sphère publique.

Dans le contexte tunisien, une nouvelle vague de militantisme féminin a émergé, avec des acteurs qui ne revendiquent pas nécessairement l'étiquette féministe. Néanmoins, ils ont développé de nouvelles formes d'activisme en tirant parti des avancées technologiques pour promouvoir la cause féminine. En réalité, nous avons observé l'émergence d'un groupe de femmes qui opèrent au sein de cercles privés de femmes, que ce soit à travers des commentaires ou la publication de textes, dans le but de promouvoir le féminisme. Grâce à leurs actions, ces groupes privés ont évolué pour devenir des espaces de discussion consacrés aux questions de genre.

Pour mieux appréhender ces nouvelles formes d'engagement militant, nous avons mené des observations ethnographiques au sein de deux groupes privés, ainsi que des entretiens individuels approfondis avec les femmes qui ont dirigé les discussions sur les questions de genre au sein de ces deux groupes. L'émergence des médias sociaux numériques a considérablement accentué la distance perçue entre ces jeunes féministes et les organisations féministes traditionnelles en ce qui concerne leur approche de l'activisme. En réalité, ces militantes accordent une grande importance à la démocratie

et rejettent fermement les contraintes. Elles représentent une nouvelle génération profondément influencée par la nature démocratique de l'espace virtuel, ce qui les pousse à éviter l'engagement au sein des structures traditionnelles du militantisme, souvent dépourvues de démocratie interne. Ces activistes ont exploité les opportunités offertes par les médias sociaux pour promouvoir leur cause, transformant ainsi le cyberspace en un outil efficace pour organiser des campagnes militantes. De nombreuses actions visant à diffuser des informations et à coordonner les luttes de différentes campagnes ont été menées en utilisant les ressources du Web et les téléphones mobiles.

English

In this article, we suggest examining the relationship between the characteristics of digital social networks and the transformation of women's activism in defense of feminist values. These networks, marked by horizontal architecture and hyper interactivity, have favored new forms of militant engagement of women in the public space. Indeed, the democratic nature of this space has enabled activists to get involved in public affairs in innovative ways; Facebook, for example, represents a space for direct democracy, thanks to the ease of its use. In the Tunisian context, we have observed the emergence of a new wave of feminism, whose protagonists do not identify themselves as feminists, who have developed new activist practices to defend feminism by relying on technological developments. In fact, we have noticed the existence of a group of women who still act in private women's groups, either through comments or publication of texts, to defend the feminist cause. Thanks to their practices, these private groups have turned into a space of discussion around gender issues. To understand these new forms of activist engagement, we conducted ethnographic observations in the two private groups and conducted in-depth individual interviews with the women who facilitated the discussions around gender issues in these two groups. The emergence of digital social networks is a factor that has accentuated the distance between these young feminists and classic feminist organizations regarding the perception of militant action. These activists attach great importance to democracy and detest restrictions. This is a new generation strongly influenced by the democratic nature of cyberspace, and they reject engagement within classical frameworks of activism, marked by the absence of democratic traditions. These activists have exploited the possibilities offered by social networks to spread their cause. Cyberspace has thus become an effective tool for organizing protest campaigns. Several actions were carried out to disseminate information and coordinate the struggles of different campaigns using web tools and cell phones.

INDEX

Mots-clés

genre, engagement, réseaux sociaux numériques, féminisme, Tunisie

Keywords

gender, engagement, digital social networks, feminism, Tunisia

AUTEUR

Saoussen Fray Amor

Saoussen Fray Amor est doctorante en sociologie politique en cotutelle entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'université de Tunis (UT).
IDREF : <https://www.idref.fr/282272607>

Saisir l'interrelation des technologies numériques et de la musique dans l'expérience migratoire : les parcours de personnes immigrantes maghrébines au Québec

Caroline Marcoux-Gendron

DOI : 10.35562/rif.1541

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Au carrefour des technologies numériques, des migrations et de la musique
- II. Terrain et méthodologie d'enquête
- III. Résultats et discussions
 - III.1. Des interactions sociomusicales multisituées
 - III.2. Une imbrication des espaces « en ligne » et « hors ligne »
 - III.3. Usages renouvelés de la musique et des technologies numériques
- Conclusion

TEXTE

- 1 Le croisement entre technologies numériques et migrations a déjà suscité bien des écrits¹, alors que les technologies numériques ont contribué à un changement de paradigme dans la manière d'appréhender les réalités des personnes migrantes. La thèse de la « double absence », soit l'idée de ne plus être de son pays d'origine ni tout à fait de son pays d'installation², a laissé place à celle de l'« immigrant connecté »³, où mobilité géographique se conjugue avec liens sociaux multisitués. Concomitamment, les technologies numériques occupent une part importante des réflexions récentes en musique, plusieurs travaux parlant d'une « numérimorphose » des pratiques d'écoute musicale⁴. Enfin, migrations et musique sont souvent abordées de pair, la musique se distinguant par une grande mobilité imputable à toutes sortes de vecteurs de circulation que

sont les artistes, les instruments de musique, les supports matériels et, désormais, ceux dématérialisés⁵. Par contre, la prise en compte simultanée des trois notions que sont les technologies numériques, les migrations et la musique se fait plus rare, dans un contexte où les études sur les personnes migrantes traitent d'ailleurs beaucoup moins d'enjeux artistiques et culturels que de questions sociales, politiques, civiques ou encore économiques⁶.

- 2 C'est un croisement de notions que j'ai analysé dans le cadre de mon enquête doctorale⁷ traitant de la musique comme vecteur de socialisation et de sociabilités multiples dans l'expérience migratoire. Je me suis alors intéressée aux écoutes et activités musicales de personnes nées au Maroc, en Algérie ou en Tunisie et vivant à Montréal (Québec, Canada), en faisant de la musique une lunette d'observation de leur parcours de vie, de leur rapport au monde et aux différentes sociétés où elles ont vécu. Si la méthodologie d'enquête comportait initialement des entretiens et observations en contextes musicaux, l'espace numérique s'est vite révélé incontournable étant donné les références constantes qu'y faisaient les répondantes et répondants, de même que l'information essentielle qui y circulait relativement à toutes sortes d'événements musicaux montréalais. Ainsi ai-je intégré au corpus d'enquête des observations en ligne, un matériau complémentaire qui s'est avéré essentiel à une meilleure compréhension des phénomènes à l'étude⁸.
- 3 Basé sur cette recherche, cet article s'attarde sur l'interrelation des technologies numériques et de la musique dans la vie de personnes maghrébines vivant à Montréal⁹. Quel rapport les technologies numériques et la musique entretiennent-elles au fil d'un parcours migratoire ? Dans quelles circonstances et de quelles manières se combinent-elles dans la vie de personnes immigrantes ? Quels usages recouvrent-elles, et quelles en sont les appropriations proprement immigrantes ? Pour explorer ces questions, je problématiserai d'abord la littérature à l'intersection des technologies numériques, des migrations et de la musique. Puis, je ferai état du terrain d'enquête menée à Montréal et de l'immigration maghrébine qui a été étudiée. Ces prises théoriques et empiriques permettront alors d'examiner comment les technologies numériques et la musique se combinent pour favoriser une diversité d'interactions sociomusicales multisituées. Il sera aussi question de l'enchevêtrement quotidien des

mondes « en ligne » et « hors ligne » que permettent les technologies numériques et que met d'autant plus en évidence la musique. Pour terminer, l'article s'attardera sur les usages, pratiques et symboliques, qui émergent de l'interrelation entre musique et technologies numériques en contexte immigrant. Ce faisant, il s'agira d'apporter quelques éléments de réflexion à la thématique au cœur de ce numéro, soit la diversité culturelle en contexte de F/francophonie numérique, en explorant l'agencement complexe d'ancrages socioculturels dont la musique témoigne et que les technologies numériques exacerbent dans la vie de personnes immigrantes maghrébines au sein de l'espace francophone.

I. Au carrefour des technologies numériques, des migrations et de la musique

- 4 Les technologies numériques jouent un rôle désormais central dans l'expérience migratoire, de par leur accessibilité de plus en plus généralisée et leur efficacité à faire circuler des informations cruciales qui nourrissent la démarche du pays d'émigration jusqu'à celui d'immigration¹⁰. Ces technologies constituent également de puissants vecteurs de connectivité sociale transnationale¹¹, en reliant les différents espaces géoculturels où les personnes migrantes ont vécu, créant un rapport de proximité entre plusieurs pays : une forme de « vivre ensemble à distance »¹². Enfin, ces technologies alimentent plusieurs autres facettes d'une vie en migration, notamment celles artistique et culturelle en permettant par exemple de stocker, d'apporter partout avec soi et d'échanger des contenus audio et audiovisuel¹³. La musique est de ce fait très présente dans la vie de plusieurs personnes migrantes, lesquelles contribuent notamment à la construction de « scène[s] musicale[s] virtuelle[s] »¹⁴ qui agissent tels des espaces d'échanges transnationaux et de rassemblement de nature musicale, incarnant la dimension sociale inhérente à la musique¹⁵.
- 5 En ce sens, la musique est liée à de multiples formes de sociabilités : elle construit du lien social allant des interactions spontanées et éphémères qui adviennent entre membres d'une foule de concert¹⁶

aux relations profondes et durables qui se développent entre adeptes de certains genres musicaux¹⁷. En retour, les sociabilités sont un moteur indéniable d'écoutes et de pratiques musicales, qu'il s'agisse des phénomènes de découverte et de partage entre pairs¹⁸ ou des « sorties musicales » pour lesquelles les motivations sociales ont parfois préséance sur celles proprement artistiques¹⁹. Grâce aux technologies numériques, ce rapport itératif entre pratiques musicales et sociales se déploie et s'appréhende désormais à différentes échelles, les interactions étant devenues possibles indépendamment de la distance géographique. C'est là une potentialité intéressante pour des individus migrants dont les sociabilités débordent inévitablement du cadre local, et pour qui le web social permet ainsi de faire cohabiter le proche et le lointain.

- 6 Étant donné la présence particulièrement marquée des technologies numériques dans leur vie, les personnes migrantes invitent à réfléchir au phénomène de la « numérimorphose », cette transformation des modes d'accès et des supports d'écoute de la musique par le numérique. Il existe une variété grandissante d'équipements – ordinateurs, téléphones, tablettes –, de formats – *playlists*, MP3, etc. – et de plateformes – réseaux sociaux, chaînes spécialisées – qui façonnent de nouveaux usages de la musique²⁰, l'écoute répondant à de nouvelles possibilités spatiales et temporelles. Si le phénomène n'est pas détaché de dynamiques générationnelles, la numérimorphose ne peut par ailleurs être associée de manière homogène aux *digital natives*, qui ont grandi avec les technologies de l'information et de la communication à partir des années 1980²¹. Des fractures infragénérationnelles existent au sein de ce groupe en matière de rapport aux technologies, par exemple en fonction des classes sociales²². En retour, les générations antérieures aux années 1980, qualifiées de manière contestée de *digital immigrants*²³, ne sont pas non plus uniformes dans leur relation aux technologies numériques. Entre autres facteurs possibles de différenciation figure le lieu de naissance d'une personne, alors qu'une fracture numérique multidimensionnelle existe dans le monde en termes de disponibilité des infrastructures et de leur coût, de même que de compétences et d'appropriation sociale des technologies au sein des populations²⁴. Des études démontrent en ce sens des modes d'utilisation différenciés d'Internet selon les pays²⁵. Un autre aspect à considérer

est le statut d'une personne, alors que des recherches au Canada et en Europe rendent compte d'un usage plus marqué du web chez les individus immigrants que dans le reste de la population quand vient le temps de maintenir un contact avec la famille et les proches²⁶. Bref, les enjeux générationnels croisent des questions sociales, économiques, culturelles ou encore statutaires lorsqu'il s'agit de rapport aux technologies numériques.

- 7 Enfin, si les usages de la musique sont renouvelés par ces technologies, ils le sont aussi par la migration : le déplacement géographique s'accompagne souvent d'une transformation, ou redéfinition des goûts et pratiques musicales, dans un contexte de bouleversement du cycle de vie. La musique permet alors de revisiter les notions de proximité et de distance, symbolique et physique, à travers ses répertoires associés à différents espaces géographiques et temporels d'une vie en migration. C'est une idée que développe par exemple l'ethnomusicologue Carolyn Landau dans l'étude du parcours migratoire d'un homme d'origine marocaine ; ce dernier, pour qui la musique classique orientale d'Égypte symbolisait une culture étrangère durant l'enfance à Fès, a vu son rapport à ce répertoire se transformer comme immigrant adulte à Londres, l'écoute de cette musique devenant une manière de se remémorer son enfance et ses souvenirs au pays d'origine²⁷. Puis, la musique est également sujette à différentes « appropriations »²⁸ par les personnes migrantes, au sens où elle peut servir à mettre en perspective leur situation et expérience de vie, devenir l'occasion de réflexivité sur leur parcours, transformer leur vision du monde et façonner la manière d'entrer en relation avec autrui. En cela, la musique participe par exemple de la négociation d'identités ethniques plurielles chez des personnes immigrantes, loin de s'identifier aux schémas identitaires statiques et réductionnistes qui leur sont souvent imposés²⁹. Cette musique recouvre en somme tant un usage symbolique, contribuant à renégocier les appartenances et identifications, qu'un usage pratique, servant d'outil pour interagir et s'affirmer comme être à part entière d'une société³⁰.

- 8 Ces nombreux entrelacements entre technologies numériques, migrations et musique sont tour à tour apparus dans l'enquête que j'ai menée à Montréal auprès de la population immigrante maghrébine. Cette ville, singulière par ses dynamiques migratoires,

socioculturelles et linguistiques, a permis de riches observations *in situ*, auxquelles l'activité numérique a par ailleurs apporté un éclairage complémentaire.

II. Terrain et méthodologie d'enquête

- 9 Montréal est la métropole du Québec, une province bénéficiant de pouvoirs inédits en matière d'immigration au Canada, que ce soit sur le plan de la sélection des personnes immigrantes sur son territoire, des décisions entourant l'immigration temporaire ou des politiques concernant les services d'installation, d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique³¹. Ces pouvoirs visent à permettre au Québec de préserver son poids démographique et d'« assurer [...] une intégration des immigrants respectueuse du caractère distinct de la société québécoise »³². Cette distinction tient au fait francophone, le Québec rencontrant des enjeux culturels, sociopolitiques et identitaires qui lui sont propres en tant qu'îlot de langue française sur un continent essentiellement anglophone. Les francophones du Québec sont ainsi une population majoritaire sur leur territoire, quant à lui minoritaire à l'échelle nationale canadienne et continentale nord-américaine. Dès lors, la langue fait l'objet de bien des préoccupations et débats, des tensions se jouant autour du français au Québec et au Canada et impliquant des rapports majoritaire/minoritaire variables aux échelles provinciale et fédérale³³.
- 10 Or, Montréal est pour sa part le théâtre de dynamiques sociolinguistiques bien plus complexes encore qu'une dichotomie entre français et anglais. Accueillant quelque 85 % de l'immigration internationale au Québec³⁴, cette région métropolitaine abrite une vaste gamme de réalités socioculturelles. À l'échelle de l'agglomération de Montréal, 34 % de la population est immigrante³⁵, pourcentage qui passe à 59 % en incluant les enfants de ces personnes³⁶, si bien que Montréal compte un peu plus de 20 % de citadines et citadins parlant trois langues et est de ce fait la ville avec le plus haut taux de trilinguisme au Canada³⁷. De cette réalité découlent des pratiques langagières quotidiennes riches et variées, intimement liées aux interactions humaines ainsi qu'aux espaces de

sociabilité dans la ville³⁸. Sur ce plan, la « géographie de [l']immigration » montréalaise témoigne d'une pluralité de schémas d'installation résidentielle des personnes immigrantes³⁹, ce qui donne lieu à une certaine dispersion dans l'espace urbain et contribue à une grande mixité ethnoculturelle, loin des modèles de « banlieue » à la française ou de « ghetto » à l'américaine. Ajoutons que Montréal est caractérisée par une « superdiversité » de son immigration, c'est-à-dire que les personnes immigrantes proviennent d'une grande variété de pays et, au sein de ceux-ci, de statuts socioéconomiques, de profils ethnoculturels, de régions, de religions et autres également très divers⁴⁰.

- 11 Parmi cette immigration se trouve une population maghrébine particulièrement nombreuse depuis le tournant du XXI^e siècle. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie se classaient respectivement aux 2^e, 7^e et 10^e rangs des principaux pays d'origine des personnes immigrantes récentes dans l'agglomération de Montréal en 2021, tandis que l'Algérie et le Maroc figuraient parmi les cinq principaux pays d'origine des personnes immigrantes en général sur ce même territoire⁴¹. Cette situation n'est pas sans lien avec la dimension francophone du Maghreb, la maîtrise de la langue française étant un critère de sélection des personnes immigrantes au Québec, dont le gouvernement a mené des efforts spécifiques de recrutement en Afrique du Nord⁴². Puis, cette immigration maghrébine fait écho à d'autres critères de la grille de sélection adoptée en 1996 par le gouvernement québécois, incluant un taux général élevé de scolarisation, de même qu'une forte proportion d'individus se qualifiant pour l'immigration économique, c'est-à-dire ayant des caractéristiques socioprofessionnelles, des compétences et une capacité à contribuer à l'économie. La présence conséquente de cette population au Québec a d'ailleurs donné lieu à de nombreuses études ces dernières années⁴³, sans toutefois que les questions culturelles et artistiques n'aient vraiment été traitées.
- 12 La nature dès lors plutôt inédite d'un projet s'attardant au rapport à la musique de ces personnes immigrantes a nécessité une méthodologie qualitative exploratoire, à caractère ethnographique⁴⁴. De juillet 2017 à octobre 2018, quarante-cinq entretiens ont été réalisés avec des personnes nées en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, arrivées au Québec depuis les années 1990⁴⁵ et qui correspondaient à

une diversité de profils socioprofessionnels, ethniques et générationnels permettant d'explorer un large spectre de réalités individuelles. Sous forme de « récits de vie »⁴⁶ axés sur la musique, ces entretiens qui ont duré entre 52 et 211 minutes impliquaient de parler des écoutes et pratiques musicales de l'enfance au Maghreb jusqu'à l'âge adulte au Québec. Parallèlement, soixante-dix séances d'observation se sont déroulées dans une diversité de contextes musicaux (concerts, festivals, fêtes, chorales, galas) et de lieux (intérieurs et extérieurs, institutionnalisés comme des salles de spectacle ou informels comme des cafés, des salles de réception, des parcs) au sein de la région métropolitaine de recensement de Montréal. L'observation portait sur les dimensions sociale, culturelle et spatiale des événements, afin d'examiner le rapport des gens à la musique en contexte collectif. En complément de ces sources « hors ligne », un *e-terrain*⁴⁷ a permis l'observation d'interactions numériques (échanges publics de commentaires) et de partages de musique (publications audio et audiovisuelles) sur des groupes et événements Facebook, des chaînes YouTube, des médias électroniques spécialisés et des radios en ligne. Une grande complémentarité de ces trois types de données s'est affirmée, éclairant d'autant mieux l'interrelation entre musique et technologies numériques.

III. Résultats et discussions

III.1. Des interactions sociomusicales multisituées

- 13 À l'instar de la « numérimorphose » des pratiques musicales, les témoignages recueillis lors de l'enquête faisaient état d'une évolution des supports d'écoute utilisés depuis l'enfance au Maghreb jusqu'à la vie adulte à Montréal. De la radio et des 33 et 45 tours aux cassettes, de la télé aux disques compacts, jusqu'à Internet et aux formats numériques que sont notamment les MP3, les vecteurs d'approvisionnement et d'écoute de la musique s'étaient inévitablement transformés, voire dématérialisés. Dans tous les cas, le numérique occupait désormais une place prédominante dans la vie musicale de ces personnes :

Différentes plateformes pour différents types de musique ; je téléchargeais. Je mettais sur mon MP3, ou bien sur mon ordinateur, mais là que j'ai un *smartphone*, donc c'est plus... j'ai une application [...], la meilleure pour écouter la musique arabe. Sinon, Spotify pour tout ce qui est international. C'est ça que j'utilise. Ça m'arrive d'acheter des chansons sur iTunes aussi. Mais quand je le fais, généralement, [c'est] parce que j'aime le chanteur et j'ai envie de contribuer. (Othmane, Maroc)

Tu peux écouter ce que tu veux n'importe où, partout, puis tout est maintenant sur Internet. Même des affaires qui sont plus rares, difficiles à trouver, tu peux les trouver sur Internet. (Malika, Tunisie)

- 14 Ces extraits rendent bien compte du fait que les plateformes en ligne donnent accès à une grande variété de musiques, et ce, indépendamment du lieu géographique où l'on se trouve. Pour des personnes qui ont migré, il devient ainsi possible de maintenir un contact avec des répertoires musicaux de différents pays qui ont été habités, quelle que soit la distance physique. Il peut s'agir du pays d'origine, mais aussi d'autres destinations par lesquelles les gens ont transité au cours de leur vie. Dans le cadre de cette enquête, certains parcours migratoires étaient précisément multidirectionnels et multifformes, passant par la France, les États-Unis, la Jordanie, l'Égypte, l'Italie et/ou l'île de la Réunion, ce que reflétaient les écoutes musicales : « toutes mes chansons sacrées si tu veux, tout ce qui est Kadhem Saher, George Wassouf, tout mon bagage du Maroc et de la France [... Ces chansons me] rappelle[nt] par exemple le Maroc, ça [me] rappelle des rencontres, ça [me] rappelle... je sais pas, des évènements tu vois ? Ça, ça me suit toujours partout. » (Elyes, Maroc).
- 15 Le maintien d'un rapport de nature musicale à différents pays était toutefois rarement dissocié des liens sociaux qui subsistaient, les pratiques sociales transnationales étant quotidiennes chez plusieurs individus grâce aux technologies numériques. D'abord, la musique alimentait des sociabilités à distance, des répondantes et répondants disant partager des pistes musicales avec leurs proches ailleurs dans le monde. Qu'il s'agisse de Meryem qui échangeait des musiques avec sa sœur en Tunisie ; de Saliha, originaire de Ouarzazate et à qui le neveu toujours au Maroc envoyait des vidéos de son groupe de hard

rock ; de Lehna, née en Kabylie et qui avait un groupe de discussion avec ses sœurs où elles partageaient ce qu'elles écoutaient du Canada à l'Algérie et inversement : les exemples où la musique nourrissait des interactions transnationales étaient nombreux. Dans cette veine, Mohamed, originaire de Casablanca, m'a montré des vidéos envoyées par sa nièce, sur lesquelles elle chantait. Ces vidéos jouaient sur son téléphone mobile et son iPad, appareils qu'il m'a décrits en ces termes : « C'est mes amis, mes enfants. [...] Et même la fenêtre... avec laquelle je regarde, et je parle avec ma famille, je vois ma famille. C'est grâce à ces technologies-là. Ça raccourcit la distance entre le Maroc. » (Mohamed, Maroc). Ainsi, non seulement la musique sous-tendait-elle bien des échanges avec les membres de sa famille, mais Mohamed reconnaissait en outre le rôle très important que jouaient les technologies numériques à cet égard. Ces outils avaient un usage utilitaire mais, plus encore, une dimension affective en facilitant un contact avec des gens qui lui étaient chers.

- 16 Puis, si la musique nourrissait des relations sociales par-delà les frontières, ces relations alimentaient en retour le rapport à la musique. Grâce aux réseaux sociaux sur lesquels circule du contenu versé par des individus partout dans le monde, il est possible d'accéder à une variété de répertoires et d'artistes comme m'expliquaient ces personnes originaires d'Essaouira et de Tunis :

Facebook, il a vraiment rapproché le monde, mais d'une force pas possible. Tu as une chanson qui vient de sortir, tu la mets sur Facebook, tous tes contacts le voient puis, ça fait une chaîne, et ça... ça s'écoute. (Osmane, Maroc)

Dernièrement, j'ai découvert un monsieur, un grand amateur de la musique classique [orientale]. Sur Facebook. C'est un Égyptien, il met que des choses qu'on n'a jamais entendues. (Naima, Tunisie)

- 17 Sur ce « dispositif de sociabilité »⁴⁸ qu'est Facebook, les modalités de partage et d'accès à du contenu musical sont multiples : publications de liens musicaux sur des murs personnels, pages spécialisées auxquelles il faut s'abonner, groupes publics ou privés auxquels il faut adhérer comme membre, etc. J'ai moi-même expérimenté le phénomène en joignant des groupes Facebook diversement liés à la population maghrébine à Montréal, tel un groupe créé en

complément d'une association montréalaise de musique andalouse marocaine (dite *al-âla*) dont m'avait parlé un homme originaire de Fès lors de son entretien. Ce groupe rassemblait virtuellement des gens basés à Montréal, mais aussi en Afrique du Nord et ailleurs dans le monde. Il facilitait d'une part l'accès à une plus grande variété de sources de musique *al-âla* pour les mélomanes en migration, alors que le Maroc reste un pôle important de la pratique de ce répertoire, et permettait d'autre part aux personnes encore au pays d'origine de découvrir les initiatives hors du Maroc, comme à Montréal où il existe des chorales et associations à ce sujet. Dans cet espace numérique se jouaient dès lors des circulations musicales multidirectionnelles, liées à des personnes basées dans différents pays et réunies par Facebook. Ces interactions sociomusicales transnationales rendues possibles par les technologies numériques alimentaient une socialisation à la musique d'autant plus riche qu'elle était « multisituée » dans le monde. En somme, alors que le réseau socionumérique Facebook a été qualifié d'« espace de socialisation et [d']espace de ressources »⁴⁹, l'idée s'applique vraisemblablement aussi pour la musique.

- 18 Il y a lieu de souligner que même si les personnes immigrantes rencontrées avaient entre 23 à 60 ans⁵⁰, l'usage des outils numériques n'est pas apparu radicalement différent selon le groupe d'âge. Une propension à utiliser Facebook s'est affirmée chez une majorité d'individus, tendance qui s'explique par plusieurs facteurs. D'emblée, la migration transforme une telle plateforme en important vecteur de communication et d'information quotidiennes avec le pays d'origine, voire avec d'autres endroits dans le monde. Puis, à l'échelle locale immigrante, pareil réseau socionumérique facilite la production et la diffusion de contenu pour un groupe en situation minoritaire, par contraste aux espaces médiatiques institutionnalisés dirigés par le groupe majoritaire. Enfin, l'usage des technologies de l'information et de la communication a connu un bond marqué dans les pays du Maghreb autour des événements du printemps arabe, participant depuis de finalités tant sociales, politiques, économiques que culturelles dans un contexte où les autres moyens d'accès à l'information ne sont pas toujours optimaux⁵¹. Bref, une combinaison de paramètres relatifs

aux contextes émigrant et immigrant, à des questions culturelles, sociales et statutaires, est à prendre en compte.

- 19 Cela étant dit, si les technologies numériques jouaient un rôle prédominant dans la vie musicale des personnes que j'ai rencontrées, l'écoute *live*, qui permet une expérience d'une autre nature, n'en avait pas pour autant perdu sa place. Cette musique en présentiel côtoyait néanmoins toujours de près le numérique, alors qu'une véritable porosité de la frontière entre les mondes « en ligne » et « hors ligne » s'est affirmée dans des contextes musicaux variés.

III.2. Une imbrication des espaces « en ligne » et « hors ligne »

- 20 Hormis les nombreuses échelles sociomusicales dans la vie des participantes et participants à l'enquête, j'ai pu observer un autre phénomène prépondérant, soit celui d'un enchevêtrement des espaces « hors ligne » et « en ligne ». Il m'est souvent arrivé de voir, lors d'événements à Montréal, des spectatrices et spectateurs filmant et rediffusant simultanément la performance musicale à l'aide d'un téléphone ou d'une tablette, pour une personne dont le visage apparaissait dans le coin supérieur droit de l'écran au même moment. Ce partage musical pouvait même donner lieu à des échanges verbaux, selon le contexte – un spectacle de festival extérieur permettant davantage de discussions qu'un concert en salle avec un certain décorum. Dans le même esprit, j'ai aperçu sur scène des artistes avec un téléphone posé sur un lutrin, se filmant en direct pour un membre de leur entourage à distance, qui se retrouvait ainsi virtuellement « aux premières loges » du concert. Ces situations, qui impliquent deux individus en relation directe, trouvent un équivalent plus impersonnel, mais aussi à plus large diffusion dans les vidéos et *stories* sur Facebook, Instagram et autres plateformes de ce type. Les clips audiovisuels que les gens publient sur leurs réseaux sociaux peuvent alors être visionnés par tous leurs contacts, voire par toutes les personnes utilisatrices de la plateforme. À cet effet, j'ai notamment assisté à un festival d'été montréalais avec une femme d'origine algérienne qui a filmé et republié aussitôt une vidéo d'un groupe exécutant la pièce de chaâbi algérois très connue « Ya Rayah » sur son compte Snapchat. Quelques instants plus tard, alors que nous

étions toujours en train d'écouter la performance, elle me montrait des commentaires générés par la vidéo, qui demandaient où elle se trouvait. Ainsi s'est déclenchée pour elle, par l'entremise de cette publication musicale, une série d'interactions numériques parallèles à nos interactions dans l'espace du festival de musique. L'interrelation des technologies numériques et de la musique a en cela concouru à une forme d'ubiquité par des expériences sociomusicales simultanées dans les espaces « hors ligne » et « en ligne ».

- 21 Plus encore, les publications d'événements musicaux sur les réseaux sociaux peuvent générer des commentaires par des gens basés en différents points du globe, qui expriment leur appréciation de la performance. C'est ainsi dire qu'un moment musical local, vécu dans l'espace d'une salle de concert ou d'un site de festival, rencontre soudainement un auditoire transnational par l'entremise de l'espace numérique. Ce phénomène invite alors à repenser la relation entre les scènes musicales « locale », « translocale » et « virtuelle » conceptualisées par les sociologues Bennett et Peterson⁵². Pour ces auteurs, la scène locale se caractérise par une activité musicale réunissant des personnes dans un espace et un temps donnés, tandis que la scène translocale connecte des individus ancrés dans différentes scènes locales similaires, qui forment une « communauté affective » par-delà les interactions en face-à-face⁵³, et que la scène virtuelle se distingue par une activité strictement en ligne, généralement contrôlée par des *fans*⁵⁴. Or, dans les cas que j'ai observés, ce qui appartient à une scène locale, soit un concert se tenant à Montréal, se voit translocalisé par l'entremise des technologies numériques, créant une sorte de communauté affective par l'écoute de la vidéo, indépendamment de la localisation géographique des personnes. De plus, cette écoute est désormais entièrement en ligne, rappelant alors la scène dite virtuelle. Ainsi s'entremêlent, voire se télescopent les caractéristiques de différentes scènes musicales, par une imbrication d'échelles (locale et translocale), mais aussi d'espaces (en ligne et hors ligne).
- 22 Enfin, les circulations que j'ai observées étaient loin d'être unidirectionnelles, soit seulement de Montréal vers l'international. À titre d'illustration, j'ai rencontré un homme algérien, musicien actif dans les mariages lorsqu'il vivait en Algérie, qui disait être encore

bien connecté au milieu musical de son pays d'origine grâce à ses collègues ingénieurs de son :

Avec le *live* sur Facebook, je peux regarder toutes les soirées, toutes les fêtes, tous les chanteurs [...] Parce que je connais, je connais les gens qui font le son. Table de mixage et son [...] Et je peux regarder des fois les soirées que j'aime, je peux regarder. Avec le *live*, je peux attraper tout. Regarder tout. (Faudel, Algérie)

- 23 Passionné de chaâbi algérois, il utilisait ses médias sociaux comme source d'approvisionnement de ce répertoire musical, qui s'entend de plus en plus à Montréal, mais dont l'accessibilité reste incomparable avec Alger et ses environs. Son écoute transnationale du chaâbi ne l'empêchait pas pour autant de s'intéresser à ce qui se déroulait à Montréal au même moment, alors qu'il racontait fréquenter toutes sortes d'événements et de festivals dont les programmations vont du jazz aux musiques populaires et électroniques, en passant par une grande variété de musiques du continent africain⁵⁵. Facebook restait néanmoins sa source d'information pour connaître l'existence même de ces événements. En bref, c'est une combinaison d'événements musicaux « hors ligne » et « en ligne » qui constituaient sa vie musicale du moment, les réseaux socionumériques lui donnant accès aux programmations locales de plusieurs localités dans le monde tout à la fois.
- 24 Par ces quelques exemples relatifs à des personnes immigrantes maghrébines à Montréal, l'idée du sociologue Antonio Casilli voulant qu'« Internet est un élément du monde social et non un espace à part »⁵⁶ trouve sa pleine incarnation. Loin d'agir en silos indépendants, les pratiques musicales hors ligne et en ligne forment un continuum : les expériences en présentiel se doublent souvent d'une dimension numérique, où se rencontrent alors le local et le translocal, tandis que les sources musicales qui proviennent de tous horizons et circulent par les technologies numériques nourrissent constamment la réalité « hors ligne » des individus. Il en découle une diversification des opportunités, tout comme des sources musicales auxquelles ces personnes ont accès et qu'elles mobilisent au quotidien.

III.3. Usages renouvelés de la musique et des technologies numériques

- 25 Cette imbrication des mondes en ligne et hors ligne, rendue possible par l'omniprésence des technologies numériques et exacerbée par le vecteur musical, n'est pas sans impact sur les usages respectifs du numérique et de la musique en contexte immigrant. Que ce soit sur le plan pratique ou symbolique, les technologies numériques et la musique s'alimentent pour devenir des outils qui aident à se situer dans le monde, à faire sens de son propre parcours migratoire, à interagir et à se positionner vis-à-vis d'autrui.
- 26 Dans cette veine, l'enquête m'a permis de rencontrer Quentin, un homme d'une trentaine d'années originaire du Maroc et qui avait vécu en Italie et en France avant d'arriver au Canada, d'où il repartait par ailleurs souvent en voyage comme ce fut le cas pour un stage de six mois en Guinée pendant ses études de maîtrise. Au moment de l'entretien, Quentin possédait deux sources d'écoute de la musique : un disque dur qui contenait des pièces que lui avaient suggérées des proches dans les pays où il avait habité ; des radios en ligne qu'il sélectionnait en fonction de raisons pratiques et affectives. Ce sont essentiellement ces deux sources qui ont guidé notre discussion, alors que Quentin en commentait les contenus et usages. La collection de pistes audio sur son disque dur de même que les hyperliens de webradios sont alors devenus des prises pour raconter son parcours de vie, les amitiés et sociabilités qui l'avaient jalonné et étaient souvent à la base de ses découvertes musicales. Cet exercice rétrospectif et réflexif s'est avéré très révélateur du sentiment d'appartenances multiples, mais aussi variables que Quentin entretenait vis-à-vis des différents pays où il avait vécu. Parlant encore du Maroc comme d'un « chez-moi » et toujours enthousiaste à l'égard des années passées en France et en Italie, dont il gardait plusieurs souvenirs sociomusicaux, il avait un sentiment plus mitigé face au Québec où il n'avait pas développé d'amitiés proprement québécoises, ni vraiment découvert de musique après pourtant six années : « D'ailleurs, j'ai pas appris de... rien, rien sur la musique québécoise. Rien. Puis personne ne m'a rien appris, puis personne

n'est jamais venu me partager un CD ou une chanson ou... "Tiens ma playlist, charge-la." Rien. ».

- 27 Ainsi, Quentin écoutait surtout de la musique liée à des étapes antérieures de sa vie, notamment sur Radio Nova, une chaîne FM française à laquelle il accédait en ligne et qu'il disait être écoutée par « tout le monde [en France] à l'heure de l'apéro », une habitude qu'il répétait désormais au Québec. Ses écoutes musicales sous-tendues par les technologies numériques étaient en somme fortement teintées par son parcours migratoire, par les sociabilités qui avaient rythmé les différentes étapes de sa vie et nourri son rapport à la musique. En outre, si Quentin justifiait son usage fréquent des webradios par leur commodité, soit leur dématérialisation dans un contexte où il s'était départi de beaucoup d'objets au fil des déplacements, elles recouvraient dans les faits une forte dimension symbolique en ravivant son attachement pour un lieu qu'il avait quitté, mais dont il se sentait encore proche à ce jour et auquel il se reconnectait ainsi momentanément. C'est dire qu'usages pratiques et symboliques s'entrelaçaient, la musique et les technologies numériques devenant des moyens de revisiter son parcours de vie en migration.
- 28 À cet exemple plus intime, lié à l'écoute musicale individuelle, pourrait s'ajouter le cas de Redouane, qui fait plutôt état d'une écoute à dimension sociale. Ce chauffeur de taxi d'origine marocaine m'expliquait combien la musique était utile pour établir un contact avec sa clientèle. En effet, sa radio sur laquelle il syntonisait divers postes, dont la station « moyen-orientale » de Montréal, lui permettait d'initier des discussions avec des passagères et passagers, que la curiosité poussait souvent à poser des questions allant jusqu'au lien de leur chauffeur de taxi avec la musique entendue. Redouane parlait alors de son pays d'origine, des musiques qui en sont issues, et il se rabattait sur le web pour appuyer son propos :

Maintenant, avec la technologie, on peut faire beaucoup de choses. Et parfois même, parce que j'ai beaucoup de Go dans mon cellulaire, je peux écouter directement la musique par mon Internet. Si des clients demandent un style de musique différent, surtout gnawa – si tu connais, les gens, ils s'intéressent beaucoup à [cette musique]. Ils posent beaucoup de questions [sur la musique] gnawa. Je cherche

des morceaux tout de suite sur YouTube. Avec une connexion Bluetooth dans ma voiture, il[s] peu[ven]t écouter directement [...] Je peux même donner une idée sur ma culture, sur mon pays et tout, et je l[eur] fais plaisir.

- 29 Pour Redouane, la musique faisait ainsi l'objet d'un usage social, initiant des discussions avec des personnes rencontrées au hasard d'une course de taxi. Or, le web et ses multiples ressources contribuaient à cet usage en permettant un accès à une diversité de musiques qui enrichissaient l'échange. Plus encore, ces interactions sociomusicales favorisées par une combinaison de sources locale (la radio montréalaise) et translocales (les pistes trouvées sur Internet) étaient l'occasion d'une forme de positionnement identitaire et social pour Redouane :

En même temps, c'est une façon de... de [contribuer à la] diversité ici à Montréal. Je me dis : « Ok, je fais partie [de] cette communauté-là. Ou de ce pays-là, ou de cette ville-là, donc... c'est bien, il faut que je réponde ». Parce que c'est ça le plus important à Montréal. C'est la mosaïque, c'est la diversité, différentes cultures. J'ai amené, j'amène avec moi une culture, une musique et tout, alors c'est mieux de guider les autres à apprendre, ou à comprendre c'est quoi ma musique.

- 30 Cette « diversité », que maints répondants et répondantes ont d'ailleurs jugé distinctive de Montréal, est une réalité que Redouane expérimentait ni plus ni moins quotidiennement dans son taxi, au contact des personnes qui montaient à bord. Non seulement la musique provoquait-elle des interactions révélatrices de cette coexistence d'une variété d'individus et d'expressions culturelles dans la métropole montréalaise, mais elle avait en outre éveillé Redouane au rôle et à la place qu'il pouvait jouer dans ce contexte. Ces pièces musicales marocaines, rendues accessibles grâce à Internet sur son cellulaire, constituaient un moyen par lequel cet homme se sentait devenir acteur de ce tissu social diversifié, en s'affirmant par « [s]a culture ». En d'autres mots, sa manière de s'approprier la musique et les technologies numériques en faisaient des outils pour entrer en relation avec autrui et se situer dans son contexte immigrant montréalais.

Conclusion

- 31 La nature exploratoire de cette recherche pose des limites, invitant à mettre à l'épreuve les constats en regard d'autres terrains d'enquête. Qui plus est, la vitesse à laquelle se développent les technologies numériques, doublée des transformations continues des réalités migratoires, feront inévitablement évoluer les phénomènes observés. Néanmoins, ce travail constitue un prolongement original d'un corpus de travaux qui s'attardent aux changements induits par le numérique tantôt en matière de migrations humaines, tantôt en matière de musique. En faisant dialoguer ces trois notions, cet article révèle comment les technologies numériques et la musique se combinent et s'alimentent dans le renouvellement de leurs usages, pratiques et symboliques, en contexte immigrant. Alors que les technologies numériques nourrissent un rapport à une diversité de musiques qui sont génératrices d'interactions avec autrui et révélatrices d'appartenances multiples, les écoutes musicales sous-tendent en retour des usages tant utilitaires qu'à connotation affective des technologies numériques. Puis, l'interrelation de la musique et de ces technologies concourt à une imbrication des mondes « en ligne » et « hors ligne » qui rend possible la coexistence d'une diversité d'interactions sociomusicales multisituées. Il se dessine ainsi une forme de « pluri-ancrage »⁵⁷, sociomusical et géoculturel, chez ces personnes immigrantes maghrébines à Montréal.
- 32 À l'issue de cette réflexion, il est légitime de s'interroger sur l'impact de cette multiplicité d'espaces et de canaux d'approvisionnement musical en termes de rapport à du contenu francophone, sachant que la langue française était à la base des choix et opportunités d'immigration au Québec pour une majorité de répondantes et répondants⁵⁸. Or, force est d'admettre d'emblée que le rapport au français n'était pas homogène au sein de ce groupe ; au Maghreb comme à Montréal, ces personnes avaient évolué dans des contextes plurilingues. Certaines se définissaient comme francophones, avaient grandi dans une famille francophile et / ou étudié à l'école française, alors que d'autres provenaient de milieux beaucoup plus arabophones, voire amazighophones. Le rapport à la langue continuait en outre de varier à Montréal étant donné les dynamiques

sociolinguistiques complexes qui se jouent dans cette ville, permettant de mobiliser plus d'une langue au quotidien. Bref, les contextes d'émigration et d'immigration⁵⁹ de ces individus sont empreints d'une grande diversité, ethnoculturelle et linguistique, qui ne peut être ignorée au moment d'étudier leurs écoutes musicales. L'intérêt de combiner des observations hors ligne et en ligne a précisément été d'arriver à dessiner les contours d'univers musicaux pluriels, où les référents proprement maghrébins (*al-âla*, *chaâbi algérois*, *gnawa*, etc.) côtoient diversement des répertoires d'un peu partout dans le monde, incluant la chanson française ou québécoise, mais aussi la musique classique orientale, le rock, l'électronique, le jazz, etc. Loin d'un portrait monolithique, c'est une diversité de profils qui se dégage de l'enquête, témoignant d'une « géographie culturelle complexe » chez ces individus⁶⁰, soit une identification à une variété de référents culturels interagissant et se redéfinissant au fil de leur parcours migratoire.

- 33 En cela, les mutations technologiques qui font du numérique l'une des modalités contemporaines de rapport à la musique ne sont pas apparues à la base d'un phénomène d'uniformisation des goûts et pratiques musicales chez ces personnes immigrantes maghrébines. Loin d'une généralisation de contenus strictement anglo-américains, les répondantes et répondants ont démontré une variété d'écoutes musicales, où celles d'expression française côtoient celles relatives à plusieurs autres langues et cultures. Leurs univers musicaux, façonnés au carrefour d'espaces géoculturels et socionumériques multiples, offrent ainsi un aperçu de la manière dont ces personnes migrantes vivent quotidiennement la « diversité culturelle » au sein de l'espace francophone. Une diversité inhérente à leur parcours de vie, et dont la défense est précisément l'une des valeurs chères à la Francophonie.

BIBLIOGRAPHIE

Adjin-Tettey (Theodora Dame), "Can 'digital natives' be 'strangers' to digital technologies? An analytical reflection", *Inkanyiso: Journal of Humanities and Social Sciences*, vol. 12, n° 1, 2020, p. 11-23.

Alemanno (Sylvie P.) et Charaï (Zineb), « Internet et la communication interculturelle des pays du Sud », dans Amsidder (Abderrahmane), Daghami (Fathallah) et Toumi (Farid) (dir.), *Actes du colloque international « Usages et pratiques des publics dans les pays du sud. Des médias classiques au TIC »*, Maroc, Université Ibn Zohr, 2012, p. 38-44.

Apparicio (Philippe), Leloup (Xavier) et Rivet (Philippe), « La diversité montréalaise à l'épreuve de la ségrégation : pluralisme et insertion résidentielle des immigrants », *International Migration et Integration*, 2007, vol. 8, p. 63-87.

Attacafa, « Podcast d'introduction », *Radio Fréquence Monde*, 2019, disponible sur : <http://attacafa.com/exposition/podcast/>, consulté le 24 avril 2023.

Aubert (Laurent), *Musiques migrantes*, Genève, Musée d'ethnographie, 2005, 235 p.

Bellavance (Guy), "Where's high? Who's low? What's New? Classification and stratification inside cultural 'Repertoires'", *Poetics*, 2008, vol. 36, p. 189-216.

Bennett (Andy) et Peterson (Richard A.) (dir.), *Music Scenes. Local, Translocal, and Virtual*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2004, 272 p.

Bennett (Tony), Savage (Mike), Silva (Elizabeth), Warde (Alan), Gayo-Cal (Modesto) et Wright (David), *Culture, Class, Distinction*, London/New York, Routledge, 2009, 311 p.

Bertaux (Daniel), *Le récit de vie*, 3^e édition, Paris, Armand Colin, 2010, 128 p.

Casilli (Antonio A.), *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?*, Paris, Seuil, 2010, 331 p.

Chen (Xin), Östlund (Britt) et Frennert (Susanne), "Digital Inclusion or Digital Divide for Older Immigrants? A Scoping Review", dans Gao (Qin) et Zhou (Jia) (ed.), *Human Aspects of IT for the Aged Population. Technology and Society*, Cham, Springer, 2020, p. 176-190.

Codagnone (Christian) et Kluzer (Stefano), "ICT for the Social and Economic Integration of Migrants into Europe", Luxembourg, Publication Office of the European Union, 2011.

Collin (Simon), Karsenti (Thierry) et Calonne (Olivier), "Migrants' Use of Technologies. An Overview of Research Objects in the Field", *Journal of Technologies and Human Usability*, 2015, vol. 10, n° 3-4, p. 15-29.

DeNora (Tia), *Music in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 181 p.

Diminescu (Dana), "Researching the Connected Migrant", dans Smets (Kevin), Leurs (Koen), Georgiou (Myria), Witteborn (Saskia) et Gajjala (Radhika) (ed.), *The SAGE Handbook of Media and Migration*, London, Thousand Oaks, New Delhi et Singapore, SAGE Publications, 2019, p. 74-78.

Diminescu (Dana), « Traces numériques », *GISTI*, 2016, n° 110, p. 3-6.

Garneau (Stéphanie), « L'émigration marocaine au Canada : contextes de départ et diversité des parcours migratoires », *Diversité urbaine*, 2008, vol. 8, n° 2, p. 163-190.

Germain (Annick), « La sociologie urbaine à l'épreuve de l'immigration et de l'ethnicité : De Chicago à Montréal en passant par Amsterdam », *Sociologie et sociétés*, 2013, vol. 14, n° 2, p. 87-110.

Granjon (Fabien) et Combes (Clément), « La numérimorphose des pratiques de consommation musicale. Le cas des jeunes amateurs », *La Découverte*, 2007, vol. 6, n°145-146, p. 291-334.

Grossetti (Michel), « Que font les réseaux sociaux aux réseaux sociaux ? Réseaux personnels et nouveaux moyens de communication », *La Découverte*, 2014, vol. 2, n° 184-185, p. 187-209.

Institut du Québec (IDQ), *Portrait de l'immigration au Québec. L'intégration économique à la hausse... mais les besoins aussi*, 2022, 69 p.

Juteau (Danielle), *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010 [1999], 226 p.

Kapiszewski (Diana), MacLean (Lauren) et Smith (Lahra), "Digital Fieldwork: Opportunities and Challenges", dans Cyr (Jennifer) et Wallace Goodman (Sara) (ed.), *Doing Good Qualitative Research*, New York, Oxford University Press, 2024, p. 323-336.

Kouakou (Kouassi S.), « Fracture numérique : essai de définition et regard critique sur quelques stratégies déployées pour sa réduction en Afrique de l'Ouest francophone », *Frontières numériques & savoir*, 2015, p. 1-19, disponible sur : DOI : [10.13140/RG.2.1.5021.5842/1](https://doi.org/10.13140/RG.2.1.5021.5842/1).

Lamarre (Patricia) et Lamarre (Stéphanie), « Montréal "on the Move" : pour une approche ethnographique non-statique de l'étude des pratiques langagières de jeunes multilingues », dans Bulot (Thierry) (dir.), *Formes et normes sociolinguistiques. Ségrégations et discriminations urbaines*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 105-134.

Landau (Carolyn), "My own little Morocco at home': A biographical account of migration, mediation and music consumption", dans Toynbee (John) et Dueck (Byron) (dir.), *Migrating Music*, London, Routledge, 2012, p. 38-54.

Le Guern (Philippe), *Où va la musique ? Numérimorphose et nouvelles expériences d'écoute*, Paris, Presses des Mines, 2016, 262 p.

Lizardo (Omar), "How Cultural Tastes Shape Personal Networks", *American Sociological Review*, 2006, vol. 71, n° 5, p. 778-807.

Maalouf (Laila), « Le ministre Lacombe forme un groupe d'experts », *La Presse*, 28 avril 2023, disponible sur : <https://www.lapresse.ca/arts/2023-04-28/contenu-que-becois-sur-les-plateformes-numeriques/le-ministre-lacombe-forme-un-groupe-d-experts.php>, consulté le 29 avril 2023.

Macilotti (Giorgia), « Migrations et société en réseau : TIC et expérience migratoire entre pays d'origine et société d'accueil », *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza*, janvier-avril 2015, vol. IX, n° 1, p. 81-101.

Maisonneuve (Sophie), « L'expérience festivalière. Dispositifs esthétiques et arts de faire advenir le goût », dans Pecqueux (Anthony) et Roueff (Olivier) (dir.), *Écologie sociale de l'oreille. Enquêtes sur l'expérience musicale*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009, p. 85-115.

Manai (Bochra), *Les Maghrébins de Montréal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2018, 156 p.

Marchandise (Sabrina), « Le Facebook des étudiants marocains. Territoire relationnel et territoire des possibles », *Revue européenne des migrations internationales*, 2014, vol. 30, n° 3-4, p. 31-48.

Martet (Sylvain), « Découverte et partage des goûts musicaux : une analyse des parcours d'auditeurs de jeunes adultes montréalais », Thèse de doctorat, 2017, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Martiniello (Marco), "Immigrants, ethnicized minorities and the arts: a relatively neglected research area", *Ethnic and Racial Studies*, 2015, vol. 38, n° 8, p. 1229-1235.

Montréal en statistiques, *Agglomération de Montréal*, mai 2018, 42 p., disponible sur : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_AGGLOM%C9RATION%202016.PDF, consulté le 25 avril 2023.

Nedelcu (Mihaela), « (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales », *Revue européenne des migrations internationales*, 2010, vol. 26, n° 2, p. 33-55.

Noble (Greg), "Cultural diversity and the ethnoscaapes of taste in Australie", dans Bennett (Tony) et al. (eds.), *Fields, Capitals, Habitus. Australian Culture, Inequalities and Social Divisions*, London et New York, Routledge, 2021, p. 247-264.

Ostrower (Francie), "Multiple Motives, Multiples Experiences », dans Tepper (Steven J.) et Ivey (Bill) (dir.), *Engaging Art: The Next Great Transformation of America's Cultural Life*, New York, Routledge, 2008, p. 85-101.

Paquet (Mireille), Deschamps-Band (Marie-Ève) et (Adèle) Garnier, « Les bases pour l'étude de l'immigration », dans Paquet (Mireille) (dir.), *Nouvelles dynamiques de l'immigration au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2022, p. 15-27.

Parent (Stéphane), « Montréal bien au-devant de Toronto ou Vancouver en matière de trilinguisme ». *Radio Canada International*, 2 janvier 2018, disponible sur : <https://www.rcinet.ca/fr/2018/01/02/montreal-plus-trilingue-que-toronto-vancouver-statistique-canada/>, consulté le 25 avril 2023.

Prensky (Marc), "Digital natives, digital immigrants" *On the Horizon*, 2001, vol. 9, n° 5, p. 1-6.

Proulx (Serge), « Des nomades connectés : vivre ensemble à distance », *Hermès*, 2008, vol. 2, n° 51, p. 155-160.

Québec, *Accord Canada-Québec relative à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall)*, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, 1991.

Quéré (Louis), « Faut-il abandonner l'étude de la réception ? Point de vue », *Réseaux*, 1996, vol. 14, n° 79, p. 33-37.

Sayad (Abdelmalek), *La double absence*, Paris, Seuil, 1999 [1997], 437 p.

Statistiques Canada, Série « Perspective géographique », *Recensement de la population de 2021*, disponible sur : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?lang=F&topic=9&dguid=2021A00052466023#:~:text=Selon%20le%20Recensement%20de%202021,étaient%20des%20résidents%20non%20permanents.&text=En%202021%2C%20parmi%20les%20immigrants,arrivés%20entre%202016%20et%202021>, consulté le 20 avril 2024.

Tcheouali (Destiny) et Rioux (Michèle), « La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture face aux enjeux et défis du numérique », *Revue Québécoise de droit international*, juin 2016 (hors-série), p. 185-204.

Turino (Thomas), *Music as Social Life. The Politics of Participation*, Chicago, The University of Chicago Press, 2008, 280 p.

Veenhof (Ben), Wellman (Barry), Quell (Carsten) et Hogan (Bernie), "How Canadians' Use of the Internet Affects Social Life and Civic Participation", *Science, Innovation and Electronic Information Division*, 2008, n° 16, p. 5-29.

Wellman (Barry), "Connecting Communities: on and offline", *Contexts*, 2004, vol. 3, n° 4, p. 22-28.

Wood (Abigail), "E-Fieldwork: A Paradigm for the Twenty-first Century?", dans Stobart (Henry) (dir.), *The New (Ethno)Musicologies*, Lanham, Scarecrow, 2008, p. 170-187.

NOTES

1 Des exemples de revues de cette littérature : Xin Chen, Britt Östlund et Susanne Frennert, "Digital Inclusion or Digital Divide for Older Immigrants? A Scoping Review", dans Qin Gao et Jia Zhou (ed.), *Human Aspects of IT for the Aged Population. Technology and Society*, Cham, Springer, 2020, p. 176-

190 ; Simon Collin, Thierry Karsenti et Olivier Calonne, "Migrants' Use of Technologies. An Overview of Research Objects in the Field", *Journal of Technologies and Human Usability*, 2015, vol. 10, n° 3-4, p. 15-29.

2 Abdelmalek Sayad, *La double absence*, Paris, Seuil, 1999 [1997], 437 p.

3 Dana Diminescu, "Researching the Connected Migrant", dans Kevin Smets, Koen Leurs, Myria Georgiou, Saskia Witteborn et Radhika Gajjala (ed.), *The SAGE Handbook of Media and Migration*, London, Thousand Oaks, New Delhi et Singapore, SAGE Publications, 2019, p. 74-78.

4 Philippe Le Guern, *Où va la musique ? Numérimorphose et nouvelles expériences d'écoute*, Paris, Presses des Mines, 2016, 262 p.

5 Laurent Aubert, *Musiques migrantes*, Genève, Musée d'ethnographie, 2005, 235 p.

6 Marco Martiniello, "Immigrants, ethnicized minorities and the arts: a relatively neglected research area", *Ethnic and Racial Studies*, 2015, vol. 38, no° 8, p. 1229-1235.

7 Cette thèse de doctorat a reçu l'appui du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada grâce à une bourse d'études supérieures Joseph-Armand Bombardier.

8 Diana Kapiszewski, Lauren MacLean et Lahra Smith, "Digital Fieldwork: Opportunities and Challenges", dans Jennifer Cyr et Sara Wallace Goodman (ed.), *Doing Good Qualitative Research*, New York, Oxford University Press, 2024, p. 331-332.

9 Je souhaite remercier l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM) qui a soutenu ma participation au colloque *Francophonie numérique et diversité culturelle : dynamiques centrifuges et centripètes* à Tunis en novembre 2022. Cet article découle de l'intervention présentée le 28 novembre 2022 dans le cadre de ce rassemblement scientifique.

10 Giorgia Macilotti, « Migrations et société en réseau : TIC et expérience migratoire entre pays d'origine et société d'accueil », *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza*, janvier-avril 2015, vol. IX, n° 1, p. 81-101.

11 Mihaela Nedelcu, « (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales », *Revue européenne des migrations internationales*, 2010, vol. 26, n° 2, p. 33-55.

- 12 Dana Diminescu, « Traces numériques », *GISTI*, 2016, n° 110, p. 4 ; Serge Proulx, « Des nomades connectés : vivre ensemble à distance ». *Hermès*, 2008, vol. 2, n° 51, p. 155-160.
- 13 Attacafa, « Podcast d'introduction », *Radio Fréquence Monde*, 2019, disponible sur : <http://attacafa.com/exposition/podcast/>, consulté le 24 avril 2023.
- 14 Andy Bennett et Richard A. Peterson (dir.), *Music Scenes. Local, Translocal, and Virtual*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2004, p. 10-12.
- 15 Tia DeNora, *Music in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 181 p. ; Thomas Turino, *Music as Social Life. The Politics of Participation*, Chicago, The University of Chicago Press, 2008, 280 p.
- 16 Sophie Maisonneuve, « L'expérience festivalière. Dispositifs esthétiques et arts de faire advenir le goût », dans Anthony Pecqueux et Olivier Roueff (dir.), *Écologie sociale de l'oreille. Enquêtes sur l'expérience musicale*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009, p. 90 et 85-115.
- 17 Omar Lizardo, « How Cultural Tastes Shape Personal Networks », *American Sociological Review*, 2006, vol. 71, n° 5, p. 778-807.
- 18 Sylvain Martet, « Découverte et partage des goûts musicaux : une analyse des parcours d'auditeurs de jeunes adultes montréalais », Thèse de doctorat, 2017, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- 19 Francie Ostrower, "Multiple Motives, Multiples Experiences", dans Steven J. Tepper et Bill Ivey (dir.), *Engaging Art: The Next Great Transformation of America's Cultural Life*, New York, Routledge, 2008, p. 85-101.
- 20 Fabien Granjon et Clément Combes, « La numérimorphose des pratiques de consommation musicale. Le cas des jeunes amateurs », *La Découverte*, 2007, vol. 6, n° 145-146, p. 300-331.
- 21 Marc Prensky, "Digital natives, digital immigrants", *On the Horizon*, vol. 9, n° 5, 2001, p. 1-6.
- 22 Theodora Dame Adjin-Tettey, "Can 'digital natives' be 'strangers' to digital technologies? An analytical reflection", *Inkanyiso: Journal of Humanities and Social Sciences*, vol. 12, n° 1, 2020, p. 11-23.
- 23 Marc Prensky, *op. cit.*
- 24 Kouassi S. Kouakou, « Fracture numérique : essai de définition et regard critique sur quelques stratégies déployées pour sa réduction en Afrique de

l'Ouest francophone », *Frontières numériques & savoir*, 2015, p. 1-19, disponible sur : DOI : [10.13140/RG.2.1.5021.5842/1](https://doi.org/10.13140/RG.2.1.5021.5842/1).

25 Barry Wellman, "Connecting Communities: on and offline", *Contexts*, 2004, vol. 3, n° 4, p. 22-28.

26 Christiano Codagnone et Stefano Kluzer, "ICT for the Social and Economic Integration of Migrants into Europe", Luxembourg, Publication Office of the European Union, 2011 ; Ben Veenhof, Barry Wellman, Carsten Quell et Bernie Hogan, "How Canadians' Use of the Internet Affects Social Life and Civic Participation", *Science, Innovation and Electronic Information Division*, n° 16, 2008, p. 5-29.

27 Carolyn Landau, "'My own little Morocco at home': A biographical account of migration, mediation and music consumption", dans John Toynbee et Byron Dueck (dir.), *Migrating Music*, London, Routledge, 2012, p. 38-54.

28 Louis Quéré, « Faut-il abandonner l'étude de la réception ? Point de vue », *Réseaux*, vol. 14, n° 79, 1996, p. 35-36.

29 Greg Noble, "Cultural diversity and the ethnoscapas of taste in Australie", dans Tony Bennett et al. (ed.), *Fields, Capitals, Habitus. Australian Culture, Inequalities and Social Divisions*, London et New York, Routledge, 2021, p. 247-264.

30 Guy Bellavance, "Where's high? Who's low? What's New? Classification and stratification inside cultural 'Repertoires'", *Poetics*, 2008, vol. 36, p. 189-216.

31 Mireille Paquet, Marie-Ève Deschamps-Band et Adèle Garnier, « Les bases pour l'étude de l'immigration », dans Mireille Paquet (dir.), *Nouvelles dynamiques de l'immigration au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2022, p. 18-21.

32 Québec, *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall)*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, 1991, cité par Mireille Paquet, Marie-Ève Deschamps-Band et Adèle Garnier, *op. cit.*, p. 19.

33 Les réflexions sur la langue française au Canada ne doivent pas négliger la réalité des populations francophones hors Québec, qui sont dans une posture minoritaire encore plus vulnérable que celle des Québécoises et Québécois (voir entre autres les analyses de la sociologue Danielle Juteau,

L'ethnicité et ses frontières, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010 [1999], 226 p.)

34 Cette statistique est d'autant plus révélatrice une fois mise en regard du pourcentage de la population du Québec qui se trouve dans la région montréalaise, à savoir 50,5 % (Institut du Québec [IDQ], *Portrait de l'immigration au Québec. L'intégration économique à la hausse... mais les besoins aussi*, 2022, 69 p.)

35 Montréal en statistiques, *Agglomération de Montréal*, mai 2018, p. 19.

36 *Ibid*, p. 23.

37 Stéphane Parent, « Montréal bien au-devant de Toronto ou Vancouver en matière de trilinguisme », *Radio Canada International*, 2 janvier 2018, disponible sur : <https://www.rcinet.ca/fr/2018/01/02/montreal-plus-trilingue-que-toronto-vancouver-statistique-canada/>, consulté le 25 avril 2023.

38 Patricia Lamarre et Stéphanie Lamarre, « Montréal “on the Move” : pour une approche ethnographique non-statique de l'étude des pratiques langagières de jeunes multilingues », dans Thierry Bulot (dir.), *Formes et normes sociolinguistiques. Ségrégations et discriminations urbaines*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 105-134.

39 Philippe Apparicio, Xavier Leloup et Philippe Rivet, « La diversité montréalaise à l'épreuve de la ségrégation : pluralisme et insertion résidentielle des immigrants », *International Migration et Integration*, 2007, vol. 8, p. 63-87.

40 Annick Germain, « La sociologie urbaine à l'épreuve de l'immigration et de l'ethnicité : De Chicago à Montréal en passant par Amsterdam », *Sociologie et sociétés*, 2013, vol. 14, n° 2, p. 87-110.

41 Statistiques Canada, « Perspective géographique », *Recensement de la population de 2021*, disponible sur : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?lang=F&topic=9&dguid=2021A00052466023#:~:text=Selon%20le%20Recensement%20de%202021,étaient%20des%20résidents%20non%20permanents.&text=En%202021%2C%20parmi%20les%20immigrants,arrivés%20entre%202016%20et%202021>, consulté le 20 avril 2024.

42 Stéphanie Garneau, « L'émigration marocaine au Canada : contextes de départ et diversité des parcours migratoires », *Diversité urbaine*, 2008, vol. 8, n° 2, p. 172.

- 43 Bochra Manaï, *Les Maghrébins de Montréal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2018, p. 153-156.
- 44 Cette enquête a fait l'objet d'un certificat d'éthique délivré par le comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'Institut national de la recherche scientifique.
- 45 À une exception près, les participantes et participants à l'enquête étaient arrivés lors de la décennie 1990 (5), la décennie 2000 (24) et la décennie 2010 (15).
- 46 Daniel Bertaux, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2010.
- 47 Abigail Wood, "E-Fieldwork: A Paradigm for the Twenty-first Century?", dans Henry Stobart (dir.), *The New (Ethno)Musicologies*, Lanham, Scarecrow, 2008, p. 170-187.
- 48 Michel Grossetti, « Que font les réseaux sociaux aux réseaux sociaux ? Réseaux personnels et nouveaux moyens de communication », *La Découverte*, 2014, vol. 2, n° 184-185, p. 189.
- 49 Sabrina Marchandise, « Le Facebook des étudiants marocains. Territoire relationnel et territoire des possibles », *Revue européenne des migrations internationales*, 2014, vol. 30, n° 3-4, 2014, p. 42.
- 50 12 personnes dans la vingtaine, 21 personnes dans la trentaine, 9 personnes dans la quarantaine et 3 personnes de 50 ans et plus.
- 51 Sylvie P. Alemanno et Zineb Charaï, « Internet et la communication interculturelle des pays du Sud », dans Abderrahmane Amsidder, Fathallah Daghami et Farid Toumi (dir.), *Actes du colloque international. Usages et pratiques des publics dans les pays du sud. Des médias classiques au TIC*, Maroc, Université Ibn Zohr, 2012, p. 38.
- 52 *op. cit.*
- 53 *Ibid.*, p. 7-10.
- 54 *Ibid.*, p. 10-12
- 55 Les festivals cités lors de son entretien étaient le Festival International de Jazz de Montréal, Osheaga, les Piknic Électronik et Nuits d'Afrique.
- 56 Antonio A. Casilli, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?*, Paris, Seuil, 2010, 331 p., tel que présenté par Michel Grossetti, « Que font les réseaux sociaux aux réseaux sociaux ? Réseaux personnels et nouveaux moyens de communication », *La Découverte*, 2014, vol. 2, n° 184-185, p. 195.

57 Sabrina Marchandise, *loc. cit.*, p. 44.

58 La protection de la langue française et des productions culturelles qui en découlent est un enjeu sensible au Québec. À titre d'exemple récent, le ministre de la Culture et des Communications du Québec annonçait le 28 avril 2023 la création d'un groupe de 4 personnes expertes pour le conseiller dans des actions de mise en valeur du contenu québécois sur les plateformes numériques, cherchant à « se donner tous les moyens pour protéger notre langue, notre identité, notre culture » (extrait de conférence rapporté par Laila Maalouf, « Le ministre Lacombe forme un groupe d'experts », *La Presse*, 28 avril 2023, disponible sur : <https://www.lapresse.ca/arts/2023-04-28/contenu-quebecois-sur-les-plateformes-numeriques/le-ministre-lacombe-forme-un-groupe-d-experts.php>, consulté le 29 avril 2023).

59 Notons que le Québec a joué un rôle précurseur dans la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO (Destiny Tcheouali et Michèle Rioux, « La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture face aux enjeux et défis du numérique », *Revue Québécoise de droit international*, juin 2016 (hors-série), p. 187)

60 Tony Bennett, Mike Savage, Elizabeth Silva, Alan Warde, Modesto Gayo-Cal et David Wright, *Culture, Class, Distinction*, London/New York, Routledge, 2009, p. 238.

RÉSUMÉS

Français

Cet article traite de l'interrelation des technologies numériques et de la musique dans la vie de personnes immigrantes. Il s'inscrit de la sorte dans le prolongement des travaux qui discutent du changement de paradigme occasionné par le numérique en matière de migrations humaines comme d'écoute de musique, offrant par ailleurs une combinaison originale des trois notions.

La réflexion s'appuie sur une enquête auprès de personnes nées au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et vivant à Montréal (Québec, Canada), dont les écoutes et pratiques liées à la musique ont été appréhendées comme des vecteurs de socialisation et de sociabilités multiples au fil du parcours migratoire. La méthodologie qualitative exploratoire comprend quarante-cinq entretiens semi-dirigés sous forme de récits de vie axés sur

la musique, soixante-dix séances d'observation dans des événements musicaux variés, de même qu'un *e-terrain*, soit l'observation d'interactions sociomusicales sur diverses plateformes numériques. L'analyse se développe autour des questions suivantes : quel rapport les technologies numériques et la musique entretiennent-elles au fil d'un parcours migratoire ? Dans quelles circonstances et de quelles manières se combinent-elles dans la vie de personnes immigrantes ? Quels usages recouvrent-elles et quelles en sont les appropriations proprement immigrantes ?

Les données révèlent comment les technologies numériques et la musique se combinent et s'alimentent dans le renouvellement de leurs usages, pratiques et symboliques, en contexte immigrant. Par leur interrelation, elles sous-tendent des interactions sociales et musicales multisituées, donnant lieu à une forme de « pluri-ancrage », sociomusical et géoculturel, chez les personnes immigrantes rencontrées à Montréal. Ce faisant, les technologies numériques et la musique se combinent pour actualiser une « diversité culturelle » vécue au quotidien, diversité par ailleurs déjà intrinsèque aux parcours de vie de ces personnes maghrébines dans l'espace francophone.

English

This paper focuses on the interrelation of digital technologies and music in the lives of immigrants. It follows on from work discussing the paradigm shift brought about by digital technologies both in terms of human migration and listening to music, offering an original combination of the three notions.

The study is based on a survey of people born in North Africa (Algeria, Morocco and Tunisia) and now living in Montreal (Quebec, Canada), whose musical listening and practices were viewed as vectors of socialization and multiple sociabilities over the course of their migratory journey. The exploratory qualitative methodology involves forty-five semi-directed interviews in the form of music-oriented life stories, seventy observation sessions at various musical events, as well as *e-fieldwork*, namely the observation of sociomusical interactions on various digital platforms. The analysis is based on the following questions: What is the relationship between digital technologies and music over the course of a migratory journey? Under which circumstances and in what ways are they combined in the lives of immigrants? What uses do they cover, and how specifically do immigrants make them their own?

These data reveal how digital technologies and music combine and are mutually enriched by the renewal of their practical and symbolic uses in an immigrant context. Through their interrelation, they underpin multi-site social and musical interactions, enabling a plurality of sociomusical and geocultural anchors for immigrants in Montreal. In this way, digital technologies and music jointly actualize a form of "cultural diversity" in everyday life, one that is nevertheless already intrinsic to the life trajectories of North African people within the *francophonie*.

INDEX

Mots-clés

technologies numériques, musique, migrations, Maghreb, Québec

Keywords

digital technologies, music, migration, Maghreb, Québec

AUTEUR

Caroline Marcoux-Gendron

Caroline Marcoux-Gendron est professeure associée au Département de musique de l'Université du Québec à Montréal. Titulaire d'un doctorat en études urbaines et d'une maîtrise en ethnomusicologie, ses travaux allient les thématiques musicales et migratoires dans une perspective socio-anthropologique.

IDREF : <https://www.idref.fr/276546571>

Contribution du numérique dans la stratégie d'insertion de l'économie burkinabè dans les chaînes de valeur nationales et internationales

Abed-Nego Oubda

DOI : 10.35562/rif.1577

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Diagnostic de l'économie burkinabè
 - I.1. État des lieux de la promotion du secteur industriel et des chaînes de valeur
 - I.1.1. Constats sur la qualité des produits
 - I.1.2. Défis
 - I.1.3. Perspectives
 - I.2. Analyse des contraintes du secteur de la production
 - I.2.1. Les télécommunications
 - I.2.2. Les infrastructures routières
 - I.2.3. L'énergie électrique
 - I.2.4. Les hydrocarbures
 - I.3. Analyse des contraintes liées à la fiscalité
 - I.4. Analyse des contraintes liées à l'accès au financement
 - I.5. Analyse des contraintes liées à la fraude et à la corruption
 - I.6. Analyse des contraintes liées à l'enseignement et formation professionnelle
 - I.7. Analyse des contraintes liées aux procédures administratives
 - I.8. Analyse des contraintes liées à l'écoulement de la production
- II. Identification des filières de chaînes de valeurs de l'économie burkinabè
 - II.1. Données sur les principales filières agricoles de chaînes de valeur
 - II.2. Les principaux pays de destination des exportations
 - II.3. Proposition de classification des filières porteuses destinées à l'intégration économique
 - II.3.1. Diagnostic stratégique d'insertion des filières prioritaires
 - II.3.2. Les contraintes spécifiques d'insertion des 12 chaînes de valeur
 - II.3.3. Contraintes liées à l'insertion des entreprises dans les chaînes de valeur
 - II.3.4. *Benchmarking* des bonnes pratiques
- III. Promouvoir les technologies numériques dans le développement du système économique burkinabè

- III.1. Situation de l'économie numérique au Burkina Faso
- III.2. Importance de la digitalisation dans la promotion de l'économie du Burkina Faso
- III.3. Contribution du numérique dans la stratégie d'insertion des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeurs internationales
- IV. Recommandations de l'étude
 - IV.1. Esquisse d'une approche stratégique
 - IV.1.1. Vision
 - IV.1.2. Valeurs
 - IV.1.3. Orientations stratégiques
 - IV.2. Recommandations destinées à l'État burkinabè
 - IV.3. Recommandations destinées aux structures d'appui au secteur privé
 - IV.4. Recommandations concernant les associations professionnelles
 - IV.5. Recommandations concernant la qualité des produits
 - IV.6. Recommandations concernant l'éducation et la formation professionnelle
 - IV.7. Analyse des risques de mise en œuvre des stratégies et mesures d'atténuation
- Conclusion

TEXTE

- 1 Les chaînes de valeur jouent un rôle prépondérant dans l'économie burkinabée en termes de contribution à la formation du produit intérieur brut (PIB), à la réalisation de la sécurité alimentaire, aux revenus numéraires des ménages, à l'entrepreneuriat et à la transformation industrielle. Selon Babou Sébastien Diasso :
- 2 « Les chaînes de valeur sont incontournables dans l'évolution des échanges commerciaux. Elles ont entraîné une intensification des échanges et une modification de leur nature, passant des échanges de biens et services finis à des échanges de biens et services intermédiaires. Cela implique un certain degré de transformation au niveau local, pour créer de la valeur ajoutée supplémentaire et permettre un accroissement de la richesse nationale. Elles sont une opportunité pour les pays en développement comme le Burkina Faso afin de favoriser l'accroissement de sa richesse nationale par l'apport de valeur ajoutée supplémentaire surtout dans le contexte actuel de l'intégration internationale »¹.
- 3 L'importance de ce sujet n'est pas de mettre l'accent sur l'accroissement de la production agricole et à la recherche de la

sécurité alimentaire qui sont placées au cœur des préoccupations du Ministère de l'agriculture dans un contexte marqué par des difficultés d'approvisionnement des producteurs agricoles. Cette étude se veut être une contribution à la résolution du problème de la valorisation des chaînes de valeur burkinabè sur les plans national et international. Il est donc nécessaire d'évaluer la participation du système économique dans les chaînes de valeur aussi bien le rôle du numérique dans le processus d'industrialisation pour faciliter la transformation des ressources agricoles en biens et services. Ainsi pour notre étude, les filières prioritaires retenues sont les suivantes : le miel, le sésame, l'anacarde, le karité, le bétail-viande, la mangue, l'oignon, la tomate, les cuirs et peaux, le textile et habillement, le haricot vert et le niébé². La présente étude qui est essentiellement qualitative a été conduite en trois phases : l'exploitation documentaire, l'analyse des données et la synthèse. Elle requiert aussi une analyse des facteurs qui ont favorisé l'émergence et l'exploitation des chaînes de valeur afin de vérifier la position du Burkina Faso par rapport à ces facteurs.

- 4 Cette étude commence par un diagnostic de l'économie burkinabè en présentant un état des lieux de la promotion du secteur industriel et des chaînes de valeur. Après avoir identifié les filières chaînes de valeurs prioritaires a été effectuée, elle classifie les principales chaînes de valeur agricoles identifiées au niveau du pays au regard d'un certain nombre de critères. S'en suit une analyse sur la contribution des technologies numériques dans le développement des filières chaînes de valeur. Des recommandations visant à promouvoir les filières de chaînes de valeur et leur insertion au niveau du marché national et international sont formulées et enfin la conclusion.

I. Diagnostic de l'économie burkinabè

- 5 Cette section propose une vue synoptique du diagnostic de l'économie du pays en mettant l'accent sur la promotion des chaînes de valeurs et du développement industriel au Burkina Faso.

I.1. État des lieux de la promotion du secteur industriel et des chaînes de valeur

- 6 L'analyse diagnostique a permis de se pencher sur quelques indicateurs clés, notamment la qualité des produits ainsi que les contraintes de productions et de services.

I.1.1. Constats sur la qualité des produits

- 7 Sur les plans régional et international, il existe des textes juridiques qui encadrent les pratiques intercommerciales des entreprises et favorisent l'implémentation de la démarche qualité au Burkina Faso³.
- 8 Au niveau national, c'est la loi n° 11-207/AN du 24 mai 2007 portant institution d'un système national de normalisation, de certification, d'accréditation et de promotion de la qualité au Burkina Faso, ainsi que la politique nationale de qualité. Elle crée un Conseil supérieur de la qualité (CSQ). Douze ans après, le CSQ n'est toujours pas fonctionnel parce que le décret portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du CSQ n'a pas été adopté⁴. Le décret n° 94-14 du 6 janvier 1994 institue un certificat national de conformité. Trois arrêtés conjoints ont été pris pour fixer les modalités d'inspection, de contrôle et du périmètre concerné. Il faut noter l'existence d'une lenteur tant dans la délivrance des certificats nationaux de conformité par l'Inspection de la qualité et de la métrologie (IQM) que de celle du certificat de qualité sanitaire par le laboratoire national de la santé publique (LNSP). En plus, l'Agence burkinabè de normalisation (ABNORM) et l'Agence burkinabè de management de la qualité (ABMAQ) malgré la volonté politique affichée, éprouvent d'énormes difficultés du fait d'un manque de ressources pour accomplir efficacement leurs mandats.
- 9 Des arrêtés pris par les ministères en charge de l'agriculture et des ressources animales prévoient les modalités de défense contre les maladies, les insectes, organisent le contrôle phytosanitaire, réglementent les conditions d'importation et d'exportation des végétaux au Burkina Faso. Ils assurent le contrôle des produits des animaux et les conditions de fabrication et exportation des aliments

pour bétail. La faiblesse des compétences des chargés des activités de contrôle, d'inspection et de certification pourraient compromettre les chances de développement d'internationalisation des opérateurs privés nationaux.

I.I.2. Défis

- 10 Les défis de la promotion du secteur industriel se résument entre autres à :
- garantir la conformité des produits locaux aux règles internationales du commerce afin de pouvoir être compétitif sur le marché mondial ;
 - susciter les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication à travers la sensibilisation ;
 - améliorer les infrastructures des laboratoires et des structures de contrôle et d'inspection ;
 - mener des réflexions sur la politique nationale de la qualité et opérationnaliser le conseil supérieur de la qualité ;
 - prendre en compte les enjeux actuels du secteur privé dans la réorganisation des structures publiques du secteur de la qualité.

I.I.3. Perspectives

- 11 Dans le but de valoriser la démarche qualité dans le système économique du pays, quatre perspectives stratégiques ont retenu notre attention. Il s'agit de :
- intégrer les normes qualité dans les programmes d'alphabétisation pour faciliter l'appropriation par les membres des coopératives et associations de base ;
 - promouvoir les pôles de croissance afin de faciliter l'encadrement et la professionnalisation des opérateurs économiques nationaux ;
 - mettre en place des mesures incitatives à destination des entreprises en ce qui concerne notamment la prise en compte de la qualité dans les appels d'offre, la mise en place de régime d'allègement fiscal, système de fonds à coûts partagés pour inciter les petites et moyennes entreprises petites et moyennes industries (PME/PMI) à la démarche qualité ;
 - inciter les entreprises investissant dans l'exportation à intégrer la traçabilité ainsi que l'intelligence artificielle.

I.2. Analyse des contraintes du secteur de la production

- 12 Cette section traite de l'état des principales contraintes transversales dans les domaines de la gestion macroéconomique, de la gouvernance et du climat des affaires, ainsi que de l'accès au financement.

I.2.1. Les télécommunications

- 13 Le secteur de la télécommunication est encadré par différentes politiques et stratégies dont la politique sectorielle de l'économie numérique et des postes 2015-2019, la politique sectorielle infrastructure de transports, de communication et d'habitat (PS-ITCH) 2018-2027, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique (SNADEN) 2018-2027 et la stratégie nationale de développement de l'accès et du service universels 2017-2021. Pour faciliter la mise en œuvre de ces actions, des structures ont été créées. Il s'agit de l'Autorité de régulation de communication électronique et des postes (ARCEP) de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de communication (ANPTIC), et de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Malgré les efforts consentis, il existe des difficultés dont la couverture insuffisante et la mauvaise qualité des services télécom ; le faible niveau d'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein de la population, des entreprises et des administrations publiques ; l'insuffisance de la valorisation des compétences TIC ; l'absence d'écosystème numérique complet attractif pour le développement de l'expertise nationale. Ainsi, la qualité de la communication téléphonique et de la connexion internet qui reste à améliorer, handicape les usagers de ces services⁵. Selon les études, le débit moyen demeure très bas, avec une bande passante internationale de 2 860 bits par seconde disponible par utilisateur au Burkina Faso contre 8 349 bits par seconde au Sénégal et 221 660 bits par seconde en France⁶. L'accès à internet reste coûteux pour la majorité des PME. Le coût moyen d'un accès mensuel à l'internet fixe est d'environ 22 300 FCFA au Burkina Faso.

- 14 Pour pallier ces contraintes, il serait opportun de créer un environnement de confiance numérique, garant d'une large appropriation des usages et services numériques par l'ensemble des acteurs et de la société burkinabè ; de déployer des infrastructures (internet haut débit) de qualité sur l'ensemble du pays, support indispensable au développement de l'économie numérique ; de développer et promouvoir une expertise numérique nationale reconnue et développer une économie numérique équitable et inclusive.

I.2.2. Les infrastructures routières

- 15 Les infrastructures routières jouent un rôle important dans le développement socioéconomique car elles facilitent les mouvements de personnes et des biens, favorisant le développement des échanges commerciaux, le désenclavement des zones de production. Elles améliorent l'écoulement des marchandises et l'accès aux marchés des produits agricoles. Pour faciliter la bonne gestion et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de transport, une stratégie sectorielle des transports a été adoptée couvrant la période 2011-2025 ainsi qu'une politique sectorielle « infrastructures de transport, de communication et d'habitat » qui couvre la période 2018-2027. La mise en œuvre des politiques et stratégies a permis d'améliorer le réseau routier national. Ce réseau routier est constitué de routes bitumées, de routes en terre et de pistes rurales.
- 16 S'agissant du transport terrestre, il existe huit mille transporteurs au Burkina Faso, comptabilisés par la Faîtière unique des transporteurs routiers du Burkina Faso (FUTRB), dont environ 2 350 enregistrés à la Chambre de commerce et d'industrie. L'offre est donc considérable et disproportionnée par rapport à la demande, limitée du fait du contexte sécuritaire. Le renforcement de la réglementation pour réguler le secteur du transport national est en cours et sera effectif jusqu'en 2024.⁷
- 17 Il faut noter que la qualité des infrastructures routières réalisées ne répond souvent pas aux normes, avec pour conséquence un processus accéléré de dégradation, ce qui augmente les coûts des transports et des produits. L'enclavement du pays est également un obstacle majeur à la réalisation des gains de compétitivité. Les coûts

de transport sont relativement très élevés tant à l'exportation qu'à l'importation sur les corridors routiers. Il est donc nécessaire d'investir à nouveau sur ces corridors donnant accès à la mer : Abidjan, Cotonou, Lomé, Accra et celui de la Guinée avec laquelle la coopération s'est renforcée.

I.2.3. L'énergie électrique

- 18 Le secteur de l'énergie est encadré par plusieurs documents de politiques : la politique sectorielle transformations industrielles et artisanales (PS-TIA) 2018-2027; la stratégie dans le domaine de l'énergie (2019-2023) ; la lettre de politique sectorielle de l'énergie 2016-2020 (LPSE); le plan d'actions national des énergies renouvelables 2015-2030 (PANER) ; le plan d'actions national d'efficacité énergétique 2015-2030 (PANEE) ; le plan directeur national production-transport-distribution et d'électrification rurale 2017-2020. L'amélioration du cadre institutionnel s'est traduite par l'érection d'un ministère plein qui est désormais dédié à l'énergie depuis 2017 ainsi que la création d'agences spécifiques : l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité Energétique (ANEREE) et l'Agence burkinabè d'électrification rurale (ABER). Le Burkina Faso a un taux d'électrification de 24,5 %. Le taux de croissance annuel de la demande en électricité est évalué à 13 % (INSD, 2020). L'énergie est un des obstacles majeurs au développement du Burkina Faso. En effet le pays est confronté à un double problème : le déficit structurel de l'offre par rapport à la demande (estimée à 110 mégawatts) et le coût très élevé de l'énergie⁸. Dans les unités de transformation des produits agricoles, les délestages fréquents et des baisses régulières de tension perturbent le fonctionnement des équipements et entraînent assez souvent des pannes et des arrêts de production. Cette situation a incité des agro-industries à acquérir les générateurs qui fonctionnent au diesel ou essence dont les coûts de fonctionnement sont relativement élevés. La politique actuelle engagée est de soutenir le développement de l'énergie solaire avec une priorité dans les pôles de croissance pour faire baisser durablement le poids de l'énergie électrique dans la structure des coûts de revient.

I.2.4. Les hydrocarbures

- 19 Les hydrocarbures, composés organiques constitués de carbone et d'hydrogène, jouent un rôle capital dans l'économie nationale d'un pays. Ils font partie intégrante des facteurs de production, de création de richesse et de valeur ajoutée. Au Burkina Faso, les hydrocarbures sont des produits qui affectent la structure des coûts de production, notamment dans la détermination des coûts des transports et de l'électricité. Cependant, l'insuffisance des investissements dans les infrastructures de transport et de la logistique crée des difficultés à l'État dans la mobilisation des contrats de partenariats public-privé (PPP). On peut mentionner également les tracasseries permanentes dans les corridors de transport, les frais d'embarquement et de débarquement des produits burkinabè qui ne sont pas compétitifs comparativement aux produits équivalents du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Bénin etc. Par conséquent, on note une hausse des prix des hydrocarbures pour les consommateurs malgré la subvention de l'État.

I.3. Analyse des contraintes liées à la fiscalité

- 20 En dépit des nombreuses réformes fiscales opérées par le Burkina Faso, l'élargissement de l'assiette fiscale demeure un défi à relever. En effet, la part des contribuables dont les revenus sont soumis à l'impôt est faible par rapport au potentiel fiscal existant. Cette situation se caractérise par une forte pression sur les entreprises formelles car une part importante des contribuables évolue dans le secteur informel avec une contribution marginale aux impôts payés. En plus, l'une des contraintes majeures qui prédomine est l'incivisme fiscal. « L'incivisme fiscal est le comportement de tout citoyen burkinabè qui refuse volontairement de se conformer aux obligations fiscales (déclaratives, paiement) prescrites par la législation fiscale en vigueur »⁹. Cet incivisme fiscal se situe à plusieurs niveaux depuis la chaîne de contrôle : corruption des agents chargés de la collecte de l'impôt, insuffisance dans la communication des régies de recettes au Burkina Faso, perte de confiance entre citoyens et gouvernants,

impunité et absence de justice fiscale, pluralité des impôts et taxes existants et analphabétisme de la plupart des agents économiques.

I.4. Analyse des contraintes liées à l'accès au financement

- 21 Au Burkina Faso, le secteur privé est essentiellement informel, et le secteur formel est majoritairement constitué de PME et PMI. Cependant, l'essor du secteur privé reste lié à une amélioration substantielle du climat des affaires ainsi qu'à un meilleur accès au financement. Toutefois, avec l'amélioration du climat des affaires constatée dans les rapports *Doing Business*, les entreprises africaines rencontrent des difficultés d'accès au financement dues en grande partie au fait que l'offre de services financiers est limitée et géographiquement mal répartie sur le territoire national¹⁰. Les conditions d'accès des PME/PMI au financement restent toujours difficiles malgré l'existence de seize banques au Burkina Faso¹¹. En plus des coûts¹² des prêts bancaires dont les taux d'intérêt varient généralement de 7 % à 15 %, la demande de caution constitue un obstacle sérieux à l'accès des entreprises au financement bancaire. Le Burkina Faso compte également dix-neuf fonds nationaux de financement dont neuf fonds de financement et dix fonds d'État¹³. Le système finance en priorité les grands clients des secteurs des travaux publics, des mines, des services du textile et les entreprises commerciales d'envergure nationale et aggrave de ce fait les risques sectoriels auxquels les banques sont exposées. Au même moment, alors que l'agriculture, l'agro-industrie et les PME contribuent fortement à l'économie, l'accès au crédit reste un sérieux problème et cela d'autant plus que les marchés des capitaux à l'échelle régionale sont encore en faible capacité. Plus de 80 % du total des crédits sont destinés aux grandes entreprises. Le faible accès au crédit notamment en direction des agriculteurs et PME est particulièrement handicapant pour le développement des chaînes de valeurs.

I.5. Analyse des contraintes liées à la fraude et à la corruption

- 22 Le Burkina Faso a toujours été cité en exemple comme pays où lequel la corruption est très peu répandue par rapport à d'autres pays africains. En 2021, le Burkina Faso se classait à la 78^e place sur 180 pays sur l'indice de la perception de la corruption¹⁴. Ainsi, des analyses plus poussées montrent que malgré le bon classement, l'éradication de la corruption reste un défi majeur du fait des capacités limitées des administrations techniques, de l'existence de nombreuses procédures et réglementations complexes fortement centralisées qui facilitent les occasions de corruption¹⁵. Le plus grand nombre de cas de fraudes est généralement constaté au niveau des institutions publiques, entreprises publiques et privées, et ce, surtout dans le domaine des marchés publics¹⁶. Ces actions sont dues au fait de la volonté délibérée de contourner la réglementation des marchés publics en vue de l'enrichissement illicite. Pour la plupart des cas, il y a toujours plusieurs acteurs qui interviennent tout au long du déroulement du processus (décideurs, services du décideur, architectes, bureaux d'études et autres services techniques, contrôleurs, entreprises et fournisseurs). Dans cette énumération, il convient d'ailleurs de ne pas oublier certains responsables d'agences bancaires car l'essentiel de l'argent qui se transmet, en liquide, du corrupteur au corrompu provient de leurs guichets et ils ne peuvent pas ignorer son origine¹⁷. Les cas de corruption, de détournement de deniers publics et d'enrichissement illicite, dénoncés par le Réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC) et l'Autorité supérieure de contrôle de l'État (ASCE) sans suite judiciaire font que pour le citoyen, les hommes politiques ne constituent pas des exemples d'hommes vertueux.

I.6. Analyse des contraintes liées à l'enseignement et formation professionnelle

- 23 Malgré les efforts de l'État pour améliorer la qualité de l'enseignement et la formation professionnelle (EFP) au Burkina Faso,

les défis demeurent immenses. Il s'agit entre autres de l'insuffisance des capacités d'accueil, la faible couverture des services sociaux au profit des étudiants, le chevauchement des années académiques, l'inadéquation entre les formations et les besoins de l'économie, l'insuffisance de professionnalisation des filières de formation, le contexte sécuritaire, le faible développement des technologies de l'information et de la communication¹⁸.

- 24 Malgré l'existence de plus d'une centaine d'universités et d'écoles supérieures publiques et privées¹⁹, le problème de l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée se pose avec acuité dans certains domaines, en l'occurrence le secteur minier où certains profils recherchés sont inexistantes au niveau national.
- 25 Ce problème s'explique par l'inadéquation entre la formation et l'emploi qui persiste toujours et crée du chômage au niveau des jeunes diplômés. Il y a donc nécessité de repenser le système éducatif actuel, de revoir les curricula de formation pour adapter l'offre de formation aux besoins du marché afin d'améliorer l'auto-emploi et l'employabilité des jeunes. Le secteur reste confronté à une forte demande induisant une insuffisance de couverture du territoire national en infrastructures éducatives dans tous les ordres d'enseignement. L'une des préoccupations importantes est aussi liée au manque de formation professionnelle continue des employés dans les entreprises. Il est important de noter que les travailleurs sont motivés lorsqu'ils reçoivent des formations qui leur permettent d'assurer leur employabilité et d'accéder à de nouveaux emplois ou postes. C'est ainsi que Renaud Sainsaulieu²⁰ indique dans son ouvrage intitulé *L'effet formation dans l'entreprise* que « la formation continue est la réunion des conditions dans lesquelles les membres de l'organisation occupent des places et avec lesquelles ils sont motivés et sensibilisés ». Alors, le pays doit donc consentir à davantage d'efforts pour le développement de l'éducation et parvenir à garantir l'éducation équitable et de qualité à tous les enfants, et aussi prendre en compte les enjeux sociaux organisationnels qui comptent beaucoup pour les entreprises aussi bien que ses collaborateurs.

I.7. Analyse des contraintes liées aux procédures administratives

- 26 Ces contraintes sont dues à la lenteur administrative dans le traitement des dossiers par les agents et la lourdeur des procédures mises en place dans la délivrance des actes administratifs et des services publics. En ce qui concerne les structures publiques du Burkina Faso, un diagnostic stratégique a révélé l'absence d'un modèle financier d'évaluation des projets de création et de gestion de sociétés d'État (SE) sur l'ensemble du processus (tant pour les ministères de tutelle technique que celui en charge des finances) qui a abouti à la création dans le paysage institutionnel des SE, d'une situation très hétérogène et complexe qui ne facilite pas une gouvernance efficace²¹. Par définition, la gouvernance d'une organisation est l'ensemble des mécanismes, lois, politiques et instruments qui influent sur la manière dont cette organisation est dirigée, administrée et contrôlée. Cela met en jeu l'ensemble des relations entre les gestionnaires de la société, son conseil d'administration, ses actionnaires et autres parties prenantes. Par conséquent, la mise sous emprise des SE au régime juridique de passation de la commande publique des administrations centrales fragilise leur performance. La nécessité de prévoir un programme développé à l'École nationale des régies financières (ENAREF) pour promouvoir un bassin de cadres certifiés pour agir dans les conseils d'administration serait un déclencheur de la professionnalisation de la fonction d'administrateur, gage de bonne gestion publique.

I.8. Analyse des contraintes liées à l'écoulement de la production

- 27 Les difficultés d'écoulement de la production se font sentir généralement dans les secteurs agricole et industriel qui sont les principales sources de revenu économique du pays. Le secteur agricole burkinabè, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, souffre d'une faible productivité en raison de plusieurs facteurs défavorables : aléas climatiques, baisse de la fertilité des sols, faiblesse des infrastructures notamment des routes, manque d'organisation des filières (hors celle du coton), faiblesse des

investissements, insuffisance de formation des ressources humaines.²²

- 28 Sur le plan industriel, le pays souffre de la compétitivité avec les industries des pays de la sous-région. Les accords de partenariat économique ou encore l'entrée du tarif extérieur commun sont entre autres les obstacles qui troublent le sommeil des professionnels du secteur industriel. Il y a également les difficultés liées à la fluidité du trafic routier qui entraînent de longs délais et des surcoûts d'approvisionnement et d'exportation. Une autre raison est surtout la crise sécuritaire liée aux attaques terroristes qui menacent depuis ces sept dernières années les acteurs des zones rurales (agriculteurs et éleveurs), obligés d'abandonner leurs terres et animaux pour se trouver des refuges dans certaines villes plus stables. De plus, cette crise limite les accès à certaines frontières servant de transit routier pour l'écoulement des productions, ce qui crée une baisse significative du produit intérieur brut (PIB) du pays.
- 29 En outre, les principales causes de cette mévente sont liées aux coûts des facteurs affectant la compétitivité, la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale. En conséquence, ces sociétés rencontrent des problèmes de trésorerie et ne parviennent souvent pas à faire face à leurs engagements vis-à-vis de leurs partenaires ou tout simplement cessent leurs activités²³.

II. Identification des filières de chaînes de valeurs de l'économie burkinabè

- 30 Les chaînes de valeur se développent parallèlement aux systèmes dans lesquels elles sont intégrées. Les solutions permettant d'assurer la compétitivité durable du secteur et la croissance inclusive peuvent être trouvées en analysant le système dans lequel les entreprises d'une chaîne de valeur déterminée opèrent.

II.1. Données sur les principales filières agricoles de chaînes de valeur

31 Dans le cadre de notre étude, les filières de chaînes de valeurs importantes retenues sont les suivantes : le sésame, l'anacarde, le karité, le bétail-viande, la mangue, l'oignon, la tomate, les cuirs et peaux, le textile et habillement, le miel, le haricot vert et le niébé. Afin d'avoir une situation relative au développement des différentes filières de chaînes de valeur, des recherches documentaires ont été réalisées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Quelques données clés sur les filières agricoles de chaînes de valeur

Produits agricoles ou agroalimentaires phares		Production annuelle au cours des 10 dernières années		Commentaires
		Plus basse	Plus haute	
1	Sésame	59 000 T	172 000 T	Enjeu majeur : des produits d'appellation d'origine protégée/contrôlée. Le 1 ^{er} producteur, le Nigéria, est à plus de 700 000 T/an) pour le sésame et plus de 400 000 T/an pour l'amande de karité
2	Amande de karité	450 000 T	600 000 T	
3	Beurre de karité	Statistiques difficiles à consolider		Enjeu majeur : transformation de la totalité de la production
4	Mangue	Statistiques difficiles à consolider		1 ^{er} producteur : Égypte (plus de 200 000 T/an).
5	Haricot vert	200 T	600 T	Filière en perte de vitesse
6	Miel	35 T	400 T	Éthiopie : 50.000 T ; 1 ^{er} producteur africain en 2017 ; Filière en forte attractivité
7	Anacarde	25 000 T	600 000 T	Inde : 1 ^{er} consommateur mondial en 2021
8	Tomates	100 000 T	150 000 T	Faible industrialisation
9	Oignon	70 000 T	90 000 T	Filière à fort enjeu social
10	Niébé	50 000 T	200 000 T	Filière à fort enjeu environnemental

Source : Note de diagnostic Burkina Faso, BAD (2018) ; APEX-Burkina (2021) ; (PNUD, 2020)

II.2. Les principaux pays de destination des exportations

32 Les produits burkinabè dans les différentes filières/chaînes de valeur, ont plusieurs pays de destination.

Tableau 2 : Principaux pays de destination des filières/chaînes de valeur

	Filières/chaines De valeur	Principaux pays de destination
1	Graine de sésame	Côte d'Ivoire, Pays-Bas, Vietnam, Singapour, France, Allemagne, Belgique,
2	Amande de karité	Côte d'Ivoire, Allemagne, Pays Bas, Vietnam, Singapour, France, Belgique, Allemagne,
3	Beurre de karité	Côte d'Ivoire, Pays-Bas, Vietnam, Singapour, France, Belgique,
4	Mangue	Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, France, Belgique
5	Bétail-viande	Nigéria, Mali
6	Peaux et cuirs	Italie, Chine, Belgique
7	Oignon	Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal
8	Haricot vert	Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, France, Belgique

Source : Analyse des principales données d'exportations, APEX-Burkina Faso (2017, 2020)

II.3. Proposition de classification des filières porteuses destinées à l'intégration économique

33 Il ressort clairement à l'analyse que dans la perspective de construction d'une politique d'intégration commerciale, ces filières doivent être regroupées selon la nature et la densité des interventions nécessaires et les résultats attendus.

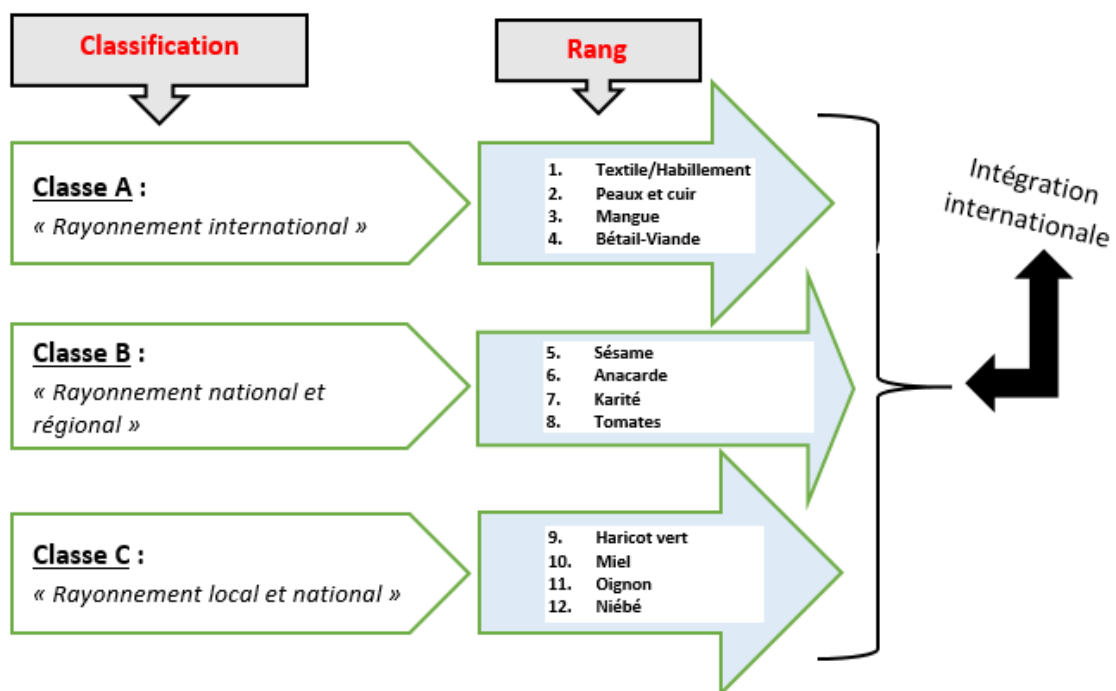
II.3.1. Diagnostic stratégique d'insertion des filières prioritaires

34 En partant du principe qu'une politique d'insertion est construite graduellement, nous avons pris en compte à la fois trois dimensions :

le cycle de croissance de la filière, sa capacité compétitive et les motivations pour l'intégration.

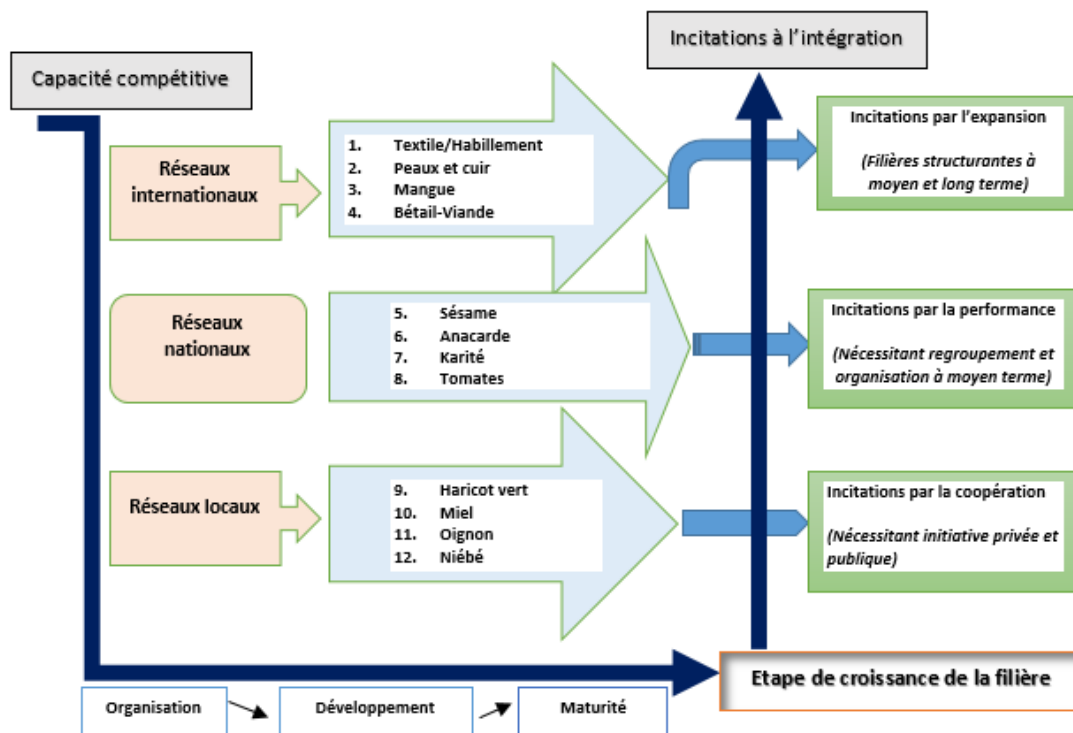
- 35 Sur cette base, on distingue trois groupes de filières dont les politiques publiques de soutien sont différentes : (i) Les filières structurantes exigeant des soutiens publics de grande envergure pour des effets attendus à moyen et long terme notamment l'intégration compétitive dans les chaînes de valeur internationales ; (ii) Les filières nécessitant des actions pilotes intenses, mais ponctuelles en termes d'incitations aux regroupements et à l'organisation et (iii) les filières nécessitant des actions publiques de soutien et professionnelles à effet rapide afin d'inciter à la coopération et aux projets collaboratifs pour faire décoller les filières. En somme, il ressort clairement de l'étude que les 12 filières chaînes de valeur doivent être regroupées selon la nature des interventions nécessaires et les résultats attendus.
- 36 Les deux figures ci-dessous présentent selon une approche pédagogique, la classification des différentes filières.

Figure 1 : Classement en 3 groupes des 12 filières de chaînes de valeurs



Source : Oubda Abed-Nego

Figure 2 : Approche pédagogique de la classification des filières de chaînes de valeur



Source : Oubda Abed-Nego

II.3.2. Les contraintes spécifiques d'insertion des 12 chaînes de valeur

37 En plus des contraintes transversales, ou contraintes communes déjà évoquées, les contraintes spécifiques des secteurs de l'agriculture et de l'agro-industries, sont les suivantes :

38 Concernant l'amont des différentes filières chaînes de valeur :

- La faiblesse dans la modernisation des systèmes de production et d'élevage : les vergers, les semences, le cheptel, les pâturages, etc... ont fait l'objet de très peu d'amélioration. À titre d'exemple, les rebuts agricoles sont nombreux dans les filières telles que le haricot, l'oignon, etc., mais très peu de valorisation sont faites ;
- Le manque de formation de la main-d'œuvre agricole : techniques de production, traitements phytosanitaires, fertilisation des sols, conservation, etc. Ainsi les bonnes pratiques en matière d'itinéraires

techniques, de calcul des coûts de sécurité alimentaire, de préservation de l'environnement, etc. sont faiblement diffusées ;

- L'insuffisance de la mécanisation agricole, notamment au niveau de la production, pourtant indispensable pour la production à grandes échelles destinées aux exportations ;
- L'insuffisance de l'intégration entre la production et la transformation entraîne de nombreuses pertes post-récoltes. L'augmentation continue du taux de transformation industrielle est un objectif majeur que s'est fixé le gouvernement ;
- La faible capacité d'organisation des acteurs à la base et très peu de noyaux de *leaders* capables d'impulser des projets collaboratifs et une dynamique d'amélioration continue de la production.

39 Concernant l'aval des différentes filières de chaînes de valeur :

- La faible connaissance des marchés : dans toute la documentation consultée sur les différentes filières, très peu d'analyses sont faites concernant les exigences du marché tant sur le plan local qu'extérieur.
- La prépondérance du système de production semi-artisanale pour la transformation locale : très peu d'industries locales sont équipées et fonctionnent selon les standards internationaux ;
- La faible culture de la démarche qualité et de la normalisation. Les quelques normes définies au niveau national ne sont pas en cohérence avec les réalités du système de production local. Dès lors, il y a un manque de maîtrise et d'application des pratiques de sécurité et d'hygiène garantissant la stabilité et la qualité des produits finis ;
- La qualité instable des produits agroalimentaires locaux : emballages souvent inappropriés, étiquetage non systématique et traçabilité difficile à suivre. Les quelques rares normes nationales sur la qualité des produits agroalimentaires ne sont pas diffusées convenablement ;
- La faible intégration des TIC et des plateformes d'innovation dans les différentes filières de chaînes de valeur, pourtant indispensables pour la modernisation en profondeur des systèmes de transformation industrielle ;
- L'insuffisance des actions promotionnelles tant par les ministères techniques que par les acteurs privés des différentes filières de chaînes de valeur (foires, journées portes ouvertes, campagnes de dégustation, etc.).

40 Concernant les interactions entre les différents acteurs et parties prenantes :

- Au niveau de la production : les différentes chaînes de valeur sur le terrain semblent clairement identifiées, mais en même temps, elles sont caractérisées par l'omniprésence de l'informel qui ne fait que pénaliser et freiner les possibilités de professionnalisation des filières. Les goulots d'étranglement les plus forts se situent principalement au niveau de la production et de la collecte et toutes les interventions publiques à court terme méritent d'être concentrées sur ces deux maillons ;
- Au niveau des producteurs, entreprises et organisations professionnelles : au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place des cadres de concertation dans plusieurs filières, mais le travail d'intégration et de consolidation des acquis pour la production, la transformation et la commercialisation demande du temps pour produire les effets et les impacts attendus ;
- Au niveau institutionnel : les principales contraintes qui exigent des actions publiques fortes portent sur le mécanisme de financement des filières de chaînes de valeur prioritaires, la régulation de l'émergence des chaînes de valeur, la normalisation et la qualité des produits.

II.3.3. Contraintes liées à l'insertion des entreprises dans les chaînes de valeur

41 Autour d'un même marché en partant de l'aval (marché) vers l'amont (exploitations), c'est une chaîne d'acteurs en interactions (distributeurs, transformateurs, collecteurs, transporteurs, producteurs et chercheurs) ayant un intérêt économique dans le développement durable d'une matière première agricole. En d'autres termes, c'est l'analyse de la succession d'actions réalisées par des acteurs pour apporter au consommateur un produit qui répond à ses attentes. Sur le plan de l'analyse marketing, dans l'approche chaîne de valeur, l'objectif est concentré sur le consommateur. On demande d'abord au consommateur quelles sont ses attentes, et on lui offre ce qu'il attend, son point de vue compte. Cependant plusieurs entreprises agricoles peinent à s'intégrer dans le processus de développement des filières pour une satisfaction permanente de leurs consommateurs. Ces contraintes se présentent sur plusieurs formes :

- une faible implémentation de la recherche et développement, indispensable pour la maîtrise et l'amélioration des rendements ;

une faible connaissance des marchés, une prépondérance du système de production semi-artisanale pour la transformation locale, une faible culture de la démarche qualité et de la normalisation, une qualité instable des produits agroalimentaires, etc. ;

- une faible interaction entre les différents acteurs et parties prenantes malgré la mise en place des cadres de concertation dans plusieurs filières par le gouvernement.

II.3.4. **Benchmarking des bonnes pratiques**

- 42
- Le *benchmarking* ou étude comparative est une approche marketing et de gestion de la qualité qui consiste à analyser pour s'en inspirer, les méthodes, les modes d'organisation, les techniques, les outils et les bonnes pratiques en vigueur des *leaders* du domaine. Pour affronter efficacement la concurrence internationale caractérisée par la recherche systématique de l'avantage compétitif, le *benchmarking* permanent est un outil très précieux alors que les leçons apprises sont bien utilisées soit pour se mettre à niveau, soit pour innover. Le *benchmarking* favorise également le développement des alliances stratégiques interentreprises. Une alliance stratégique est le résultat d'un processus de coopération conclue selon le principe de gagnant-gagnant, entre des entreprises concurrentes de loin ou de près, qui acceptent et s'engagent formellement à conduire ensemble une activité spécifique en coordonnant les moyens, les ressources et les compétences nécessaires. En commerce international, les alliances stratégiques sont des outils très efficaces pour la pénétration et le développement des ventes, notamment en termes de volumes des ventes, si le partenaire est sur un vaste marché.
- 43
- Partant des analyses effectuées en matière d'intégration, d'alliances stratégiques et de démarche qualité, nous avons identifié des bonnes pratiques décrites dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : **Benchmarking des bonnes pratiques**

Filière	Bonnes pratiques identifiées	Pays
Sésame	Bonne structuration/organisation de la filière Forte implication des autorités gouvernementales dans le développement de la filière Création d'un fonds de développement de la filière Fort taux de transformation (90 %)	Nigéria

Sésame	Adoption d'un protocole GAP2 pour répondre aux exigences du marché d'exportation Démarche qualité portée par des fermes écoles (Farm Field School).	Birmanie
Anacarde	Bonne structuration/organisation de la filière Création d'un Conseil coton-anacarde Création de quatre zones économiques dédiées à la transformation locale des produits locaux dont l'anacarde	Côte d'Ivoire
Karité	Bonne structuration/organisation de la filière Fort engagement des négociants locaux à investir dans des usines de traitement du karité à travers le pays Élaboration d'un document d'orientation pour le développement de la filière beurre de karité	Nigéria
Mangue	Bonne structuration/organisation de la filière Création d'une institution nationale faitière en charge de la commercialisation Développement de variétés locales plus performantes	Égypte
Cuirs et peaux	Augmentation des taxes d'exportation à 150 % en vue d'encourager la transformation locale du produit	Éthiopie

Source : Analyse de divers articles et rapports :

- sésame : United States Agency for International Development (USAID) and Windrock International, "USAID'S value chains for rural development", *Sesame GAP Opens the door to better prices and market linkages for smallholder farmers*, March 24, 2019, disponible sur : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00WGXH.pdf, consulté le 7 septembre 2022 ; Philip Morris International, Inc. (PMI), *Good Agricultural Practices(GAP), Principles and Measurable Standards*, juin 2018 ; Pauline Lectard, *Chaînes de valeur et Transformation structurelle soutenable*, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire, Série de documents de travail, n° 292, 2017, p. 12, disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/322990421_Chaines_de_valeur_et_Transformation_structurale_soutenable, consulté le 17 juin 2024 ;
- karité : Benjamin K. Musampa, « La participation des pays africains aux chaînes de valeur mondiales fondées sur une mise en valeur des produits de base : le cas du Botswana, politique, stratégies et diplomaties économiques », *Note d'Analyse Politique*, 2015, n° 26, Thinking Africa ;
- cuirs et peaux : Centre du commerce international CNUCED / OMC, Plan pour l'industrie africaine du cuir, *Un guide pour le développement, l'investissement et le commerce relatifs à l'industrie du cuir en Afrique*, Fonds commun pour les produits de base, décembre 2004, disponible sur : <https://www.fao.org/4/y5310f/y5310f00.htm#Contents>, consulté le 7 septembre 2022.

III. Promouvoir les technologies numériques dans le développement du système économique burkinabè

- 44 Les technologies numériques ont de nos jours un effet catalyseur sur le développement des chaînes de valeur de l'agriculture à fort potentiel et la croissance de l'économie en général. Le Burkina Faso doit également élaborer une stratégie concrète en matière de compétences pour s'assurer que les fondations sont présentes et solides et que les citoyens ont les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour utiliser les technologies numériques et améliorer en conséquence leurs moyens de subsistance et leur bien-être²⁴.

III.1. Situation de l'économie numérique au Burkina Faso

- 45 L'économie numérique du Burkina Faso demeure encore très faible et présente un bilan mitigé en termes d'entrepreneuriat, d'innovation et d'adoption de technologies, par rapport à d'autres pays d'Afrique occidentale et centrale. Les indices de référence standard en disent long. En 2019, le pays se classait au 127^e rang sur 137 pays dans l'indice mondial de l'entrepreneuriat²⁵. En 2021, il se classe 115^e sur 132 pays dans l'indice mondial de l'innovation²⁶. Le Burkina Faso est classé 162^e sur 176 pays selon l'indice de développement des TIC de l'Union internationale des télécommunications (ITU)²⁷. Malgré son faible positionnement, le numérique a beaucoup contribué au développement de certaines applications en faveur de l'économie du pays, en l'occurrence celui du ministère de l'Économie et des Finances burkinabè par le développement et la mise en place de l'application eSINTAX qui permet la télédéclaration et le télépaiement des taxes d'impôts au trésor public. Cependant, des défis sont encore à relever comme l'amélioration des infrastructures de communication car elle stimule la connectivité et la productivité au sein des entreprises, des travailleurs et des marchés.

III.2. Importance de la digitalisation dans la promotion de l'économie du Burkina Faso

- 46 Selon Daniel Pajank *et al.*, le développement des technologies numériques est nécessaire pour favoriser l'inclusion par la collecte et le traitement des informations sensibles, la performance par l'automatisation et la coordination, et l'innovation par les économies d'échelle et les plateformes²⁸. Pour eux, la nécessité d'adopter les technologies numériques dans les organisations pourrait avoir d'énormes impacts sur les modèles commerciaux dans le secteur privé, ainsi que dans les pays à faible revenu. Ainsi dans cette logique, ils soutiennent que cette transformation numérique agit comme un catalyseur lorsqu'il permet aux entrepreneurs de saisir de nouvelles opportunités commerciales dans leur pays et à l'étranger²⁹. En ce qui concerne la faible utilisation des produits des services financiers numériques, il est clair que la marge de développement offre des possibilités de diversification et de valeur ajoutée. Selon les experts de la Banque mondiale³⁰, le gouvernement du Burkina Faso pourrait envisager les initiatives et réformes suivantes pour promouvoir l'adoption des technologies en concevant entre autre le système de licences et d'enchères pour accroître la concurrence dans les services internet mobiles ; accélérer l'utilisation du Fonds d'accès universel pour accroître l'accès rural et la couverture mobile à large bande ; créer des laboratoires informatiques et technologiques dans les universités pour renforcer la capacité des étudiants à stimuler, à expérimenter, à établir des liens pratiques avec des chercheurs nationaux et étrangers ; et élaborer un programme de formation avec le milieu universitaire et le secteur privé afin d'inciter à l'adoption de technologies plus avancées dans le domaine de la fabrication et de l'administration des affaires.

III.3. Contribution du numérique dans la stratégie d'insertion des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeurs internationales

- 47 Les entrepreneurs compétents peuvent accéder aux informations et aux marchés plus rapidement et souvent à un coût nettement inférieur. Les plus grands bénéficiaires sont les consommateurs qui peuvent bénéficier de produits et de services améliorés à un prix inférieur. Par exemple, les plateformes numériques telles que les réseaux sociaux, applications et les places de marché du commerce électronique servent à optimiser certaines fonctions à moindre coût. En plus, le développement de l'intelligence artificielle (IA) pourrait permettre de gérer les processus de la chaîne d'approvisionnement (de l'expédition à l'entreposage, en passant par la distribution et la gestion des stocks) afin de permettre aux entreprises d'accroître leur rendement et d'internationaliser leurs produits. L'IA, par ses fonctionnalités, repose sur divers composants comme le e-commerce, le marketing personnalisé, la traduction instantanée, la recherche visuelle, l'essayage virtuel et la conversation par *chatbot*. Ainsi l'illustration réussie de la mise en œuvre de l'IA par une entreprise au Rwanda démontre clairement son importance : il s'agit d'une entreprise spécialisée dans les technologies de la santé et financée par du capital-risque, Viebeg Technologies qui contribue à élargir l'accès aux soins de santé à prix abordable en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, en aidant les établissements de santé à s'approvisionner en temps réel. Elle utilise l'IA pour gérer les processus de la chaîne d'approvisionnement (de l'expédition à l'entreposage, la distribution et la gestion des stocks) afin de s'assurer que les établissements de santé disposent en stock du matériel médical requis. Tobias Reiter, cofondateur et directeur général de Viebeg Technologies, indique que la plateforme d'approvisionnement médical pilotée par l'IA met directement en relation les prestataires de soins de santé avec les fabricants, ce qui élimine les courtiers et les intermédiaires sur la chaîne de valeur, entraînant jusqu'à 40 % d'économies pour les clients³¹.

- 48 En outre, la spécialisation dans des domaines plus spécifiques, tels que le développement de logiciels embarqués peut créer des entreprises ou industries qui offrent des emplois décents et qui demandent des compétences techniques plus complexes. De nos jours, pour conquérir de nouveaux marchés, les secteurs suivants sont estimés en tant que secteurs de concentration pour les prochaines années. Il s'agit du Business Process Outsourcing (BPO) ; du Cloud computing ; du Big Data ; du Développement (web, logiciel, applications mobiles, jeux vidéo) ; de la Gestion électronique de bâtiment (GEB) ; du Marketing digital ; du Nearshoring (délocalisation par proximité culturelle) ; de la Sécurité des systèmes d'information (sécurité cloud, cryptographie, signature électronique, horodatage, etc.) ; du Robotique ; des Productions de contenus numériques multimédias ainsi que les Arts graphiques et numériques (Designer, UI/UX).

IV. Recommandations de l'étude

- 49 En vue d'optimiser les retombées économiques de l'intégration économique régionale et internationale, le Burkina Faso doit promouvoir une approche en termes de réformes complémentaires au niveau national en vue de l'assainissement du climat des affaires, de l'amélioration de l'accès aux financements et du renforcement des capacités des acteurs du développement économique. Sa réussite nécessite l'implication de l'État burkinabè, du secteur privé ainsi que des organisations et associations professionnelles. Cette approche devra être mise en œuvre par le biais d'interventions à l'échelle de l'économie et de secteurs spécifiques, résumées dans les différentes recommandations ci-dessous.

IV.1. Esquisse d'une approche stratégique

- 50 Proposition d'une fondation stratégique visant à répondre au besoin d'insertion de l'économie burkinabè dans les chaînes de valeur nationales et internationales.

IV.1.1. Vision

- 51 À l'horizon 2030, avec le développement du numérique, les filières porteuses du Burkina Faso devront être structurées et leur niveau d'insertion dans les chaînes de valeur nationales et internationales être accru.

IV.1.2. Valeurs

- 52 Il s'agit des valeurs suivantes : qualité, réseautage, efficacité, durabilité et innovation.

IV.1.3. Orientations stratégiques

- 53 Ce sont des réflexions menées sur l'ensemble des options qui permettent d'orienter l'avenir de développement des chaînes de valeur. On note l'orientation stratégique 1 : réadaptation de l'environnement institutionnel pour accélérer le processus d'insertion des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeur ; l'orientation stratégique 2 : mise à disposition des ressources financières, humaines, technologiques et logistiques en phase avec les exigences du secteur privé burkinabè ; l'orientation stratégique 3 : développement des technologies numériques pour faciliter l'internationalisation de l'image des produits du Burkina Faso et l'orientation stratégique 4 : appui à la structuration, à l'innovation et au développement de la technologie des filières chaînes de valeur.

IV.2. Recommandations destinées à l'État burkinabè

- 54 La stratégie d'insertion doit être basée sur la détermination des segments stratégiques d'activités. Elle devra également utiliser les approches de coopération, de partenariat stratégique, de réseautage et informations d'événements internationaux etc., afin de garantir l'existence des chaînes de valeur viables.
- 55 Ainsi, nous recommandons à l'État burkinabè :
- Une stratégie d'intégration concentrique de niches en partant des pays les plus proches (Niger, Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana, etc.) aux

continents éloignés (Europe, Amérique, Asie etc.) dans laquelle les Burkinabè de la diaspora doivent être associés et seront des relais commerciaux importants.

- Une stratégie de promotion de l'agriculture technologique et contractuelle en amont et en aval des différentes filières. C'est dans cette dynamique que les alliances stratégiques seront conclues.
- Une stratégie de promotion de l'image du Burkina Faso à l'international : à travers le développement de la technologie numérique et la mise en œuvre de l'IA pour mieux révéler les potentialités des filières de chaînes de valeurs.

IV.3. Recommandations destinées aux structures d'appui au secteur privé

- 56 On peut citer entre autre la réalisation d'un inventaire des entreprises les plus performantes dans chacune des filières ; l'organisation des voyages de *benchmarking* et de préparation des alliances stratégiques sur les filières à positionner sur les chaînes de valeur ; la conception, l'organisation et le lancement d'un cadre de concertation dédié à l'exportation et aux professionnels des exportations et enfin le développement de services d'appui adaptés aux besoins des chaînes de valeur.

IV.4. Recommandations concernant les associations professionnelles

- 57 Etant des acteurs d'un même secteur d'activité, ils devraient travailler ensemble à accroître certaines activités importantes comme la réalisation des journées nationales ou portes ouvertes de l'exportation des filières de chaînes de valeur ; la multiplication des salons, foires agricoles et industriels au niveau des régions en mettant un accent particulier sur les filières prioritaires ; la création d'alliances stratégiques nationales capables de s'insérer durablement dans les chaînes de valeur régionale et internationale ; le regroupement et la diffusion sous forme d'un recueil par filière de toutes les lois, réglementations et normes concernant les filières prioritaires.

IV.5. Recommandations concernant la qualité des produits

- 58 Dans le but d'atteindre l'excellence des produits pouvant permettre de répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs au Burkina Faso, il est important de concevoir, organiser et lancer annuellement un concours national de la qualité des produits agroalimentaires burkinabé visant principalement les produits dans les filières/chaînes de valeur. Il est également nécessaire de développer et lancer d'un dispositif national des appellations d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), des indications géographiques (IG) et de la certification afin d'accompagner les différents terroirs à la protection de leurs marques et brevets. Enfin adopter la méthode GAP (Good Agricultural Practices) ou les bonnes pratiques agricoles (BPA). Il s'agit d'un ensemble de règles à respecter dans l'implantation et la conduite des cultures de façon à optimiser la production agricole tout en réduisant les risques vis-à-vis de l'homme et de l'environnement.

IV.6. Recommandations concernant l'éducation et la formation professionnelle

- 59 L'éducation et la formation professionnelle (EFP) permet à des apprenants d'acquérir des connaissances qui favorisent leur développement personnel ou l'apprentissage des métiers pouvant les aider à l'accès rapide à l'emploi et leur intégration dans la vie active. Les propositions pouvant soutenir l'accès à l'éducation et la formation professionnelle au Burkina Faso est tout d'abord assurer un achèvement universel du primaire et garantir une éducation de base équitable et de qualité pour tous à travers le développement des actions de maintien, de rétention et de promotion ; ensuite résoudre la question du déficit des formateurs dans les lycées scientifiques et grandes écoles. Il s'agira de mettre en place un plan de carrière motivant avec des groupes pédagogiques respectant les normes éducatives, la réorganisation de la formation et la certification, la dynamisation de la formation à la carte dans l'enseignement et la

formation technique et professionnelle (EFTP) et enfin développer l'EFP, l'enseignement supérieur et les adapter aux besoins de l'économie : il s'agira de repenser les curricula et les offres de formation et d'enseignement supérieur vers les domaines ou secteurs à forts potentiels et porteurs de croissance et de création de richesses nationales et la professionnalisation des filières et des offres de formation.

IV.7. Analyse des risques de mise en œuvre des stratégies et mesures d'atténuation

60 Au regard du diagnostic qui a été fait ainsi que des recommandations formulées, dans le cadre des stratégies d'insertion, il se dégage un ensemble de risques qu'il faudra affronter afin que les chaînes de valeurs soient au cœur de la création des richesses et des emplois durables au Burkina Faso.

Tableau 4 : Cartographie des risques de mise en œuvre

Risques	Intensité	Mesures d'atténuation
Le retard dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)	Élevée	• Incitation des opérateurs, au partage de leurs infrastructures afin d'augmenter le taux de pénétration des TIC dans les zones rurales
La sécurité des personnes et des biens	Élevée	• Densification du réseau de renseignement et de surveillance du territoire ; • Campagnes permanentes sur la paix et la cohésion sociale.
Les conflits fonciers en zones rurales	Élevée	• Mettre en application la loi de 2009 sur l'organisation et la gestion des terres rurales.
Les aléas climatiques	Élevée	• Densification des infrastructures d'eau et d'irrigation agropastorale ; • Campagnes permanentes sur la protection de l'environnement.

L'électricité	Élevée	- Investir dans des projets pilotes de panneaux solaires dans les pôles économiques ; - Prendre les textes d'application de la loi de 2017 sur l'énergie.
Les transports et logistiques	Élevée	- Restructuration des projets de transport ferroviaire, recherche et mobilisation des partenaires pour la réalisation ; - Exploration de la piste des contrats PPP.
La sécurité sanitaire (qualité) des produits alimentaires burkinabè	Élevée	- Mise en place d'un système de fonds à coûts partagés pour inciter les PME/PMI à la démarche qualité ; - Accélérer le niveau de certification des produits.
La recrudescence de la fraude et des pratiques commerciales illicites	Élevée	- Créer un corps d'agents publics formés et assermentés ; - Augmenter les brigades de contrôle.
Les services financiers	Élevée	- Élaboration et mise en œuvre d'une politique de financement de l'agriculture ; - Incitation de la microfinance afin qu'elle devienne un outil au service du financement des zones rurales.
La gouvernance publique (lenteurs)	Moyenne	- Intensification des actions de renforcement des capacités ; - Vulgarisation de la méthode de gestion axée sur les résultats ; - Appropriation du suivi et de l'évaluation.
Le climat des affaires	Moyenne	Faire de la remontée dans le classement du <i>Doing Business</i> un objectif majeur et renforcer les capacités des parties prenantes
Les compétences professionnelles	Moyenne	- Faire un inventaire de l'offre et de la demande des compétences professionnelles ; - Exploration de la piste des contrats PPP.
Le ralentissement dans l'intégration régionale	Faible	Assurer une coordination de haut niveau pour la révision et la mise en cohérence des textes réglementaires.

Source : Oubda Abed-Nego

Conclusion

- 61 À la lumière de ce qui précède, il est important de noter que la transformation numérique dans les entreprises est une nécessité pour intégrer l'innovation au cœur du modèle économique, aussi bien pour optimiser chacun de ses processus internes. Dans un pays comme le Burkina Faso dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture, le digital devrait dépasser le facteur technologique et modifier le management global des organisations. Avec le numérique, les données produites deviennent des ressources clés pour comprendre comment se crée la valeur au sein de l'entreprise. Ce sont notamment ces ressources qui soutiennent le système économique impliquant les différents acteurs du processus de développement et qui peuvent favoriser leurs intégrations dans les chaînes de valeur nationales et internationales. Concrètement, l'étude montre qu'au plan financier, le schéma de production industrielle des filières chaînes de valeur fait ressortir une bonne rentabilité sur toute la période de production envisagée. Des conditions de marché favorables contribueront à accroître la production et les exportations pour ces chaînes de valeur sélectionnées. Au plan économique, les retombées sont nombreuses dont les principales sont les suivantes : l'internationalisation des produits et de l'image du pays, économie de devises, amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, création d'emplois et distribution de revenus, etc. Au regard de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'accélération de la croissance économique, il peut bientôt devenir une réalité et contribuer à placer le pays sur la voie de l'émergence.

BIBLIOGRAPHIE

Agence française de coopération médias (CFI), *Citoyenneté numérique : ce que l'Afrique prépare*, Bénin Burkina Faso Côte d'Ivoire République démocratique du Congo Ghana Madagascar Sénégal, Synthèse, novembre 2016, 32 p.

Agence nationale pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-BF), *Guide pratique de l'exportateur burkinabè*, Synthèse du sous-secteur des exportations, version finale, 2017, 28p. disponible sur <https://www.apexb.bf/storage/guides/August2021/ryCHhRlllgQIFqF4pauc.pdf>, consulté le 16 juin 2022.

Agence nationale pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-BF), *Stratégie nationale de promotion des exportations 2018-2022*, 2017, 16 p.

« Agriculture au Burkina Faso », 3 février 2020, *wikipedia.org*, disponible sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_au_Burkina_Faso, consulté le 27 mars 2023.

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), Burkina Faso, *Rapport d'activités*, 31 décembre 2020, 84 p., publié en août 2021 et disponible sur : <https://www.arcep.bf/rapports/>, consulté le 16 juin 2022.

Autorité de régulation de commande publique (ARCOP), *Guide d'utilisation des normes qualité en matière de commande publique au Burkina Faso*, adopté le 3 février 2017 et publié le 26 mai 2017, disponible sur : <https://www.arcop.bf/decision-n2017-002-arcop-cr-portant-adoption-du-guide-dutilisation-des-normes-qualite-en-matiere-de-commande-publique/>, 99 p., consulté le 2 février 2024.

Badini (Zacharie), Kabore (Moïse), Mheen (Van Der), Vellema (Sietze), « Chaînes de valeur de la filière karité au Burkina Faso », *Research paper*, n° 14, Wageningen University and Research Centre, VC4PD, août 2011, 45 p.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), « Paysage bancaire », décembre 2022, disponible sur : <https://www.bceao.int/fr/content/paysage-bancaire>, consulté le 12 juillet 2023.

Banque africaine de développement (BAD), *Note de Diagnostic Pays – Burkina Faso ; Renforcer la résilience et accélérer la transformation structurelle de l'économie*, septembre 2018, disponible sur : https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/note_de_diagnostic_pays_bf.pdf, consulté le 16 juin 2022.

Banque mondiale ; *Diagnostic du secteur privé Pays, Créer des marchés au Burkina Faso, Développer et mobiliser le secteur privé pour renforcer la résilience économique du Burkina Faso*, juillet 2019, disponible : <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f559446a-73de-423e-9b22-39160d023ed1/201907-CPSD-Burkina-FasoFR.pdf?MOD=AJPERES&CVID=mNf5Hss>, consulté le 5 avril 2023.

Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget (CIFOEB), *Étude sur les facteurs explicatifs de l'incivisme fiscal au Burkina Faso et les modalités d'incitations aux paiements des impôts*, juin 2019, disponible sur : https://cifoeb.org/wp-content/uploads/2019/11/LINCIVISME-FISCAL_CIFOEB-2019.pdf, consulté le 21 mars 2023.

Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, *Rapport sur l'état du commerce et de la concurrence au Burkina Faso*, mars 2018, 66 p.

Conseil burkinabé de l'anacarde (CBA), *Initiative anacarde au Burkina Faso*, 2020.

Darc (Aude) « African Business », *Le Magazine de l'Afrique*, 26 octobre 2022 disponible sur : <https://magazinedelafrique.com/african-business/lia-au-service-des-soins-de-sante/> consulté le 9 mars 2023.

Diallo (Moussa), « Centrale solaire de Zagtoui : le premier kilowattheure attendu dans Quatorze mois », *Lefaso.net*, disponible sur https://www.consulat-burkinaespagne.org/51821_fr/Centrale-solaire-de-Zagtoui-:-Le-premier-kilowattheure-attendu-dans-quatorze-mois/, consulté le 14 avril 2023.

Diasso (Babou Sébastien), *Le développement de l'industrie locale et des chaînes de valeur dans le cadre de l'intégration régionale*, le Burkina Faso dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Mémoire de Master, Université de Genève, 2018, 56 p.

Direction générale de la promotion de l'entreprise (DGPE), *Code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'État*, version adoptée par l'assemblée générale des sociétés d'État (AGSE) du 30 juin 2015, disponible sur : http://www.mjfpe.gov.bf/IMG/pdf/code_bpgse_adoptee_agse_30_juin_2015.pdf, consulté le 29 février 2023.

Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) au Burkina Faso, 2015.

Enseignement supérieur au Burkina Faso, « Faire la différence entre écoles, instituts et universités », *reperemagazine.com*, 26 septembre 2021, disponible sur : <https://reperemagazine.com/2021/09/26/enseignement-superieur-au-burkina-faso-faire-la-difference-entre-ecoles-instituts-et-universites/>, consulté le 15 avril 2023.

Fonds monétaire international (FMI), *Avancer la finance africaine au XXI^e siècle Séminaire de haut niveau organisé par l'Institut du FMI en collaboration avec l'Institut multilatéral d'Afrique*, « Étude de cas : le programme d'évaluation du secteur financier au Rwanda ». Tunis, Tunisie, du 4 au 5 mars 2008, disponible sur : [Étude de cas : Programme d'évaluation du secteur financier au Rwanda, Consolante Rusagara, Banque Nationale du Rwanda - Avancer la finance africaine au XXI^e siècle, Tunis, Tunisie, du 4 au 5 mars 2008 \(imf.org\)](https://www.imf.org/fr/Publications/Working-Papers/2008/01/01/advancing-african-finance-at-the-21st-century-high-level-seminar-organized-by-the-imf-in-collaboration-with-the-african-multilateral-institute), consulté le 14 avril 2023.

Institut mondial de l'entrepreneuriat et du développement, « Global Entrepreneurship Index », février 2019, disponible sur : https://thegedi.org/wp-content/uploads/2021/02/2019_GEI-2019_final_v2.pdf, consulté le 7 septembre 2022.

International Telecommunication Union (ITU), "Committed to connecting the world: Measuring the Information", *Society Report*, 2017, vol. 1, disponible sur : https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/misr2017/MISR2017_Volume1.pdf, consulté le 16 avril 2023.

Kaboré (Elie), « Fonds nationaux : 86,745 milliards F CFA de crédits entre 2012 et 2016 », *leconomistedufaso.com*, 11 février 2019, disponible sur : <https://www.leconomistedufaso.bf/2019/02/11/fonds-nationaux-86745-milliards-f-cfa-de-credits-entre-2012-et-2016/>, consulté le 10 septembre 2022.

Lectard (Pauline), « Chaînes de valeur et transformation structurelle soutenable », *Banque Africaine de Développement*, Abidjan, documents de travail, n° 292, 2017, 26p, disponible sur https://www.researchgate.net/publication/322990421_Chaines_de_valeur_et_Transformation_structurale_soutenable, consulté le 15 mars 2023.

Logistics Cluster, « Stratégie du cluster logistique – 2022 Burkina Faso », décembre 2021, disponible sur : https://s3.eu-west-1.amazonaws.com/logcluster-production-files/public/2022-01/Final_Cluster%20Logistique_BFA_Strategie_2022.pdf, consulté le 15 mars 2023.

Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat (MCPEA), Politique nationale Qualité, novembre 2010, 122p.

Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (MCIA), *Politique sectorielle - Transformations industrielles et artisanales (PS-TIA) 2018-2027*, 2017.

Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP), *Politique nationale de développement de l'économie numérique*, octobre 2020, 180 p.

Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques (MTDPCE), « Situation économique du Burkina Faso : le numérique comme moyen de résilience, selon une étude de la Banque mondiale », Article de presse publié le 10 juin 2022, disponible sur le site du ministère : https://www.mdenp.gov.bf/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=296&cHash=b409f2a6b9050eb61b72566521acd8a9, consulté le 16 janvier 2023.

Musampa (Benjamin K.), « La participation des pays africains aux chaînes de valeur mondiales fondées sur une mise en valeur des produits de base : le cas du Botswana, politique, stratégies et diplomaties économiques », *Note d'Analyse Politique*, n° 26, Thinking Africa, 2015, 5.p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Forum mondial de l'OCDE sur la gouvernance partager les enseignements de la promotion de la bonne gouvernance et de l'intégrité dans les marchés publics », 1^{er} décembre 2006, disponible sur : <https://www.oecd.org/fr/gouvernance/ethique/37953863.pdf>, 38 p., consulté le 26 mars 2023.

Organisation mondiale du commerce (OMC), *Examen statistique du commerce mondial*, 2017, 187 p.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, "Global Innovation Index 2021, Tracking Innovation through the COVID-19 Crisis", juin 2021, disponible sur : www.globalinnovationindex.org/gii-2021-report#, consulté le 7 septembre 2022.

Pajank (Daniel) et al., *Note sur la situation économique du Burkina Faso : résilience en période d'incertitude - promouvoir les services numériques*, Washington (D.C.), World Bank Group, 31 mars 2022, 50 p., disponible sur : <http://documents.worldbank.org/curated/en/099220005172224503/P17725409f2fd50250878e000ea2a36f8cf>, consulté le 15 octobre 2022.

Philip Morris International, Inc. (PMI), *Good Agricultural Practices, Principles and Measurable Standards*, juin 2018, disponible sur : [GAP 26 3 14 - Principles and MS \(pmi.com\)](https://www.pmi.com), consulté le 9 octobre 2022.

Programme d'actions d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés au Burkina Faso, *Rapport Pays de mise en œuvre du Programme d'actions d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés 2011-2018*, novembre 2019, disponible sur : https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/burkina_faso_rapport_provisoire_evaluation_pai-pma_30_11_19.pdf, consulté le 15 mars 2023.

Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), *Rapport annuel*, novembre 2021, 65 p.

Stratégie nationale de développement durable de la filière karité du Burkina Faso, 2015-2019.

Sainsaulieu (Renaud), Centre d'études supérieures industrielles (CESI), *L'effet formation dans l'entreprise*, Paris, Dunod, 1981, 20 p.

Transparency International, "The global coalition against corruption", 2021, disponible sur : <https://www.transparency.org/en/cpi/2021>, consulté le 20 octobre 2022.

United States Agency for International Development (USAID) and Windrock International, « USAID'S value chains for rural development », *Sesame GAP Opens the door_to better prices and market linkages for smallholder farmers_March 24, 2019* disponible sur https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00WGXH.pdf, consulté le 7 septembre 2022.

Weber (Michael), *Diagnostic de l'emploi au Burkina Faso*, Banque mondiale, 2018, 33 p.

NOTES

1 Babou Sébastien Diasso, *Le développement de l'industrie locale et des chaînes de valeur dans le cadre de l'intégration régionale : le Burkina Faso dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)*, Mémoire de Master, Université de Genève, 2018, p. 8.

2 Agence nationale pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-BF), *Guide pratique de l'exportateur burkinabè, Synthèse du sous-secteur des exportations, version finale*, 2017, p.8-10 disponible sur <https://www.apexb.bf/storage/guides/August2021/ryCHhRlllgQIFqF4pauc.pdf>, consulté le 16 juin 2022.

3 Organisation mondiale du commerce (OMC), *Examen statistique du commerce mondial*, 2017.

4 Autorité de régulation de commande publique (ARCOP), *Guide d'utilisation des normes qualité en matière de commande publique au Burkina Faso*, adopté le 3 février 2017 et publié le 26 mai 2017, p. 12,

disponible sur : <https://www.arcop.bf/decision-n2017-002-arcop-cr-portant-adoption-du-guide-dutilisation-des-normes-qualite-en-matiere-de-commande-publique/>, consulté le 2 février 2024.

5 Politique nationale de développement de l'économie numérique, octobre 2020.

6 Agence française de coopération médias (CFI), *Citoyenneté numérique : ce que l'Afrique prépare*, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ghana, Madagascar, Sénégal, Synthèse - novembre 2016, p. 12.

7 Logistics Cluster, « Stratégie du cluster logistique – 2022 Burkina Faso », décembre 2021, disponible sur : https://s3.eu-west-1.amazonaws.com/logcluster-production-files/public/2022-01/Final_Cluster%20Logistique_BFA_Strategie_2022.pdf, consulté le 15 mars 2023.

8 Moussa Diallo, « Centrale solaire de Zagtoui : le premier kilowattheure attendu dans quatorze mois », *Lefaso.net*, disponible sur : https://www.consulat-burkinaespagne.org/51821_fr/Centrale-solaire-de-Zagtoui-:-Le-premier-kilowattheure-attendu-dans-quatorze-mois/, consulté le 14 avril 2023.

9 Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget (CIFOEB), *Étude sur les facteurs explicatifs de l'incivisme fiscal au Burkina Faso et les modalités d'incitations aux paiements des impôts*, juin 2019, disponible sur : https://cifoeb.org/wp-content/uploads/2019/11/LINCIVISME-FISCAL_CIFOEB-2019.pdf; consulté le 21 mars 2023.

10 Fonds monétaire international (FMI), *Avancer la finance africaine au XXI^e siècle Séminaire de haut niveau organisé par l'Institut du FMI en collaboration avec l'Institut multilatéral d'Afrique*, « Étude de cas : le programme d'évaluation du secteur financier au Rwanda ». Tunis, Tunisie, du 4 au 5 mars 2008, p. 5, disponible sur : [Étude de cas : Programme d'évaluation du secteur financier au Rwanda, Consolante Rusagara, Banque Nationale du Rwanda - Avancer la finance africaine au XXI^e siècle, Tunis, Tunisie, du 4 au 5 mars 2008 \(imf.org\)](https://www.imf.org/fr/publications/afri/2008/01/01/avancer-la-finance-africaine-au-xxi-e-siecle-seminaire-de-haut-niveau-organise-par-linstitut-du-fmi-en-collaboration-avec-linstitut-multilat%C3%A9ral-dafrique-%C3%A9tude-de-cas-le-programme-d%C3%A9valuation-du-secteur-financier-au-rwanda), consulté le 14 avril 2023.

11 Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), « Paysage bancaire », décembre 2022, disponible sur : <https://www.bceao.int/fr/content/paysage-bancaire>, consulté le 12 juillet 2022.

12 En lien avec les coûts des ressources mobilisées par les banques.

13 Elie Kaboré, « Fonds nationaux : 86,745 milliards F CFA de crédits entre 2012 et 2016 », *leconomistedufaso.com*, 11 février 2019, disponible sur : [http-](http://leconomistedufaso.com)

[s://www.leconomistedufaso.bf/2019/02/11/fonds-nationaux-86745-milliar-ds-f-cfa-de-credits-entre-2012-et-2016/](https://www.leconomistedufaso.bf/2019/02/11/fonds-nationaux-86745-milliar-ds-f-cfa-de-credits-entre-2012-et-2016/), consulté le 10 septembre 2022.

14 Transparency International, "The global coalition against corruption", 2021, disponible sur : <https://www.transparency.org/en/cpi/2021>, consulté le 20 octobre 2022

15 Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), *Rapport annuel*, novembre 2021, p. 11.

16 *Ibid.*

17 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Forum mondial de l'OCDE sur la gouvernance partager les enseignements de la promotion de la bonne gouvernance et de l'intégrité dans les marchés publics », p. 38, décembre 2006, disponible sur : <https://www.oecd.org/fr/gouvernance/ethique/37953863.pdf>, consulté le 26 mars 2023.

18 Programme d'actions d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés au Burkina Faso, *Rapport Pays de mise en œuvre du Programme d'actions d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés 2011-2018*, novembre 2019, disponible sur : https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/burkina_faso_rapport_provisoire_evaluation_pai-pma_30_11_19.pdf, consulté le 12 décembre 2022.

19 Enseignement supérieur au Burkina Faso, « Faire la différence entre écoles, instituts et universités », *reperemagazine.com*, 26 septembre 2021, disponible sur : <https://reperemagazine.com/2021/09/26/enseignement-superieur-au-burkina-faso-faire-la-difference-entre-ecoles-instituts-et-universites/>, consulté le 15 avril 2023.

20 Renaud Sainsaulieu, Centre d'études supérieures industrielles (CESI), *L'effet formation dans l'entreprise*, Paris, Dunod, 1981, p. 86.

21 Direction générale de la promotion de l'entreprise (DGPE), *Code de bonnes pratiques de gouvernance des Sociétés d'État, version adoptée par l'AG-SE*, 30 juin 2015, disponible sur : http://www.mjfpe.gov.bf/IMG/pdf/code_bpgse_adoptee_agse_30_juin_2015.pdf, consulté le 18 février 2023.

22 « Agriculture au Burkina Faso », *wikipedia.org*, 3 février 2020, disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_au_Burkina_Faso, consulté le 27 mars 2023.

23 Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, *Rapport sur l'état du commerce et de la concurrence au Burkina Faso*, mars 2018, p. 11.

24 *loc. cit.*, p. 47.

25 Institut mondial de l'entrepreneuriat et du développement, « Global Entrepreneurship Index », février 2019, disponible sur : https://thegedi.org/wp-content/uploads/2021/02/2019_GEI-2019_final_v2.pdf, consulté le 7 septembre 2022.

26 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, « Global Innovation Index 2021 » : Tracking Innovation through the COVID-19 Crisis, juin 2021, disponible sur : www.globalinnovationindex.org/gii-2021-report#, consulté le 7 septembre 2022.

27 International Telecommunication Union (ITU), "Committed to connecting the world: Measuring the Information", Society Report, 2017, vol. 1, disponible sur : https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/misr2017/MISR2017_Volume1.pdf, consulté le 16 avril 2023

28 Daniel Pajank et al., *Note sur la situation économique du Burkina Faso : Résilience en période d'incertitude - Promouvoir les services numériques*, Washington (D.C.), World Bank Group., 31 mars 2022 , p. 30, disponible sur : <http://documents.worldbank.org/curated/en/099220005172224503/P17725409f2fd50250878e000ea2a36f8cf>, consulté le 15 octobre 2022.

29 *Ibid.*

30 Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques (MTDPCE), « Situation économique du Burkina Faso : le numérique comme moyen de résilience », 10 juin 2022, disponible sur : http://www.mdenp.gov.bf/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=296&cHash=b409f2a6b9050eb61b72566521acd8a9, consulté le 16 janvier 2023.

31 Aude Darc, "African Business", *Le Magazine de l'Afrique*, 26 octobre 2022, disponible : sur : <https://magazinedelafrique.com/african-business/lia-au-service-des-soins-de-sante/>, consulté le 9 mars 2023.

RÉSUMÉS

Français

Le Burkina Faso, littéralement « Pays des hommes intègres », est un pays d'Afrique de l'Ouest sans accès à la mer, aux ressources limitées avec un produit intérieur brut (PIB) de 918 dollars par habitant en 2021. Il est caractérisé par une croissance démographique rapide avec un taux de fécondité parmi les plus élevés au monde. Ainsi, le pays doit créer au moins

trois cent mille emplois par an pour être en cohérence avec sa croissance démographique (Michael Weber, 2018). On note que 95,5 % de la population active travaillent dans le secteur informel (ENESI, 2015). Lorsqu'on observe la structure de la balance commerciale (hors produits miniers) au cours des dix dernières années, il ressort un solde chroniquement déficitaire alors qu'en même temps, l'analyse du profil des produits non miniers à l'exportation fait ressortir des produits à fort potentiel de demande sur les marchés internationaux et pour lesquels le Burkina Faso a des avantages naturels. En effet, les investisseurs des secteurs du textile, des peaux et cuirs, du sésame, de l'anacarde, des amandes de karité, etc., ne sont pas suffisamment intégrés dans les chaînes de valeur particulièrement au niveau international (Banque mondiale, 2019).

La présente étude propose une approche globale pour la prise en compte des secteurs prioritaires de l'économie burkinabè dans les différents maillons du processus de création de richesse (production, transformation et commercialisation) aux niveaux national et international, en mettant l'accent sur les filières porteuses et une attention particulière sur les partenariats stratégiques et l'amélioration de la qualité des biens et services. De manière générale, les entreprises burkinabè doivent faire face au déficit de compétences professionnelles, même pour les postes d'emploi de moindre qualification. Dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-industrie, la rareté des techniciens et personnels qualifiés est un facteur limitatif à la fois de production et de productivité. Le pays étant fortement tributaire des solutions techniques et technologiques importées, les compétences professionnelles insuffisantes entraînent une sous-capacité permanente des équipements installés et un alourdissement des coûts fixes. Dans la politique sectorielle intitulée « Transformations industrielles et artisanales », le gouvernement a pour ambition, à l'horizon 2027, de disposer d'un secteur secondaire dynamique performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, porteur de croissance durable et d'emplois décents. Cependant, la réussite d'une telle stratégie ne pourrait se faire sans l'implication du numérique qui permettra d'une part aux exploitants d'accroître leur production et développer plus de partenariat pour l'écoulement de leurs produits, et d'autre part d'initier des projets d'image de marque « Burkina Faso » afin de soutenir les produits « Made in Burkina Faso ». Ainsi l'amélioration des perspectives digitales et plus généralement des technologies numériques pourrait renforcer la résilience économique du pays et créer de nouvelles opportunités de croissance par des gains de productivité, d'innovation et d'inclusion.

English

Burkina Faso, literally "Land of the Honest Men", is a landlocked country in West Africa with limited resources and a gross domestic product (GDP) of US\$918 per capita in 2021. It is characterised by rapid population growth with one of the highest fertility rates in the world. Thus, the country must create at least three hundred thousand jobs per year to be consistent with its demographic growth (Michael Weber, 2018). It is noted that 95.5 % of the

active population works in the informal sector (ENESI,2015). The structure of the balance of trade excluding mining products over the last ten years shows a chronic deficit, while at the same time, an analysis of the profile of non-mining products for export reveals products with high demand potential on international markets and for which Burkina Faso has natural advantages. Indeed, investors in the textile, hides and skins, sesame, cashew nut, shea nut, etc. sectors are not sufficiently integrated into the value chains, particularly at the international level(World Bank,2019). The present study proposes a global approach for taking into account the various priority sectors of the Burkinabe economy in the different links of the wealth creation process (production, processing and marketing) at the national and international levels, with an emphasis on promising sectors and a particular focus on strategic partnerships and improving the quality of goods and services. In general, Burkina Faso's enterprises have to deal with a shortage of professional skills, even for less qualified jobs. In agriculture and agro-industry, the scarcity of qualified technicians and operators is a limiting factor for both production and productivity. As the country is heavily dependent on imported technical and technological solutions, the lack of professional skills leads to a permanent under-capacity of the equipment installed and an increase in fixed costs. In the sectoral policy "Industrial and artisanal transformations", the Government's ambition is to have a dynamic, efficient and modern secondary sector by 2027, supported by a diversified and competitive industrial and artisanal fabric, which will bring sustainable growth and decent jobs. However, the success of such a strategy could not be achieved without the involvement of digital technology, which will allow farmers to increase their production and develop more partnerships for the sale of their products, and to initiate "Burkina Faso" branding projects in order to support products made in Burkina Faso. Thus the improvement of digital perspectives and more generally of digital technologies could strengthen the country's economic resilience and create new growth opportunities through productivity gains, innovation and inclusion.

INDEX

Mots-clés

chaînes de valeur, contribution, digitalisation, économie, stratégie d'insertion

Keywords

value chains, contribution, digitalisation, economy, inclusion strategy

AUTEUR

Abed-Nego Oubda

Titulaire de deux masters en gestion des ressources humaines et en gestion des projets, Abed-Nego Oubda est aussi diplômé en gestion logistique et transport. Il est actuellement doctorant et assistant de recherche à l'Université technique de Dresde en Allemagne. Pluridisciplinaire, il cumule à son actif plus de neuf années d'expérience dont six ans en cabinets d'études.

IDREF : <https://www.idref.fr/283553022>

Communication du patrimoine culturel dans les pays du Sud dans le contexte de l'explosion numérique. Une étude de cas en Haïti

Pierre Michelot Jean Claude

DOI : 10.35562/rif.1551

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Particularité de la crise du patrimoine dans les pays du Sud
- II. La dimension communicationnelle de la patrimonialisation
 - II.1. Le double enjeu communicationnel et identitaire de la patrimonialisation
 - II.2. Le déséquilibre dans l'utilisation des moyens de la communication
- III. La communication du patrimoine culturel haïtien
 - III.1. Le numérique dans les pratiques communicationnelles
 - III.1.1. Un site web et deux réseaux sociaux
 - III.1.2. Le recours au potentiel de bouche à oreille du web
 - III.2. Les publications de l'ISPAN
 - III.3. Peut-on parler de stratégie de communication ?
- IV. Enjeux de la patrimonialisation en Haïti
- Conclusion

TEXTE

- 1 « La fonction du patrimoine est, par essence, de relier le passé au présent afin de nourrir un projet qui ait du sens pour l'avenir à l'échelle d'une société, d'un peuple et d'une nation tout entière¹ », a déclaré un haut responsable de l'UNESCO dans l'édition de *Museum International* consacrée à Haïti en décembre 2010. Ces propos résument l'importance accordée depuis un certain temps aux objets culturels patrimoniaux – tant matériels qu'immatériels – considérés comme de puissants vecteurs de cohésion sociale, de construction identitaire et de développement socioéconomique. Autant dire que la préservation et la valorisation du patrimoine

culturel revêtent une importance capitale pour le développement des régions du Sud anciennement colonisées qui se trouvent confrontées à l'obligation de reconstruire une estime de soi spoliée par des décennies d'aliénation. Pourtant, le patrimoine culturel, particulièrement dans les pays du Sud, reste un domaine en crise.

- 2 En effet, de nombreux événements² font état d'un phénomène mondial parfois ignoré mais aussi important que les grands sujets d'actualité, à savoir : les menaces contre l'existence des objets culturels patrimoniaux. Pour de multiples raisons et depuis très longtemps, de nombreux objets du patrimoine culturel dans le monde se détériorent, sont accidentellement ou intentionnellement détruits alors que d'autres font l'objet de pillage et de trafics illicites. Que ce soit en Asie, en Afrique, dans les Amériques et dans la Caraïbe, les objets patrimoniaux se heurtent à des situations périlleuses et sont constamment menacés de disparition tant par les phénomènes naturels que par des actions humaines, notamment les conflits armés et les rapports de type colonial.
- 3 Tout en étant sensible à la globalité de la crise du patrimoine, cet article s'intéresse à la situation commune des pays du Sud anciennement colonisés³ et qui sont particulièrement concernés par la réalité en question. Cette particularité s'explique par plusieurs sortes de contraintes dont les séquelles persistantes de la colonisation ainsi que des menaces actuelles à la fois d'ordre naturel et intentionnel. Ainsi, l'accent sera mis sur le fait que la situation périlleuse du patrimoine culturel dans les pays du Sud accuse un grand paradoxe : la valorisation de ces objets culturels, constamment menacés de disparition, est un atout majeur pour la construction identitaire et un état de cohésion sociale. D'où la fonction identitaire du patrimoine culturel associée à la dimension communicationnelle de la patrimonialisation.
- 4 Il est préoccupant de constater le peu d'intérêt accordé dans le monde de la recherche à la dimension communicationnelle du patrimoine. Il ne manque pas d'études sur les différents aspects des objets culturels patrimoniaux, y compris la fonction identitaire qui nous intéresse. Cependant, force est de reconnaître que jusqu'ici « peu de recherches considèrent le patrimoine comme un fait social qu'il conviendrait d'étudier en tant que tel. Un nombre encore plus

restreint l'aborde comme un fait communicationnel⁴ ». Tout fonctionne comme si, dans le sens commun, « le patrimoine n'a rien à voir avec la communication⁵ ». Pourtant, la nature et l'importance des objets culturels patrimoniaux rendent la patrimonialisation impossible en dehors des pratiques communicationnelles adéquates.

- 5 En effet, pour patrimonialiser, on a besoin de mettre en avant la valeur de l'objet : le caractère exceptionnel qui détermine sa patrimonialité. Il faut mettre ce symbolisme en valeur afin que les publics concernés puissent en prendre connaissance, en prendre conscience et accepter la nécessité de participer à sa conservation, de le mobiliser à des fins de construction identitaire et de développement socioéconomique. Que ce soit auprès du public local, national ou international, les gestionnaires du patrimoine sont appelés à faire parler les objets, c'est-à-dire communiquer à l'endroit des différents publics, mobiliser ces derniers à la cause des biens culturels tout en ayant à l'esprit l'opposition farouche d'une partie de ces publics. Comme l'a précisé Charles Moumouni, « il faut faire parler les objets afin qu'ils racontent leur histoire et qu'ils racontent l'histoire [des peuples]. Il faut qu'ils fassent l'objet d'une appropriation populaire. Il faut que ces objets servent aussi d'outils de communication, d'un nouveau rapport au monde⁶ ».

- 6 La communication patrimoniale est donc devenue un enjeu majeur pour les pays du Sud. D'où notre préoccupation qui consiste à comprendre le rôle des pratiques communicationnelles dans la mise en valeur du patrimoine culturel dans les pays du Sud. N'ayant pas la prétention d'offrir une vue encyclopédique de la réalité d'une diversité de pays ou d'institutions, cet article, dans une démarche d'étude de cas, se limite à l'analyse des pratiques communicationnelles d'une institution publique en Haïti, à savoir l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN⁷). Ici, Haïti n'est pas considéré en tant que pays isolé mais en tant qu'exemple de pays du Sud ou encore de peuple qui partage des réalités historiques, économiques et politiques communes avec de nombreux pays du Sud anciennement colonisés. Ce qui explique que, d'un point de vue méthodologique, le choix de se limiter aux pratiques communicationnelles d'une seule institution en Haïti a ses inconvénients (notamment l'absence de représentativité et la quasi-impossibilité de généraliser les résultats de l'analyse) mais aussi ses

avantages : en plus de la validité interne, on est en mesure d'étudier minutieusement un objet dans son contexte multidimensionnel tout en cherchant à dégager des pistes de généralisation théorique.

- 7 Précisons que l'ISPAN est l'un des organes du ministère de la Culture et de la Communication d'Haïti qui, dans le cadre de sa politique, dit miser sur les technologies de l'information et de la communication en vue de « mieux promouvoir la culture haïtienne, garantir son propre développement, lui ouvrir le marché national, celui de la diaspora et, d'une manière générale, le marché international⁸ ». À première vue, l'on observera que l'ISPAN entreprend d'importantes actions de communication patrimoniale que nous considérons ici comme des pratiques de communication publique ; celle-ci référant, dans un sens large, à « l'ensemble des phénomènes de production, de traitement, de diffusion et de rétroaction de l'information qui reflète, crée et oriente les débats et les enjeux publics ; la communication publique étant non seulement le fait des médias, mais aussi des institutions, entreprises, mouvements et groupes qui interviennent sur la place publique⁹ ». En tenant compte d'un ensemble d'enjeux sociétaux et communicationnels propres au pays du Sud, notre article cherche à comprendre comment l'État haïtien, à travers l'ISPAN, utilise les moyens de la communication pour mettre en valeur les objets culturels patrimoniaux d'Haïti à la fois auprès du public haïtien et sur la scène internationale. Cette question a fait appel à la combinaison de plusieurs techniques (recherche documentaire, l'observation en ligne, l'entretien libre et l'analyse de contenu) en vue de scruter à la fois le message (discours produits et diffusés sur le patrimoine) et les moyens (utilisés pour la vulgarisation des discours sur le patrimoine). Nos observations et analyses portent sur les opérations de communication entreprises par l'ISPAN entre janvier 2010 et décembre 2020.

I. Particularité de la crise du patrimoine dans les pays du Sud

- 8 En nous concentrant sur la communication du patrimoine culturel en Haïti, c'est globalement la situation des pays du Sud anciennement colonisés qui nous intéresse. Dans ces États, la particularité de la crise du patrimoine s'explique d'abord par l'épithète

d'« anciennement colonisés ». La colonisation a, en effet, entraîné au sein de ces peuples un véritable carnage culturel, en raison notamment de la longue pratique de pillage ou de trafic illicite de biens culturels engendrée par la conquête coloniale.

- 9 En effet, la spoliation ou la destruction pure et simple des savoirs autochtones et des éléments culturels à valeur patrimoniale sont l'une des caractéristiques fondamentales des rapports coloniaux¹⁰, dans la mesure où de telles pratiques permettent de miner les bases culturelles et identitaires du colonisé en vue d'une meilleure acceptation de la domination. À cela s'ajoutent également de forts intérêts économiques. Les abominations coloniales ont été commises dans le but d'« amasser de l'or, produire du sucre et du café¹¹ », comme l'a écrit le baron de Vastey, qui pointe du doigt cette autre finalité de la conquête coloniale : l'accumulation des richesses par l'exploitation de la force de travail et le pillage des biens de l'Autre. Malheureusement, la décolonisation n'a pas mis fin à la pratique en question. On assiste, depuis plusieurs décennies, « à une mise à sac des sites archéologiques d'Afrique de l'Ouest, qui sont pillés par des paysans parmi les plus pauvres de la planète, cela au profit d'exportateurs clandestins qui enrichissent des collections occidentales, notamment de sculptures en terre cuite. Un continent est ainsi dépossédé de son patrimoine, et tout un pan des archives de l'histoire africaine est perdu pour les générations futures¹² ». La réalité n'est pas différente dans d'autres régions. « En Amérique du Sud, en Asie et en Afrique, des pillages systématiques ont débuté dans les années 1970 [...] Des sites ont été intégralement détruits, des cultures anciennes méconnues ont été effacées avant même que les archéologues aient pu les étudier. La situation s'est encore aggravée depuis les années 1980-1990, avec la globalisation inquiétante du marché [de l'art]¹³ ». Aussi, faut-il reconnaître que les pays, –auxquels est attribuée aujourd'hui encore la lourde étiquette de sous-développement –, ont été privés d'une partie importante de leur mémoire, de leur culture et de leur patrimoine culturel, bref des éléments indispensables pour le développement socioéconomique, la cohésion sociale et la construction identitaire.

- 10 En outre, un processus de dévalorisation et des mises en péril du patrimoine semble s'être installé au sein même de ces États. Le cas d'Haïti est très parlant. Ce pays est réputé pour l'immensité de ses

ressources patrimoniales à la fois riches et variées, constituées de vestiges archéologiques, de monuments historiques, de bâtis urbains et ruraux, de lieux de mémoire, de traditions orales, de savoir-faire local, d'expressions vivantes, etc. « Considérée comme un "trésor" mobilisable au profit de sa relance économique, l'UNESCO [...] voit dans cette richesse culturelle à la fois une matrice identitaire, un atout à la cohésion sociale et aussi un facteur de développement durable¹⁴ ». Pourtant ces objets sont quasiment inexistant, étant victimes d'un processus de dévalorisation. En témoigne le vocabulaire utilisé par l'ISPAN pour décrire la situation d'éléments clés du patrimoine culturel haïtien, y compris des objets classés au rang de patrimoine mondial. Voici quelques-uns des termes récurrents de ce vocabulaire¹⁵ : « dégradation de l'édifice », « mal entretenu », « insalubre », « absence de planification », « martèlement incessant des eaux de pluie », « fissures et lézardes », « érosion lugubre du vent », « assaut silencieux de la végétation », « les rapines des hommes », « voie libre à la dégradation », « abandon », « menaces », « détérioration progressive ».

- 11 Ce champ sémantique actualise le point de vue exprimé depuis plusieurs décennies par des auteurs haïtiens. L'ancien directeur général de cet institut, Albert Mangonès, a estimé qu'« il est nécessaire et urgent de réaliser que le patrimoine national d'Haïti est en péril¹⁶ ». Ce péril concerne tous les aspects du patrimoine haïtien tant naturel que culturel. Ce qui explique que « c'est un patrimoine considérablement diminué, pour ne point dire quasi inexistant, qui sera dévolu à nos petits-fils si aucune action n'est entreprise dans l'immédiat pour tout au moins ralentir sa dégradation, et donner à la population une nette conscience de sa valeur et de sa fragilité¹⁷ ». Est associée à cette situation, une absence de conscience patrimoniale qui explique que le patrimoine culturel et la mémoire des lieux sont des notions quasi inconnues de la majorité de la population haïtienne¹⁸.
- 12 De telles préoccupations récurrentes dans la littérature (scientifique) haïtienne depuis plusieurs décennies ne sont pas révolues et restent pertinentes dans le contexte actuel. C'est le moins qu'on puisse dire si l'on tient compte de l'état de délabrement de la plupart des monuments et sites hautement symboliques du pays, ce qui explique que, « sous toutes ses formes, le patrimoine d'Haïti est constamment

menacé d'extinction, de ruine, de vandalisme, de pillage, et surtout de rupture de transmission de son immatérialité¹⁹ ».

- 13 Toutefois, la crise du patrimoine culturel en Haïti ne signifie pas l'ignorance de l'importance des objets culturels (patrimoine). En témoignent les orientations du ministère de la Culture et de la Communication d'Haïti (MCC) qui, lors des Assises nationales de la culture tenue en 2011, s'est proposé de « faire de la culture le quatrième pilier du développement durable d'Haïti²⁰ ». Cet objectif constitue également l'un des piliers du Programme de Sauvegarde du Patrimoine culturel adopté en 2019 par le MCC. Aussi, peut-on parler d'une certaine velléité des organes étatiques haïtiens pour la mobilisation de la culture et du patrimoine, en particulier, à des fins de développement socioéconomique et de construction identitaire. Mais comment réussir à mobiliser ces fonctions du patrimoine dans le contexte de crise patrimoniale décrite ci-dessus et, surtout, en dehors de pratiques communicationnelles adéquates ?

II. La dimension communicationnelle de la patrimonialisation

- 14 Le questionnement ci-dessus fait surgir un enjeu fondamental, à savoir la dimension communicationnelle de la patrimonialisation. Soulignons, en passant, que celle-ci réfère ici à l'ensemble des procédures suivant lesquelles certains objets acquièrent le caractère patrimonial et qui sous-tend en même temps que le patrimoine culturel est avant tout une construction sociale. En effet, il est généralement admis que le caractère patrimonial n'est pas inscrit dans le bien, matériel ou immatériel. « On décide, selon des procédures variées, ce qui doit être protégé et conservé et ce qui ne doit pas l'être. La valeur patrimoniale acquise par cette décision est une valeur nouvelle et actuelle, indépendante de toute valeur d'ancienneté²¹ ». C'est dans cette optique qu'il faut situer certaines approches, dont celle de Jean Davallon²² qui parle de « gestes de patrimonialisation » pour décrire les différents moments de la construction sociale d'un objet patrimonial, à savoir : 1 °) l'intérêt ou la reconnaissance d'une valeur de l'objet ; 2 °) la production d'un savoir sur l'objet ; 3 °) la déclaration du statut de patrimoine ; 4 °) l'accès du collectif à l'objet du patrimoine ; 5 °) la transmission aux

générations futures. Autrement dit, la construction et la communication (vulgarisation) d'un savoir ou d'un discours sur le symbolisme de l'objet patrimonialisé occupent une place importante dans les différents moments de la patrimonialisation.

- 15 Des pratiques communicationnelles adéquates se situent donc en amont de la patrimonialisation dans la mesure où, à différents moments, les acteurs ont à entreprendre des actions permettant de définir la valeur de l'objet, produire et transmettre un savoir sur cette valeur, déclarer et convaincre de la patrimonialité de l'objet, faciliter l'accès du public à cet objet, faciliter la transmission de cet objet et surtout les mobiliser pour de nouveaux rapports avec le monde. C'est d'ailleurs l'une des idées forces du cadre normatif, tant national qu'international, dont les instruments juridiques de l'UNESCO, qui, dans l'article 4 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), insistent sur la nécessité pour chacun des États parties « d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel ». De telles dispositions prennent également en compte le caractère transsectoriel de la construction et de la valorisation du patrimoine culturel, qui, de l'inventaire à la médiation, implique différentes catégories d'acteurs : depuis les particuliers, les associations, les organismes divers ou les collectivités, jusqu'à l'État appelé à poser des actions susceptibles de toucher les diverses dimensions – culturelles, économiques ou politiques – du patrimoine. Il est nécessaire de communiquer à l'endroit des divers acteurs locaux sur le symbolisme ou le caractère exceptionnel des objets tout en les sensibilisant sur la nécessité de protection des biens. Parallèlement, le public international est concerné à plusieurs égards. Qu'il s'agisse d'attirer des visiteurs étrangers ou de promouvoir – sur la scène internationale – la capacité créative et l'autonomie de la nation, le champ est vaste. D'où l'importance, voire l'urgence d'une politique de communication patrimoniale dans un pays du Sud comme Haïti.

II.1. Le double enjeu communicationnel et identitaire de la patrimonialisation

- 16 Des réflexions produites à propos de l'Afrique sont, à notre avis, valables aussi pour Haïti. C'est le cas par exemple de cette déclaration de Felwine Sarr qui estime que « ce dont le continent africain a besoin, c'est un nouvel imaginaire de l'avenir, la reconstruction de l'estime de soi qui a été affectée par des décennies d'aliénation et la capacité pour les jeunes africains de s'inscrire dans une longue histoire de créativité et de production de sens. Il faut récupérer cette longue histoire de créativité et de production du sens²³ » afin de pouvoir faire face aux défis du développement local durable dans le contexte de la mondialisation. Cette position rejoint, en quelque sorte, celle exprimée dans le bilan du Pronipac²⁴ présenté en 2012 par le ministère de la Culture d'Haïti. Ce document précise que « dans le contexte de l'accélération des mutations sociales, régionales et transnationales, pour éviter de se perdre, le peuple haïtien doit chercher à identifier davantage ses lignes de force. Tout en reconnaissant les traits culturels qui marquent son altérité, il lui importe de créer les conditions nécessaires au renforcement de son identité²⁵ ». Est en jeu ici le défi de la réappropriation de l'histoire, des mémoires, du passé en vue de l'imaginaire de l'avenir et de la (re)construction de l'estime de soi et surtout de nouveaux rapports avec le monde.
- 17 Mais, comment peut-on y arriver sans une valorisation adéquate des objets du patrimoine culturel déjà en péril ? Cette interrogation tient du fait que le patrimoine culturel représente tout ce qui est approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique²⁶. L'idée d'appropriation collective renvoie à celle d'un héritage commun permettant de mieux se connaître et se faire connaître et qu'en conséquence, il convient de conserver, protéger et transmettre. Car, comme l'a affirmé l'ancien directeur général de l'UNESCO, Amadou-Mahtar M'Bow, « le génie d'un peuple trouve une de ses incarnations les plus nobles dans le patrimoine culturel que constitue, au fil des siècles, l'œuvre de ses architectes, de ses sculpteurs, de ses peintres, graveurs ou orfèvres - de tous les créateurs de formes qui ont su lui donner une expression tangible

dans sa beauté multiple et son unicité²⁷ ». Autrement dit, les monuments et sites historiques, les vestiges archéologiques, les bâtis urbains et ruraux, les lieux de mémoire (physiques ou immatériels), les traditions orales, les savoir-faire locaux, les expressions vivantes, la langue constituent autant d'outils permettant à un peuple de mieux se connaître et de se développer. D'où la pertinence de l'idée selon laquelle le patrimoine culturel haïtien attend d'être mis en valeur et à l'honneur, d'être reconnu et assumé non comme un aspect marginal de la vie du peuple haïtien, mais comme une source vive de la nation, parce qu'il parle des lieux d'inscription de l'histoire et offre les repères qui soutiennent l'identité haïtienne²⁸.

18 Ce défi de la mise en valeur du patrimoine culturel place la communication publique au cœur des défis liés à la cohésion sociale et la construction identitaire. La communication est évoquée ici dans sa double dimension théorique et technico-pratique. On sait que les pratiques communicationnelles font l'objet de théorisations. Un premier ordre de ces théories vise la description ou l'amélioration des processus de communication grâce à une distinction entre les différents éléments de la communication comme l'émetteur, le message, le canal, le bruit et le récepteur. Un autre ordre de théories s'intéresse à la place de la communication dans l'ensemble des activités humaines. On parlera ainsi des théories sociales de la communication faisant appel aux différents champs des sciences humaines et sociales²⁹. Ces derniers rencontrent tous, à un moment ou à un autre, les pratiques de communication, selon Philippe Breton qui, par ailleurs, note que, dans sa dimension pratique, la communication fait référence à la mobilisation d'un ensemble de moyens (l'écrit, l'image, l'audiovisuel) qui se déploie à son tour « grâce à de multiples supports ».

19 Dans cette optique, les exemples (application mobile, base de données, borne interactive, code-barres, exposition virtuelle, portail web, réseaux sociaux...) ne manquent pas pour illustrer le fait que le monde de la communication offre des possibilités techniques illimitées pour la captation, la conservation et la communication du patrimoine tant matériel qu'immatériel. Bien entendu, une exploitation adéquate de ces atouts nécessite en amont toute une stratégie de communication axée sur des objectifs clairs, lesquels objectifs sont fortement liés à la production d'un discours ou d'un

savoir sur le symbolisme des objets, de vulgarisation de ce symbolisme auprès des communautés locales, de mobilisation de celles-ci et de l'ensemble des acteurs locaux pour la protection et la sauvegarde des objets, de mise en valeur à des fins touristiques, etc.

- 20 Les objectifs formulés ainsi concernent une variété de public tant national qu'international. Sur le plan national, les publics vers qui communiquer sont variés puisque la patrimonialisation est l'affaire de tous. En effet, le cadre normatif tant national qu'international, dont les instruments juridiques de l'UNESCO, fait de la construction et de la valorisation du patrimoine une entreprise participative qui, de l'inventaire à la médiation du patrimoine, implique les différents acteurs : depuis les particuliers, associations, organismes divers ou collectivités, jusqu'à l'État appelé à poser des actions susceptibles de toucher les diverses dimensions – culturelles, économiques ou politiques – du patrimoine. Il est nécessaire de communiquer à l'endroit des divers acteurs locaux sur le symbolisme ou le caractère exceptionnel des objets tout en les sensibilisant sur la nécessité de protection des biens. Parallèlement, le public international est concerné à plusieurs égards. Qu'il s'agisse d'attirer des touristes étrangers ou de promouvoir – sur la scène internationale – l'image, la capacité créative et d'autonomie de la nation, le champ est vaste.

II.2. Le déséquilibre dans l'utilisation des moyens de la communication

- 21 Grâce aux avancées technologiques en matière de communication, nous sommes désormais en mesure de découvrir, à travers des mots et des images, ce qui se passe dans les régions les plus reculées du monde. Nous avons la possibilité d'apprendre davantage ce que font les autres peuples, qu'ils soient proches ou lointains, et même des communautés dont l'existence était peut-être inconnue de nos parents. « Notre connaissance de la diversité et de la richesse des cultures des différents peuples qui a été [...] des plus superficielles peut dorénavant s'élargir, s'approfondir, se concrétiser par les multiples contacts que permettent les moyens de la communication³⁰ ».
- 22 Aussi, de l'essor des médias de masse (radio, télévision, cinéma...) à l'explosion numérique spectaculaire d'aujourd'hui, on s'est acheminé

vers un monde interconnecté où il est de plus en plus facile de mobiliser des communautés – nationales et internationales – autour de grands enjeux. Ce qui représente un avantage considérable pour la valorisation du patrimoine culturel des pays du Sud. Puisque, grâce à une circulation libre et égalitaire de l'information facilitée par l'essor des moyens technologiques, la communication peut être le point de départ vers une meilleure connaissance des cultures, un climat général de respect, de justice, d'égalité et de reconnaissance des valeurs culturelles d'autrui.

- 23 Cela n'enlève pas pour autant les freins à la valorisation de patrimoine culturel et la reconnaissance de la diversité culturelle. Car, les progrès techniques vont de pair avec la fracture numérique traduite, entre autres, par un déséquilibre dans l'utilisation des moyens de la communication. En effet, si l'on se situe dans la lignée des débats initiés depuis la décennie des années 1970 autour du concept de nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC), on peut parler de l'instauration d'une situation de communication à sens unique où les États du Sud restent des consommateurs passifs des produits de la communication. « On voit, dans le monde de la presse, de la radio et de la télévision, s'exercer de l'extérieur des pressions par lesquelles les pays les plus puissants tentent d'imposer non seulement leur technologie mais aussi leur conception, a déclaré un ancien souverain pontife de l'église catholique. Cette pression idéologique est plus dangereuse et plus insidieuse que bien des moyens de coercition plus brutaux³¹ ». La révolution numérique n'a pas mis fin à l'acuité de cette réalité puisque, pour diverses raisons – limitation technologique, censure, pauvreté – de nombreux États du Sud sont encore exclus de la pleine participation à l'ère numérique, tandis que même ceux qui ont un accès complet « sont souvent induits en erreur par la propagande ou distraits par "l'infotainment" produit par des médias commerciaux dont les profits sont liés au consumérisme³² ».
- 24 Est exposée ici la persistance d'un certain rapport de domination qui s'observe non seulement sur les plans politiques, économique et culturel mais aussi sur le plan communicationnel. L'échange libre et égalitaire que pourrait favoriser l'intercommunication entre le Nord et le Sud grâce à l'utilisation des moyens de la communication a été remplacé par un échange à sens unique, le Sud étant dans une

situation de consommateur passif. Ce qui favorise, d'une part, le maintien de l'aliénation et, d'autre part, une double méconnaissance : les communautés nationales et locales méconnaissent leurs propres réalités sociales alors que les vraies réalités des pays du Sud sont absentes de la scène internationale. Il serait judicieux de reconnaître que :

« les pays en développement continuent (...) à "consommer" une information mondiale conçue en général par les pays développés et qui tend à maintenir d'une part, l'homme du tiers monde dans un certain état d'aliénation et, d'autre part, l'homme occidental dans une dangereuse ignorance des réalités de ces pays, tout en le confortant dans la béate assurance de sa "supériorité" industrielle, technologique, culturelle et... donc de sa civilisation ³³ ».

- 25 De ce fait, l'ignorance des réalités du Sud s'accompagne de la projection d'une image dévalorisante de ces États sur la scène internationale. N'étant pas aux commandes de la géopolitique de leur image, ces États sont soumis à un système d'information mondial incapable de rendre compte de diverses facettes des réalités du sud. Du coup, comme l'a souligné Hervé Bourges :

« qu'il s'agisse d'idées ou de faits, l'information occidentale met volontiers l'accent sur les insuffisances et les échecs, puisque les réussites passent pour aller de soi et ne pas mériter d'être mentionnées. Habités à en user ainsi, les journalistes des grandes agences occidentales relatent d'abord, dans le Tiers-Monde, et en particulier dans les jeunes États qui se construisent difficilement, tous les événements qui inspirent l'horreur, l'ironie, le pessimisme ou la commisération : catastrophes naturelles, coup d'État, gabegie, mouvements "rebelle", luttes tribales, déclarations fracassantes et pittoresques » ³⁴.

- 26 Il est nécessaire d'actualiser ce débat vieux de plusieurs décennies tout en insistant sur la nécessité pour les pays du Sud de prendre le contrôle de la géopolitique de leur image grâce, entre autres, à des pratiques de communication patrimoniale adéquate. Cela rejoint le principe d'équilibre promu à travers le NOMIC et basé sur l'idée de la décolonisation de la communication en vue d'un idéal de bien-être réparti à travers l'humanité tout entière, lequel idéal nécessitant la

mobilisation de technologies avancées au service du développement, une répartition équitable des ressources, un respect de l'identité culturelle, une circulation libre et équilibrée de l'information³⁵. Alors, la communication du patrimoine culturel gagne en importance en étant au centre du défi consistant à permettre aux cultures nationales de s'affirmer et de s'épanouir, de mettre en valeur leurs identités et de contribuer à l'enrichissement du patrimoine culturel universel.

III. La communication du patrimoine culturel haïtien

- 27 C'est dans la lignée de ce débat que nous avons entrepris de questionner le mode d'utilisation des outils de la communication par l'ISPAN dans le cadre de ses activités visant la mise en valeur du patrimoine culturel haïtien. Cela correspond à une étape cruciale dans la communication du patrimoine, à savoir le choix des outils et des médias appropriés. Cette étape devient encore plus importante dans le contexte actuel caractérisé par le comportement « migrateur³⁶ » des publics. Ces derniers ne se cantonnent plus à un seul média, mais distribuent leur attention, parfois simultanément, entre plusieurs plateformes. Ce qui oblige les acteurs à recourir non seulement aux médias traditionnels (publications classiques, journaux, radio, télévision, etc.), mais aussi aux dispositifs numériques. Application mobile, base de données, borne interactive, code-barres, exposition virtuelle, portail web, réseaux sociaux, ce sont quelques exemples de ces outils de plus en plus nombreux qui « offrent des possibilités illimitées de captation, de conservation et de communication du patrimoine tant matériel qu'immatériel », souligne Laurier Turgeon³⁷. On peut désormais intégrer l'immatériel au matériel, enregistrer des savoir-faire par la vidéo numérique, rendre les éléments intangibles visibles, voire tangibles, et faire de la visite muséale une expérience multimédia et sensorielle.

III.1. Le numérique dans les pratiques communicationnelles

- 28 Si l'on tient compte de l'ensemble de ces atouts, on peut dire que l'ISPAN fait un usage très limité du numérique. En effet, cet usage se limite à un site web et deux plateformes de réseaux sociaux : Facebook et Twitter.

III.1.1. Un site web et deux réseaux sociaux

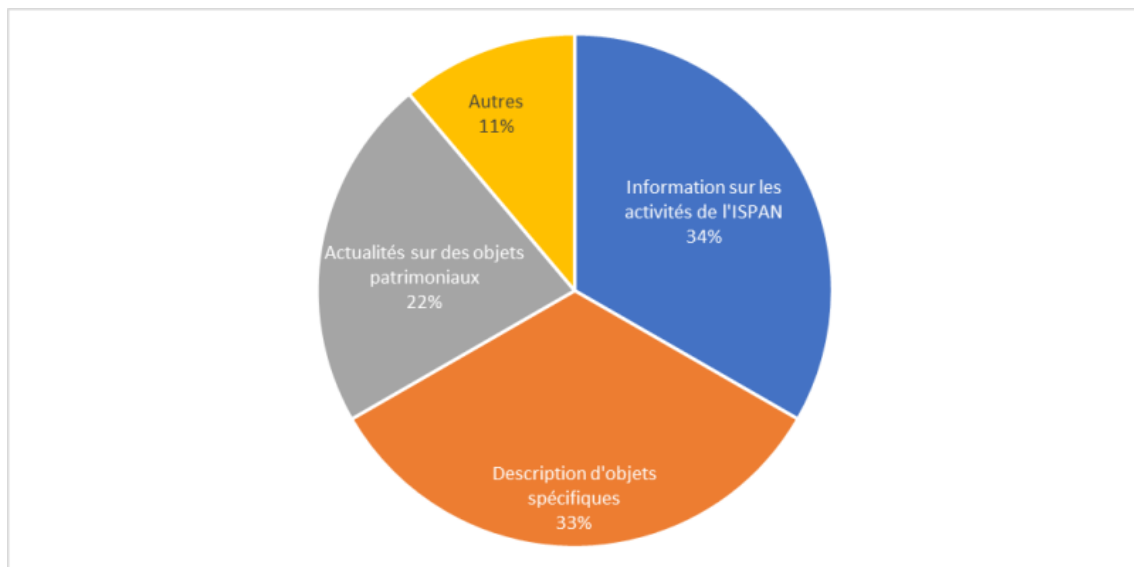
- 29 L'ISPAN dispose d'un site web (www.ispan.gouv.ht) depuis 2009 consacré au partage d'information sur ses activités et sur les monuments du pays. Les publications sont essentiellement des articles accompagnés d'images alors que les contenus sous forme graphique, audiovisuelle ou autres sont totalement absents. On notera aussi une fréquence discontinue des publications avec de longues périodes d'inactivité. Par exemple, il n'y a eu aucune mise à jour, en termes de contenu sur le site, de juillet 2011 à janvier 2016 et durant les périodes suivantes : octobre – novembre 2009, janvier 2010 – mai 2011, juillet 2011 – janvier 2016, mars 2016 – janvier 2017, mars – avril 2017, novembre 2017 – mars 2018, juin – novembre 2018.
- 30 Par ailleurs, l'usage des réseaux sociaux se limite à une page Facebook et Twitter. La majorité des publications sur la page Facebook de l'ISPAN est consacrée à des objets patrimoniaux précis, c'est-à-dire que ce sont des posts diffusant des contenus (généralement à caractère informationnel) sur un monument, un site ou un bâtiment considéré comme ayant une haute valeur patrimoniale, ce qui paraît comme une forte volonté de l'ISPAN de promouvoir les monuments et objets patrimoniaux sur les réseaux sociaux. On constate la même velléité de « communiquer le patrimoine » sur sa page Twitter.

III.1.2. Le recours au potentiel de bouche à oreille du web

- 31 Le patrimoine est fabriqué/construit à travers le discours sur son symbolisme ? Sans une communication et un travail de médiation sur son caractère symbolique, vénérable et sacré, l'objet n'existe pas en tant que patrimoine. Suivant notre approche théorique, c'est ledit

caractère que le travail sur la valorisation du patrimoine devrait mettre en exergue. L'Internet offre l'occasion d'effectuer ce travail d'information voire d'éducation sur le patrimoine.

Figure 1 : Catégorie des publications sur le site web de l'ISPAN



Source : Pierre Michelot Jean Claude à partir des publications sur le site web de l'ISPAN

- 32 Aussi, a-t-il fallu jeter un coup d'œil sur ce qui est dit à propos des objets patrimoniaux. Commençons donc par observer ce dont on parle dans les publications sur le site web et les réseaux sociaux. La figure ci-dessus nous donne une idée assez générale. Ce qu'on peut constater ici, c'est que, sur une centaine de publications analysées, celles consacrées spécifiquement à la description des objets occupent une place plus ou moins importante, quoi qu'elles ne soient pas dominantes.
- 33 Voici, dans les figures suivantes, quelques exemples d'une catégorie de publications très fréquentes sur les pages Facebook et Twitter de l'ISPAN. Il s'agit d'une sorte de jeu sous forme de devinette où l'on tente de susciter la curiosité du public sur certains objets, dont des sites et monuments, considérés comme ayant une forte valeur symbolique. Les textes sont en français et, parfois, en créole haïtien.

Figure 2 : Captures d'écran de publications sur les pages Facebook et Twitter de l'ISPAN



Source : Captures d'écran faites par Pierre Michelot Jean Claude

- 34 Voyons de plus près certaines de ces formulations, dont cette publication en créole du 24 août 2018 que nous traduisons ainsi :
« C'est l'un des forts construits par Dessalines et qui se situe dans une position d'où l'on peut observer à la fois le fort Doko et l'ensemble de la vallée de l'Artibonite. De quel fort s'agit-il ? Nous attendons votre réponse jusqu'à mardi. À vous de jouer. N'oubliez pas de partager dans votre réseau ».
- 35 Ce genre de discours traduit non seulement le désir de susciter l'intérêt du public haïtien (ce qui justifie le choix de la langue créole, langue maternelle de tous les Haïtiens), mais aussi la participation de ce dernier dans la promotion des objets en question sur les réseaux sociaux. Deux actions sont attendues des internautes : répondre à la question posée (ce qui suppose une connaissance de l'objet en question), puis partager le post (afin de toucher le plus de personnes).
- 36 C'est donc l'une des premières observations à faire dans les messages diffusés sur les pages de réseaux sociaux de l'ISPAN : une volonté de l'institution d'interagir avec le public sur le patrimoine et l'un des moyens utilisés pour parvenir, c'est le jeu. Il s'agit d'une démarche qui vise à aider, particulièrement le public haïtien, à découvrir les objets patrimoniaux du pays et à participer à leur promotion.
- 37 On note ces mêmes soucis dans les contenus diffusés sur le site web où la plupart des publications est consacrée à des informations sur

les activités de l'ISPAN autour des objets patrimoniaux. C'est le cas par exemple de cet article intitulé « Une exposition sur le centre historique de Jérémie³⁸ » où il est indiqué que « le patrimoine de Jérémie constitue une richesse inestimable qui se trouve en péril ». Dans ce texte, les objets culturels présentés sont considérés comme un moyen de mieux revisiter l'histoire de la ville en question. Mais, une question s'impose en lisant ce genre de texte : qu'est-ce qui en fait une richesse inestimable ? C'est la même question qu'on pourrait se poser en lisant la quasi-totalité des publications sur les réseaux sociaux.

- 38 Illustrons cette idée par l'exemple de ce post sur le compte Twitter de l'ISPAN (3 août 2018) : « La Vila Cardasco ou Vila Miramar, une villa qui apparaît dans plusieurs clips musicaux haïtiens. Notre patrimoine est notre fierté, nous allons le protéger ! ». On a d'autres exemples de ce genre, comme cette publication : « la Première église baptiste de Port-au-Prince, un patrimoine ».

Figure 3 : Captures d'écran de publications sur la page Facebook de l'ISPAN



Source : Captures d'écran faites par Pierre Michelot Jean Claude

- 39 Qu'est-ce qui fait de la « villa Cardasco » ou de la « Première église baptiste » un objet patrimonial ? Ces messages lancés au public haïtien dans le cadre de la démarche visant à sensibiliser sur l'importance du patrimoine dans le renforcement de l'identité haïtienne sont très importants. Mais, l'on comprendra qu'ils seraient plus efficaces s'ils ne se limitaient pas à une simple phrase (un slogan)

sans aucune référence à d'autres ressources renseignant sur la singularité de l'objet en question.

- 40 Sur ces pages de réseaux sociaux et sur le site web (à part la mise en ligne de la totalité des numéros du *Bulletin de l'ISPAN*), les contenus n'offrent quasiment rien comme indication sur la patrimonialité des objets. Ce déficit pourrait être comblé par des présentations audiovisuelles ou des liens vers d'autres documents ou ressources (multimédia) permettant de répondre à ce besoin de connaissance et de compréhension du public sur le patrimoine.
- 41 C'est donc l'un des éléments à observer dans les communications de l'ISPAN sur le web : l'absence de discours documenté et convaincant sur la patrimonialité des objets. Ce discours descriptif et pédagogique sur le symbolisme des objets est remplacé par des slogans sur le patrimoine. Or, il ne suffit pas de citer le nom d'un lieu ou d'un objet pour convaincre de sa patrimonialité, ce qui fait état d'une sous-exploitation des outils numériques pour la valorisation du patrimoine culturel haïtien.

III.2. Les publications de l'ISPAN

- 42 Il faut prendre en compte aussi divers types de documents produits et diffusés par l'ISPAN, dont le *Bulletin de l'ISPAN* (BI), revue « destinée à vulgariser la connaissance des biens immobiliers à valeur culturelle et historique de la République d'Haïti, à promouvoir leur protection et leur mise en valeur³⁹ ». Ce bulletin, dont le premier numéro est paru en juin 2009, s'adresse à un large public. « Les étudiants, les historiens, les chercheurs, les journalistes, les spécialistes de la construction et de l'aménagement du territoire (...), les opérateurs touristiques ou les simples curieux y trouveront de précieuses données précises sur notre patrimoine, données dont certaines, jusqu'à date, étaient conservées dans les tiroirs de l'Institut⁴⁰. » De sa première parution à aujourd'hui, cette revue offre au public une centaine de textes (articles) consacrés tantôt à des informations et prises de position sur des événements ou des faits relatifs à la sauvegarde, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, tantôt à une description d'objets (monuments et sites historiques) à valeur patrimoniale.

- 43 Dans la même veine se trouvent d'autres documents, dont l'ouvrage, *200 monuments et sites d'Haïti à haute valeur culturelle, historique ou architecturale*, préparé et publié en juin 2014 par l'ISPAN dans le but de « sensibiliser la population haïtienne sur la diversité et l'importance des sites construits ». Il s'agit d'un catalogue illustré de photos, de deux cents des « monuments historiques classés ». Selon la ministre de la Culture d'alors, Monique Rocourt, signataire de l'éditorial du livre, ce dernier « n'est qu'une introduction à la connaissance d'un type de patrimoine dont de nombreux exemples restent encore à découvrir ». À travers les 132 pages de cet ouvrage, on trouve les fiches signalétiques, une courte description illustrée par des images de chacun des monuments et sites sélectionnés et organisés par département géographique. Y est dressé un inventaire descriptif des sites et monuments historiques à travers les dix départements du pays. Il fournit des informations sur la date de la construction de ces édifices, les villes et les communes où ces sites sont situés, les différents matériaux utilisés pour leur construction et leur réparation ainsi que sur la période historique à laquelle ces sites et ces monuments avaient appartenu. Chaque site est accompagné d'une annotation fournissant aux lecteurs des indications concrètes sur les plans d'architecture et des informations sur les titres de propriété.

III.3. Peut-on parler de stratégie de communication ?

- 44 En lieu et place d'une stratégie de communication, on peut parler d'activités de communication planifiées. En effet, l'ISPAN ne dispose pas de bureau (ou d'unité administrative) avec pour mission spécifique de concevoir et d'implémenter une stratégie de communication relative à la valorisation du patrimoine. Il n'y a pas lieu non plus de parler de politique de communication. Les activités de communication sont gérées par le service de promotion et de diffusion dont la mission consiste à promouvoir et diffuser toutes les informations en rapport avec le patrimoine et les activités de l'ISPAN. C'est ce bureau qui se charge de l'alimentation des dispositifs numériques utilisés et la publication du *Bulletin de l'ISPAN* (BI).

- 45 Un obstacle majeur est alors à souligner : la place marginale accordée au volet communication dans le cadre des actions. En quelque sorte, il y a communication. Mais ce serait différent s'il y avait un plan de communication stratégique. L'on comprendra que l'absence d'une politique de communication constitue une importante faille dans le cadre des pratiques communicationnelles pour la valorisation du patrimoine. Par politique de communication, nous entendons un ensemble d'objectifs qu'une organisation souhaite atteindre en matière de communication. « Dans une organisation où il n'y a pas de politiques officielles de communication, chaque cadre, superviseur, responsable d'unité, ou employé peut se donner ses propres politiques de communication, lesquelles peuvent s'opposer à celles d'autres acteurs de l'organisation avec lesquels il ou elle est en contact⁴¹ ». En d'autres termes, sans politique de communication, les pratiques communicationnelles risquent d'être disparates et inefficaces tout en étant animées de bonnes intentions.
- 46 Dans le cas des pratiques communicationnelles qu'on est en train d'observer, les impacts de l'absence d'une politique de communication sont patents, notamment en ce qui a trait à l'utilisation du numérique. Notre attention a été attirée par la non-utilisation (absence de contenu) des pages du site web de l'ISPAN. Ceci est très significatif car s'il est vrai que l'Internet est le nouveau média complet qui permet à la fois de faire de la communication d'image, de la communication directe, il faut reconnaître qu'on ne peut pas se contenter d'avoir un site web ; il faut en assurer aussi la maintenance, notamment en assurant la mise à jour constante des données. Un site doit évoluer sans cesse en contenu et en fonctionnalité. Ce qui signifie que l'absence de contenus à jour et suffisamment pertinents constitue une énorme faille quant à la fonctionnalité du site, fonctionnalité qui, on se le rappelle, concerne l'interactivité entre l'institution et les internautes.
- 47 L'importance du web réside d'abord dans sa capacité à créer une communauté virtuelle autour d'une question donnée. Et, dans le cas précis de la valorisation du patrimoine, le portail doit être le plus ergonomique possible afin que l'utilisateur y trouve un réel intérêt grâce à des informations ciblées ou au signalement de ressources numérisées mises en ligne par d'autres acteurs (archives, musées, bibliothèques, etc.). Il s'agit surtout d'une manière de mieux faire face

à la multiplication des ressources en ligne en orientant l'utilisateur vers des données. Dans cet ordre d'idée, il est difficile de parler d'un site web efficace dans le cas de celui de l'ISPAN. L'absence de contenus à la fois riches, actualisés et attrayants, susceptibles de susciter l'intérêt du public devrait attirer l'attention des acteurs.

- 48 L'absence de politique et de stratégie de communication apparaît ainsi comme la cause fondamentale de la sous-utilisation du fort potentiel d'informations et de communication des dispositifs numériques. S'il fallait faire une proposition, ce serait celle d'insérer les pratiques communicationnelles dans le cadre d'une stratégie et d'un plan de communication clairement établis en prenant en compte l'importance des ressources humaines, matérielles et/ou financières indispensables pour les actions. Tout un travail de plaidoyer devrait être réalisé au profit d'investissements significatifs en ce sens. Ce qui invite à prioriser un usage en amont d'un savoir-faire adéquat non seulement au niveau technique, mais aussi au niveau de la construction de discours cohérents et consistants sur le symbolisme des objets.
- 49 Ainsi, la « volonté de faire connaître » décelée dans ces pratiques communicationnelles de l'ISPAN est paralysée par cette absence de politique et de stratégie clairement établies pour une utilisation adéquate et efficace de l'ensemble des outils de la communication et, en particulier, des dispositifs numériques. Les conséquences de cette absence de plan stratégique sont visibles non seulement à travers l'irrégularité de l'utilisation des plateformes utilisées (sur les longues périodes d'inactivité) mais aussi dans le mode de « construction » du patrimoine à travers le discours, ce qui risque de constituer un véritable manque à gagner pour le pays tant au point de vue du développement économique qu'au niveau identitaire car cette sous-utilisation des outils numériques ajoutée à une absence de politique et/ou de stratégie de communication clairement établie implique un risque d'illisibilité (absence d'information et de compréhension par les publics) des richesses culturelles à valeur patrimoniale du pays. Manque à gagner pour la mise en valeur touristique. Manque à gagner aussi pour la promotion de la singularité haïtienne via ses richesses culturelles sur la scène internationale. Haïti risque de rater les opportunités offertes par la révolution numérique pour la valorisation du patrimoine culturel d'autant que la sous-utilisation des dispositifs

numériques s'ajoute à une sous-utilisation des outils technologiques, ce qui se traduit par la pauvreté des formats des publications.

IV. Enjeux de la patrimonialisation en Haïti

- 50 L'absence d'une stratégie de communication ne signifie pas pour autant une absence de discours sur le patrimoine. Comme mentionné précédemment, tout un corpus documentaire a été identifié et constitue ce qu'il convient d'appeler un « matériel donné à priori ⁴² », c'est-à-dire le « matériel de communication que l'on reçoit comme objet d'étude. La recherche prend pour objet un ensemble de communications ou d'informations existant en dehors de l'opérateur ». Nous avons pris le temps de parcourir l'ensemble de ces textes en concentrant les regards sur : a) ceux où l'on donne des informations sur des faits ou des événements factuels en rapport à la sauvegarde, la gestion et la valorisation des objets ; b) ceux qui visent à faire comprendre un phénomène, un objet, un fait en se basant sur des données historiques et/ou scientifiques, ces genres de textes ayant généralement une valeur hautement pédagogique ; c) les articles d'opinion où l'institution prend position sur un fait ou phénomène relatif à la problématique de la valorisation du patrimoine culturel haïtien. Les textes correspondant à l'un ou l'autre de ces critères et publiés entre janvier 2010 à décembre 2022 ont fait l'objet d'une analyse de contenu dans le but, d'une part, de décrypter le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques communicationnelles et, d'autre part, de saisir le sens des discours véhiculés à travers les actions de communication.
- 51 Lisons la citation suivante extraite de l'article intitulé « Le Palais National d'Haïti en route vers la restauration » publié dans le *Bulletin de l'ISPAN* le 1^{er} mai 2010. Dans cet article, l'auteur fait l'historique de la construction de l'édifice en question (le Palais national) tout en mettant l'accent sur sa valeur historique et esthétique :

Le Palais national construit entre 1913 et 1922 selon les plans de l'architecte haïtien Georges Baussan est, sans conteste, l'expression la plus achevée d'une grande période de l'Architecture en Haïti et est probablement un des plus beaux exemples d'architecture néo-

classique transplantée en Amérique [...] L'édifice possède, en outre, les trois valeurs définissant un monument historique : une signification, une valeur documentaire et une valeur architecturale (BI⁴³ 12 : 1-7).

- 52 C'est l'exemple de l'une des caractéristiques dominantes des articles du BI : des longues présentations détaillées sur l'histoire, la structure et, parfois, l'état actuel des monuments. Cela attire l'attention sur la dimension pédagogique du discours de l'ISPAN. Les communications de celui-ci vont au-delà de l'information ou du simple compte rendu sur l'actualité du patrimoine. Elles visent fondamentalement à produire et à vulgariser le savoir sur le patrimoine.
- 53 Un autre exemple similaire à travers cet article « Le fort Saint-Louis à Saint-Louis-du-Sud », publié à la une du bulletin numéro 15 (1^{er} août 2010) qui commence par une mise en contexte historique de la construction du fort Saint-Louis, monument inscrit sur la liste du patrimoine national d'Haïti par arrêté présidentiel en date du 28 août 1995. Le contexte historique renvoie à la « rivalité anglo-française [au cours de la première moitié du XVIII^e siècle] pour la suprématie dans les Antilles, [qui] révéla le mal profond dont souffrait la défense de la Colonie française de Saint-Domingue durant la première moitié du XVIII^e siècle. La prise du fort Saint-Louis par les Anglais, ainsi, marquera un tournant décisif dans la stratégie de défense de Saint-Domingue. »⁴⁴ Le fort a été construit par la Compagnie de Saint-Domingue dans l'optique de protection de ses établissements. « Le chantier débuta vraisemblablement en 1702. »
- 54 L'auteur ne se contente pas d'un simple rappel historique. Il relate aussi la valeur esthétique et architecturale du monument en écrivant que :

« malgré les avatars et les erreurs de mise en œuvre que connurent son édification, le fort Saint-Louis resta sur le plan technique un modèle appliquant savamment les règles de l'art de fortifier du XVII^e et du XVIII^e siècles, dominés par la fortification permanente bastionnée, tel que mise au point par le maréchal de Vauban lui-même. Les fortifications bastionnées sont les conséquences directes de la découverte de la poudre et de l'évolution de l'artillerie. »⁴⁵

- 55 Et s'ensuit une description de la structure du monument liée à sa fonction militaire. En voici un extrait :

« Forteresse très complète, ses murs délimitaient une vaste place d'armes où étaient logés tous les édifices nécessaires à l'autonomie de la garnison : une poudrière aux murs puissants, logée à l'intérieur du bastion Saint-Philippe, des casernes, une boulangerie, d'énormes citernes d'eau de pluie, le logement de l'Etat- Major, des dépôts d'artillerie, une salle d'armes, une chapelle équipée d'un logement pour son aumônier, etc.

Sa position sur l'île lui permettait de contrôler efficacement la Grande et la Petite Passe, les accès maritimes à la ville. En 1748, le fort Saint- Louis était lourdement armé de 72 canons et de 4 mortiers. Après près d'un demi-siècle sans histoire, cette forteresse, jugée inexpugnable par la qualité de sa conception, ne devait tomber aux mains de l'ennemi qu'à cause de la négligence de sa garnison. »
46

- 56 Et, comme dans la plupart des autres articles, ce texte termine par une description de l'état actuel du site :

« De nos jours, les ruines du fort Saint-Louis sont encore imposantes et conservent toute leur cohérence. Couvertes d'une épaisse végétation rendant sa visite ardue, les murailles portent les traces du démantèlement (...) Sa réhabilitation est tout à fait envisageable. Il subsiste suffisamment d'éléments et d'indices pour permettre aujourd'hui sa restauration proche de son état d'origine. »⁴⁷

- 57 Cet exemple de structure s'applique à la plupart des textes publiés dans le BI. Parmi ceux-ci, on peut citer quelques articles pris au hasard : « Les Casernes Dessalines détruites » (BI 11 : 10-11) ; « Le Môle Saint-Nicolas, son patrimoine militaire » (BI 16 : 1-9) ; « Le mausolée du comte d'Ennery, monument historique » (BI 14 : 9-10) ; « Le Lethière abîmé mais sauvé » (BI 10 : 7-8) ; « La restauration du Marché Hyppolite a débuté » (BI 13 : 1-8) ; « Gingerbreads, histoire et typologies » (BI 25 : 1-12) ; « Le centre historique de Jérémie et ses richesses architecturales » (BI 26 : 1-9), etc.

- 58 Ce sont des articles où chaque brin d'information est suivi d'une présentation détaillée sur l'historique, la structure des objets et,

parfois, la valeur symbolique des objets en question. Ces articles portent sur une trentaine de monuments ou sites considérés comme ayant une valeur patrimoniale, dont le marché Hyppolite, le centre-ville de Jacmel, la citadelle Henry, les maisons de style *gingerbread*, le centre historique de Port-au-Prince, le palais Sans-Souci, l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince, les casernes Dessalines, le complexe du pénitencier du Cap-Haïtien, la Crête-à-Pierrot, fort Jacques, fort Picolet, le Palais national, etc.

- 59 Si l'ISPAN informe, c'est donc dans le but de communiquer un savoir sur le patrimoine. Ces articles correspondent bien à l'une des étapes de la patrimonialisation (la production d'un savoir sur l'objet) et peuvent servir de sources d'informations pour ceux et celles qui veulent connaître les monuments et les sites présentés. Ils témoignent d'une fine connaissance des objets puisque les auteurs mobilisent un ensemble de ressources (notamment des spécialistes du domaine en question) et de données scientifiques (historiques, architecturales...).
- 60 Cette vulgarisation du savoir porte non seulement sur les objets patrimoniaux, mais aussi sur la signification et les fonctions du patrimoine ainsi que les concepts clés relatifs à la gestion, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Le texte « Questions récurrentes » (BI 11 : 10) explique le concept de patrimoine mondial et aide à saisir l'inscription des monuments du parc national historique (PNH) sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Un autre article, « Patrimoine historique, évolutions sémantiques », est publié à la une du *Bulletin* n° 19 dans lequel sont exposés la signification et le rôle social du patrimoine. Cet article est suivi de la publication de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites. La Charte prévoit ceci :

« Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité ».

- 61 Les textes intitulés « Patrimoine, les mots et leur sens » (*Bulletin* n° 16 et 17) reproduisent le lexique du site Internet *Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève*. Dans ce lexique, on trouve la définition de concepts comme : « Patrimoine mondial », « Conservation », « Conservation intégrée », « Patrimoine », « Préservation », « Entretien », « Reconstitution », « Réfection », « Réhabilitation », « Rénovation », « Rénovation urbaine », « Rénovation douce », « Restauration », « Restitution », « Sauvegarde », « Transformation ». « Les développements proposés pour chaque terme ont été élaborés sur la base de définitions contenues dans les chartes internationales, les dictionnaires généraux ou spécialisés et dans les publications thématiques. »
- 62 Tout ceci sert à dire que les publications de l'ISPAN ont pour la plupart un caractère scientifique ou du moins spécialisé, ce qui est susceptible de les rendre difficiles à saisir par un lecteur pressé ou n'ayant pas un niveau académique adéquat. Les informations essentielles sont imbriquées dans une série de données souvent difficiles à déchiffrer. Les éléments symboliques sont noyés dans des descriptions parfois très longues, très détaillées. Le lecteur risque de se trouver face à un grand nombre d'informations difficiles à digérer sans parvenir à déceler le symbolisme des objets en question qui est l'une des phases importantes de la patrimonialisation.

Conclusion

- 63 La crise du patrimoine culturel constitue un sujet de grande préoccupation pour Haïti dans le contexte actuel, marqué par l'acuité des besoins de cohésion sociale, d'ancrage identitaire, d'autoprise en charge de la géopolitique du pays sur la scène internationale, sans oublier les défis de développement socioéconomique. L'importance des objets culturels patrimoniaux comme vecteur de construction identitaire et de développement justifie la forte volonté de l'État haïtien, à travers les pratiques communicationnelles de l'ISPAN, de promouvoir et de faire connaître le patrimoine haïtien, notamment à travers une tentative d'utilisation des médias numériques. Toutefois, ce fort désir de faire connaître les objets culturels patrimoniaux se heurte aux conséquences de l'absence d'une stratégie de communication clairement définie qui donne lieu à des actions

ponctuelles et disparates. De plus, la description détaillée de l'état dégradé du patrimoine a le mérite de sensibiliser sur la crise patrimoniale en Haïti, mais ne contribue pas à la promotion d'une image valorisante d'Haïti à la fois auprès des Haïtiens et sur la scène internationale.

- 64 « Malheureusement, le NOMIC a été un échec douloureux⁴⁸ ». Les enjeux d'une utilisation passive, par les pays du Sud – Haïti en particulier –, des moyens de la communication dans le contexte de la mondialisation de l'information et de la communication sont d'une criante actualité. En effet, l'essor de la communication, tout en offrant de sérieux atouts pour la mise en valeur des richesses culturelles à des fins de construction identitaire, peut autant contribuer à occulter la culture des peuples en proie à la fracture numérique. Le cas d'Haïti offre l'occasion d'actualiser ce débat en insistant sur l'urgence de pratiques communicationnelles adéquates inscrites dans le cadre global d'une politique culturelle prenant en compte les enjeux d'une stratégie de communication patrimoniale face aux défis de construction identitaire, de développement et de nouveaux rapports avec le monde.
- 65 Cela étant dit, l'analyse proposée dans cet article attire également l'attention sur la nécessité d'inclure les actions de communication dans un plan stratégique permettant à un organisme comme l'ISPAN de faire un usage optimal du numérique en créant des contenus engageants. L'engagement des communautés locales et la mise en place de programmes éducatifs peuvent favoriser la sensibilisation à l'importance de la préservation du patrimoine culturel. Des partenariats stratégiques avec divers acteurs, notamment les médias, peuvent grandement contribuer à une plus grande efficacité. Par ailleurs, on ne saurait négliger l'importance de l'innovation dans la présentation du patrimoine et la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation afin d'adapter les stratégies en fonction des retours et des évolutions contextuelles, assurant ainsi une communication efficace et dynamique autour du patrimoine culturel.

BIBLIOGRAPHIE

Beauchamp (Michel) (dir.), *Communication publique et société. Repères pour la réflexion et l'action*, Montréal, Gaëtan Morin, 1991.

Bourges (Hervé), *Décoloniser l'information*, Paris, Cana, 1978.

Breton (Philippe) et Proux (Serge), *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Boréal, 2002.

Buchanan (Carrie), "Revisiting the UNESCO debate on a New World Information and Communication Order: Has the NWICO been achieved by other means?", *Telematics and Informatics*, 2015, n° 2, vol. 32, p. 391-399, disponible sur : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0736585314000422>, consulté le 25 janvier 2023.

Collard (Anne-Sophie), « Enjeux de la communication numérique sur le patrimoine culturel immatériel : du multimédia au transmédia », dans Lempereur (Françoise) (dir.), *Patrimoine culturel immatériel*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2017, p. 185-193.

Davallon (Jean), « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », conférence d'ouverture du colloque "Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva", Lisbonne, université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014, HAL, novembre 2014, disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>, consulté le 30 décembre 2022.

Davallon (Jean), « Penser le patrimoine selon une perspective communicationnelle », *Sciences de la société*, 2016, n° 99, p. 15-29.

Davallon (Jean), *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier, 2006, p. 16.

Flutsch (Laurent) et Fontannaz (Didier), *Le pillage du patrimoine archéologique*, Paris, Favre, 2010.

Gob (André), « Patrimoine et patrimonialisation », dans Françoise Lempereur (dir.), *Patrimoine culturel immatériel*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2017, p. 17.

Hurbon (Laënnec), *L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 août 1791)*, Paris, Karthala, 2000.

Hurbon (Laënnec), *Retrouver la mémoire. Esclavage, mémoire et patrimoine. Vestiges d'habitations sucrières de la région de Port-au-Prince*, Port-au-Prince, 1999.

Huysecom (Eric), « Le pillage de l'histoire africaine », *Le temps*, 1^{er} mai 2009, disponible sur : <https://www.letemps.ch/opinions/pillage-lhistoire-africaine>, consulté le 15 février 2023.

ISPAN, *Bulletin de l'ISPAN*, série de 43 numéros disponibles sur : https://ispan.gouv.ht/?page_id=442, consulté le 25 janvier 2023.

Jean-François (Nadeau), « Des inquiétudes pour le patrimoine culturel ukrainien », *Le Devoir*, 23 mars 2022, disponible sur : <https://www.ledevoir.com/monde/europe/690360/guerre-en-ukraine-des-inquietudes-pour-le-patrimoine-culturel-ukrainien>, consulté le 3 janvier 2023.

Lerebours (Michel-Philippe), « La conservation du patrimoine naturel et artistique dans la législation haïtienne », *Forum libre*, février 1995, n° 19, p. 20-45.

M'Bow (Amadou-Mahtar), « Le nouvel ordre mondial de l'information », *Studia Diplomatica*, 1982, n° 4, vol. 35, p. 318, disponible sur : <https://www.jstor.org/stable/44834780> , consulté le 5 mars 2023.

M'Bow (Amadou-Mahtar), « Pour le retour, à ceux qui l'ont créé, d'un patrimoine culturel irremplaçable », *Museum*, 1979, n° 1, vol. 31.

Mangonès (Albert), « Un patrimoine national en péril », *Forum libre*, février 1995, n° 19, p. 9.

Masmoudi (Mustapha), « Le nouvel ordre mondial de l'information et les satellites de radiodiffusion directe », *Syracuse Journal of International Law and Commerce*, 1981, n° 2, vol. 8, disponible sur : <https://academic.oup.com/joc/article/29/2/172-179/4371872>, consulté le 27 janvier 2023.

Ministère de la Culture et de la Communication, *Actes des Assises nationales de la culture*, Port-au-Prince, 2011.

Moumouni (Charles), « Restitution des biens culturels africains », 10 avril 2021, disponible sur : <https://youtu.be/wWeNVrA3ASM>, consulté le 15 décembre 2022.

Moumouni (Charles), « L'image de l'Afrique dans les médias occidentaux : une explication par le modèle de l'agenda-setting », *Les cahiers du journalisme*, 2003, n° 12.

Mucchielli (Roger), *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris, ESF, 1998.

Najar (Ridha), « Voix du tiers monde : Pour un nouvel ordre mondial de l'information », UNESCO Digital Library », 1922, p. 22, disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000046570_fre, consulté le 3 février 2023.

Okamba (Emmanuel), « Le patrimoine africain est menacé par le succès de ses œuvres sur le marché de l'art », *Le monde*, 7 mai 2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/07/le-patrimoine-africain-est-menace-par-le-succes-de-ses-uvres-sur-le-marche-de-l-art_5459441_3212.html, consulté le 6 janvier 2023.

Paul (Ronald) et Bien-Aimé (Kesler), *Pronipac : bilan et perspectives*, novembre 2012, ministère de la Culture et de la Communication, Port-au-Prince.

Régulus (Samuel), « Renforcer le sentiment d'appartenance des communautés par la valorisation du patrimoine culturel immatériel », dans Piron (Florence), Régulus (Samuel), Djiboune Madiba (Marie Sophie) (dir.), *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*, Québec, Science et bien commun, 2016, p. 265-282.

Sarr (Felwine), « Restitution des biens culturels africains », 10 avril 2021, disponible sur : <https://youtu.be/wWeNVrA3ASM?t=2467>, consulté le 15 décembre 2022.

Turgeon (Laurier) et Saint-Pierre (Louise), « Le patrimoine immatériel religieux au Québec : sauvegarder l'immatériel par le virtuel », *Ethnologies*, 2009, n° 1, vol. 31, disponible sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/ethno/2009-v31-n1-ethno3558/038505ar/>, consulté le 2 février 2023.

UNESCO, « Ukraine : plus de 150 sites culturels détruits partiellement ou totalement », 23 juin 2022, disponible sur : <https://www.unesco.org/fr/articles/ukraine-plus-de-150-sites-culturels-detruits-partiellement-ou-totalement>, consulté le 03 janvier 2023.

UNESCO, « L'UNESCO appelle à la mobilisation pour arrêter le "nettoyage culturel" en Iraq », 27 février 2015, disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/actualites/1242>, consulté le 30 novembre 2022.

UNESCO, « Haïti, patrimoine culturel et refondation », *Museum International*, n° 62, 2010.

Vastey (Baron de), *Le système colonial dévoilé*, Cap-Henry, Imprimeur du roi, 1814.

NOTES

1 Unesco, « Haïti, patrimoine culturel et refondation », *Museum International*, n° 62, décembre 2010.

2 Voir quelques exemples d'événements pris au hasard dans les récentes actualités : UNESCO, « Ukraine : plus de 150 sites culturels détruits partiellement ou totalement », 23 juin 2022, disponible sur : <https://www.unesco.org/fr/articles/ukraine-plus-de-150-sites-culturels-detruits-partiellement-ou-totalement>, consulté le 3 janvier 2023 ; Jean-François Nadeau, « Des inquiétudes pour le patrimoine culturel ukrainien », *Le Devoir*, 23 mars 2022, disponible sur : <https://www.ledevoir.com/monde/europe/690360/guerre-en-ukraine-des-inquietudes-pour-le-patrimoine-culturel-ukrainien>, consulté le 3 janvier 2023 ; UNESCO, « L'UNESCO appelle à la mobilisation pour arrêter le "nettoyage culturel" en Iraq », 27 février 2015, disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/actualites/1242>, consulté le 30 novembre 2022. ; Charles Moumouni, « Restitution des biens culturels africains », 10 avril 2021, disponible sur : <https://youtu.be/wWeNVrA3ASM>, consulté le 15 décembre 2022 ; Emmanuel Okamba, « Le patrimoine africain est menacé par le succès de ses œuvres sur le marché de l'art », *Le monde*, 7 mai 2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/07/le-patrimoine-africain-est-menace-par-le-succes-de-ses-uvres-sur-le-marche-de-l-art_5459441_3212.html, consulté le 6 janvier 2023 ; Laurent Flutsch et Didier Fontannaz, *Le pillage du patrimoine archéologique*, Paris,

Favre, 2010, p. 95 ; ISPAN, « Dresde et Port-au-Prince », 1^{er} mars 2010, disponible sur : <https://ispan.gouv.ht/wp-content/upload/2017/09/BULLETIN%20DE%20L'ISPAN%20No%2010.pdf>, consulté le 28 novembre 2022.

3 Référence est faite à des États de l'Afrique francophone, de l'Amérique latine et de la Caraïbe et particulièrement en Haïti. La situation de celle-ci constitue notre terrain d'étude dans une démarche d'étude de cas.

4 Jean Davallon, *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier, 2006, p. 16.

5 Jean Davallon, « Penser le patrimoine selon une perspective communicationnelle », *Sciences de la société*, 2016, n° 99, p. 15-29.

6 Charles Moumouni, « Restitution des biens culturels africains », 10 avril 2021, disponible sur : <https://youtu.be/wWeNVrA3ASM>, consulté le 15 décembre 2022.

7 L'ISPAN, créé en 1979 et supervisé par le ministère de la Culture et de la Communication, est l'unique organisme autorisé par l'État pour travailler sur les monuments historiques à des fins de conservation, restauration et valorisation. Cf. : Daniel Elie, « Le rôle de l'ISPAN dans la restauration de la mémoire », *Museum International-UNESCO*, décembre 2010, n° 4, vol. 62, p. 20-26.

8 Ministère de la Culture et de la Communication, *Actes des Assises nationales de la culture*, Port-au-Prince, 2011.

9 Michel Beauchamp (dir.), *Communication publique et société. Repères pour la réflexion et l'action*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, p. 8.

10 Laurent Flutsch et Didier Fontannaz, *Le pillage du patrimoine archéologique*, Paris, Favre, 2010, p. 141.

11 Baron de Vastey, *Le système colonial dévoilé*, Cap-Henry, Imprimeur du roi, 1814.

12 Eric Huysecom, « Le pillage de l'histoire africaine », *Le temps*, 1^{er} mai 2009, disponible sur : <https://www.letemps.ch/opinions/pillage-lhistoire-africaine>, consulté le 15 février 2023.

13 Laurent Flutsch et Didier Fontannaz, *Le pillage du patrimoine archéologique*, Paris, Favre, 2010, p. 169

14 Samuel Régulus, « Renforcer le sentiment d'appartenance des communautés par la valorisation du patrimoine culturel immatériel », dans Florence Piron, Samuel Régulus, Marie Sophie Djiboune Madiba (dir.), *Justice*

cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable, Québec, Science et bien commun, 2016, p. 265-282.

15 Ces termes sont extraits des articles publiés dans la revue *Bulletin de l'ISPAN*, n° 11, disponible sur le site web de l'Institut : <https://ispan.gouv.ht/wp-content/uploads/2017/09/BULLETIN%20DE%20L'ISPAN%20No%2011.pdf>, consulté le 20 août 2022.

16 Albert Mangonès, « Un patrimoine national en péril », *Forum libre*, février 1995, n° 19, p. 9.

17 Michel-Philippe Lerebours, « La conservation du patrimoine naturel et artistique dans la législation haïtienne », *Forum libre*, février 1995, n° 19, p. 20-45

18 Laënnec Hurbon, *L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 août 1791)*, Paris, Karthala, 2000, p. 250.

19 Samuel Régulus, « Renforcer le sentiment d'appartenance des communautés par la valorisation du patrimoine culturel immatériel », dans Florence Piron, Samuel Régulus, Marie Sophie Djiboune Madiba (dir.), *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*, Québec, Science et bien commun, 2016, p. 266.

20 Ministère de la Culture et de la Communication, *Actes des Assises nationales de la culture*, Port-au-Prince, 2011.

21 André Gob, « Patrimoine et patrimonialisation », dans Françoise Lempereur (dir.), *Patrimoine culturel immatériel*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2017, p. 17.

22 Jean Davallon, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », conférence d'ouverture du colloque "Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva", Lisbonne, université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014, HAL, novembre 2014, disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>, consulté le 30 décembre 2022.

23 « Restitution des biens culturels africains », 10 avril 2021, disponible sur : <https://youtu.be/wWeNVrA3ASM?t=2467>, consulté le 15 décembre 2022.

24 Programme National d'Inventaire du Patrimoine Culturel (Pronipac)

25 Ronald Paul et Kesler Bien-Aimé, *Pronipac : bilan et perspectives*, novembre 2012, ministère de la Culture et de la Communication, Port-au-

Prince.

26 Laurier Turgeon et Louise Saint-Pierre, « Le patrimoine immatériel religieux au Québec : sauvegarder l'immatériel par le virtuel », *Ethnologies*, 2009, n° 1, vol. 31, p. 202.

27 Amadou-Mahtar M'Bow, « Pour le retour, à ceux qui l'on créé, d'un patrimoine culturel irremplaçable », *Museum*, 1979, n° 1, vol. 31, p. 58.

28 Laënnec Hurbon, *Retrouver la mémoire. Esclavage, mémoire et patrimoine. Vestiges d'habitations sucrières de la région de Port-au-Prince*, Port-au-Prince, 1999, p. 1.

29 Philippe Breton et Serge Proux, *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Boréal, 2002, p. 11.

30 Amadou-Mahtar M'Bo, « Le nouvel ordre mondial de l'information », *Studia Diplomatica*, 1982, n° 4, vol. 35, p. 318, disponible sur : <https://www.jst.org/stable/44834780>, consulté le 5 mars 2023.

31 Le pape Jean-Paul II cité par M'Bow, Amadou-Mahtar, « Le nouvel ordre mondial de l'information », *Ibid.*, p. 326

32 Carrie Buchanan, "Revisiting the UNESCO debate on a New World Information and Communication Order: Has the NWICO been achieved by other means?", *Telematics and Informatics*, 2015, n° 2, vol. 32, p. 391-399, disponible sur : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0736585314000422>, consulté le 25 janvier 2023.

33 Ridha Najar, « Voix du tiers monde : Pour un nouvel ordre mondial de l'information », *UNESCO Digital Library*, 1922, p. 22, disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000046570_fre, consulté le 3 février 2023.

34 Hervé Bourges, *Décoloniser l'information*, Paris, Cana, 1978, p. 29.

35 Mustapha Masmoudi, « Le nouvel ordre mondial de l'information et les satellites de radiodiffusion directe », *Syracuse Journal of International Law and Commerce*, 1981, n° 2, vol. 8, disponible sur : <https://academic.oup.com/joc/article/29/2/172-179/4371872>, consulté le 27 janvier 2023.

36 Anne-Sophie Collard, « Enjeux de la communication numérique sur le patrimoine culturel immatériel : du multimédia au transmédia », dans Françoise Lempereur (dir.), *Patrimoine culturel immatériel*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2017, p. 185-193.

- 37 Laurier Turgeon et Louise Saint-Pierre, « Le patrimoine immatériel religieux au Québec : sauvegarder l'immatériel par le virtuel », *Ethnologies*, 2009, n° 1, vol. 31, disponible sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/ethno/2009-v31-n1-ethno3558/038505ar/>, consulté le 2 février 2023.
- 38 ISPAN, « Une exposition sur le centre historique de Jérémie », disponible sur : <https://michelot-jc.com/wp-content/uploads/2024/07/Une-exposition-sur-le-centre-historique-de-Jeremie.pdf>, consulté le 28 août 2024.
- 39 Note publiée à la première page de chacun des numéros du *Bulletin de l'ISPAN* dont l'ensemble des numéros est disponible en ligne sur : https://ispan.gouv.ht/?page_id=442, consulté le 3 mars 2023.
- 40 *Ibid.*
- 41 Michel Beauchamp (dir.), *Communication publique et société. Repères pour la réflexion et l'action*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 382.
- 42 Roger Mucchielli, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris, ESF, 1998, p. 18.
- 43 Question de méthodologie, les références au *Bulletin de l'ISPAN* (BI) seront faites dans notre analyse en fonction des numéros des bulletins. Par exemple, BI 12 : 1-7 signifie *Bulletin de l'ISPAN*, numéro 12, pages 1 à 7.
- 44 ISPAN, *Bulletin de l'ISPAN*, n° 15 (1^{er} août 2010), p. 1, disponible sur : https://ispan.gouv.ht/?page_id=442, consulté le 25 janvier 2023.
- 45 *Ibid.*, p. 2.
- 46 *Ibid.*, p. 4.
- 47 *Ibid.*, p. 5.
- 48 Charles Moumouni « L'image de l'Afrique dans les médias occidentaux : une explication par le modèle de l'agenda-setting », *Les cahiers du journalisme*, 2003, n° 12, p. 154.

RÉSUMÉS

Français

États, organisations internationales et communautés scientifiques sont de plus en plus enclins à reconnaître la nécessité de conserver les objets culturels patrimoniaux, de sauvegarder, d'entretenir, puis de transmettre ces héritages considérés comme de puissants facteurs de développement et de construction identitaire. Cela explique toute l'importance de la

patrimonialisation qui implique, entre autres, la mise en valeur du symbolisme de ces objets afin que les publics concernés puissent en prendre connaissance, en prendre conscience et accepter la nécessité de participer à leur conservation. Aussi, la communication patrimoniale, prise dans sa double dimension théorique et technico-pratique, est devenue un enjeu majeur pour les pays du Sud anciennement colonisés dans la mesure où ces derniers se trouvent dans la nécessité de forger un nouvel imaginaire de l'avenir et de reconstruire une estime de soi affectée par des décennies d'aliénation. D'où la préoccupation première de cet article qui se concentre sur le rôle des pratiques communicationnelles dans la mise en valeur du patrimoine culturel dans les pays du Sud.

N'ayant pas la prétention d'offrir une vue encyclopédique de la réalité d'une diversité de pays ou d'institutions, l'article, dans une démarche d'étude de cas, se limite à l'analyse des pratiques communicationnelles d'une institution publique en Haïti, à savoir l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN). Ici, Haïti n'est pas considéré en tant que pays isolé mais en tant qu'exemple de pays du Sud ou encore de peuple qui partage des réalités historiques, économiques et politiques communes avec de nombreux pays du Sud anciennement colonisés.

L'analyse proposée part de la reconnaissance des atouts offerts par l'essor des technologies numériques de la communication pour la libre circulation des idées et des informations à travers le monde et donc pour une meilleure connaissance des cultures, le déracinement de certains préjugés et l'amélioration des rapports entre les nations grâce à la valorisation des objets culturels patrimoniaux. Toutefois, les progrès techniques marchent de pair avec la fracture numérique, traduite, entre autres, par un déséquilibre dans l'utilisation des moyens de la communication. S'ensuit, en conséquence, une double méconnaissance : les communautés nationales et locales méconnaissent leurs propres réalités sociales alors que les vraies réalités des pays du Sud sont absentes de la scène internationale. D'où le questionnement fondamental qui traverse cet article : comment valoriser les objets culturels patrimoniaux dans un contexte de crise patrimoniale généralisée sachant qu'en tant que construction sociale, l'existence du patrimoine nécessite une appropriation par les différents acteurs grâce à des pratiques communicationnelles adéquates ?

L'article fait état de la volonté des dirigeants haïtiens de promouvoir le patrimoine culturel. Toutefois, il souligne l'urgence d'une stratégie de communication patrimoniale adéquate inscrite dans le cadre global d'une politique culturelle prenant en compte les enjeux de construction identitaire et du développement de nouveaux rapports avec le monde.

L'essor des moyens de communication, tout en offrant de sérieux atouts pour la mise en valeur des richesses culturelles à des fins de construction identitaire, peut aussi contribuer à occulter la culture des peuples en proie à la fracture numérique.

English

States, international organizations and the scientific community are increasingly inclined to recognize the need to conserve cultural heritage objects, to safeguard, maintain and pass on these legacies considered to be powerful factors in development and identity-building. This explains the importance of heritage communication, which involves, among other things, highlighting the symbolism of these objects so that the public concerned can become aware of them and accept the need to participate in their conservation. Heritage communication, in both its theoretical and technical-practical dimensions, has become a major challenge for formerly colonized countries in the South, as they face the need to forge a new imaginary future and rebuild self-esteem damaged by decades of *aliénation*. Hence the primary concern of this article, which focuses on the role of communicative practices in the enhancement of cultural heritage in southern countries.

Not claiming to offer an encyclopedic view of the reality of a diversity of countries or institutions, the paper, in a case study approach, limits itself to the analysis of the communicational practices of a public institution in Haiti, namely the Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN). Here, Haiti is considered not as an isolated country, but as an example of a country of the South, or a people who share common historical, economic and political realities with many formerly colonized countries of the South. This analysis is based on the recognition of the advantages offered by the development of digital communication technologies for the free circulation of ideas and information throughout the world, and therefore for a better knowledge of cultures, the uprooting of certain prejudices and the improvement of relations between nations thanks to the valorization of cultural heritage objects. However, technical progress goes hand in hand with the digital divide, reflected, among other things, by an imbalance in the use of the means of communication. The result is a double lack of awareness: national and local communities are unaware of their own social realities, while the true realities of the countries of the South are absent from the international scene. Hence the fundamental question that runs through this article: how can we enhance the value of cultural heritage objects in a context of generalized heritage crisis, given that, as a social construct, the existence of heritage requires appropriation by the various players through appropriate communication practices?

The article notes the willingness of Haiti's leaders to promote cultural heritage. However, it underlines the urgent need for an appropriate heritage communication strategy, within the overall framework of a cultural policy that considers the challenges of identity-building and the development of new relationships with the world. The rise of the mass media, while offering serious advantages for showcasing cultural wealth for the purposes of identity-building, can also contribute to obscuring the culture of peoples prey to the digital divide.

INDEX

Mots-clés

patrimoine culturel, patrimonialisation, communication patrimoniale, fracture numérique, construction identitaire

Keywords

cultural heritage, patrimonialisation, heritage communication, digital divide, construction of identity

AUTEUR

Pierre Michelot Jean Claude

Pierre Michelot Jean Claude s'intéresse au rôle des pratiques de communication publique dans la valorisation du patrimoine culturel des pays du Sud dans une perspective de construction identitaire. Il est actuellement doctorant en communication publique au département d'information et de communication de l'Université Laval (Québec) où il mène un projet de recherche sous le thème « Communication patrimoniale et construction identitaire dans les pays du Sud ». IDREF : <https://www.idref.fr/230142176>

Pistes didactiques pour un dispositif de télécollaboration interculturelle en ligne entre apprenants du français langue étrangère

Adila Mehyaoui

DOI : 10.35562/rif.1563

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Problématique et questions de recherche
- II. Société de l'information et TICE
- III. TICE et communication en ligne
- IV. Brève revue historique
- V. L'ère du multimédia et d'Internet : les années 2000
- VI. TICE et modalités d'apprentissage
 - VI.1. E-learning en auto-apprentissage
 - VI.2. La formation mixte
- VII. Vers une télécollaboration en ligne
- VIII. Proposition de pistes didactiques
 - VIII.1. Rédaction télécollaborative d'une fiche de lecture
 - VIII.2. Interactions en (e)tandem
- Conclusion

TEXTE

- 1 Souvent, nous associons la télécollaboration à la communication interculturelle, afin de soutenir l'appropriation d'une langue donnée en échangeant avec des locuteurs natifs permettant ainsi de créer des situations de communication authentiques¹. Toutefois, il est souvent reproché aux dispositifs de télécollaboration en ligne de dégager certains obstacles² qui relèvent particulièrement du degré de motivation des participants, leurs besoins, leurs représentations, etc., ou du cadre organisationnel et ses contraintes temporelles ou technico-pédagogiques³.

- 2 Nombreux sont les projets de télécollaboration qui ont montré leurs limites lorsqu'il s'agit d'interactions en ligne, en termes de représentations culturelles disparates et des conflits discursifs liés, en partie, aux situations de communication formelles ou informelles⁴. Ajoutant à cela, les problèmes engendrés par les conditions matérielles qui peuvent parfois affecter la qualité de la transmission du message qui cause tantôt des incompréhensions entre les locuteurs, ou détourne tantôt les usagers vers des négociations métalinguistiques dues aux écarts techniques de part et d'autre⁵. Par contre, toutes ces contraintes sont susceptibles d'être valorisées dans la mesure où les interlocuteurs peuvent en profiter pour échanger dans une langue commune (la langue cible), cherchant ainsi à résoudre des problèmes d'ordre technique ou logistique au profit de l'acquisition de la langue et usant des potentialités des TIC⁶ avec tout le panel des outils numériques disponibles⁷. Une stratégie qui nous semble avantageuse pour améliorer leurs compétences communicatives, en plus de favoriser les échanges interculturels entre des publics de cultures différentes et se trouvant dans des lieux géographiques éloignés.

I. Problématique et questions de recherche

- 3 Sachant que l'enseignement des langues-cultures demeure le domaine le plus porteur et pour lequel l'usage des technologies et d'internet s'avère le plus bénéfique, notamment dans le cas des tâches proposées pour des apprenants éloignés géographiquement⁸, et compte tenu de notre intérêt pour la Francophonie de par la longue histoire coloniale et politique socioculturelle qui lie l'Algérie à la France depuis les deux derniers siècles, nous nous intéresserons plus particulièrement, dans cet article, à la question de l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère (FLE) au profit de publics non francophones, intégrant une dimension interculturelle.
- 4 En effet, nous nous adonnons souvent, dans nos propres travaux, à émettre certaines hypothèses concernant la possibilité d'exploiter la dimension multiculturelle qui se dégage de l'apprentissage de la langue française chez des publics confrontés à cette langue pour des

motivations personnelles, académiques, scientifiques ou socioculturelles. Sachant que les chemins menant vers la découverte d'une langue sont multiples, nous envisageons d'exploiter, parmi ceux-ci, l'approche de deux contextes non-francophones ayant des motivations distinctes pour l'apprentissage du français mais qui peuvent éventuellement se croiser dans le choix des modalités d'apprentissage intégrant les TICE.

- 5 Les apports permis par les outils numériques constituent nos principales orientations didactiques dans notre démarche visant à rapprocher les deux publics roumains et algériens à travers la langue-culture française. En effet, « loin d'être le résultat d'une simple transmission de connaissances au sujet d'autres cultures, l'interculturel apparaît comme une compétence qui se construit dans les interactions »⁹.
- 6 De ce fait, l'objectif de cette étude repose sur la proposition de pistes didactiques visant la mise en place d'un dispositif de télécollaboration en vue de développer des compétences interculturelles¹⁰ chez des étudiants désirant améliorer en priorité la maîtrise de leurs compétences orales et écrites en français. À travers une démarche communicative qui réunit un public d'apprenants algériens devenus francophones par héritage et un autre public roumain s'intéressant à la Francophonie pour des considérations socioéconomiques et économiques¹¹, nous porterons notre réflexion sur le choix des tâches pédagogiques à mettre en place pour soutenir la communication interculturelle entre les deux publics dans le cadre d'un dispositif de télécollaboration en ligne. Nous nous interrogerons, par conséquent, sur le type des interactions en ligne qui peuvent être propices à un échange interculturel ainsi que les situations d'apprentissage du français qui le favoriseraient.
- 7 Nous partons de l'hypothèse que les deux groupes de non-natifs distincts par leur appartenance culturelle mais proches par l'intérêt commun qui est porté à la langue française peuvent s'enrichir mutuellement sur la base de leurs représentations culturelles respectives, indépendamment de la culture mère telle représentée par le Français natif ou l'enseignant natif qui ne sont plus considérés comme l'unique modèle ou comme les seuls compétents culturellement¹².

- 8 Avant d'introduire la méthodologie envisagée pour la mise en œuvre de notre démarche didactique, nous nous attelons, dans un premier temps, à mettre l'accent sur le cadre théorique ayant permis de construire la trame ingénierique qui fournit les principes de base pour mettre en œuvre un projet de télécollaboration en ligne basé sur l'approche communicative. Nous passerons en revue ensuite, l'évolution des différents dispositifs d'enseignement avec les technologies jusqu'à l'ère du multimédia et d'Internet qui ont contribué à modifier les usages pédagogiques à même de redéfinir la notion de la « distance » dans ce contexte. Enfin, nous proposerons des pistes didactiques qui peuvent nous aider à monter un dispositif de télécollaboration interculturelle en ligne entre deux publics d'apprenants roumains et algériens, motivé par nos propres constats et expériences pédagogiques pour l'enseignement du FLE.

II. Société de l'information et TICE

- 9 Pour Muriel Grosbois, le numérique dispose d'« un énorme potentiel, dont il serait dommage de se priver »¹³. L'immense panel d'outils qui sont disponibles actuellement grâce au développement technologique, facilite énormément l'agir avec l'autre en permettant des interactions à distance avec des natifs et des non-natifs, un contact puissant entre les langues et cultures, aussi un travail individuel voire individualisé mais aussi collectif et collaboratif¹⁴. Toutes ces possibilités sont à prendre considération et doivent faire l'objet d'une prise en charge réelle, *via* de fines études didactiques qui peuvent fournir une occasion inouïe pour faire communiquer les langues et les cultures entre elles.
- 10 Avant cela, nous jugeons utile de développer la notion de « société de l'information », où les mutations s'opèrent très rapidement à l'ère du numérique. Ainsi et pour reprendre l'expression tant célèbre du chercheur français Serge Soudoplatoff, spécialisé dans le domaine des technologies et qui met l'accent sur l'indéfini de l'« information » dans sa conception actualisée au temps de la globalisation et de la dématérialisation des médias, lorsque qu'« on partage un bien matériel il se divise, quand on partage un bien immatériel il se multiplie »¹⁵. De son côté, l'intellectuel québécois

Michel Cartier¹⁶ le confirme, qui est aussi l'un des pionniers de la micro-informatique des années 1980, en mettant l'information au cœur d'un véritable processus, la considérant d'abord comme une donnée pouvant se transformer en connaissance, ensuite évoluer vers un savoir qui devient à son tour une décision. Cette information ainsi appréhendée va se développer en une sorte d'énergie qui aura été nécessaire pour émettre une opinion exprimée en termes d'arguments.

- 11 C'est ce dernier point qui précise, selon Michel Cartier, le fait que l'information cherche à acquérir une certaine énergie de par le partage qu'en font des milliers voire des millions d'utilisateurs, notamment lorsqu'elle s'adresse au grand public et qui ne prend son véritable sens que lorsqu'elle est partagée par l'ensemble des membres d'une communauté.
- 12 À cet égard, il est tout aussi judicieux de savoir différencier entre information et connaissance, ce qui représente deux notions distinctes mais complémentaires, ou plus précisément, l'une est révélatrice de l'autre. Autrement dit, l'exploitation de la connaissance se prête à l'assimilation instantanée des informations qui évoluent vers un savoir ou une sagesse, organisés par une connaissance profonde dont l'acquisition représente le fruit de l'expérience et de la compétence¹⁷.
- 13 De ce fait, dans un document ou tout autre support porteur d'information, une donnée vient représenter l'élément le plus élémentaire de l'information, sachant qu'elle est le « résultat direct d'une mesure »¹⁸. Ceci signifie qu'elle peut porter une valeur mesurable provenant d'une source matérielle ou d'une contribution humaine (des statistiques, une base de données, signes alphabétiques, liste d'ingrédients, etc.). L'information requiert ainsi une interprétation intelligible de l'ensemble des données qui la composent et une fois ces données décodées et analysées, il est question ensuite de structurer toutes les informations ainsi formées, « en vue de leur conférer un sens plus large, le seul qui ait été vécu comme tel et comme valable pendant des millénaires : la connaissance »¹⁹.
- 14 Ceci dit, la pertinence et la richesse des connaissances ne pourront être tangibles que si elles sont prises dans leur réel contexte et dans

lequel le sens se met en place naturellement. De ce fait, « une information peut être disponible, même si elle est interprétée différemment par chaque destinataire, même si elle débouche sur des actions nécessairement distinctes suivant le contexte où elle existe »²⁰ alors que « la "connaissance" met en œuvre un processus humain de transformation des informations brutes afin de leur donner un sens »²¹.

- 15 C'est pour cette raison que l'on distingue aussi entre les deux concepts de société de l'information et société de la connaissance dont l'emploi se confond souvent même si le premier a pris le dessus dans les plus grandes rencontres internationales introduisant l'émergence des usages des technologies nouvelles dans le monde socioéconomique, au même moment où le second semble être privilégié dans les milieux universitaires²².
- 16 Définie comme une société post-industrielle pour désigner le passage à une nouvelle ère²³, la notion de société de l'information a été introduite depuis les années 1970, mais son usage ne s'est généralisé qu'à partir des années 1990 avec le développement des technologies et de l'internet²⁴. Utilisée indifféremment avec la notion de société de la connaissance ou du savoir, les deux acceptations notionnelles restent pertinentes, même si la première est prédominante. Elles se complètent certes mais ne se remplacent pas mutuellement, compte tenu de la valeur politique, économique et idéologique de l'une (pendant longtemps elle ne concernait que les pays développés pour se répandre plus tard aux pays du Sud) et la valeur humaine qui se dégage de la conception de la seconde²⁵. Précisons aussi que dans les deux termes, il y a préalablement le mot « société » qui est responsable dans la détermination de l'information et du savoir et non pas l'inverse²⁶.
- 17 Nous pouvons ainsi considérer la société de l'information comme celle où les technologies nouvelles et le numérique jouent un rôle capital dont le fonctionnement repose essentiellement sur l'utilisation et le partage de tout type d'information à l'aide de différents canaux multimédias²⁷. Une approche qui favorise l'aspect technique alliant traitement numérique des données, circulation des informations via les réseaux de communication due en partie au développement grandissant de l'internet ainsi que la diminution des

coûts en termes de stockage, transmission et traitement de l'information qui a franchi toutes les frontières.

- 18 À cet effet, la libre circulation des informations, des idées et des connaissances se démocratisent de plus en plus à l'échelle mondiale, à travers ce qu'on peut désigner comme une révolution numérique, y compris celle qui a marqué les usages et les pratiques pédagogiques. Nous reconnaissons ainsi à ces quarante dernières années, plusieurs mutations didactiques grâce, entre autres, au foisonnement numérique dans le secteur académique dans tous ses paliers. Communément appelées TICE, les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement ont un impact indéniable sur l'ensemble de la société de l'information et de la connaissance, les domaines de l'enseignement et apprentissage ne faisant pas exception.
- 19 La modernisation des outils et moyens didactiques s'est imposée d'elle-même et devient incontournable, sachant qu'elle ne cesse, jusqu'à ce jour, d'occuper les esprits des chercheurs du domaine favorisant une interaction continue entre les différents acteurs qui peuvent être impliqués au confluent d'une dynamique interdisciplinaire, représentés par les « chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants-chercheurs, responsables de structures »²⁸.
- 20 Nous pensons, pour notre part, que la notion de « société de l'information » avec toutes ses variantes, crée une certaine rupture avec tout ce qui appartient à l'ancien ordre des choses. Il n'est plus question de nouveautés en termes de révolution industrielle et progrès technique qui ont marqué le monde au début du XIX^e siècle car il existe désormais, un avant et un après l'apparition de cette nouvelle société marquée par l'émergence de tout ce qui est nouveau. À partir des dimensions technique et/ou économique tenant à « la convergence des industries de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications permise par la numérisation »²⁹, ainsi que d'autres formes de modernisation qui se succèdent ces dernières décennies, les TICE viennent apporter leur impact dans la diffusion et le traitement de l'information dans une société qui ne cesse de se renouveler.

III. TICE et communication en ligne

- 21 En comparaison avec les modes de communication traditionnels qui ont marqué le XX^e siècle, tels le téléphone, la télévision, la radio, les supports audiovisuels, etc., la technologie nouvelle prend le dessus et s'emploie désormais au pluriel pour désigner les technologies de l'information et de la communication, les technologies numériques, les technologies éducatives, etc. Ces nouvelles technologies déterminent « un nouveau type de société fondé sur une économie de partage, d'abondance et une dynamique de flux plutôt que de stock. Sa force réside dès lors dans la mise en place de communauté »³⁰. Les interactions sociales qui émanent de l'usage de la technologie sont tout aussi présentes dans les pratiques enseignantes et apprenantes *via* l'intégration de la dimension technique qui s'apparente à l'utilisation des outils qui ne sont pas forcément une fin en soi³¹. Ce sont plutôt les implications qu'engendre cette intégration sur le déroulement de la démarche pédagogique qui sont à interroger.
- 22 Les TIC sont, en effet, considérées comme des technologies informatiques, permettant de traiter de l'information, organiser les connaissances, résoudre les problèmes, développer et réaliser les projets qui reposent sur l'utilisation d'un ensemble d'outils interconnectés accompagnés d'un degré minimum d'interactivité. Cette définition est très proche de celle du dictionnaire du Web qui considère les TIC comme « l'ensemble de technologies liées aux médias, à l'informatique et à l'internet, et qui sont utilisées pour créer, diffuser, partager, consulter ou stocker des informations »³². Toutefois, lorsqu'il s'agit de technologies éducatives, l'acronyme TICE vient favoriser la place que doivent consacrer les chercheurs aux pratiques pédagogiques qui mettent l'apprenant au cœur de son apprentissage, favorisant la construction de ses propres connaissances à travers des méthodologies de plus en plus innovantes.
- 23 Reprenons l'approche de Muriel Grosbois³³ qui s'intéresse très particulièrement à cette problématique, dans ses différentes recherches s'inscrivant dans une logique d'articulation entre la

didactique des langues et l'évolution de l'usage des technologies en passant en revue les différents courants pédagogiques qu'a connu le domaine. Elle essaie, de ce fait, de répondre à une question centrale sur le chemin parcouru, jusqu'à ce jour, liant l'usage des technologies et la didactique des langues et son vacillement entre théorie et pratique, autrement dit, « articuler la recherche et le terrain »³⁴.

IV. Brève revue historique

- 24 Après l'enseignement assisté par ordinateur (EAO) des années 1970 dont l'usage est assimilé au courant behavioriste et l'enseignement intelligent assisté par ordinateur (EIAO) qui a évolué vers des approches constructivistes ainsi que leurs successeurs à la charnière des années 1980 et 1990, à savoir les EIAH (environnements informatiques pour l'apprentissage humain) qui sont apparus avec les premières applications de l'intelligence artificielle (IA), la vision socioconstructiviste vient, dès le milieu des années 1990, alimenter le champ en exploitant les possibilités de la communication *via* les réseaux informatiques³⁵.
- 25 L'ère de l'EAO se situe aux prémices de l'application de l'informatique à l'enseignement programmé³⁶ qui s'était inspiré largement de la montée en force du behaviorisme, considéré comme l'un des premiers courants psychologiques marquant le champ didactique au XX^e siècle. L'EAO a pris appui sur les principes des anciennes machines à enseigner de Skinner³⁷ à cause des fonctionnalités techniques limitées des ordinateurs de l'époque. Ce modèle se rapproche très explicitement du concept de la boîte noire qui suggère, qu'à l'apparition du stimulus chez l'élève³⁸, la réponse survient automatiquement sans que l'on puisse donner une explication plausible, où « la quête de la satisfaction procurée par la récompense joue un rôle de premier plan »³⁹.
- 26 En pratique, ceci se traduit par la mise en place de logiciels transposés sur des contenus de livres à tendance behavioriste, prenant la forme d'une progression préétablie en ne passant à une étape que si la précédente est validée, et ce, à l'aide d'outils d'apprentissage tels que les exercices, tutoriels, didacticiels, etc., des logiciels conçus spécifiquement pour l'enseignement d'une manière générale⁴⁰.

- 27 Bien que le béhaviorisme ne fasse plus partie des discours didactiques du moment, Muriel Grosbois pense qu'il a marqué les premiers usages de l'EAO par de réels avantages en termes d'individualisation de l'élève dans son apprentissage, une condition qui reste nécessaire mais pas suffisante pour la construction du savoir.
- 28 L'EAO de type tutoriel commence à montrer ses limites, dès le milieu des années 1970, liées en partie aux fortes critiques assignées au béhaviorisme, alors que l'apprentissage par l'action vient le remplacer favorisant les représentations cognitives chez l'apprenant (un statut qui remplace désormais celui d'élève), ce qui rejoint en termes de nouvelles approches, le constructivisme de Piaget et la psychologie cognitive⁴¹. La démarche d'apprentissage est, dès lors, initiée et pilotée par l'apprenant lui-même au même moment où l'ordinateur tuteur laisse place à l'ordinateur outil qui « ne cherche pas à enseigner mais à se proposer comme un outil dans l'accomplissement de tâches »⁴².
- 29 Une des premières applications bureautiques de l'ordinateur en tant qu'outil est le traitement de texte qui permet, dans le domaine de l'apprentissage des langues, la réalisation et la production d'écrits académiques avec une aide automatisée intégrée ou suggérée par l'enseignant. Une seconde évolution du mode tuteur vers le mode outil plaçant l'apprenant dans une situation réaliste, est appelée la simulation. Souvent, des logiciels dédiés sont utilisés pour simplifier la réalité qui fait immerger l'apprenant dans un environnement lui permettant de reconstituer virtuellement ce qu'il désire apprendre. Dans le domaine de l'apprentissage des langues, il convient plus précisément de parler de mise en situation que de simulation sachant que sa mise en œuvre effective semble difficile à atteindre. Le rôle de l'ordinateur en mode outil, dans ce cas, consiste à fournir le moyen à l'apprenant d'interagir avec le monde réel à travers des jeux de rôle, des études de cas ou en encore des jeux de simulation.
- 30 Ainsi, et dans la même lignée, la programmation est tout aussi un autre mode issu de l'intelligence artificielle (IA) et qui s'est répandu à partir des années 1980, impliquant l'apprenant dans sa propre formation, notamment, lorsqu'il contribue dans la création et la programmation des contenus enseignés et s'intéresse à l'analyse des

résultats qui en découlent. Un concept qui semble prometteur avec tous ses avantages dans le secteur de l'éducation favorisant la pédagogie de l'autonomie et de la réussite, la capacité à résoudre les problèmes, l'apprentissage naturel, etc.⁴³

- 31 Grâce à l'application des techniques et des principes de l'IA à l'enseignement, le domaine de l'EAO n'a pas cessé de connaître de nouvelles évolutions donnant naissance à de nouvelles dénominations telles que l'enseignement intelligent assisté par ordinateur (EIAO) ou encore le tuteur intelligent qui offre désormais des fonctionnalités répondant aux interrogations de l'apprenant à même de détecter ses erreurs et y remédier. Les limites de ce modèle se sont fait, en effet, remarquer au niveau de la difficulté de l'adaptation des outils et méthodes de l'IA à l'éducation, où très peu de logiciels peuvent être utilisés réellement dans un contexte d'enseignement/apprentissage⁴⁴.
- 32 Peu après, les spécialistes de l'IA se sont dirigés vers les environnements interactifs d'apprentissage par ordinateur comme nouvelle déclinaison du sigle EIAO⁴⁵, où il est question de mettre l'accent sur l'interactivité plutôt que sur l'IA, afin de réhabiliter la place du tuteur humain et de favoriser le travail entre des équipes pluridisciplinaires⁴⁶. À la fin des années 1990, des communautés plus élargies se sont formées autour du concept des EIAH, un champ qui touche aux différentes disciplines telles que la didactique, l'informatique, la psychologie, la pédagogie, etc., et correspond, en pratique, à l'accompagnement et l'individualisation de l'apprentissage humain à l'aide d'environnements informatiques⁴⁷.
- 33 De même, l'hypertexte et l'hypermédia sont deux applications assez répandues de l'EIAH, deux termes créés à partir de 1965 par le sociologue américain Theodor Holm Nelson⁴⁸. L'idée est née avec son projet Xanadu où il était question de stocker l'ensemble des documents écrits pour les mettre à la disposition de plusieurs utilisateurs dans le monde entier, permettant un partage instantané des informations. Son projet, bien que prometteur à l'époque, n'a pas pu être mis sur le marché en tant que produit avant le milieu des années 1980, où les développements de l'informatique ont permis de populariser les notions d'hypertexte et d'hypermédia. Ce qui différencie ces deux notions du texte classique, c'est le fait qu'un mot

ou une expression puisse renvoyer à une autre partie du texte ou même à une autre partie d'un document différent d'une manière non linéaire, formant ainsi un système avec une structure en réseau, composé d'un ensemble de configurations virtuelles dont les nœuds comportant du texte, correspondent aux hypertextes et ceux composés de texte, d'image, de son, ou de vidéo, correspondent aux hypermédias⁴⁹.

V. L'ère du multimédia et d'Internet : les années 2000

- 34 En trente ans, le domaine de l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes profitant des potentialités des TICE, a vu la succession de plusieurs sigles et acronymes qui renvoient souvent aux tendances didactiques de chaque époque. C'est pourquoi, plusieurs autres sigles ont dû faire leur apparition, tels que l'EAD (enseignement à distance) ou la FAD (formation à distance), la CMO (communication médiatisée par ordinateur) ou aussi l'ACAO (apprentissage collaboratif assisté par ordinateur), etc. Le croisement des deux champs de l'enseignement et des TIC, connu longtemps sous l'acronyme FOAD (formations ouvertes à distance) et sa variante en anglais *e-Learning*, revêt une panoplie de problématiques depuis le début des années 2000, à savoir celle de l'ouverture et celle des outils numériques/multimédias qui permettent d'interagir à distance.
- 35 La distance en tant que notion n'a plus la même dimension que celle des anciens modèles de formations, puisque le développement des applications favorisant l'interaction entre apprenant/apprenant et apprenant/enseignant, en synchrone ou asynchrone, sont de plus en plus performantes et contribuent à rompre toute frontière ou contrainte liées à l'espace et au temps. En puisant dans les apports du Web et d'internet, une certaine réconciliation est constatée entre les courants didactiques et technologiques, y compris la didactique des langues qui s'est orientée plus précisément vers ce qui est appelé la didactique des langues et cultures⁵⁰. Concrètement, ceci se traduit par la mise en œuvre d'une multitude d'applications dédiées à la communication interculturelle, grâce, entre autres, à la pluralité des ressources accessibles sur la Toile, permettant de rapprocher les ressources linguistiques des ressources technologiques (vidéo, son,

etc.) et facilitant l'accès à une variété de cultures dans une perspective de diversité. Pour l'apprentissage des langues, les ressources provenant du Net englobent « données », « activités » et « outils ». Les plus populaires d'entre elles sont celles qui permettent le partage de l'information, la communication et le renforcement des échanges entre les enseignants et les apprenants⁵¹.

- 36 La messagerie électronique en est l'un des services le plus commun d'usage chez les communautés d'apprentissage/enseignement représentant un moyen asynchrone d'envoi et de réception de documents et de messages envoyés *via* un réseau interconnecté (Internet/Intranet). En outre, d'autres outils de communication synchrone et asynchrone s'ajoutent aux usages dans un même groupe de travail et qui sont particulièrement utiles pour les participants géographiquement éloignés. Des modes de communication comme la messagerie instantanée (plus connue sous la dénomination du *chat* ou du clavardage), les forums de discussion dont le potentiel pédagogique se reconnaît à la facilité des échanges et l'interaction en temps réel ou différé entre apprenants et enseignants sont de plus en plus courants d'usage. Ceci constitue une véritable passerelle entre la compétence d'expression écrite et d'expression orale en développant de nombreuses formes de prise de parole chez les participants⁵².
- 37 Malgré les performances limitées de la technologie de l'époque par rapport aux avancées actuelles, les logiciels de messagerie instantanée apparus au cours des années 1990, permettaient la mise en contact de plusieurs participants d'un groupe donné avec la capacité de se voir, de s'entendre et de se parler en temps réel⁵³. Se munissant d'un ordinateur branché à Internet, équipé d'une caméra Web et d'un microphone, ces réunions virtuelles prenaient la forme de sessions en visioconférence avec une transmission synchrone de l'image et du son, dans une perspective interactionnelle et de partage entre les participants⁵⁴. En effet, grâce aux progrès enregistrés plus tard, à savoir le déploiement des lignes haute vitesse, plusieurs plateformes dédiées ont vu le jour qui disposent davantage de fonctionnalités permettant la transmission de la voix et de l'image à plusieurs, encourageant favorablement le travail collaboratif entre les pairs, notamment dans les formations à distance.

- 38 Un peu plus tard, dans le milieu des années 2000, il apparaît le concept des classes virtuelles qui est devenu rapidement une modalité pédagogique très prisée dans la formation à distance universitaire et professionnelle. Le principal argument en faveur de cette modalité, c'est son développement croissant en plus de permettre de « créer de la présence à distance »⁵⁵ qui mettrait les apprenants dans des conditions semblables à celles du campus universitaire⁵⁶. Les prérequis techniques (un débit important, une configuration matérielle performante, une formation aux fonctionnalités, etc.) de ce mode de communication et de partage des ressources semble constituer un inconvénient majeur pour son déploiement malgré son potentiel reconnu en termes d'efficacité pédagogique⁵⁷.
- 39 Les années 2000 sont aussi marquées par l'avènement du Web 2.0 qui met en rapport plusieurs objets du monde réel, à travers une technologie évolutive qui permet « de créer, diffuser, partager et manipuler différents types de contenus »⁵⁸. Le Web 2.0 repose donc sur une multitude d'outils technologiques, où l'internaute est passé du rôle de simple spectateur qui consulte des contenus publiés à celui d'acteur qui interagit avec ses pairs en recourant à une sorte d'intelligence collective générée par les utilisateurs eux-mêmes et les outils collaboratifs dont ils font usage⁵⁹. Des outils qui sont nombreux et souvent évolutifs, non seulement pour leur potentiel technologique, mais aussi pour les applications pédagogiques, professionnelles, commerciales, etc., dont l'usage dans différents domaines en fait leur force.
- 40 Les outils technologiques issus du Web 2.0 (le blog, le wiki, le *bookmarking* social, le *podcasting*, la syndication RSS, etc.), auxquels peuvent recourir les enseignants et/ou apprenants sont souvent affectés par les contenus et les approches didactiques qui s'y réfèrent. Même s'ils ne sont pas complètement dédiés aux pratiques pédagogiques, ils peuvent soutenir les pratiques rédactionnelles chez les apprenants, ainsi que les autres compétences de l'oral et de l'écrit avec un esprit collaboratif⁶⁰.
- 41 Dans la même lignée, le Web, étant devenu davantage participatif, a donné lieu à une nouvelle forme de réseautage social bien puissant qui recouvre l'ensemble des applications consistant à mettre en

rapport un certain nombre d'individus, pour interagir et communiquer entre eux, échanger des ressources, partager des liens, diffuser des informations sur des plateformes dédiées utilisant les technologies du Web 2.0. Ces réseaux sociaux évoluant à des rythmes grandissants en termes de taille et de contenus avec un esprit d'appartenance à une communauté⁶¹. Les exemples sont nombreux parmi ceux qui sont populaires chez le grand public tels que Facebook, Twitter, Instagram, etc., et ceux qui sont à vocation académique, plus orientés vers les pratiques pédagogiques et scientifiques comme les deux sites Academia et ResearchGate⁶².

42 Si les premiers ont bien séduit la communauté éducative par ce qu'ils offrent comme avantages pédagogiques en assurant une veille technologique et scientifique au-delà des frontières et favorisant les échanges constructifs entre les apprenants, les seconds sont plus adaptés à la recherche et aux publications scientifiques de haut niveau qui suscitent, entre autres, la visibilité des chercheurs et le partage des travaux scientifiques de toute spécialité.

43 Aussi, les médias sociaux permettant la communication instantanée en synchrone sont devenus assez courants et ont gagné en popularité après la crise mondiale du covid-19 de par ses retombées sur les usages académiques et professionnels. Skype, WhatsApp, Viber, etc. sont les plus réputés sachant qu'ils offrent, en plus des services de téléphonie sur internet (VOIP), la possibilité d'envoi de tout type de fichiers, la communication par visioconférence, la discussion thématique, etc., regroupant une importante communauté en ligne à travers le monde entier.

44 Dans un cadre plus proche des milieux éducatif et universitaire, les environnements numériques d'apprentissage (ENA) ou les environnements numériques de travail (ENT) sont associés à des plateformes accessibles sur le Web et viennent offrir une multitude de fonctionnalités au service de la gestion des cours et des contenus pédagogiques. Ils fournissent ainsi un ensemble d'outils de communication et d'interactivité conçus spécifiquement pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage⁶³. C'est dans un même environnement que les participants peuvent travailler en collaboration, au-delà des murs de la classe, avec traçabilité des

parcours, une évaluation complète des apprentissages, en plus d'autres services numériques externes⁶⁴.

- 45 C'est pourquoi l'installation des ENA/ENT sous LMS (*learning management system*) devient répandue grâce, en partie, aux principaux avantages que ce type de plateformes offrent comme la visibilité et la gestion des utilisateurs inscrits, l'approche pédagogique qui est plus centrée sur l'apprenant, la flexibilité des accès et de création de contenus, la facilité de partage des ressources et le renforcement du travail collaboratif, etc. En effet, le concept de plateforme qu'on retrouve plus spécifiquement dans les FOAD ou les plateformes *e-Learning* décrit un système informatique complet grâce à des standards normalisant les contenus pédagogiques.
- 46 En vue de s'aligner sur les exigences de la société d'information et de connaissance actuelles, la palette des outils numériques au service de l'enseignement/apprentissage ne cesse de s'agrandir avec la diffusion en réseau des savoirs, ce qui implique un renouveau perpétuel au niveau des usages, en termes d'outils matériels ou logiciels.
- 47 Dans la didactique des langues, plusieurs équipements de plus en plus prisés ont intégré la salle de classes, tel le tableau blanc interactif (TBI) qui repose sur le principe de projection de contenus multimédias, renforçant ainsi l'interactivité des activités pédagogiques. Il a été prouvé, en effet, l'efficacité pédagogique de l'intégration du TBI en classe sous réserve de ne pas privilégier la technologie au détriment de la pédagogie⁶⁵.
- 48 De même, la vocation des laboratoires de langues, créés initialement pour promettre de soutenir un apprentissage rapide de n'importe quelle langue étrangère, n'a pas changé malgré leurs configurations modernes, passées des bandes son magnétiques aux lecteurs de CD-Rom puis aux équipements multimédias très sophistiqués, en remplaçant le magnétophone par l'ordinateur et l'analogique par le tout numérique. Il est désormais possible de travailler avec des configurations de laboratoire de langues mobiles ou même virtuels qui, dans leur fonctionnement, sont identiques aux laboratoires classiques, où les enseignants et apprenants peuvent interagir entre eux, à partir d'emplacements géographiques distants, à travers leurs *smartphones* ou tout autre type de terminaux mobiles.

- 49 Pour clôturer notre brève synthèse, abordons le cas des jeux sérieux (*serious games* en anglais) qui allient le ludique, la technologie et la didactique. Un concept des plus récents parmi ceux que nous avons cités plus haut, étant donné que ses premières applications en tant que progiciel ne datent que des débuts des années 2000, plus exactement en 2002⁶⁶.
- 50 Ce qui paraît nouveau dans l'univers des jeux sérieux, c'est l'évolution de la technologie qui va au-delà du divertissement et combine des situations issues du monde avec de hautes performances qu'offrent les jeux vidéo modernes, intégrant les aspects de la simulation, de l'intelligence artificielle et ceux de la réalité augmentée dans des environnements en deux ou trois dimensions⁶⁷.
- 51 Dans le domaine de l'apprentissage des langues et cultures, Muriel Grosbois soulève la difficulté qui peut se manifester dans l'application de certains scénarios pédagogiques pour répondre efficacement aux objectifs d'apprentissage visés⁶⁸. L'accent est souvent mis sur des jeux de rôle mettant en interaction un certain nombre de participants en mode collaboratif, or ceci pourrait susciter, en effet, un contact multilatéral s'exprimant dans différentes langues étrangères où chacun exploite son expérience langagière et culturelle, ce qui ne garantit pas forcément l'atteinte des objectifs visés.

VI. TICE et modalités d'apprentissage

- 52 Dans une formation en ligne, un cours en ligne ou une plateforme d'enseignement/apprentissage en ligne, etc., c'est le terme « en ligne » qui leur apporte une certaine originalité par rapport aux formations traditionnelles⁶⁹. En effet, le concept de « plateforme » qu'on retrouve plus spécifiquement dans les FOAD ou les plateformes *e-Learning* décrit un système informatique complet grâce à des standards normalisant les contenus pédagogiques.
- 53 Il existe diverses modalités d'apprentissage qui peuvent être envisageables en adoptant les TICE, et ce en fonction des besoins de la formation en ligne à mettre en œuvre. Ce sont des choix pour lesquels les acteurs de la formation optent, une fois l'étude du terrain effectuée, les objectifs pédagogiques précisés, et *a fortiori* le modèle

du design pédagogique déterminé⁷⁰. En plus de la télécollaboration, François Mangenot⁷¹ distinguent deux autres familles de dispositifs de formation en ligne qui s'appuient délibérément sur la dimension interactionnelle et dont la plus grande partie se fait à travers internet.

VI.1. *E-learning* en auto-apprentissage

- 54 Comme évoqué précédemment, depuis le début des années 2000, la distance à l'ère du digital, n'a plus la même définition qu'autrefois. L'intégration des outils technologiques et numériques dans tout dispositif de formation à distance est devenue indéniable. L'hypermédia, le multimédia, Internet, le Web 2.0, etc., sont venus remplacer l'imprimé et les ressources audiovisuelles classiques, longtemps utilisés comme seuls supports dans les cours par correspondance tant populaires durant les dernières décennies du XX^e siècle.
- 55 Dans la configuration actuelle des formations à distance, l'autoformation, ou plus précisément l'autoapprentissage, représente un mode de formation où l'apprenant suit un parcours pédagogique en ligne scénarisé entièrement à distance. Les contenus proposés répondent à une structure spécifique organisée, généralement, en termes de pages Web consultables à travers un navigateur, que ce soit sur un réseau local, à distance ou sur Internet, et qui se distinguent d'un simple site d'informations par le caractère pédagogique des séquences d'apprentissage proposées et les activités et parcours à réaliser.
- 56 À l'aide des outils collaboratifs de type forum, *chat*, visioconférence, courrier électronique, wiki, etc., l'apprenant pourrait communiquer avec ses tuteurs sans qu'il y ait une interaction en face-à-face avec eux⁷². Toutefois, le principal enjeu qui s'établit par l'utilisation de ces dispositifs de formation, c'est l'optimisation des usages des outils de communication afin de pallier les contraintes liées aux formations intégralement en ligne à savoir le sentiment d'isolement, la lassitude et parfois le manque de maîtrise technique de certains outils multimédias.
- 57 Par ailleurs, les cours en ligne ouverts et massifs (CLOM), – massive open online course (MOOC) en anglais –, comme nouvelle modalité

du e-learning servant à la diffusion massive d'un large éventail de cours en ligne⁷³ devient le moyen d'autoformation par excellence, non diplômante, l'individu peut se former en toute autonomie, sans tutorat ni interaction avec les pairs, mais aussi sans contrainte de temps ni d'évaluation.

- 58 À ce propos, le développement technologique des plateformes d'enseignement en ligne ne se résume plus dans des formations en ligne classiques dans leurs variantes habituelles (à distance, hybride, mobile, etc.), mais engage *a priori* des publics plus larges, issus de différentes provenances géographiques, d'où le qualificatif « massif » qui renvoie réellement au grand nombre de participants, sans conditions préalables sur leurs profils ni leurs prérequis, ni au nombre et à la durée de leurs accès.
- 59 Le *mobile Learning* (appelé couramment, le *m-Learning*) désigne une autre forme d'apprentissage en ligne, offrant la possibilité de se connecter partout et dans n'importe quel contexte d'une manière nomade. Cette évolution didactique vient remplacer l'ordinateur personnel par des appareils mobiles (*smartphones*, tablettes tactiles, *notebooks*, etc.), afin de rester connecté partout et depuis n'importe quel contexte, ce qui représente un véritable atout pour la vie étudiante et même professionnelle de la jeune génération. Associant mobilité et connectivité, c'est grâce à la généralisation des usages des technologies que l'utilisation des dispositifs et applications mobiles à des fins pédagogiques ne cesse de prendre une place prépondérante dans le quotidien des apprenants qui offre une nouvelle dimension aux modes d'apprentissage. Ces derniers passent de la classe traditionnelle, où se déroulaient des formations formelles encadrées par des enseignants, des équipes pédagogiques et administratives, à un apprentissage mobile et informel pour l'accès à l'information et aux connaissances disciplinaires, en toute liberté et sans contrainte de temps, de lieu ou d'espace.

VI.2. La formation mixte

- 60 Le concept de formation mixte (*blended learning*) se caractérise par la combinaison d'une formation présentielle et d'une formation à distance en *e-Learning*. L'intégration du *e-Learning* dans les formations mixtes ou hybrides peut être envisagée selon différentes

modalités pédagogiques qui répondent à des objectifs précis, conduisant à une diversité de cas possibles dans la configuration du dispositif de la formation envisagée, et ce en fonction des moyens techniques et humains disponibles et des conditions de mise en œuvre qui peuvent influencer les choix pédagogiques⁷⁴. Les participants peuvent ainsi suivre un parcours d'apprentissage à distance, tout en assistant à des regroupements en présence d'un tuteur ou d'un enseignant, et ce en complément des cours diffusés en ligne ou parfois pour les besoins des évaluations de fin de parcours (évaluation formative).

VII. Vers une télécollaboration en ligne

61 Notre ambition de promouvoir un projet de télécollaboration en ligne est née à la suite de l'analyse d'un ensemble de déclarations de dix étudiants roumains. Nous avons pu les questionner pour les besoins de notre mobilité scientifique effectuée à l'automne 2021, dans le cadre du programme francophone « Eugen Ionescu » qui est financé par le gouvernement roumain en coopération avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Avec une moyenne d'âge qui se situe entre 19 et 21 ans et un niveau jugé intermédiaire en français, ils sont inscrits soit en première soit en deuxième année, spécialité littérature bilingue (française/roumaine ou anglaise/roumaine). Parmi tous les répondants, 90 % justifient leur intérêt pour la langue française, en plus de l'amour qu'ils portent à la culture française, par le fait qu'elle offre beaucoup d'opportunités professionnelles et qu'elle représente une langue d'ouverture vers le monde. Si la majorité confirme avoir un niveau avancé lorsqu'il s'agit de compréhension orale (100 %) et de lecture (60 %), ils sont bien moins à l'aise dans l'expression orale notamment s'ils entretiennent des conversations avec des natifs (60 % se disent moyens) et à moindre degré lorsqu'ils sont amenés à s'exprimer publiquement (40 % se considèrent moyens et 30 % faibles). L'écrit quant à lui est jugé maîtrisé chez environ 40 % des répondants.

62 À partir de ces constats, l'idée de vouloir confronter ce public à des futurs ingénieurs algériens, à travers la mise en place d'un dispositif de télécollaboration en ligne, se justifie par la prédisposition de ces

derniers à transmettre leur expérience linguistique via des savoirs communicatifs et culturels acquis tout au long de leur vie. Il ne faut pas perdre de vue que le public algérien a une certaine longueur d'avance par rapport aux apprenants roumains, qui a fait une scolarité intégrant le français comme première langue étrangère d'une manière formelle, utilisée inconsciemment comme langue seconde dans leur vie socioculturelle⁷⁵. Toutefois, de par notre expérience dans l'enseignement du français au supérieur et nos précédentes recherches au contact de publics formés d'apprenants arabophones, il s'avère, de plus en plus, problématique pour eux de s'exprimer aisément en français comparativement à l'arabe classique qui s'impose comme la première langue en Algérie dans les textes officiels. Pourtant, pour les filières scientifiques à l'université, le français demeure la langue d'enseignement et de communication la plus utilisée sachant qu'elle continue d'occuper une place distinguée dans le monde socioéconomique et culturel que l'arabe classique ne parvient pas à détrôner⁷⁶.

- 63 Ces données nous permettent de nous situer entre deux problématiques, celle de soutenir l'enseignement du français en tant que langue de communication scientifique au moment où le *global English* uniformise la pensée scientifique, et celle de valoriser les échanges interculturels à l'ère du développement omniprésent des technologies.
- 64 Ces différentes préoccupations nous amènent à réfléchir à l'instauration de nouvelles modalités d'apprentissage à l'instar de la mise en place d'un dispositif de télécollaboration en ligne qui est une forme particulière de la formation à distance et qui constituerait une des alternatives les plus prisées pour la communication interculturelle qui repose sur les technologies numériques. Elle inclut, en effet, un vaste éventail de pratiques pédagogiques et recouvre plusieurs modalités d'apprentissage⁷⁷. Elle désigne ainsi « l'utilisation d'outils de communication en ligne pour faire travailler ensemble des classes géographiquement distantes afin de développer leurs compétences langagières et interculturelles »⁷⁸. Partant, la notion de *distance* est mise au centre des différentes approches didactiques relatives à la télécollaboration, sachant qu'elle repose sur le principe de réunir des publics apprenants qui proviennent de différents horizons, faisant défaut à l'ensemble des frontières

géopolitiques réelles ou symboliques qui justifient les intérêts économiques et politiques des États-nations, au-delà des particularités ethniques, culturelles ou linguistiques qui les caractérisent. Les compétences interculturelles sont tout autant travaillées que les compétences linguistiques et langagières grâce notamment aux atouts du numérique et de la communication en ligne caractérisant la société de l'information actuelle.

VIII. Proposition de pistes didactiques

- 65 Pour mener un projet de télécollaboration en ligne, à l'instar de tout dispositif de formation en ligne, il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche ingénierique qui regroupe un ensemble d'objets pédagogiques à construire autour des objectifs de la formation envisagée, traduits en termes d'apprentissage visés, de contraintes et caractéristiques du dispositif de la formation, de choix des ressources, de l'usage des technologies, etc.⁷⁹
- 66 Une scénarisation pédagogique s'impose parallèlement pour organiser correctement le design pédagogique de ladite formation, en fonction de la solution didactique qui est admise dans toutes ses composantes. En marge de certaines expériences de télécollaboration interculturelle que nous avons pu consulter⁸⁰, la télécollaboration dont il est question ici rassemble deux parties, l'une écrite et la seconde orale. Les deux scénarios pédagogiques correspondants sont intégrés à la plateforme Moodle de l'université.

VIII.1. Rédaction télécollaborative d'une fiche de lecture

- 67 Dans une première phase, chaque apprenant s'inscrit dans une démarche individuelle de lecture d'un roman ou des extraits de texte de type littéraire issu du genre maghrébin à expression française, sachant que « le texte littéraire, production de l'imaginaire par excellence, est un genre inépuisable pour la rencontre de l'Autre »⁸¹. Loin des idéaux et stéréotypes interculturels liés à la culture française, le choix des textes se fait en concordance avec les

nouvelles valeurs interculturelles répondant aux enjeux de la nouvelle génération qui est née avec le numérique, avec une mise en rencontre entre la réalité et le discours interculturel qui émane d'une culture issue de la colonisation, tout en créant une fracture avec « la vieille image du rapport colon-colonisé »⁸².

- 68 Les apprenants des deux pays s'organisent en plusieurs groupes de travail (selon les effectifs) afin d'échanger exclusivement en langue française sur un forum pour réaliser un nombre prédéfini d'activités pédagogiques (compréhension, structures grammaticales, éléments périphériques, compte-rendu critique, etc.) en relation avec différents textes lus. Un *wiki* sera mis à la disposition des différents groupes pour la mise en confrontation des productions des deux parties constituant un corpus écrit, suivant des contraintes de forme et de contenu prédéfinis par les enseignants. L'objectif final est de préparer des fiches de lecture au sein de chaque groupe qui comprend un compte-rendu sur les idées développées par l'auteur de chaque texte, favorisant ainsi l'esprit critique des apprenants en leur donnant l'occasion pour chacun d'émettre son opinion en lien avec le cheminement analytique de l'auteur. Cette démarche favorise l'activité rédactionnelle des participants, permettant d'établir des comparaisons entre membres et entre groupes, afin de stimuler « la rencontre et la confrontation entre des univers culturels profondément divergents »⁸³. La traçabilité des contributions sur le forum constituerait un moyen tangible pour l'analyse des interactions des participants et le rôle qu'ils ont joué dans la création du sens autour d'un texte écrit en français mais comportant une réalité autre que celle véhiculée par la littérature française traditionnelle.

VIII.2. Interactions en (e)tandem

- 69 La seconde phase est consacrée, quant à elle, aux interactions orales par le biais d'activités en synchrone, une autre manière d'approfondir ses connaissances linguistiques et développer ses compétences communicatives en faisant appel à un outil numérique tel que la visioconférence ou la messagerie instantanée. Il est nécessaire, à cette étape, d'organiser les participants algériens et roumains en groupes mixtes pouvant engager une sorte de débat autour d'une réflexion commune s'inspirant des différentes thématiques dégagées

lors de la rédaction des fiches de lecture précédentes. Les interactions orales pourront être complétées par des séquences de clavardage qui viennent atténuer les difficultés de compréhension d'ordre phonétique ou sémantique en permettant aux contributeurs de reformuler leurs idées par écrit, définir un concept méconnu, partager des liens sur internet, ou tout autre type d'interrogations ou explications fournies par les uns comme les autres.

- 70 Si ce mode d'apprentissage basé sur le principe de réciprocité permet de travailler les compétences interculturelles et linguistiques chez les participants de cultures différentes, il est aussi favorable au développement de leur autonomie⁸⁴. Grâce à l'intégration des TICE, le travail en autonomie n'est plus perçu comme un travail en individuel, d'ailleurs les situations d'apprentissage les plus répandues actuellement s'appuient à la fois sur le mode individuel ainsi que le mode collaboratif, par le biais de tâches effectuées en présentiel et à distance⁸⁵. En effet, « le concept de l'autonomisation des apprenants n'est guère opposé à l'esprit de collaboration, ce qui peut maintenir un environnement flexible pour chaque participant et favorable au partage entre l'ensemble du groupe »⁸⁶.

Conclusion

- 71 Le caractère innovant du projet de télécollaboration, décrit dans le présent travail, s'inscrit dans la continuité de nos réflexions sur les aspects didactiques qui peuvent allier technologies numériques à l'ère de la mondialisation et la didactique du FLE dans une perspective interculturelle. Nous avons vu comment ces deux notions se veulent indissociables lorsqu'il s'agit d'instaurer des situations de communication exolingue, mettant en commun des expériences distinctes entre des apprenants n'ayant pas le français comme langue maternelle. Leur attachement pour le français participe activement au maintien du statut qu'a toujours porté cette langue comme langue des humanités procurant de la profondeur à la pensée scientifique⁸⁷. De plus, l'application de l'approche littéraire dans une perspective interculturelle reste le moyen privilégié pour appréhender l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère⁸⁸. Une piste d'avenir pour la concrétisation de notre projet de télécollaboration interculturelle réside dans la multiplication des expériences entre les

apprenants roumains dont le pays est le premier représentant de la Francophonie en Europe centrale et leurs analogues algériens portant un multiculturalisme franco-arabe et amazigh qui offre un terrain linguistique assez défrichable.

- 72 Sans conclure formellement la présente réflexion, nous insistons sur l'utilité d'articuler les interactions entre deux contextes hétéroglottes par le biais d'un dispositif de télécollaboration en ligne qui permet aux apprenants de s'ouvrir sur un champ d'apprentissage et de perfectionnement d'une même langue-culture, à savoir le français pour notre cas. En favorisant les aspects communicationnel, linguistique et culturel, ce dispositif soutiendrait nécessairement la démarche didactique qui est prévue dans le parcours académique des jeunes étudiants roumains en littérature bilingue. Contrairement à l'anglais, le français est une langue ancrée dans la vie socioéconomique du public algérien qui est porteuse d'une histoire riche rapportée exclusivement par les écrits littéraires algériens mais peu présente dans la littérature française. La pertinence didactique de notre réflexion ne se révèle qu'après la mise en œuvre effective des scénarios pédagogiques intégrant les tâches pédagogiques, décrites précédemment, en combinant des compétences écrites et orales dans le processus de télécollaboration.

BIBLIOGRAPHIE

Abdallah-Pretceille (Martine), « La littérature comme espace d'apprentissage de l'altérité et du divers », *Synergies Brésil*, 2010, n° spécial 2, p. 145-155.

Aslim-Yetis (Veda), *Expression écrite en FLE, Environnement Numérique de Travail, Internet ; Enseignement-Apprentissage de l'expression écrite en FLE, Environnement Numérique de travail, site de classe : le cas de l'université andalou en Turquie*, Éditions universitaires européennes, 2010, 469 p.

Berthoud (Gérald), Cerqui (Daniela), Fassa (Farinaz) et Ischy (Frédéric), « Entre discours et pratiques : esquisse d'un état des lieux de la société de l'information », *Revue européenne des sciences sociales*, 2002, vol. XL, n° 123, p. 5-19.

Blanc (Pascale) et Guay (Pierre-Julien), *Les environnements numériques d'apprentissage (ENA) : État des lieux et Prospective*, Québec, Vitrine technologie-éducation, 2017, 55 p.

Bourdeau (Jacqueline), Minier (Pauline) et Brassard (Caroline), « Scénarisation interactive en téléapprentissage universitaire, une façon de collaborer », dans Deaudelin (Colette) Nault (Thérèse) (dir.), *Collaborer pour apprendre et faire apprendre : la place des outils technologiques*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2003, p. 9-28.

Bozhinova (Krastanka), « Expériences interculturelles universitaires et extracurriculaires : le cas d'une université américaine d'arts libéraux en Bulgarie », *Alterstice*, 2020, vol. 2, n° 9, p. 91-103.

Burch (Sally), « Société de l'information /Société de la connaissance », dans Ambrosi (Alain), Peugeot (Valérie) et Pimienta (Daniel) (dir.), *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, Caen, C&F Éditions, 2005, 650 p.

Carré (Philippe), « Pédagogie des adultes et ingénieries pédagogique », dans Carré (Philippe) (éd.), *Traité des sciences et des techniques de la formation*, Malakoff, Dunod, coll. « Psycho Sup », 2011, p. 423-444.

Cartier (Michel), « L'information », *Le 21^e siècle*, Québec, janvier 2020, disponible sur : <https://www.21siecle.quebec/linformation/pourquoi-17/>, consulté le 3 mars 2022.

Chachkine (Elsa), « Télécollaborations (inter)culturelles sur Facebook », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 2021, vol. 1, n° 37, p. 13-39.

Chambard (Jérôme), *Dictionnaire du web 2015*, 20 décembre 2014, disponible sur : <https://www.1min30.com/ressource/dictionnaire-du-web>, consulté le 15 octobre 2022.

Chevalier (Patrick), *Conduite de projets pédagogiques*, université Lille 1, Master Ingénierie pédagogique multimédia, 2006.

Chomienne (Martine), « La visioconférence : un outil pédagogique à exploiter », *Profweb*, 15 octobre 2007, disponible sur : <http://www.profweb.ca/publications/dossiers/la-visioconference-un-outil-pedagogique-a-exploiter>, consulté le 22 mars 2022.

Conseil de l'Europe, 2001, *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*, Paris, Didier, 192 p.

Cutrim Schmid (Euline), "Potential pedagogical benefits and drawbacks of multimedia use in the English language classroom equipped with interactive whiteboard technologie", *Computers and Education*, 2008, vol. 51, n° 4, p. 1553-1568.

Daniel (John), "Making Sense of MOOCs: Musings in a Maze of Myth, Paradox and Possibility", *Journal of Interactive Media in Education*, 2012, n° 3, p. 4-24.

Delbrayelle (Pascal), "Modèle Data – Information – Knowledge – Wisdom", *Itil V3*, 2011, disponible sur : <https://www.laboutiqueitsm.com/cms/333/modele-data--information--knowledge--wisdom>, consulté le 20 mars 2023.

Defays (Jean-Marc), « Chapitre III. Harmoniser les cultures, orchestrer la communication dans la classe et en dehors », dans Defays (Jean-Marc) (dir.),

Enseigner le français – Langue étrangère et seconde : Approche humaniste de la didactique des langues et des cultures, Mardaga, Wavre, 2018, p. 81-106.

Delaby (Anne), *Créer un cours en ligne, de l'analyse de l'environnement à la réalisation technique*, Paris, Éditions d'Organisation, 2006, 178 p.

Demaizière (Françoise), « Didactique des langues et TIC : les aides à l'apprentissage », *Alsic*, 2007, vol. 10, n° 1.

Desrosiers (Chantal), *Analyse de pratiques pédagogiques d'enseignantes et d'enseignants du réseau collégial recourant à des environnements numériques d'apprentissage en enseignement hybride et propositions de stratégies optimales d'utilisation*, Québec, Université de Sherbrooke, 2013, 187 p.

Develotte (Christine), « Aspects interculturels de l'enseignement / apprentissage en ligne : le cas du programme franco-australien "le français en (première) ligne" », dans *Quelle didactique de l'interculturel dans les nouveaux contextes d'enseignement-apprentissage du FLE/S ?*, Louvain-la-Neuve, 2005, disponible sur : <https://shs.hal.science/halshs-00160640>, consulté le 18 juin 2024.

Depover (Christian) et Marchand (Louise), *E-learning et formation des adultes en contexte professionnel*, De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve, 2002, 260 p.

Foucher (Anne-Laure), « Former de futurs enseignants de FLE à la perspective interculturelle par la conception et l'animation à distance de forums avec de "vrais" apprenants », *Synergies Pays Riverains de la Baltique*, 2009, n° 6, p. 145-155.

Foucher (Anne-Laure), Rodrigues (Christine) et Hamon (Laurence), « Clavardage, forum et macro-tâche pour l'apprentissage du FLE : quelle(s) articulation(s) possible(s) pour quels apports ? », *Revue française de linguistique appliquée*, 2010, vol. XV, n° 2, p. 155-172.

Frochot (Didier), « Document, donnée, information, connaissance, savoir », *Les-infostratégies.com*, 16 décembre 2003, disponible sur : <https://www.les-infostrategies.com/article/document-donnee-information-connaissance-savoir>, consulté le 27 février 2022.

Garnham (Nicholas) et Gamberini (Marie Christine), « La théorie de la société de l'information en tant qu'idéologie : une critique », *Réseaux, Questionner la société de l'information*, 2000, vol. 18, n° 101, p. 53-91.

Gauthier (Michel), « Un labo-langues ? Non ! Merci... ! », *les cahiers de l'APLIUT*, 1998, vol. XVIII, n° 2, p. 100-109.

George (Éric), « En finir avec la "société de l'information" ? », *tic&société*, 2008, vol. 2, n° 2.

Grosbois (Muriel), *Didactique des langues et technologies, de l'EAO aux réseaux sociaux*, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012, 177 p.

Grosbois (Muriel), « S'approprier le numérique : réussite ou échec ? Pour qui, pourquoi, comment ? », *Recherches et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*,

2015, vol. XXXIV, n° 2.

Ischy (Frédéric), « La "société de l'information" au péril de la réflexion sociologique ? », *Revue européenne des sciences sociales*, 2002, vol. XL, n° 123, p. 21-34.

Jézégou (Annie), « Créer de la présence à distance en e-learning. Cadre théorique, définition, et dimensions clés », *Distances et savoirs*, 2010, vol. 8, n° 2, p. 257-274.

Lefevre (Marie), *Environnements Informatiques pour l'Apprentissage Humain*, université Claude Bernard Lyon 1, 28 novembre 2022, disponible sur : <https://perso.liris.cnrs.fr/marie.lefevre/ens/M2-EIAH/M2-EIAH-2022-CM1-Intro.pdf>, consulté le 18 décembre 2022

Lévêque (Vincent), « La classe virtuelle : une modalité de digitalisation de la formation présentielle et une alternative au e-learning ? », *Le Blog du digital learning*, 5 juin 2018, disponible sur : <https://www.elearning-news.fr/2018/06/05/la-classe-virtuelle-une-modalite-de-digitalisation-de-la-formation-presentielle-et-une-alternative-au-e-learning/>, consulté le 3 janvier 2023.

Mangenot (François), « Classification des apports d'Internet à l'apprentissage des langues », *Apprentissage des Langues et Systèmes d'Information et de Communication*, 1998, vol. 1, n° 2, p. 133-146.

Mangenot (François) et Zourou (Katerina), « Susciter le dialogue interculturel en ligne : rôle et limites des tâches », *Lidil*, 2007, n° 36, p. 39-60.

Mangenot (François), Introduction. « Du e-Learning aux interactions pédagogiques en ligne », dans Nissen (Elke), Poyet (Françoise) et Soubrié (Thierry) (dir.), *Interagir et apprendre en ligne*, Grenoble, Ellug, 2011, p. 7-20.

Mangenot (François) et Nissen (Elke), « La télécollaboration au service de l'apprentissage des langues », dans Séminaire national « Le numérique au service des langues », organisé à Besançon par la Mission numérique pour l'Enseignement supérieur (MINES – MESR) avec l'université de Franche-Comté et en partenariat avec l'université Stendhal de Grenoble, 2012.

Marquet (Pascal), « Lorsque le développement des TIC et l'évolution des théories de l'apprentissage se croisent », *Savoirs*, 2005, vol. 9, n° 3, p. 105-121.

Martin (Céline), « Les rôles des participants à un projet télécollaboratif en français entre deux universités européennes », *Synergies Europe*, 2020, n° 15, p. 145-161.

Mehyaoui (Adila), « le numérique et les mutations de la lecture dans un contexte universitaire -vers un travail collaboratif », *Laros*, 2017, vol. 9, n° 2, p. 402-417.

Mehyaoui (Adila), *Conception de ressources pédagogiques multimédias pour l'enseignement du français langue de spécialité à un public non-francophone. Cas de l'ENSET d'Oran/ENP d'Oran*, thèse de Doctorat, université Abdelhamid Ibn Badis-Mostaganem, 2019, 371 p.

Mehyaoui (Adila), « Pour une approche interculturelle du texte littéraire en classe de français en Roumanie, vers une dynamique télé-collaborative », *Studii și cercetări filologice. Seria Limbi Străine Aplicate*, 2022, n° 21, p. 111-124.

Mian (Bi Sehi Antoine), *Panorama des usages pédagogiques des médias sociaux dans l'enseignement supérieur en Afrique*, Livresque, 2018, 55 p.

Ministère de la culture, *Quelle place pour la langue française dans le discours scientifique ?* 25 novembre 2019, disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Quelle-place-pour-la-langue-francaise-dans-le-discours-scientifique>, consulté le 10 octobre 2022.

Muller (Catherine), « Une approche sociocritique de la télécollaboration : étude du rapport au numérique des participants », *Alsic*, 2017, vol. 20, n° 2.

Oillo (Didier), « TICE et pluralité disciplinaire : Un exemple avec le programme res@tice de l'Agence universitaire de la francophonie », *Distances et savoirs*, 2010, vol. 8, n° 2, p. 185-191.

Ollivier (Christian) et Puren (Laurent), *Le web 2.0 en classe de langue : Une réflexion théorique et des activités pratiques pour faire le point*, Paris, Maison des langues, 2011, 222 p.

Paquet (Phillipe), « De l'information à la connaissance », *Cahier de recherche du Laboratoire orléanais de gestion*, IAE d'Orléans, faculté de droit, d'économie et de gestion, 2006, n° 1, p. 1-23.

Peraya (Daniel), « Chapitre 5. De la correspondance au campus virtuel : formation à distance et dispositifs médiatiques », dans Peraya (Daniel) (éd.), *Technologie et innovation en pédagogie. Dispositifs innovants de formation pour l'enseignement supérieur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, coll. « Perspectives en éducation et formation », 2002, p. 79-91.

Ravier (Christophe), « Société de l'information, technologies et évolution du droit », *Legicom*, 2007, vol. 40, n° 4, p. 63-66.

Serghini (Jaouad), « Pour une approche interculturelle du texte littéraire à travers les textes des écrivains maghrébins et subsahariens de la nouvelle génération », *Cultures et littératures aux Suds, productions littéraires et artistiques et didactique du français*, 2011, Rabat-Kénitra.

Soudoplatoff (Serge), « Les vraies ruptures d'Internet », conférence à l'ENS, Paris, février 2010, disponible sur : <http://www.fabriquedesens.net/Les-vraies-ruptures-d-Internet-par>, consulté le 17 octobre 2022.

Soudoplatoff (Serge), « Internet, quelles révolutions ? : compte rendu de conférence », 12 novembre 2011, disponible sur : <https://rifrancophonies.com/index.php?id=1227#tocfrom4n6>, consulté le 1^{er} octobre 2022.

Trémion (Virginie), « Le blog, un outil pour l'enseignement du FLE », *Les Cahiers de l'Asdifle*, Paris, ASDIFLE, 2006, n° 17, p. 330-340.

Tricot (André), « Chronique "Hypertextes et Hypermédias", 1945-1995 », *Bulletin d'informatique approfondie et applications*, n° 46, 1997, p. 21-38.

Varet-Pietri (Marie-Madeleine), *L'ingénierie de la connaissance, la nouvelle « épistémologie appliquée »*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2000, 400 p.

Wang-Szilas (Jue), « Les apports des technologies de l'information et de la communication à l'apprentissage des langues distantes en eTandem », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 2018, vol. 2, n° 34, p. 131-152.

NOTES

1 François Mangenot, Introduction. « Du e-Learning aux interactions pédagogiques en ligne », dans Elke Nissen, Françoise Poyet et Thierry Soubrié (dir.), *Interagir et apprendre en ligne*, Grenoble, Ellug, 2011, p. 14.

2 François Mangenot et Katerina Zourou, « Susciter le dialogue interculturel en ligne : rôle et limites des tâches », *Lidil*, 2007, n° 36, p. 42.

3 Catherine Muller, « Une approche sociocritique de la télécollaboration : étude du rapport au numérique des participants », *Alsic*, 2017, vol. 20, n° 2.

4 François Mangenot et Katerina Zourou, *ibid.*

5 Jue Wang-Szilas, « Les apports des technologies de l'information et de la communication à l'apprentissage des langues distantes en eTandem », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 2018, vol. 2, n° 34, p. 134.

6 Technologies de l'information et de la communication.

7 Jue Wang-Szilas, *ibid.*

8 François Mangenot, *op.cit.*

9 Krastanka Bozhinova, « Expériences interculturelles universitaires et extracurriculaires : le cas d'une université américaine d'arts libéraux en Bulgarie », *Alterstice*, 2020, vol. 2, n° 9, p. 92.

10 Conseil de l'Europe, *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*, Paris, Didier, 2001.

11 Adila Mehyaoui, « Pour une approche interculturelle du texte littéraire en classe de français en Roumanie, vers une dynamique télé-collaborative », *Studii și cercetări filologice. Seria Limbi Străine Aplicate*, 2022, n° 21, p. 112.

- 12 Anne-Laure Foucher, « Former de futurs enseignants de FLE à la perspective interculturelle par la conception et l'animation à distance de forums avec de "vrais" apprenants », *Synergies Pays Riverains de la Baltique*, 2009, n° 6, p. 147.
- 13 Muriel Grosbois, « S'approprier le numérique : réussite ou échec ? Pour qui, pourquoi, comment ? », *Recherches et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, 2015, vol. XXXIV, n° 2.
- 14 *Ibid.*
- 15 Serge Soudoplatoff, « Les vraies ruptures d'Internet », conférence à l'ENS, Paris, février 2010, disponible sur : <http://www.fabriqueidesens.net/Les-vraies-ruptures-d-Internet-par>, consulté le 17 octobre 2022.
- 16 Michel Cartier, « L'information », *Le 21^e siècle*, Québec, janvier 2020, disponible sur : <https://www.21siecle.quebec/linformation/pourquoi-17/>, consulté le 3 mars 2022.
- 17 Adila Mehyaoui, *Conception de ressources pédagogiques multimédias pour l'enseignement du français langue de spécialité à un public non-francophone. Cas de l'ENSET d'Oran/ENP d'Oran*, thèse de doctorat, université Abdelhamid Ibn Badis-Mostaganem, 2019, p. 199.
- 18 Pascal Delbrayelle, « Modèle Data – Information – Knowledge – Wisdom », *Itil V3*, 2011, disponible sur : <https://www.laboutiqueitsm.com/cms/333/modele-data--information--knowledge--wisdom>, consulté le 20 mars 2023.
- 19 Didier Frochot, « Document, donnée, information, connaissance, savoir », *Les-infostratèges.com*, 16 décembre 2003, disponible sur : <https://www.les-infostrateges.com/article/document-donnee-information-connaissance-savoir>, consulté le 27 février 2022.
- 20 Marie-Madeleine Varet-Pietri, *L'ingénierie de la connaissance, la nouvelle « épistémologie appliquée »*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2000, p.47.
- 21 Philippe Paquet, « De l'information à la connaissance », *Cahier de recherche du Laboratoire orléanais de gestion*, IAE d'Orléans, faculté de droit, d'économie et de gestion, 2006, n° 1, p. 2.
- 22 Sally Burch, « Société de l'information /Société de la connaissance », dans Alain Ambrosi, Valérie Peugeot et Daniel Pimienta (dir.), *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, Caen : C&F, 2005, p. 51-72.

- 23 Frédéric Ischy, « La "société de l'information" au péril de la réflexion sociologique ? », *Revue européenne des sciences sociales*, 2002, vol. XL, n° 123, p. 26.
- 24 Sally Burch, *op.cit.*
- 25 Nicholas Garnham et Marie Christine Gamberini, « La théorie de la société de l'information en tant qu'idéologie : une critique », *Réseaux, Questionner la société de l'information*, 2000, vol. 18, n° 101, p. 55 ; Éric George, « En finir avec la "société de l'information" ? », *tic&société*, 2008, vol. 2, n° 2, p. 6.
- 26 Sally Burch, *op.cit.*
- 27 Christophe Ravier, « Société de l'information, technologies et évolution du droit », *LEGICOM*, 2007, vol. 40, n° 4, p. 63.
- 28 Didier Oillo, « TICE et pluralité disciplinaire : Un exemple avec le programme res@tice de l'Agence universitaire de la francophonie », *Distances et savoirs*, 2010, vol. 8, n° 2, p. 187.
- 29 Gérald Berthoud, Daniela Cerqui, Farinaz Fassa et Frédéric Ischy, « Entre discours et pratiques : esquisse d'un état des lieux de la société de l'information », *Revue européenne des sciences sociales*, 2002, vol. XL, n° 123, p. 8.
- 30 Serge Soudoplatoff, « Internet, quelles révolutions ? : compte rendu de conférence », 12 novembre 2011, disponible sur : <https://rifrancophonies.com/index.php?id=1227#tocfrom4n6>, consulté le 1^{er} octobre 2022.
- 31 Jacqueline Bourdeau, Pauline Minier et Caroline Brassard, « Scénarisation interactive en téléapprentissage universitaire, une façon de collaborer », dans Colette Deaudelin, et Thérèse Nault (dir.), *Collaborer pour apprendre et faire apprendre : la place des outils technologiques*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2003, p 13.
- 32 Jérôme Chambard, *Dictionnaire du web* 2015, 20 décembre 2014, disponible sur : <https://www.1min30.com/ressource/dictionnaire-du-web>, consulté le 15 octobre 2022.
- 33 Muriel Grosbois, *Didactique des langues et technologies, de l'EAO aux réseaux sociaux*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012, p. 11.
- 34 *Ibid.*
- 35 Pascal Marquet, « Lorsque le développement des TIC et l'évolution des théories de l'apprentissage se croisent », *Savoirs*, 2005, vol. 9, n° 3, p. 113.

- 36 Muriel Grosbois, *ibid.*, p. 13.
- 37 Burrhus Frederic Skinner, 1961, cité par Muriel Grosbois, *ibid.*
- 38 Pour ces approches, on ne parle pas encore d'« apprenant ».
- 39 Pascal Marquet, *op.cit.*, p. 110.
- 40 Veda Aslim-Yetis, *Expression écrite en FLE, Environnement Numérique de Travail, Internet ; Enseignement-Apprentissage de l'expression écrite en FLE, Environnement Numérique de travail, site de classe : le cas de l'université andalou en Turquie*. Éditions universitaires européennes, 2010, p. 76.
- 41 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 19.
- 42 Françoise Demaizière, « Didactique des langues et TIC : les aides à l'apprentissage », *Alsic*, 2007, vol. 10, n° 1.
- 43 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 22.
- 44 Marie Lefevre, *Environnements Informatiques pour l'Apprentissage Humain*, Université Lyon, 28 novembre 2022, disponible sur : <https://perso.liris.cnrs.fr/marie.lefevre/ens/M2-EIAH/M2-EIAH-2022-CM1-Intro.pdf>, consulté le 18 décembre 2022.
- 45 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 25.
- 46 Marie Lefevre, *ibid.*
- 47 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 75.
- 48 André Tricot, « Chronique "Hypertextes et Hypermédias", 1945-1995 », *Bulletin d'informatique approfondie et applications*, 1997, n° 46, p. 22.
- 49 *Ibid.*, p. 21.
- 50 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 67-68.
- 51 François Mangenot, « Classification des apports d'Internet à l'apprentissage des langues », *Apprentissage des Langues et Systèmes d'Information et de Communication*, 1998, vol. 1, n° 2, p. 133.
- 52 Anne-Laure Foucher, Christine Rodrigues et Laurence Hamon, « Clavardage, forum et macro-tâche pour l'apprentissage du FLE : quelle(s) articulation(s) possible(s) pour quels apports ? », *Revue française de linguistique appliquée*, 2010, vol. XV, n° 2, p. 156.
- 53 Martine Chomienne, « La visioconférence : un outil pédagogique à exploiter », *Profweb*, 15 octobre 2007, disponible sur : <http://www.profweb.ca>

[a/publications/dossiers/la-visioconference-un-outil-pedagogique-a-exploiter](#), consulté le 22 mars 2022.

54 Martine Chomienne, *ibid.*

55 Annie Jézégou, « Créer de la présence à distance en e-learning. Cadre théorique, définition, et dimensions clés », *Distances et savoirs*, 2010, vol. 8, n° 2, p. 258.

56 Christian Depover et Louise Marchand, *E-learning et formation des adultes en contexte professionnel*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2002, p. 26.

57 Vincent Lévêque, « La classe virtuelle : une modalité de digitalisation de la formation présentielle et une alternative au e-learning ? », *Le Blog du digital learning*, 5 juin 2018, disponible sur : <https://www.elearning-news.fr/2018/06/05/la-classe-virtuelle-une-modalite-de-digitalisation-de-la-formation-presentielle-et-une-alternative-au-e-learning/>, consulté le 3 janvier 2023.

58 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 138.

59 Christian Ollivier et Laurent Puren, *Le web 2.0 en classe de langue : Une réflexion théorique et des activités pratiques pour faire le point*, Paris, Maison des langues, 2011.

60 Virginie Trémion, « Le blog, un outil pour l'enseignement du FLE », *Les Cahiers de l'Asdifle*, Paris, ASDIFLE, 2006, n° 17.

61 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 141.

62 Bi Sehi Antoine Mian, *Panorama des usages pédagogiques des médias sociaux dans l'enseignement supérieur en Afrique*, Livresque, 2018, p. 31.

63 Chantal Desrosiers, *Analyse de pratiques pédagogiques d'enseignantes et d'enseignants du réseau collégial recourant à des environnements numériques d'apprentissage en enseignement hybride et propositions de stratégies optimales d'utilisation*, Québec : Université de Sherbrooke, 2013, p. 16.

64 Pascale Blanc et Pierre-Julien Guay, *Les environnements numériques d'apprentissage (ENA) : État des lieux et Prospective*, Québec, Vitrine technologie-éducation, 2017, p. 6.

65 Euline Cutrim Schmid, "Potential pedagogical benefits and drawbacks of multimedia use in the English language classroom equipped with interactive whiteboard technology", *Computers and Education*, 2008, vol. 51, n° 4.

- 66 Julian Alvarez, *Du jeu vidéo au serious game : Approches culturelle, pragmatique et formelle*, thèse de doctorat, Université Toulouse, France, 2007, p. 6.
- 67 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 130.
- 68 *Ibid.*, p. 132.
- 69 Anne Delaby, *Créer un cours en ligne, de l'analyse de l'environnement à la réalisation technique*, Paris, Éditions d'Organisation, 2006, p. 5.
- 70 Adila Mehyaoui, *Conception de ressources pédagogiques multimédias pour l'enseignement du français langue de spécialité à un public non-francophone. Cas de l'ENSET d'Oran/ENP d'Oran*, thèse de doctorat, université Abdelhamid Ibn Badis-Mostaganem, 2019, p. 60.
- 71 François Mangenot, Introduction. « Du e-Learning aux interactions pédagogiques en ligne », dans Nissen (Elke), Poyet (Françoise) et Soubrié (Thierry) (dir.), *Interagir et apprendre en ligne*, Grenoble, Ellug, 2011, p. 9.
- 72 Daniel Peraya, « Chapitre 5. De la correspondance au campus virtuel : formation à distance et dispositifs médiatiques », dans Peraya (Daniel) (éd.), *Technologie et innovation en pédagogie. Dispositifs innovants de formation pour l'enseignement supérieur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, coll. « Perspectives en éducation et formation », 2002, p. 80.
- 73 John Daniel, "Making Sense of MOOCs: Musings in a Maze of Myth, Paradox and Possibility", *Journal of Interactive Media in Education*, 2012, n° 3.
- 74 Patrick Chevalier, *Conduite de projets pédagogiques*, université Lille 1, Master Ingénierie pédagogique multimédia, 2006.
- 75 Adila Mehyaoui, *op.cit.*, p. 26-28.
- 76 Adila Mehyaoui, *ibid.*, p. 28.
- 77 Elsa Chachkine, « Télécollaborations (inter)culturelles sur Facebook », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 2021, vol. 1, n° 37, p. 18.
- 78 François Mangenot et Elke Nissen, « La télécollaboration au service de l'apprentissage des langues » dans Séminaire national « Le numérique au service des langues », organisé à Besançon par la Mission numérique pour l'Enseignement supérieur (MINES – MESR) avec l'université de Franche-Comté et en partenariat avec l'université Stendhal de Grenoble, 2012.

- 79 Philippe Carré, « Pédagogie des adultes et ingénierie pédagogique », dans Philippe Carré (éd.), *Traité des sciences et des techniques de la formation*, Malakoff, Dunod, coll. « Psycho Sup », 2011.
- 80 Elsa Chachkine, *ibid.* ; Céline Martin, « Les rôles des participants à un projet télécollaboratif en français entre deux universités européennes », *Synergies Europe*, 2020, n° 15 ; Jue Wang-Szilas, « Les apports des technologies de l'information et de la communication à l'apprentissage des langues distantes en eTandem », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 2018, vol. 2, n° 34 ; François Mangenot et Katerina Zourou, « Susciter le dialogue interculturel en ligne : rôle et limites des tâches », *Lidil*, 2007, n° 36 ; Christine Develotte, « Aspects interculturels de l'enseignement / apprentissage en ligne : le cas du programme franco-australien "le français en (première) ligne" », dans *Quelle didactique de l'interculturel dans les nouveaux contextes d'enseignement-apprentissage du FLE/S?*, Louvain-la-Neuve, 2005.
- 81 Martine Abdallah-Pretceille, « La littérature comme espace d'apprentissage de l'altérité et du divers », *Synergies Brésil*, 2010, n° spécial 2, p. 147.
- 82 Jaouad Serghini, « Pour une approche interculturelle du texte littéraire à travers les textes des écrivains maghrébins et subsahariens de la nouvelle génération », *Cultures et littératures aux Suds, productions littéraires et artistiques et didactique du français*, 2011, Rabat-Kénitra.
- 83 *Ibid.*
- 84 Jue Wang-Szilas, « Les apports des technologies de l'information et de la communication à l'apprentissage des langues distantes en eTandem », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 2018, vol. 2, n° 34, p. 133.
- 85 Muriel Grosbois, *op.cit.*, p. 86.
- 86 Adila Mehyaoui, « Le numérique et les mutations de la lecture dans un contexte universitaire -vers un travail collaboratif », *Laros*, 2017, vol. 9, n° 2, p. 413.
- 87 Ministère de la culture, *Quelle place pour la langue française dans le discours scientifique ?*, 25 novembre 2019, disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Quelle-place-pour-la-langue-francaise-dans-le-discours-scientifique>, consulté le 10 octobre 2022.

88 Jean-Marc Defays, « Chapitre III. Harmoniser les cultures, orchestrer la communication dans la classe et en dehors », dans Jean-Marc Defays (dir.), *Enseigner le français - Langue étrangère et seconde : Approche humaniste de la didactique des langues et des cultures*, Mardaga, Wavre, 2018, p. 89.

RÉSUMÉS

Français

À l'heure de toutes les mutations que connaît le monde contemporain, y compris dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur, il n'est plus à démontrer que nous sommes témoins d'une (r)évolution incontestable des « usages et pratiques pédagogiques » au vu des différentes transformations didactiques qui marquent cette époque, *a fortiori*, avec l'évolution effrénée des technologies nouvelles et le développement de la convergence numérique. Dans la sphère de l'utilisation de ce qui est appelé technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, plus connues sous l'acronyme TICE, il est nécessaire de leur reconnaître un impact non négligeable sur l'ensemble de la société de l'information et de la connaissance.

Pour ne focaliser que sur le cadre didactique et de ce que les TICE pourraient apporter comme plus-value, il devient incontournable de renouveler la modernisation des moyens utilisés dans l'enseignement imposant une interaction entre les différents acteurs impliqués dans la croisée d'une coopération interdisciplinaire.

Pour mieux expliquer notre propos, nous nous verrons passer en revue, dans un premier temps, certaines définitions qui se révèlent nécessaires pour appréhender la notion de société de l'information et de la connaissance.

Ensuite, nous nous arrêterons sur le rôle qu'endossent les nouvelles technologies pour la transmission de l'information et la diffusion du savoir en milieu académique, en émettant un regard historique sur l'utilisation de ces outils, leur développement et leur intégration dans les pratiques pédagogiques, y compris celles qui sont relatives à la didactique des langues.

Enfin, nous porterons une réflexion spécifique au contexte francophone, suite à une expérience inédite relative à un public d'apprenants universitaires roumains avides de l'apprentissage de la langue française, celle-ci représentant pour eux un gage d'une véritable émancipation culturelle mais aussi académique et scientifique et ce à travers la proposition d'un dispositif de télécollaboration interculturelle.

English

During a time when the modern world is going through many different changes, including those in the fields of education and

higher education, given the various didactic changes that characterize this era, with the unbridled evolution of new technologies and the development of digital technology, it is clear that we are witnessing an undeniable (r)evolution of "pedagogical uses and practices" no longer need to be shown convergence in the area of the use of so-called Information and Communication Technologies for Education, better known by the acronym ICTE, we see a significant impact on the entire information and knowledge society.

However, it is unavoidable to renew the modernization of the teaching tools used, imposing an interaction between the various participants involved in the crossroads of an interdisciplinary cooperation, in order to concentrate only on the didactic framework and what the ICTE could contribute as added value.

We'll go over some definitions first in order to better understand what we're talking about and how the idea of the information and knowledge society works.

Then, after taking a historical look at the use of these tools, their development, and their integration into pedagogical practices, including those related to language didactics, we will concentrate on the role of new technologies for the transmission of information and the dissemination of knowledge in the academic environment.

Last but not least, we will focus specifically on the French-speaking context after an original experience involving a group of eager university students from Romania to learn the French language, which is seen by the group as a real step toward academic and scientific emancipation through the proposal of an intercultural telecollaboration device.

INDEX

Mots-clés

approche interculturelle, télécollaboration, français langue étrangère, TICE, société de l'information et de connaissance

Keywords

intercultural approach, telecollaboration, French as a foreign language, ICTE, information and knowledge society

AUTEUR

Adila Mehyaoui

Adila Mehyaoui est docteure en langue et littérature française, spécialité didactique, enseignante-chercheuse à l'École nationale polytechnique d'Oran Maurice-Audin (Algérie). Ses travaux de recherche s'inscrivent dans le domaine de l'ingénierie pédagogique multimédia qui visent la conception de ressources

pédagogiques numériques au profit de publics de profil technologique, non-spécialistes en langue.

IDREF : <https://www.idref.fr/28355178X>

Textes essentiels

Déclaration de Djerba (Tunisie), 19 et 20 novembre 2022

XVIIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage

DOI : 10.35562/rif.1589

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE

1 **Préambule**¹

- 2 1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 19 et 20 novembre 2022, à Djerba en République tunisienne, à l'occasion du XVIIIe Sommet de la Francophonie, marquant la célébration du cinquantenaire de la Francophonie ;
- 3 2. Saluons la tenue de ce Sommet, initialement prévu en 2020, qui se déroule aujourd'hui sur l'île de Djerba, terre de coexistence pacifique entre les religions et les civilisations depuis plus de trois mille ans et symbole de la beauté et de la richesse culturelle et historique de la Tunisie ; Tenons à remercier vivement l'Arménie pour avoir présidé le Sommet de la Francophonie au cours des quatre dernières années et exprimons notre solidarité avec ce pays face aux défis sécuritaires auxquels il est confronté ;
- 4 3. Rendons hommage aux pères fondateurs de la Francophonie, Habib Bourguiba (Tunisie), Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Norodom Sihanouk (Cambodge) et Hamani Diori (Niger), et dans la continuité, saluons son premier Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, et soutenons la nouvelle impulsion donnée par la Secrétaire générale pour une Francophonie renouvelée au service des populations, ainsi que le rôle joué en la matière par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et les autres acteurs de la Charte de la Francophonie ;
- 5 4. Préoccupés par les effets persistants de la pandémie de Covid-19 sur la situation sanitaire, socio-économique, éducative et culturelle dans nos États et gouvernements ainsi que par l'exacerbation des

inégalités entre les femmes et les hommes qui en découle, et convaincus de l'importance de la solidarité, de la diversité et de l'égalité, valeurs cardinales de la Francophonie, pour y répondre, rappelons la Résolution 2532 du Conseil de sécurité des Nations unies visant à atténuer les conséquences de la pandémie, la Résolution sur le Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 adoptée lors de la 37^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ainsi que la proclamation par l'Assemblée générale des Nations unies du 27 décembre « Journée internationale de préparation aux épidémies », et saluons l'engagement de la Secrétaire générale et des acteurs de la Francophonie en faveur d'une gestion concertée et collective de la crise sanitaire au bénéfice des populations de l'espace francophone, en particulier celles en situation de vulnérabilité ;

- 6 Invitons l'ensemble des acteurs de la Charte à rester pleinement mobilisés, notamment en vue de faciliter un accès équitable aux services de santé, aux traitements et vaccins et à leur production, et engageons les Etats et gouvernements à adopter ces principes en cas de nouvelle pandémie ;
- 7 5. Réaffirmons notre attachement à la langue française et au respect de la diversité culturelle et linguistique au sein de nos États et gouvernements et dans l'espace francophone, comme socle de la Francophonie et rappelons que la connaissance de plusieurs langues est un atout pour les peuples en Francophonie ;
- 8 6. Réaffirmons, conformément aux Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, notre engagement en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de même que notre attachement au respect de l'ordre constitutionnel et de l'État de droit, conditions essentielles au développement durable pour des sociétés plus équitables, inclusives, solidaires, pacifiques, et prospères, ainsi que pour l'instauration et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales ; apportons à cet égard notre plein soutien à l'action menée par l'OIF dans ces domaines, en partenariat avec les organisations internationales et régionales ;
- 9 7. Réaffirmons également notre engagement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en tant que valeur universelle et condition essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable ; et rappelons notre résolution à progresser dans la mise en

place d'actions concertées et lisibles afin de renforcer les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, dans l'ensemble des missions et domaines d'intervention de la Francophonie, en adoptant une approche inclusive et intergénérationnelle ;

- 10 8. Regrettons la récurrence des crises et conflits dans l'espace francophone et appelons au dialogue et au règlement pacifique de ces situations selon les formats de négociations internationalement agréés, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations unies dans le respect de la démocratie, des droits de l'Homme, de la souveraineté des États et du droit international ;
- 11 9. Déplorons les conséquences mondiales sur le plan énergétique, alimentaire, économique et humanitaire ainsi que l'accroissement des inégalités qui découlent de l'agression militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie ; Appelons les États et gouvernements de l'espace francophone à la solidarité et invitons la communauté internationale à tout entreprendre pour atténuer rapidement leur impact délétère sur les populations touchées ;
- 12 10. Condamnons sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes, notamment dans le Sahel ; restons mobilisés et solidaires, et appelons à une action concertée dans la lutte contre le terrorisme ainsi qu'en faveur de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme ; exprimons toute notre solidarité aux États et gouvernements membres et aux populations touchés par ce fléau ;
- 13 11. Rappelons l'Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble par lequel il est réaffirmé un certain nombre de principes et de valeurs devant régir le Vivre ensemble dans l'espace francophone, qui fera l'objet de la publication d'un rapport par l'OIF et les Opérateurs de la Francophonie sur le suivi de sa mise en œuvre ;
- 14 12. Soutenons les nouvelles orientations de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), y compris les importants chantiers entrepris dans le cadre de sa transformation, ainsi que le recentrage des actions de la Francophonie sur les enjeux stratégiques que sont notamment la langue française, la démocratie et le respect des droits humains, dont l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles, l'accès équitable à une

éducation de qualité pour tous et toutes, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation, la culture, l'économie, le numérique, la préservation de l'environnement, ainsi que le développement durable ;

- 15 13. Restons mobilisés face aux enjeux du changement climatique et saluons en ce sens les résultats de la 27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP27) et de la 4^e Conférence des Parties à l'Accord de Paris (CMA4) réunies à Charm el-Cheikh, en Égypte, ainsi que l'implication de la Francophonie dans leurs travaux ; nous félicitons également de la tenue de la 28^e Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP28) aux Émirats arabes unis ;
- 16 14. Conscients des réalités et défis auxquels est confronté l'espace francophone, de la nécessité de renforcer la cohésion de nos sociétés et soucieux de répondre aux aspirations légitimes de nos populations, en particulier des jeunes et des femmes, nous félicitons des stratégies sectorielles de la Francophonie dans ces domaines, et continuons à appuyer leur mise en œuvre ;
- 17 15. Saluons en particulier l'adoption de la Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026, qui donne un cadre d'action pour accélérer la transformation numérique de l'espace francophone et son intégration dans l'économie numérique mondiale, dans le respect des droits humains et de la démocratie ;
- 18 Décidons de consacrer ce XVIII^e Sommet au thème :
- 19 **« La Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone »**
- 20 16. Nous félicitons de la pertinence du thème choisi pour le Sommet de Djerba, eu égard aux considérables opportunités de coopération, de développement et d'innovation qu'offrent les solutions numériques, dont le rôle majeur, voire indispensable, a été confirmé lors de la gestion de la pandémie de Covid-19 ;
- 21 17. Notons avec intérêt les formidables perspectives de coopération, de développement et d'innovation qu'offre le numérique ; soulignons le rôle clé que peuvent jouer les technologies numériques notamment pour :

- 22 a. Assurer une connectivité efficace entre les populations de l'espace francophone et favoriser la diffusion de la langue française dans le respect de la diversité culturelle et linguistique ;
- 23 b. Permettre de débattre et de s'accorder sur des valeurs sociétales communes qui nous unissent, dans le but de promouvoir davantage la paix, la tolérance et le dialogue dans le monde, notamment chez les jeunes ;
- 24 c. Promouvoir l'apprentissage et la diffusion du savoir ;
- 25 d. Favoriser dans tous les secteurs économiques, la croissance et les nouvelles activités génératrices de revenus et de valeurs ajoutées qu'elles suscitent, tout en considérant les risques liés à son usage ;
- 26 e. Moderniser l'administration publique et améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services, en particulier en matière d'état civil, en vue d'une meilleure maîtrise des coûts et d'une simplification des procédures, garantissant ainsi l'universalité et la transparence ;
- 27 18. Nous engageons par conséquent à promouvoir le numérique comme outil au service de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans l'espace francophone ;
- 28 19. Soulignons l'importance des questions liées à la gouvernance du numérique et au développement de la coopération avec l'écosystème numérique, en particulier à Genève, ville internationale et francophone et centre de nombreuses activités de mise en œuvre de la feuille de route du Secrétaire général des Nations unies sur la coopération numérique ; encourageons les membres de la Francophonie à s'engager pleinement dans la perspective du 17^e Forum de la gouvernance de l'internet qui se tiendra à Addis Abeba en 2022 et de l'examen en 2025 de la suite donnée aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Tunis en 2005 ;
- 29 20. Prenons note de l'Avis sur le numérique présenté par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) reflétant les priorités des 91 parlements et institutions la composant ainsi que les analyses d'experts et d'organisations de la société civile ; prenons acte qu'à travers cet avis, les parlements francophones proposent un ensemble de mesures en faveur d'une transition numérique solidaire, équitable

et inclusive, notamment en matière de fiscalité, de lutte contre la désinformation et d'accessibilité au numérique ;

- 30 21. Conscients de l'importance de développer une gouvernance locale du numérique et d'accompagner les transitions numériques au niveau des collectivités territoriales, saluons le travail engagé par l'Association internationale des maires francophones mis en exergue notamment par la résolution sur le numérique adoptée par la 40^{ème} Assemblée générale de l'AIMF tenue à Tunis en décembre 2020 et lors du Sommet de Namur sur le numérique en novembre 2021 ;
- 31 22. Réaffirmons notre attachement au média multilatéral TV5, opérateur de la Francophonie, et nous engageons à en assurer la promotion et la diffusion ; prendrons à cet égard, toutes les mesures appropriées selon tous les modes de distribution afin de garantir le plus large accès de nos populations aux chaînes de TV5 et à la plateforme numérique TV5MondePlus, vitrines de la diversité culturelle de l'espace francophone, et vecteurs essentiels pour l'apprentissage, l'enseignement et le rayonnement international de la langue française ;
- 32 23. Soulignons l'importance du développement d'une culture d'utilisation du numérique en éducation formelle et non formelle pour l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement, la continuité éducative notamment en période de crise, l'innovation pédagogique, la diffusion des ressources éducatives nécessaires et le renforcement de l'employabilité, aboutissant à un meilleur pilotage des systèmes éducatifs ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de meilleures politiques publiques en matière d'éducation ;
- 33 24. Conscients que le numérique est à l'origine de profonds bouleversements dans la disponibilité, la découvrabilité et l'accès aux contenus culturels francophones, nous engageons à :
- 34 a. Promouvoir et protéger, en ligne, la diversité des expressions culturelles, telle que définie par la Convention 2005 de l'Unesco, notamment par une collaboration étroite entre les acteurs de la Francophonie et ceux du numérique ;
- 35 b. Accroître la découvrabilité des contenus francophones en ligne, y compris en proposant des formations dédiées accessibles à tous et

toutes ;

- 36 c. Favoriser la diversité linguistique en ligne, en nous efforçant de contribuer à diffuser une image attrayante et moderne du français, notamment en favorisant la production d'outils et de supports d'informations adaptés ;
- 37 d. Promouvoir la juste rémunération des créateurs et ayants droit sur et par les plateformes de partage de contenus en ligne ;
- 38 25. Œuvrerons à la préservation de la diversité dans l'espace francophone en tant que source pérenne de richesse créatrice d'opportunités, dans la perspective d'une mondialisation plus équitable, plus inclusive, propice au dialogue entre les cultures, à la compréhension et au respect mutuels à travers, notamment, un usage innovant du numérique ;
- 39 26. Souhaitons que la connectivité, notamment à travers les interactions numériques, soit un vecteur de solidarité et de connaissance mutuelle tout en créant un sentiment d'appartenance et de stimulation mutuelle au sein des États et gouvernements membres de la Francophonie et entre eux ;
- 40 27. Adoptons et nous engageons à mettre en œuvre la Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026, qui vise à accélérer la transformation numérique de l'espace francophone et l'appropriation des bénéfices qui en découlent, notamment l'autonomisation et la réduction de la pauvreté des jeunes et des femmes, pour en faire un vecteur d'inclusion, de développement humain, social et économique pour les populations de l'espace francophone ;
- 41 28. Conscients du lien étroit du numérique avec les questions liées aux mouvements des personnes :
- 42 - Nous attachons à créer les conditions et à coopérer pour améliorer la mobilité des personnes et à renforcer les liens économiques au sein de l'espace francophone, en faisant prévaloir les valeurs et les principes de solidarité et de tolérance, ce qui permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives aux étudiants, aux universitaires, aux enseignants, aux chercheurs, aux auteurs, aux entrepreneurs, aux artistes, aux professionnels des médias et aux différents autres talents ;

- 43 - Demeurons convaincus qu'une approche holistique et concertée est indispensable dans la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière, la lutte contre la prolifération des réseaux de trafic de migrants et la traite des êtres humains ;
- 44 - Accordons une attention particulière au phénomène de la fuite des cerveaux impactant notamment les pays d'origine et nous engageons, à cet égard, à rechercher de façon concertée des solutions pluridimensionnelles prenant en compte les pays d'origine et les pays d'accueil ;
- 45 29. Travaillons à intensifier la collaboration multilatérale et multi-acteurs visant à promouvoir un espace numérique inclusif et responsable, ainsi qu'un internet, ouvert, sûr et interopérable notamment en :
- 46 a. Invitant la Francophonie à s'engager, en lien avec les travaux menés aux Nations unies, pour promouvoir et faire progresser concrètement l'application du droit international et des normes agréées de comportement responsable des États dans le cyberspace et ce compte tenu du risque que représente l'utilisation malveillante des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la paix et la sécurité internationales ;
- 47 b. Soutenant la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation des plateformes sur la modération des contenus en ligne, lesquels mécanismes pourraient être confiés aux autorités indépendantes de régulation des médias ;
- 48 c. Collaborant étroitement avec l'ensemble des entreprises du numérique afin que soient supprimés les contenus illégaux, terroristes et extrémistes violents en ligne, à l'instar des travaux engagés dans le cadre de l'Appel de Christchurch en 2019, en tenant compte, par ailleurs des contenus haineux ;
- 49 d. Appelant à l'utilisation de l'internet et des technologies numériques comme outils de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ainsi que de la violence et du discours haineux, à l'instar de l'Appel de Québec de 2016 ;
- 50 e. Œuvrant pour que l'espace numérique francophone constitue un outil performant pour l'expression des aspirations des jeunes et

l'éducation à la citoyenneté mondiale, telle que définie par l'ODD4, notamment en favorisant l'éducation à la paix, aux droits de l'Homme, à la démocratie, à la culture du dialogue, au vivre ensemble et à la prévention des génocides et des crimes contre l'humanité ;

- 51 f. Continuant les efforts engagés afin de lutter contre les opérations de manipulation de l'information de grande ampleur, dans le respect de la protection de la liberté d'expression, de la vie privée et des données personnelles, et encourageant le renforcement et la diffusion des initiatives de la Francophonie en matière de lutte contre la désinformation ;
- 52 g. Protégeant plus efficacement les droits de l'enfant en ligne, notamment concernant le harcèlement, l'exploitation et la violence sexuelles, l'exploitation économique, ainsi que toutes les autres formes de violence et de préjudice ;
- 53 h. Œuvrant activement pour que les technologies numériques contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en protégeant plus efficacement les droits des femmes et des filles face à l'utilisation malveillante de ces technologies ;
- 54 i. Œuvrant également au développement d'une intelligence artificielle éthique et responsable, et appelant à l'utilisation de la langue française dans ce domaine afin notamment d'entraîner les modèles d'intelligence artificielle ;
- 55 30. Rappelons que, dans ce contexte de transformation numérique, il est important de préserver le livre comme support, tout en mobilisant l'ensemble des opportunités qu'ouvre le numérique à tous les niveaux de la chaîne du livre ;
- 56 31. Soutenons en ce sens les conclusions des États généraux du livre en langue française dans le monde, tenus à Tunis en septembre 2021 et œuvrons dans ce cadre à :
 - 57 - Renforcer nos politiques publiques en faveur du livre et de la lecture afin de promouvoir leur accessibilité à toutes et tous ;
 - 58 - Accompagner le développement économique d'un secteur éditorial francophone dynamique et équilibré ;
 - 59 - Soutenir la création en veillant à la juste rémunération des créateurs, au respect du droit d'auteur et à une meilleure circulation

des œuvres et des auteurs de langue française ;

- 60 32. Face à la persistance des disparités concernant l'accès, la performance et le coût de la connexion et des services numériques, œuvrons à :
- 61 a. Favoriser l'accès, notamment dans les pays en développement, aux technologies et aux contenus numériques, afin de contribuer à réduire la fracture numérique ;
- 62 b. Développer les compétences numériques, notamment des jeunes, des femmes et des filles ;
- 63 c. Faciliter l'élaboration de solutions de santé numériques appropriées, accessibles, abordables, adaptables et durables, contribuant ainsi à la réalisation de la couverture sanitaire universelle et à la promotion de la santé et du bien-être ;
- 64 33. Encourageons, dans le prolongement des discussions de la CdP27 de Charm el-Cheikh, l'usage du numérique pour favoriser la transition écologique et énergétique, et contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés et la limiter à 1,5 degré par rapport à son niveau pré-industriel, et invitons la Francophonie à poursuivre son accompagnement en la matière, notamment à travers l'action de son Institut pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'OIF ;
- 65 Soucieux que les pays en développement puissent bénéficier, conformément aux engagements de l'Accord de Paris, de ressources financières aux fins d'atténuation et d'adaptation, demandons à la Francophonie de s'investir particulièrement en faveur de la réduction de la barrière linguistique en matière d'accès des pays francophones aux moyens de financement de l'action climatique ;
- 66 34. Assurons de notre engagement en faveur de la science ouverte et du conseil scientifique en appui aux politiques publiques afin d'accélérer la circulation et le partage des savoirs et des contenus scientifiques, et encourageons, dans ce cadre, l'usage du français ;
- 67 35. Soutenons la démarche de l'AUF de création d'un cadre d'échange, de coopération et de solidarité active dans l'espace francophone visant notamment à :

- 68 - Développer l'accès au numérique dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 69 - Renforcer l'interaction entre le politique et le scientifique en favorisant la collaboration entre les acteurs concernés ;
- 70 - Valoriser l'édition scientifique et la recherche francophones, notamment par l'intermédiaire de l'Académie internationale de la Francophonie scientifique, à Rabat ;
- 71 36. Appelons la Francophonie à utiliser la transformation numérique comme levier pour un développement économique solidaire, équitable et durable en :
 - 72 a. Développant une économie numérique diversifiée, innovante et inclusive misant sur le capital humain, notamment grâce à la formation et au renforcement de la littératie numérique ;
 - 73 b. Encourageant les partenariats, le réseautage et la mobilité des élèves, des étudiants, des enseignants et des chercheurs ;
 - 74 c. Facilitant des rencontres régulières et à long-terme incluant les jeunes entrepreneurs et les jeunes pousses francophones pour favoriser les liens d'affaires et partenariats, à l'instar de la rencontre des entrepreneurs francophones lancée à Paris en 2021, qui a conduit à la mise en place de l'Alliance des patronats francophones à Tunis en 2022 ou tout autre initiative en ce sens ;
- 75 37. Considérons que le numérique peut ainsi devenir un vecteur de paix et de sécurité en contribuant au renforcement de la tolérance et des liens de fraternité dans l'espace francophone et qu'il peut contribuer à l'apaisement des tensions, à la protection du patrimoine culturel et à la résolution des crises internationales en facilitant le contact entre les peuples ;
- 76 38. Soutenons les efforts internationaux visant l'établissement d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient mettant fin à l'occupation et reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, permettant la mise en œuvre d'une solution à deux États et la création d'un État palestinien indépendant, souverain, viable et contigu sur la base des frontières du 4 juin 1967, ainsi que sur la base des résolutions 242, 338, 1397, 1515 et 2334 du Conseil de sécurité, de la Conférence de Madrid de 1991 et de

l'Initiative de paix adoptée au Sommet arabe de Beyrouth de 2002. Appelons les Parties concernées à reprendre des négociations directes, crédibles et constructives en vue de parvenir à un règlement juste et durable de toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, les frontières, la sécurité et le traitement juste et durable de la situation des réfugiés ; *

- 77 Enjoignons à toutes les Parties de s'abstenir de toute action unilatérale et provocatrice au risque d'approfondir le climat de méfiance et de compromettre la possibilité de parvenir à un accord de paix global et permanent au Moyen-Orient ; Condamnons fermement l'incitation à la violence, et toutes formes de violence ; Condamnons également fermement l'expansion de colonies de peuplement, les démolitions et évictions ; *
- 78 Exhortons la communauté internationale à maintenir, jusqu'à ce qu'une solution juste et agréée à la question des réfugiés soit trouvée, un soutien équitable à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui contribue à la stabilité de la région par l'accomplissement de sa mission à l'égard des réfugiés palestiniens dans les cinq centres d'opérations régionales.
- 79 * Réserves du Canada sur les alinéas 1 et 2 du paragraphe 38

NOTES

1 NDLR : Service des instances et des conférences de l'OIF, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/Sommet_xviii_Declaration_Djerba_2022.pdf, consulté le 24 juin 2024.

AUTEUR

XVIIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage

Les valeurs de la Francophonie au service de
la diversité culturelle

Jean Musitelli

DOI : 10.35562/rif.1592

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

Le rôle moteur de la Francophonie dans l'élaboration et l'adoption de la Convention

Des valeurs socles partagées : trois principes fondamentaux

Face au défi, l'obligation de cohérence, de vigilance et d'action de la Francophonie

Une obligation de cohérence et de vigilance

Articuler les différentes échelles de la culture mondiale

TEXTE

- 1 La mondialisation est un risque et une chance pour la Francophonie
¹. Un risque, parce que la mondialisation telle qu'elle s'est installée ne s'est pas construite sur une base pluraliste et culturelle, mais pour satisfaire des impératifs commerciaux et à des intérêts financiers dans lesquels la dimension culturelle n'était pas dominante sauf dans quelques créneaux immédiatement rentables. Une chance, aussi, parce que, face à la crainte d'une globalisation sauvage qui conduirait à l'installation d'un modèle culturel hégémonique, standardisé, au contenu appauvri, ignorant des spécificités culturelles, la Francophonie peut fortement contribuer à la construction d'une réponse à ce type de défi.
- 2 La Francophonie réunit, en effet, toutes les conditions pour devenir un des acteurs majeurs de la diversité culturelle. Quels sont ces atouts ? Une présence planétaire, répartie sur les cinq continents. Une expérience de la pratique multilatérale très rodée depuis vingt-deux ans qu'existent les sommets francophones institués en 1986. Un réseau d'institutions partenaires très étendu, incluant notamment les organisations représentatives des grandes aires géoculturelles hispanophone, lusophone, arabophone, anglophone. Le fait pour la francophonie d'être elle-même un laboratoire de la diversité puisqu'elle présente la particularité de décliner dans une langue

unique (mais elle-même riche d'une multiplicité de variantes locales) une pluralité de cultures sans équivalent dans aucune des grandes autres aires linguistiques. Au sein de la communauté francophone coexistent des cultures asiatiques, arabes, nord-américaines, caraïbes, africaines, européennes, et j'en oublie sans doute, qui concourent à en faire une exceptionnelle mosaïque.

Le rôle moteur de la Francophonie dans l'élaboration et l'adoption de la Convention

- 3 Ultime atout de la Francophonie, une participation active dans les instances culturelles internationales. Je pense en particulier à l'UNESCO où les gouvernements francophones et les institutions de la francophonie ont joué un rôle décisif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 puis de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles de 2005. Rappelons qu'à l'origine première du processus qui a abouti à la Convention, se trouve une résolution franco-canadienne, adoptée lors de la conférence générale de l'Unesco en 1999, et appelant l'organisation à mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir à la question de la diversité culturelle et aux moyens de lui donner une consistance juridique. Cette initiative fut complétée par une rencontre réunissant cinquante ministres de la culture, sous la présidence des ministres française et canadienne Catherine Trautmann et Sheila Copps. Avant même que l'Unesco n'adopte en décembre 2001 sa Déclaration universelle, les ministres de la culture de la Francophonie avaient d'ailleurs tracé le chemin par leur Déclaration de Cotonou du 15 mai 2001, la première du genre, qui demeure une référence. On ne saurait oublier non plus le travail d'approfondissement juridique accompli dans le cadre du groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle d'où est sorti, en particulier, sous la signature de deux éminents experts – Hélène Ruiz Fabri et Ivan Bernier – une étude portant sur la faisabilité d'un instrument juridique sur la diversité culturelle à partir de laquelle les autorités françaises ont pris la décision politique de mettre en chantier la convention et de le faire dans le cadre de

l'UNESCO. Ainsi, tout au long du processus qui a conduit à l'adoption de la convention sur la diversité culturelle, la francophonie a assumé la double fonction, d'une part, de laboratoire intellectuel et de force de proposition, d'autre part, de groupe de pression et de force politique au sein de l'UNESCO. Tous les pays francophones se sont naturellement retrouvés dans l'objectif qui soutenait l'entreprise, à savoir la volonté de faire en sorte que, face au déferlement de la globalisation, les cultures du monde ne se trouvent pas totalement assujetties à des normes commerciales au risque de perdre ce qui fait leur sens et leur richesse pour les créateurs qui les produisent et les populations qui s'en nourrissent.

- 4 On a pu mesurer, à cette occasion, combien ces deux notions de francophonie et de diversité culturelle partagent de fortes affinités. Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve dans la Convention telle qu'elle a été adoptée en 2005 quelques-uns des principes et des valeurs qui inspirent la Francophonie depuis ses origines, depuis que les pères fondateurs, les Senghor, les Césaire, lui ont donné son âme et son but.

Des valeurs socles partagées : trois principes fondamentaux

- 5 Le premier de ces principes affirme la nécessité d'un traitement spécifique des « biens et services culturels » (l'expression n'est pas très heureuse, mais l'usage l'a imposée) qui, n'étant pas « une marchandise comme les autres », selon l'expression de Jacques Delors au début des années 1990, ne sauraient être échangée selon les règles ordinaires du commerce. Cela revient à reconnaître que les produits culturels participent d'une double nature : ils relèvent, certes, de la sphère économique, dans la mesure où ils sont intégrés dans un processus de production et d'échange ; mais ils y échappent largement en ce qu'ils sont aussi, ou d'abord, porteurs de sens, d'identité, de valeurs non matérielles dans lesquels se reconnaissent des communautés humaines. Dès 1993, au sommet de la Francophonie de l'Île Maurice, l'ensemble des pays francophones, alors au nombre de 43, avaient voté une motion pour soutenir l'action, engagée par la France et par l'Union européenne, en faveur de ce que l'on appelait à l'époque « l'exception culturelle ».

- 6 Le deuxième principe que la Francophonie a d'une certaine manière été « transfusé » à l'Unesco, est l'attachement aux politiques culturelles publiques et l'affirmation de leur légitimité contre les tentatives récurrentes de démantèlement. Quels que soient les bienfaits du marché, dont nul ne songe à nier le rôle, il ne suffit pas par lui-même à organiser de façon optimale l'allocation des ressources dans le secteur de la culture. Cette idée était déjà présente dans la Déclaration de l'Unesco de 2001 qui énonçait que « les seules forces du marché ne peuvent garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement humain durable. Dans cette perspective il convient de réaffirmer le rôle primordial des politiques publiques en partenariat avec le secteur privé et la société civile ». Ces stipulations ont été reprises et développées avec une force juridique accrue dans la Convention.
- 7 Le troisième principe clé de la Convention sur la diversité culturelle réside dans l'affirmation du lien entre diversité et développement. C'est en ce sens notamment qu'elle se distingue de la notion d'exception culturelle, perçue, non sans raison, par les pays du Sud, comme un instrument de défense des industries culturelles des pays riches, voire comme un levier dans la bataille transatlantique que se livraient l'Amérique et l'Europe dans le commerce des produits culturels et audiovisuels. L'idée s'est rapidement imposée que, pour investir la diversité culturelle d'une dimension universelle et susciter autour d'elle une très large adhésion à l'Unesco, il fallait que les pays en développement puissent se l'approprier et y trouver leur intérêt. C'est ce à quoi répond le cadre de solidarité et de partenariat Nord-Sud qui constitue le second axe prioritaire de la Convention. Il n'est pas excessif de dire que les solutions retenues par ce texte s'inspirent, en la matière, des actions de coopération mises en place par l'Organisation internationale de la Francophonie. L'expérience pionnière acquise par cette dernière fournira d'utiles références pour la mise en œuvre du volet solidarité de la Convention.
- 8 Désormais, la diversité culturelle, dans son acception moderne, ne se comprend plus que par référence à la mondialisation. Il s'agit de sortir de ce que pouvait avoir de défensif, de protecteur, parfois même de protectionniste, des politiques culturelles nationales repliées sur elles-mêmes pour créer un processus dynamique, valorisant l'échange équitable et une circulation des œuvres qui ne

soit pas à sens unique. Les asymétries générées par la mondialisation en raison de la formidable disparité de puissance culturelle doivent sinon disparaître, du moins être atténuées grâce à des instruments juridiques adaptés. Certes, l'existence de cette Convention ne suffira pas, à elle seule, à instaurer le règne de la diversité culturelle face à la formidable puissance des forces qui travaillent à la marchandisation et à la standardisation des cultures du monde.

Face au défi, l'obligation de cohérence, de vigilance et d'action de la Francophonie

- 9 Cela dépendra de l'usage politique qui en sera fait. Forte de ses atouts, la Francophonie doit faire du thème de la diversité culturelle et linguistique la priorité de ses priorités. Elle doit prendre position aux avant-postes du combat contre le laminage des cultures et pour l'épanouissement de la liberté de création. Si la Francophonie a pu apparaître par le passé comme le syndicat de défense d'une langue menacée, assiégée, déclinante, le moment est venu de sortir de cette tranchée et d'adopter une posture dynamique et volontaire visant à faire du français une des grandes langues de communication et le vecteur de projets culturels ambitieux.
- 10 Pour cela, il faut que l'organisation évite de se disperser et que les États adoptent des politiques cohérentes avec cet objectif. L'organisation internationale de la francophonie doit se recentrer sur son caractère d'acteur géoculturel et faire porter son effort sur des objectifs qui correspondent à sa raison d'être, là où elle a le plus de chance d'être efficace. Ce recentrage est d'autant plus souhaitable qu'il n'est pas de domaine où la Francophonie se soit aussi intelligemment mobilisée et où elle ait obtenu des résultats aussi probants au cours des dernières années, sous la conduite avisée de son secrétaire général, M. Abdou Diouf, que dans celui de la diversité culturelle. Nous ne sommes plus au temps où les questions culturelles étaient examinées à la sauvette en fin de session. Aujourd'hui, faire échec à l'uniformisation culturelle du monde, proposer un autre modèle de développement culturel est une priorité mondiale non moins importante que la défense des droits de l'homme

ou que la sauvegarde de l'environnement (il s'agit d'ailleurs en partie des mêmes combats).

- 11 La Francophonie doit utiliser la diversité culturelle comme un levier pour renforcer ses positions, ses valeurs et le message qu'elle veut offrir au monde. Il ne faut pas se leurrer : la pente naturelle de la mondialisation ne va pas dans le sens de la culture francophone. Si on laisse la spontanéité des forces du marché jouer à plein, nous verrons s'installer ce que Jean Tardif nomme, de façon pertinente, une « hyper-culture globalisante ». Il s'agit d'une culture déconnectée de ses racines territoriales et sociales, qui peut être créée en n'importe quel point du monde, à partir de technologies sophistiquées et qui, évidemment, compte tenu de son mode de production, ne va pas dans le sens de la reconnaissance de la diversité et de la créativité locales mais plutôt dans celui du formatage et du nivellement. Une forme de culture « hors-sol » en quelque sorte de même qu'il existe une agriculture hors-sol qui produit à longueur d'année des fruits et légumes de belle apparence mais au goût standardisé et qui ne résout nullement les besoins alimentaires des populations déshéritées. La Francophonie se doit d'incarner un contre-modèle à l'hyper-culture globalisante, précisément parce qu'elle repose sur une articulation originale et dialectique entre langue et culture, entre identité et ouverture. C'est aussi la façon la plus efficace d'éviter que la mondialisation ne suscite des réactions pires que le mal, opposant à l'uniformisation des expressions culturelles l'illusion du repli identitaire ou protectionniste.

Une obligation de cohérence et de vigilance

- 12 Bien entendu, l'engagement qui vaut pour l'organisation doit valoir plus encore pour les pays qui la composent. Le combat pour la diversité culturelle ne se gagnera pas sans une volonté et une cohérence de tous les instants. Si je rappelle ceci, c'est parce que l'on distingue, ici et là, des signes préoccupants. Comme une certaine schizophrénie entre le discours officiel et une pratique qui s'en écarte. Ou encore l'inconséquence d'une partie des élites francophones, et françaises en premier lieu, dont l'intérêt pour leur langue connaît de troublantes éclipses. Or, ce combat-là il se gagne

où se perd tous les jours, il n'y a pas de front secondaire, tous les créneaux doivent être tenus avec ténacité et vigilance. Il ne faut pas se leurrer : la situation du français dans le monde n'est pas à ce point brillante qu'on puisse la traiter avec désinvolture sauf à se préparer des défaites en rase campagne.

- 13 Nous avons souvent été confrontés, y compris pendant les négociations de la Convention sur la diversité culturelle, au comportement paradoxal d'États qui, d'un côté, s'activaient pour faire adopter la Convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO et, de l'autre et simultanément, soutenaient à l'OMC la libéralisation de l'audiovisuel ou souscrivaient, dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux, des clauses en totale contradiction avec la préservation de leur autonomie culturelle. Il est évidemment très difficile pour de petits pays, qui doivent contracter, par exemple, avec les États-Unis des accords commerciaux, de résister à l'énorme pression qui s'exerce sur eux. C'est bien face à ce type de situation que l'engagement de solidarité ne doit pas rester un vain mot, afin qu'aucun pays francophone désireux de sauvegarder son identité culturelle et linguistique, et donc de préserver la diversité de toutes les cultures, ne se trouve en situation de subir des diktats.
- 14 Il serait encore plus désastreux que la France qui a été à la pointe du combat pour la diversité culturelle et dont la politique culturelle est encore regardée comme une source d'inspiration dans bien des parties du monde émette, sur ce chapitre, des signaux discordants. La façon dont certains milieux sont tentés de remettre en cause la loi Lang sur le prix unique du livre atteste que le risque n'est pas imaginaire. Or, s'il est une mesure qui constitue une application avant la lettre (en 1981 !) de la convention de l'Unesco, c'est bien celle-ci. Si l'on dispose encore en France – à côté de géants de la distribution – d'un réseau de librairies implantées localement dans des quartiers, souvent dans de très petites villes, qui sont animées par de vrais militants de la Francophonie mais aussi de la lecture et de la culture, c'est à cette loi qu'on le doit.

Articuler les différentes échelles de la culture mondiale

- 15 Au-delà de la vigilance et de la cohérence, la Francophonie doit avoir l'ambition et l'audace de proposer une alternative cohérente à l'« hyper-culture globalisante » en lançant une réflexion sur ce que devrait être un modèle d'organisation et de développement de la culture dans le contexte de la mondialisation, fondé sur l'articulation optimale entre les niveaux national, régional et mondial.
- 16 Le niveau national est celui des politiques publiques. Tous les pays ne fonctionnent pas selon ce modèle. Les Américains ont adopté un autre mode d'organisation qui est parfaitement légitime et conforme à leur génie. L'objectif n'est pas d'imposer un modèle contre un autre mais de faire en sorte, là encore, que coexiste une pluralité de modèles sans vocation hégémonique. C'est au niveau national que se forment l'offre et la demande culturelles, que les pouvoirs publics ont la faculté de réguler la production et la distribution, d'aider les œuvres les moins rentables sur le marché et les publics les défavorisés, d'encourager la création de qualité et la recherche. L'échelon régional est le mieux adapté à la mise en œuvre des synergies plurinationales, des coopérations, des coproductions, à la création de dynamiques d'échange, de circuits et des marchés locaux (qui souvent font défaut), facilitant la circulation des créateurs et des œuvres. On sait combien le cinéma européen souffre de l'insuffisante circulation des œuvres nationales d'un pays à l'autre. Ne parlons même pas des films africains qui ont une chance infinitésimale d'être vus en Afrique. Par ensembles régionaux, il convient d'entendre aussi bien des organisations de nature politique, comme l'Union européenne, dont l'action culturelle est encore balbutiante, ou de grandes aires géoculturelles, au nombre desquelles figurent, bien entendu, la francophonie mais aussi l'hispanophonie, la lusophonie, l'arabophonie, etc. Enfin, le niveau mondial est celui de la régulation et de la gouvernance, qui restent à bâtir. Pourquoi a-t-on besoin d'une gouvernance mondiale en matière culturelle ? Parce que, en son absence, dans le monde tel qu'il est, c'est l'OMC qui se chargera de le faire sur des critères qui sont les siens, ceux du commerce, et non ceux propres à l'activité culturelle. La gouvernance

mondiale, à la fois juridique et politique, doit tendre à l'élaboration d'un cadre normatif, dont les conventions de l'Unesco constituent l'amorce, élaboré collectivement par les États, mais aussi par les organisations géoculturelles et par les représentations de la société civile. À cet égard, une des innovations significatives de l'élaboration de la Convention sur la diversité culturelle, a été le rôle joué par la coalition pour la diversité culturelle, rassemblant dans une trentaine de pays des représentants des différents secteurs de l'activité culturelle.

- 17 Comme elle a été à la pointe du combat pour imposer la diversité culturelle, la Francophonie doit poursuivre son action pour que se fasse entendre la féconde polyphonie des cultures du monde. On ne saurait répondre à l'homogénéisation du village global sous influence unique par le cauchemar d'une retribalisation du monde. La bonne réponse est dans la recherche d'un nouveau cosmopolitisme, seul capable de concilier l'universel et la différence.

NOTES

1 Cet article de Jean Musitelli a été publié dans *La Revue internationale et stratégique*, automne 2008, n° 71, dossier « L'avenir de la Francophonie », p. 73-78. Il est disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-3-page-73?lang=fr> et <https://www.iris-france.org/publications/la-revue-internationale-et-strategique-n71-automne-2008/>. Le comité éditorial de la *Revue internationale des francophonies* remercie vivement l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) pour son aimable autorisation de reproduction.

AUTEUR

Jean Musitelli

Jean Musitelli est ancien ambassadeur de France à l'UNESCO et conseiller d'État.

IDREF : <https://www.idref.fr/056882297>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14917799>

Recension d'ouvrage

Recension : Paul Zang Zang, Venant
Eloundou Eloundou, Sanda-Maria
Ardeleanu, Louis Hervé Ngafomo (dir.), *La
reconstruction de l'Afrique et de la
francophonie dans les discours politiques de
la France*, Paris, L'Harmattan, 2022, 240
pages

Ayrton Aubry

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE

- 1 *La reconstruction de l'Afrique et de la francophonie dans les discours politiques de la France* est un ouvrage collectif élaboré par des professeurs de linguistique à l'université de Yaoundé 1 au Cameroun. Sur dix chapitres, deux allocutions de présidents français en Afrique sont décortiquées : l'exposé de Dakar de Nicolas Sarkozy le 26 juillet 2007 (chapitres 6 et 9) et celui de Ouagadougou d'Emmanuel Macron le 28 novembre 2017 (chapitres 3, 4, 6, 7 et 10). D'autres discours sont étudiés, comme celui d'Emmanuel Macron à Erevan en 2018 (chapitre 1), à Gao en mai 2017 (chapitre 5) et à l'Académie française en mars 2018 (chapitre 8).
- 2 Les contributions permettent de situer les interventions présidentielles françaises (en particulier le discours de Ouagadougou) dans un cadre scientifique. En ce sens, l'ouvrage est comparable aux réactions académiques au discours de Dakar de Nicolas Sarkozy en 2007¹. Alors que ces réflexions insistaient sur l'histoire de l'Afrique (en miroir de la négation assénée par Nicolas Sarkozy en la matière), le livre dirigé par Paul Zang Zang apporte une compréhension en termes linguistiques et sémiologiques des discours politiques français, et en saisit les impensés coloniaux.
- 3 Une qualité de l'ouvrage est la rigueur et la clarté de la plupart des chapitres. La méthodologie est systématiquement détaillée et les

perspectives sont complémentaires, ce qui atténue les répétitions entre les textes, bien qu'ils traitent presque tous des discours de Dakar et de Ouagadougou. Par exemple, le chapitre 3, de Ferdinand Njoh Kome en propose une analyse médiatique (une comparaison du débat suscité par le discours d'Emmanuel Macron dans une émission télévisuelle française et une camerounaise), Christophe Premat dans le chapitre 4 analyse ce qui s'inscrit dans ce discours dans la rupture ou la continuité à propos de la politique africaine de la France.

- 4 Dans le chapitre 5, Jacques Barro propose une analyse plus contextuelle d'un discours effectué par Emmanuel Macron sur la base militaire de Gao en 2017 : il rappelle que le président français est allé directement sur la base française dans le centre du Mali, sans rencontrer son homologue Ibrahim Boubacar Keïta. Pour Barro, ce comportement relève de la défense par les armes des intérêts français en Afrique, comparable à une entreprise coloniale. Kamila Oulebsir-Oukil met en perspective dans le chapitre 6 le discours de Ouagadougou avec celui de Dakar par Nicolas Sarkozy dix ans plus tôt. Dans les deux cas, l'Afrique est présentée comme devant absolument coopérer avec la France pour exister.
- 5 Alors que le titre insiste sur l'Afrique « *dans les discours politiques de la France* », il aurait pu être encore plus précis et faire figurer le discours « *en Afrique* » : c'est bien sur le continent que sont énoncés des propos qui charrient des références coloniales (comme le démontre avec habileté le chapitre 5). Sont ainsi laissées de côté les déclarations françaises sur l'Afrique prononcées depuis l'Assemblée nationale française, dont la tonalité est différente².
- 6 De même, il aurait été intéressant de mettre en perspective la verbosité africaine des présidents français avec d'autres discours, y compris sur le territoire français. Par exemple, il est mentionné à la page 123 la question rhétorique d'Emmanuel Macron : « qui oserait déplorer [...] ? », qui pourrait être mise en perspective avec deux autres formules utilisées plus tard dans sa présidence : « qui aurait pu prédire la crise climatique ? » et « qui avait prévu ce qui allait se passer [après la mort de Nahel à l'été 2023] ? ». Aussi, d'autres discours d'Emmanuel Macron ont été prononcés en Afrique, notamment au Rwanda en mai 2021, ce qui n'apparaît pas dans l'ouvrage. Or, ce texte, travaillé avec le philosophe camerounais

Achille Mbembe aurait permis d'aborder la question de l'évolution des éléments discursifs d'Emmanuel Macron sur l'Afrique.

- 7 Quelques erreurs dans la typographie viennent alourdir le propos, et certaines erreurs factuelles ne sont pas corrigées : il est mentionné à la page 59 l'élection en 2016 d'Emmanuel Macron (en réalité élu en 2017). À la page 100, le discours de Ouagadougou en novembre 2017 est indiqué en 2018, il y est fait référence à la page 182 comme « le discours de juillet à Ouagadougou ».
- 8 Pris ensemble, les dix chapitres de l'ouvrage forment un tout plutôt cohérent, même s'ils ont été rédigés par autant d'auteurs différents. Il est question de mettre en lumière et de comprendre les usages politiques français de la Francophonie, et l'impensé colonial dans les discours politiques français sur l'Afrique. L'instrumentalisation par la France de la Francophonie, observable dans les discours des présidents français en Afrique, constitue selon les auteurs le générateur de la crise pour l'institution aujourd'hui.

NOTES

1 En particulier Makhily Gassama (dir.), *L'Afrique répond à Sarkozy : contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey, 2008, 540 p. et Adama Ba Konaré (dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La Découverte, 2008, 347 p.

2 Et qui ont été analysées en partie dans Grégory Daho, Florent Pouponneau, Johanna Siméant-Germanos (dir.), *Entrer en guerre au Mali : luttes politiques et bureaucratiques autour de l'intervention française*, Paris, Rue d'Ulm, 2022, 330 p.

AUTEUR

Ayrton Aubry

Ayrton Aubry est docteur associé au Centre de recherches internationales (CERI) à Sciences Po Paris et attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Institut international pour la Francophonie (2IF) à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il est titulaire d'un doctorat en Relations internationales sur l'étude de l'Afrique dans les relations internationales. Il travaille sur les questions de décentrement des relations internationales, l'histoire des relations

internationales en Afrique, la politique étrangère du Sénégal et la construction de l'État en Afrique de l'Ouest.

IDREF : <https://www.idref.fr/234369930>